CONSIDÉRATIONS

SUR DIVERS POINTS

DE LA MORALE

CHRÉTIENNE.



CONSIDÉRATIONS

SUR DIVERS POINTS

DE LA MORALE

CHRÉTIENNE,

PAR C. G. DE LA LUZERNE,

ANCIEN ÉVÊQUE DE LANGRES.

TROISIEME ÉDITION.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

MÉQUIGNON JUNIOR,

LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE,

RUE DES GRANDS AUGUSTINS, N° 9.

1829.

CONSIDÉRATIONS

SUR DIVERS POINTS

DE LA MORALE CHRÉTIENNE.

SUR LA PÉNITENCE.

I. Précepte de prêcher la pénitence.

Tiens-toi, dit le Seigneur à Jérémie, à l'entrée de mon temple, et dis à tous les habitans des villes de Juda ce que je t'ai chargé de leur dire. N'en retranche pas une parole, afin que, t'écoutant, ils se convertissent de leurs voies criminelles, et me fassent repentir moi-même des fléaux dont j'ai projeté de punir leurs inclinations perverses (1). Telle est la mission que

(1) Hæc dicit Dominus : Sta in atrio Domini, et loqueris ad omnes civitates Juda, de quibus veniunt ut adorent in domo Domini, universos sermones quos ego mandavi tibi ut loquaris ad eos. Noli subtrahere verbum : si fortè audiant et convertantur unusquisque à viâ suâ malâ ; et pœniteat me mali quod cogito facere eis propter malitiam studiorum eorum. *Jerem.* xxvi. 2, 3.

donne le souverain Maître à tous ceux qu'il député vers les hommes. Tel fut l'objet principal du ministère prophétique, telle est encore la plus essentielle fonction de celui dont il nous a revêtus. Quand, dans l'ancienne loi, il envoyoit aux enfans d'Israël ses serviteurs, les prophètes : Convertissez-vous, disoit-il par leur bouche, de vos voies détestables; rectifiez vos inclinations (1). Et nous voyons ces saints personnages, fidèles à son précepte, exhorter à la pénitence le peuple prévaricateur. Après de si longs siècles de cette prédication, le Verbe éternel descend lui-même parmi les hommes pour la continuer, et pour la confirmer de son autorité suprême. Venu, comme il le disoit, pour appeler, non les justes, mais les pécheurs à la pénitence (2), il ouvre sa carrière évangélique en disant au peuple de Juda : Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche (3). Il s'étoit fait annoncer par un précurseur chargé d'intimer le même précepte (4). Il s'est donné

(1) Misique ad vos omnes servos meos prophetas, consurgens diluculo, mittensque et dicens : Convertimini unusquisque à viâ suâ pessimâ, et bona facite studia vestra. *Jerem.* XXXV. 15.

(2) Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam. *Luc.* V. 32.

(3) Exindè cœpit Jesus prædicare et dicere : Pœnitentiam agite; appropinquavit enim regnum cœlorum. *Matth.* IV. 17.

(4) Venit Joannes Baptista prædicans in deserto Judeæ,

pour successeurs des apôtres, qui ont répandu sur la terre ses pressantes exhortations à la pénitence (1), et qui ont laissé, après eux, d'autres successeurs, dont le devoir est de les renouveler en tout lieu et en tout temps; de les porter jusqu'aux extrémités du monde; de les perpétuer jusqu'à la consommation des siècles. La pénitence est comme l'abrégé de la religion. Elle exerce la foi dans les mérites de Jésus-Christ dont elle tire sa vertu. Elle inspire l'espérance dans la miséricorde suprême qu'elle fléchit. Elle anime la charité du regret d'avoir offensé le plus tendre des pères, le plus bienfaisant des maîtres. Elle fait pratiquer l'humilité en avouant les fautes, la mortification en les expiant. Il n'y a pas de mal qu'elle ne répare, pas de bien qu'elle n'opère.

et dicens : Pœnitentiam agite ; appropinquavit enim regnum cœlorum. *Matth.* III. 1.

Venit in omnem regionem Jordanis prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum. *Luc.* III. 3.

(1) Exeuntes prædicabant ut pœnitentiam agerent. *Marc.* VI. 12.

His autem auditis, compuncti sunt corde, et dixerunt ad Petrum et ad reliquos apostolos : Quid faciemus, viri fratres? Petrus verò ad illos : Pœnitentiam, inquit, agite, et baptizetur unusquisque vestrûm in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum *Act.* II. 37, 38.

Pœnitemini igitur, et convertimini, ut deleantur peccata vestra. *Ibid.* III. 19.

Deus nunc annuntiat hominibus ut omnes ubiquè pœnitentiam agant. *Ibid.* XVII. 30. *Et alibì passim.*

II. Vertu et sacrement de pénitence.

Pour se former une idée juste et précise de la pénitence, il faut la considérer dans ses différens états, et distinguer la vertu de pénitence du sacrement de pénitence; l'esprit, ou l'habitude de la pénitence, de l'acte de la pénitence. Quand, touché de la vue de ses fautes, l'homme en conçoit un vif regret, et prend la résolution de s'en punir, il possède la vertu de pénitence. Quand ensuite, mu par ce sentiment, il vient aux pieds du prêtre confesser ses péchés et en recevoir l'absolution, il reçoit le sacrement de pénitence. La vertu tire sa force de la bonté divine, qui a promis le pardon au repentir : le sacrement reçoit son efficacité de l'institution de Jésus-Christ, qui a conféré à ses ministres le grand pouvoir de remettre les péchés.

III. Nécessité de la vertu.

La vertu de pénitence, qui consiste dans la douleur et dans la réparation de l'offense faite à Dieu, a, dans tous les temps, et dans l'ancienne comme dans la nouvelle loi, été d'une absolue nécessité pour obtenir le bienfait de la réconciliation. David, Manassès, les Ninivites, tous les pécheurs que, avant la venue de Jésus-Christ, Dieu a reçus en grâce, ne l'ont été et n'ont pu l'être que d'après leur sincère et vive

pénitence. Parcourez les saintes Ecritures, vous ne trouverez aucun exemple de pardon accordé sans repentir : vous verrez au contraire souvent que sans repentir il n'y a point de pardon à espérer (1). Sous la loi de grâce, la vertu de pénitence n'est pas devenue moins indispensable. Tout le christianisme au contraire est fondé sur l'esprit de pénitence. Notre divin Législateur l'a prescrit (2) : il a plus fait, il l'a pratiqué toute sa vie. Exempt de péché, il a cependant voulu faire pénitence, pour nous en faire sentir la nécessité, pour nous en donner l'exemple. Ce n'est, en conséquence, que par la route de la pénitence, qu'il leur avoit tracée, que les saints ont monté, après lui, dans le ciel; ce n'est que par cette voie que nous pouvons les y suivre (3). Toute la vie du chrétien

(1) Si pœnitentiam non egerimus, incidemus in manus Domini, et non in manus hominum. *Eccli.* II. 22.

Non est in tempore hoc princeps, et dux, et propheta, neque holocaustum, neque sacrificium, neque oblatio, neque incensum, neque locus primitiarum, coram te, ut possimus invenire misericordiam tuam : sed in animo contrito, et spiritu humilitatis suscipiamur. *Dan.* III. 38, 39.

Et alibì passim.

(2) Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum. *Matth.* XVIII. 3.

Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis. *Luc.* XIII. 5.

(3) Qui dicit se in ipso manere, debet, sicut ille ambulavit, et ipse ambulare. I. *Joan.* II. 6.

doit être une pénitence perpétuelle. Le concile de Trente l'enseigne positivement (1). Ce n'est pas que nous devions en faire continuellement des actes. Dieu n'exige point ce qui est au-dessus de nos forces; mais nous devons être habituellement animés de cet esprit. Portés au péché, comme nous le sommes par notre malheureuse nature, ayant, comme nous l'éprouvons trop souvent, la foiblesse de céder à ce déplorable penchant, n'est-il pas juste que nous combattions nos inclinations perverses par la douleur de les ressentir; que nous réparions les fautes dans lesquelles elles nous entraînent, par un regret continu d'y être tombés? Faites donc tous pénitence; justes, pour vous préserver du péché; pécheurs, pour l'expier; justes, pour effacer ces taches légères dont, selon l'expression d'un saint père, la poussière mondaine qui vous entoure souille jusqu'aux âmes les plus religieuses (2); pécheurs, pour mériter d'être déchargés du poids honteux de vos iniquités.

(1) Tota vita christiani perpetua debet esse pœnitentia. *Conc. Trid. de extremâ unct. sess.* XIV.

(2) Dùm per varias actiones vitæ hujus sollicitudo distenditur, necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere. *S. Leo, sermo* IV. *de quadrag.*

IV. Institution du sacrement.

Mais si la vertu de pénitence est toujours restée nécessaire, elle n'est plus suffisante pour la rémission, au moins, des offenses graves qui portent la mort dans l'âme. C'est une vérité de foi enseignée par l'Eglise catholique, et définie par son dernier concile général, que Jésus-Christ a fait de la pénitence un des sacremens de sa religion (1). Nous y reconnoissons tous les caractères qui constituent nos sacremens; l'institution du divin Maître, dans le pouvoir donné par lui à ses ministres, de remettre les péchés; le signe sensible, dans les actes du pénitent; la perpétuité du rit, dans la pratique originaire, et jamais interrompue de l'Eglise; la collation de la grâce, dans la justification du pécheur. Admirable bonté! bienfait inestimable du divin Rédempteur! Cette puissance suprême, dans le ciel et sur la terre, qu'il a reçue de son Père (2), ce jugement général de tous les humains qui lui a été

(1) Si quis dixerit in catholicâ Ecclesiâ pœnitentiam non esse verè et propriè sacramentum, pro fidelibus, quoties post baptismum in peccata labuntur, ipsi Deo reconciliandis à Christo Domino nostro institutum, anathema sit. *Conc. Trid. de sacram. pœnit. can.* 1.

(2) Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terrâ. *Matth.* XXVIII. 18.

confié (1); il daigne le partager avec ses ministres. Se réservant seulement le jugement de justice qu'il exercera un jour sur nous dans le ciel, il a laissé, sur la terre, entre les mains de ses apôtres et de leurs successeurs, le jugement de miséricorde, pour lequel spécialement il y étoit descendu. Il les a revêtus de ce pouvoir immense de remettre les péchés, que les Juifs refusoient de reconnoître en lui, parce qu'ils jugeoient qu'il n'y avoit que Dieu en personne qui pût l'exercer (2). Il a voulu dans son infinie bonté que les malheureux, égarés dans les routes de la perdition, trouvassent, dans le ministère par lequel il se faisoit remplacer, des guides qui les ramenassent aux voies du salut, et qui les y conduisissent. Il a établi juges des foiblesses humaines, des hommes sujets aux mêmes foiblesses, que le sentiment de leur propre fragilité inclineroit à l'indulgence.

V. Erreurs sur la pénitence chrétienne.

Ce grand bienfait de l'institution du sacrement de pénitence, accordé par Jésus-Christ à son Eglise, a été méconnu et calomnié par di-

(1) Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio. *Joan.* v. 22.

(2) Quid hic sic loquitur? Blasphemat. Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus? *Marc.* II. 7.

vers ennemis de l'Eglise. Accusée, par les uns, d'une excessive douceur, portée, par les autres, à un excès de rigueur, la pénitence chrétienne a été placée par son auteur, et maintenue par l'autorité qui le représente sur la terre, dans le juste milieu de la perfection. L'Eglise immuable dans ses décisions dogmatiques, comme la parole de Dieu dont elle est l'organe, a combattu, condamné, confondu toutes ces sectes opposées, et les ramène toutes, soit d'un côté, soit de l'autre, à la ligne de la vérité. Quand elle voit Novatien s'élever contre l'universelle efficacité de la pénitence, et soutenir qu'il est des péchés tellement énormes, qu'elle n'a pas la force de les remettre : Tu mens, lui crie-t-elle; Dieu n'a-t-il pas pardonné l'adultère et l'homicide de David, les fureurs de Manassès, les persécutions de Paul? N'a-t-il pas, sur sa croix, imploré le pardon pour ses bourreaux? Si Origène paroît croire que les péchés commis après le baptême n'obtiennent point de grâce, si Tertulien, accordant le pardon au premier péché, le refuse aux autres : Vous êtes dans l'erreur, leur répond-elle. Quelque enfoncés que vous soyez dans le vice, le sang de Jésus-Christ vous y atteint, et coule encore sur vous. Du fond de cet abîme, voyez la main miséricordieuse étendue vers vous : il ne tient qu'à vous de la saisir, pour vous retirer. Que des novateurs modernes, abjurant ces saintes

et salutaires maximes, traitent d'hérésie le dogme de la volonté divine du salut de tous les hommes, et de la mort de Jésus-Christ pour eux tous, et qu'ils en concluent que tous ne sont pas appelés à la pénitence : C'est vous, leur déclare-t-elle, qui tombez dans l'hérésie. Ecoutez l'Esprit saint confondant d'avance votre erreur; vous signifiant, vous répétant fréquemment, que Dieu veut le salut de tous les hommes, est le sauveur de tous, est mort pour tous, s'est livré pour être la rédemption de tous, a été sacrifié par son Père pour tous, est devenu la propitiation pour les péchés de tous (1). Lorsqu'elle entend, à la suite de l'apostat Julien, les incrédules de notre temps présenter la pénitence comme un encouragement au crime, par la certitude et la facilité du pardon : Vous blasphémez, leur dit-elle, ce que vous ignorez : vous calomniez ce que vous ne voulez pas connoître. Etudiez les saintes règles de la pénitence : examinez les conditions auxquel-

(1) Omnes homines vult salvos fieri. I. *Timoth.* II. 4.

Speramus in Deum vivum, qui est salvator omnium, maximè fidelium. *Ibid.* IV. 10.

Pro omnibus mortuus est Christus. II. *Cor.* V. 15.

Unus mediator Dei et hominum Christus Jesus, qui dedit semetipsum remissionem pro omnibus. I. *Timoth.* II. 6.

Proprio filio suo non pepercit; sed pro nobis omnibus tradidit illum. *Rom.* VIII. 32.

Ipse est propitiatio pro peccatis nostris; non pro nostris autem tantùm, sed etiam pro totius mundi. I. *Joan.* II. 12.

les est attachée son indulgence, les satisfactions qu'elle impose, les réconciliations qu'elle prescrit, les réparations qu'elle exige, les restitutions qu'elle commande, les réformes, de tout genre, dont elle fait une loi positive. C'est vous au contraire, malheureux, c'est vous dont le barbare système, en fermant la porte au repentir, livre le coupable au désespoir, et lui ôte l'intérêt de se corriger. Quel affreux malheur pour l'homme, pour la société entière, si, dans le naufrage de notre innocence, la main bienfaisante de notre Créateur ne nous tendoit pas une planche pour nous en retirer.

VI. Nécessité de la pénitence.

Jésus-Christ ayant établi un sacrement pour la rémission des péchés commis après le baptême, c'est une conséquence immédiate et certaine, que ce sacrement en est non seulement le moyen efficace, mais le moyen nécessaire. De l'état de péché à l'état de grâce il n'y a qu'une route : c'est le tribunal de la pénitence. En vain serez-vous doué de toutes les vertus; en vain aurez-vous pratiqué toutes les saintes œuvres de la mortification, de la charité, de la piété; si vous restez entaché d'un seul péché grave, dont vous n'ayez pas été lavé dans cette piscine sacrée, vous le porterez au pied du juge des vivans et des morts. Toute faute mor-

telle doit, d'après le décret du législateur suprême, être soumise à un jugement, dans ce monde ou dans l'autre; jugement secret dans le tribunal de la miséricorde, ou jugement solennel dans le grand jour des justices; jugement qui l'efface dans le sacrement, ou jugement qui la punisse dans l'enfer. Rien de souillé ne peut être reçu dans la Jérusalem céleste (1). Ce n'est qu'à l'innocence que s'ouvrent les portes de cette enceinte sacrée; à l'innocence reçue dans le baptême, ou puisée dans la pénitence; à l'innocence conservée par la pureté de la vie, ou réparée par une expiation sacramentelle. Qui de nous, hélas! peut se flatter d'être dans cette classe de justes qui ont eu le bonheur de maintenir dans sa pureté cette fleur précieuse que nous portons dans des vases si fragiles? Ce n'est certainement pas celui qui en a l'arrogante prétention (2). Les plus grands saints sont ceux qui se reconnoissent le plus sincèrement, le plus douloureusement pécheurs. Dans le paradis terrestre Adam tomba, malgré toutes les lumières qui l'éclairoient, malgré toutes les

(1) Non intrabit in eam aliquid coinquinatum. *Apoc.* XXI. 27.

(2) Dixisti : Absque peccato, et innocens ego sum; et propterea avertatur furor tuus à me. Ecce ego judicio contendam tecum eo quòd dixeris, non peccavi. *Jerem.* II. 35.

Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. I. *Joan.* I. 8.

grâces qui le soutenoient. Principe de toutes les nôtres, sa chute nous y entraîne tous les jours. L'intelligence est aveugle, le cœur volage, la volonté foible, l'imagination emportée, les passions violentes, les sens rebelles, le monde séducteur, le démon adroit et fort. Tout nous porte au péché, tout nous pousse dans le précipice. Grand Dieu, disoit le saint roi David, si vous portez vos regards sur nos iniquités, qui pourra les soutenir? N'entrez-pas en jugement avec votre serviteur : car il n'est pas de mortel qui soit justifié devant vous (1). Avouons-le avec confusion, avec une amère douleur, nous sommes pécheurs; nous le sommes tous (2). Mais que ce sentiment pénible de nos péchés nous excite à nous en délivrer. Laissons les libertins, soit d'esprit, soit de cœur, pour se livrer sans frein à leurs passions, prétendre que la pénitence à laquelle nous les exhortons est inutile, impossible, onéreuse. Reconnoissons au contraire qu'elle nous est nécessaire, et que par devoir nous ne pouvons pas nous en exempter; possible, et que par justice nous ne pou-

(1) Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit. *Psalm.* CXXIX. 3.

Non intres in judicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. *Psalm.* CXL.

(2) Si peccaverit tibi, non est enim homo qui non peccet. III. *Reg.* VIII. 46.

Non est homo justus in terrâ, qui faciat bonum, et non peccet. *Eccli.* VII. 21.

vons pas nous en excuser; utile, et que par intérêt nous ne pouvons pas nous en dispenser. Approchons-nous donc avec confiance, Dieu nous y invite, de ce trône de grâce que sa miséricorde a élevé parmi nous, où elle nous attend, pour nous accorder notre pardon, et nous donner les secours puissans qui nous garantissent de nouvelles fautes (1).

VII. La clémence divine, motif de pénitence.

Et cette bonté infinie que nous éprouvons, lors même que nous la méritons le moins, ne doit-elle pas être un motif pressant de retourner à elle. Tandis que j'offense le Seigneur, que je redouble, que je multiplie contre lui mes outrages, au lieu de me punir, il n'est occupé qu'à me faire grâce (2). Sa patience à nous

(1) Adeamus igitur cum fiduciâ ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, ut gratiam inveniamus in auxilio opportuno. *Hebr.* IV. 16.

(2) Ipse autem et misericors, et propitius fiet peccatis eorum, et non disperdet eos : et abundavit ut averteret iram suam, et non ascendit omnem iram suam. *Ps.* LXXVII. 18.

Miserator et misericors Dominus, longanimis et multùm misericors. Non in perpetuum irascetur, neque in æternum comminabitur. Non secundùm peccata nostra fecit nobis, neque secundùm iniquitates nostras retribuit nobis. Quantùm distat ortus ab occidente, longè fecit à nobis iniquitates nostras. Quomodò miseretur pater filiorum, misertus est Dominus timentibus se. *Ps.* CII. 8 *et seq.*

Misereris omnium, quia omnia potes, et dissimulas peccata hominum propter pœnitentiam. Diligis enim omnia quæ

attendre, nous est un garant de son indulgence à nous pardonner. Puisqu'il diffère de se venger, il veut être fléchi : en nous accordant le temps du repentir, il nous exhorte par cela seul à en profiter (1). Mais ce n'est pas encore assez pour cette miséricorde ineffable de nous attendre : à mesure que nous nous éloignons, elle nous rappelle; à mesure que nous l'évitons, elle nous recherche; à mesure que nous la fuyons, elle nous poursuit. Tandis que nos offenses, élevées jusqu'à son trône, provoquent sa colère, c'est sa bonté qui y répond par les grâces qu'elle ne cesse de verser sur nous. Le père de famille se jetant au cou de l'enfant prodigue, le bon pasteur courant dans le désert après la brebis égarée, et la rapportant sur ses épaules, foibles emblèmes, quoiqu'ils nous soient donnés par Jésus-Christ, de sa clémence envers les pécheurs. C'est qu'aucune expression humaine ne peut répondre à l'idée de la miséricorde divine (2). Serions-nous assez insensés

sunt, et nihil odisti horum quæ fecisti..... Parcis auten omnibus, quia tua sunt, Domine, qui amas animas. *Sap.* XI. 24, 25, 27. *Et alibi passim.*

(1) Quia patiens est Deus, in hoc ipso pœniteamus, et indulgentiam ejus, fusis lacrymis, postulemus. *Judith.* VIII. 14.

(2) Quis, Deus, similis tibi, qui aufers iniquitatem, et transis peccatum reliquiarum hæreditatis tuæ? Non immittet ultrà furorem suum, quoniam volens misericordiam est. Revertetur, et miserebitur nostrî : deponet iniquitates nostras :

pour la méconnoître ; assez ingrats pour n'en être pas touchés; assez durs pour ne pas nous rendre à ses touchantes invitations; assez ennemis de nous-mêmes pour continuer de la braver, et pour amasser par notre impénitence, au lieu du trésor de grâce qui nous est offert, un trésor de colère pour le terrible jour du jugement (1).

VIII. La pénitence remet tous les péchés.

Le premier effet de la pénitence, l'objet direct et principal de son institution, est la rémission des péchés. Les promesses du Seigneur, d'accorder le pardon à un repentir sincère, sont si formellement, et si fréquemment répétées dans les livres saints, qu'il faudroit, ou n'avoir aucune idée de la religion, pour les ignorer, ou rejeter absolument la religion, pour en douter. Aussi quels qu'aient été les travers de l'esprit humain, quelque multipliées, quelque variées qu'aient été les erreurs que, dans le christianisme, depuis son origine, ont vomies les portes de l'enfer, nous ne voyons pas que ce dogme précieux ait jamais été con-

et projiciet in profundum maris omnia peccata nostra. *Mich.* VII. 18, 19.

(1) Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit. Secundùm autem duritiam tuam et impœnitens cor, thesaurisas tibi iram in die iræ, et revelationis justi judicii Dei. *Rom.* II. 4, 5.

testé. N'osant pas le combattre de front, l'hérésie a cherché insidieusement à l'attérer. Dans l'impuissance de nier ce grand bienfait de la rédemption, elle s'est efforcée de le restreindre. Obligée de reconnoître la suprême miséricorde, elle a imaginé de lui donner des bornes. Elle a prétendu, comme nous l'avons déjà exposé, que la grâce de l'absolution ne pouvoit s'étendre qu'à certains péchés; et que Dieu la refusoit, ou à l'énormité, ou à la répétition des crimes. Ils ignoroient donc que le sacrement de pénitence est le chef-d'œuvre de la miséricorde divine, de cette miséricorde qui, étant infinie, l'emporte toujours sur la méchanceté humaine. Dieu est grand en tout; mais c'est surtout dans sa bonté qu'il aime à déployer sa grandeur. O mon âme, dirai-je avec le roi prophète, bénissez le Seigneur, qui pardonne la totalité de vos iniquités, qui guérit toutes vos infirmités (1). Fussiez-vous toute noire de crimes, en vous lavant dans le bain salutaire qu'il vous a préparé, et en réformant votre vie, vous deviendrez, c'est lui qui vous l'assure par Isaïe, plus blanche que la neige (2).

(1) Benedic, anima mea, Domino... qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis; qui sanat omnes infirmitates tuas. *Psalm.* CII. 2, 3.

(2) Lavamini, mundi estote, auferte malum cogitationum vestrarum ab oculis meis, quiescite agere perversè, discite benefacere, quærite judicium, subvenite oppresso, judicate pupillo, defendite viduam : et venite, et arguite me, dicit

O bonté inépuisable, bonté que je ne pourrai jamais, ni exprimer convenablement, ni même sentir dans toute son étendue! Eussé-je commis tous les crimes que la méchanceté humaine, et la rage infernale sont capables d'imaginer, elle m'offre encore mon pardon; elle désire me l'accorder; elle me presse de l'accepter. Lors même que les foudres de la Justice suprême, suspendues sur ma tête, sont au moment de m'écraser, mes larmes peuvent encore aller les éteindre dans la main élevée pour les lancer.

IX. Elle fait revivre les bonnes œuvres.

En effaçant nos péchés, la pénitence nous procure encore le précieux avantage de faire revivre nos bonnes œuvres. Elles étoient devenues mortes, la pénitence les ressuscite. Pécheur, vous considérez ce tableau qui étoit couvert de poussière et de fumée, où l'œil ne distinguoit plus rien. Aussitôt qu'une main habile l'a nettoyé, vous le voyez orné de sa première fraîcheur, vous admirez ses couleurs brillantes de tout leur éclat. Il en sera de même de votre âme, quand vous l'aurez délivrée des souillures qui la recouvrent et la ternissent. Vos actions vertueuses reparoîtront dans toute

Dominus. Si fuerint peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbabuntur : et si fuerint rubra quasi vermiculus, velut lana alba erunt. *Isai.* I. 16, 17, 18.

leur pureté, vos anciens mérites ressortiront avec leur beauté primitive. Non seulement, par l'abolition de vos fautes, vous aurez cessé d'être l'ennemi de Dieu; mais, par la restauration de vos bonnes œuvres, vous serez redevenu son ami. En brisant les liens funestes de l'enfer, vous aurez repris vos droits à la gloire céleste.

X. Elle est un préservatif.

Le bienfait de la réconciliation ne se borne pas au passé ? Il s'étend dans l'avenir : en effaçant les péchés commis, il préserve d'en commettre d'autres. Le rit sacré qui nous rend nos bonnes œuvres, nous confère la vertu de les multiplier. La grâce du sacrement est une grâce de force, qui nous aide à repousser les nouvelles attaques de l'ennemi; une grâce de piété, qui nous inspire le désir, et nous donne le moyen de pratiquer toutes les œuvres méritoires (1). Elle est cette grâce sanctifiante, qu'accompagnent toutes les vertus surnaturelles. Le vrai pénitent est plus éloigné du péché qu'il ne l'étoit avant sa chute. Le souvenir amer qu'il en conserve est un préservatif puissant; il lui suggère toutes les précautions, excite sa vigilance,

(1) Si quis ergò emundaverit se ab istis, erit vas in honorem sanctificatum, et utile Domino ad omne opus paratum. II. *Timoth.* II. 11.

ranime sa volonté, échauffe son zèle; d'un exemple de vice il fait un modèle de vertu, et d'une pierre de scandale, quelquefois une pierre fondamentale de la religion. David a commis à la fois deux énormes péchés; non seulement il marchera avec plus de fidélité dans les voies saintes, mais il les enseignera aux pécheurs, et ramènera à Dieu les impies (1). Pierre a renié son maître : converti, ce sera lui qui confirmera ses frères dans le bien (2). Paul a persécuté les propagateurs de l'évangile : il s'en fait une obligation de travailler avec encore plus d'abondance qu'eux à la propagation de l'évangile (3). Tels ont été tous les saints pénitens que l'Eglise présente à notre admiration et à nos hommages. Ils ont puisé dans la piscine sacrée cette vigueur de sainteté, cette abondance de perfection, qui leur a fait concevoir, entreprendre, exécuter les actions héroïques, les dures mortifications, les austérités incroyables, que nous ne pouvons contempler sans étonnement, et que nous désespérons d'imiter.

(1) Docebo iniquos vias tuas, et impii ad te convertentur. *Psalm.* L. 15.

(2) Et tu aliquandò conversus confirma fratres tuos. *Luc.* XXII. 32.

(3) Ego sum minimus apostolorum, qui non sum dignus vocari apostolus quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei. Gratiâ autem Dei sum id quod sum : et gratia ejus in me vacua non fuit : sed abundantiùs illis omnibus laboravi. I. *Cor.* XV. 9, 10.

XI. La pénitence est un don de Dieu.

En nous rappelant les divers bienfaits de la pénitence, nous ne devons pas oublier que la pénitence elle-même est un bienfait. A ne considérer que notre nature, nous nous en trouverons absolument incapables. La corruption de notre cœur ne nous permettra pas de la désirer : la foiblesse de notre volonté ne nous laissera pas le pouvoir de l'opérer. Mais ce qui est impossible à nos seules forces, le secours tout-puissant nous le rendra facile. C'est Dieu qui, dans sa miséricorde, nous convertit (1). J'ôterai du milieu de vous, dit-il par son prophète, ce cœur dur, ce cœur insensible, ce cœur de pierre que vous portez ; et j'y placerai un cœur de chair, et je mettrai dans vous mon esprit (2). Mais n'imaginons pas qu'il veuille opérer seul l'ouvrage de notre conversion. Les grâces qu'il nous donne sont des grâces de coopération à cette grande œuvre. Il nous les confère pour que nous y travaillions. Le commencement de notre pénitence, le premier désir, le premier effort nous viennent de lui (3).

(1) Convertam eos, quia miserebor eorúm. *Zach.* x. 6.

(2) Dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestrì : et auferam cor lapideum de carne vestrâ, et dabo vobis cor carneum : et spiritum meum ponam in medio vestrì. *Ezech.* xxxvi. 26, 27.

(3) Dixi, nunc cœpi : hæc mutatio dexteræ Excelsi. *Ps.* lxxvi. 11.

Mais nous devons y correspondre. C'est l'usage de ces grâces primitives qui nous en obtiendra de plus abondantes. Pour qu'il nous convertisse, il veut que nous nous convertissions (1). Secondons-les, ces grâces salutaires; attirons-en sur nous de plus puissantes, par nos travaux, par nos efforts, mais en même temps par nos vœux et par nos prières. En les méritant, implorons-les. Demandons au Seigneur, avec David, qu'il nous convertisse (2); qu'il nous ramène de ces voies d'iniquités où nous nous sommes égarés (3); qu'il crée en nous un cœur pur, et qu'il y renouvelle l'esprit de droiture (4). Disons-lui avec Jérémie : Guérissez-moi, Seigneur, et je serai guéri; sauvez-moi, et je serai sauvé. Vous seul êtes ma force, et pouvez être ma gloire (5). Dieu tout-puissant, convertissez-nous à vous, et nous nous convertirons : renouvelez nos malheureux jours, et

(1) Si converteris, convertam te, et ante faciem meam stabis. *Jerem.* XV. 19.

Convertimini ad me, filii revertentes, et sanabo aversiones vestras. *Ibid.* III. 22.

Convertimini ad me, dicit Dominus exercituum; et convertar ad vos, dicit Dominus exercituum. *Zach.* I. 3.

(2) Deus virtutum, converte nos. *Psalm.* LXXIX. 8.

Converte nos, Deus salutaris noster. *Ibid.* LXXXIV. 5.

(3) Viam iniquitatis amove à me *Psalm.* CXVIII. 29.

(4) Cor mundum crea in me, Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis. *Psalm.* L. 12.

(5) Sana me, Domine, et sanabor : salvum me fac, et salvus ero : quoniam laus mea tu es. *Jerem.* XVII. 14.

rendez-les tels qu'ils étoient au temps de notre innocence (1). L'humble aveu de notre impuissance nous en obtiendra le remède. Nos vives sollicitations rendront nos désirs ardens, notre volonté courageuse, nos résolutions solides, nos efforts efficaces.

XII. Pourquoi on ne fait pas pénitence.

Pourquoi donc, la pénitence étant si nécessaire, si utile, et avec le secours de la grâce, si facile, se trouve-t-il des pécheurs, de ceux même dans qui la foi n'est pas éteinte, qui négligent, ou qui refusent de la faire. Semblables à cet officier du roi de Syrie qui, malgré la parole d'Elisée, dédaignoit d'aller laver sa lèpre dans les eaux du Jourdain, ces hommes aveuglés, méprisant l'ordre de Dieu même, ne veulent pas aller se laver, et guérir leur lèpre spirituelle dans le bain salutaire de la pénitence. C'est que ces malheureux chérissent leur mal, et en redoutent le remède. L'ennemi du salut les séduit par une double illusion. D'une part, il leur présente comme un malheur affreux la perte de leurs criminelles jouissances : de l'autre, il leur fait envisager avec terreur les travaux qu'il leur faudra entreprendre, les efforts qu'ils devront faire, les combats qu'ils seront

(1) Converte nos, Domine, ad te, et convertemur : innova dies nostros sicut à principio. *Thren.* v. 21.

obligés de livrer. Par le sentiment du plaisir, il les retient dans le vice : par celui de la crainte, il les éloigne de la vertu.

XIII. Fausses pénitences.

Une autre de ses ruses plus commune encore peut-être, pour retenir dans ses filets les malheureux qu'il a su y attirer, est de les abuser par de fausses pénitences. Nous voyons quelquefois, surtout dans les solennités pascales, les tribunaux sacrés entourés de malades de tout genre, qui viennent y chercher le remède à leurs infirmités. Ce spectacle, consolant en apparence, rappelle douloureusement à ceux qui ont l'expérience de la direction des âmes, cette piscine probatique de Jérusalem, autour de laquelle se pressoit une multitude d'infirmes. Tous attendoient la venue salutaire de l'ange : un seul étoit guéri. Combien peu, dans la piscine de la pénitence, reçoivent leur guérison. N'y entrant pas véritablement pénitens, ils n'en sortent pas absous. Si Dieu révéloit à ses ministres le secret de leurs cœurs, comme il fit connoître à Jérémie le vice de la conversion de Juda, au lieu de prononcer sur eux l'arrêt de réconciliation, le prêtre leur diroit comme le prophète : Ce n'est pas du fond du cœur, c'est dans le mensonge que vous revenez au Sei-

gneur (1). Fausse pénitence, plus funeste encore que le défaut de pénitence ! Et parce qu'aux autres crimes elle ajoute la sacrilége profanation du sacrement ; et parce que, laissant l'âme dans le péché, elle l'y maintient, l'y confirme, l'y fixe, par la sécurité qu'elle lui inspire. Ce n'est pas seulement la volonté qui retient dans ce déplorable état : c'est la persuasion qu'on n'a plus besoin d'en sortir. Pécheur, il avoit encore des remords, des craintes, des désirs, au moins des velléités. Faux pénitent, il ne ressent plus rien : il a tout déposé dans le tribunal, hors ses iniquités.

XIV. Parties du sacrement de pénitence.

Mais qu'est-ce qui constitue la véritable et sainte pénitence? Qu'est-ce qui la vicie et la rend fausse? Pour répondre à cette question, il faut examiner les qualités que la pénitence doit réunir. Il y en a trois principales, relatives aux trois parties dont le concile de Trente a déclaré que le sacrement de pénitence est composé, et qui en sont comme la matière (2).

(1) Non est reversa ad me prævaricatrix soror ejus Juda in toto corde suo, sed in mendacio, ait Dominus. *Jerem.* III. 10.

(2) Si quis negaverit ad integram et perfectam peccatorum remissionem requiri tres actus in pœnitentiâ quasi materiam sacramenti pœnitentiæ, videlicet contritionem, confessionem et satisfactionem, quæ tres pœnitentiæ partes dicuntur, anathema sit. *Conc. Trident. de sacram. pœnit. can.* IV.

La pénitence doit être amère, elle doit être sincère, elle doit partir d'un cœur touché qui regrette et déteste le péché par la contrition. Sincère, elle doit présenter un aveu humble et total de ses péchés à la confession. Sévère, elle doit expier, et réparer le péché dans la satisfaction. Jérémie annonçoit au peuple de Dieu ces trois conditions de la pénitence, lorsqu'il lui disoit : Examinez-vous vous-mêmes : livrez-vous à l'amertume, dirigez vos cœurs dans la voie droite (1).

Sur la Contrition.

XV. Deux parties dans la contrition.

Les protestans, qui ont répandu leur doctrine erronée sur toutes les parties du sacrement de pénitence, ont prétendu réduire la contrition à la simple résolution de ne plus commettre de péché, et au commencement d'une nouvelle vie. Mais l'Eglise catholique enseigne, et son dernier concile général l'a défini, que la contrition a deux parties; l'une pour le passé, qui est la détestation, le regret amer des péchés commis; l'autre pour l'avenir, qui est la forte résolution de n'en plus commettre (2).

(1) Statue tibi speculam : pone tibi amaritudines : dirige cor tuum in viam rectam. *Jerem.* XXXI 21.

(2) Contritio, quæ primum locum inter dictos pœnitentis

Que nos frères séparés de nous considèrent que le nom même de contrition exprime le brisement du cœur. Qu'ils fassent attention que, s'il ne peut y avoir de regret sans ferme propos, réciproquement il ne peut exister de ferme propos sans regret. Ce sont deux choses inséparablement unies. Celui-là ne déteste, ne regrette pas sincèrement ses péchés, qui est dans la disposition de les renouveler; et de même il ne peut pas avoir une résolution ferme de ne plus retomber dans ses fautes, l'homme qui y conserve de l'attachement, qui n'est pas affligé de s'en être souillé. Qu'ils parcourent enfin tous les exemples de pénitens que présentent les saintes Ecritures : en trouveront-ils un seul qui n'ait mérité son pardon par sa profonde affliction? Ils changeoient de vie, parce qu'ils étoient douloureusement peinés de celle qu'ils avoient menée.

Tel est donc l'ordre, telle est la correspondance de ces deux parties, sans la réunion desquelles il ne peut y avoir de véritable contrition. La vivacité du regret est le principe de la ferme résolution : et la fermeté de la résolution est

actus habet, animi dolor, ac detestatio est de peccato commisso, cum proposito non peccandi de cætero. *Conc. Trid. doctrina de sacram. pœnit. cap.* IV.

Declarat igitur, sancta synodus, hanc contritionem, non solùm cessationem à peccato et vitæ novæ propositum et inchoationem, sed veteris etiam odium coutinere. *Ibid.*

l'effet nécessaire et le signe certain du vif regret. Pécheur, que la grâce a touché, vous désirez savoir si vous êtes véritablement pénétré de cette sincère contrition qui réconcilie avec Dieu. Jugez-en par vos résolutions. Vous sentez-vous, non plus ces velléités de conversion, ces demi-volontés de changement, ces projets vagues d'une meilleure vie, trop communs dans la carrière de la pénitence, et qui ne font que rassurer les prévaricateurs en les aveuglant; mais une détermination forte, assurée, efficace, et de fuir le péché, et de retrancher tout ce qui peut vous y porter. Voyez le cultivateur qui a découvert dans son champ une plante venimeuse : il ne se contente pas d'en couper les branches, ou même d'abattre le tronc : il va dans le fond de sa terre extirper jusqu'aux dernières racines. De même, qu'il ne vous suffise pas de vouloir ôter le péché de la superficie de votre âme. Prenez le parti de l'y déraciner. Pénétrez dans votre intérieur. Résolvez-vous fortement aux précautions les plus assujettissantes, aux sacrifices les plus pénibles, à la fuite des occasions les plus flatteuses, à une résistance continue, opiniâtre, contre les tentations de tout genre, soit contrariantes, soit séduisantes. Si vous n'êtes pas fermement dans ces courageuses dispositions, vous n'avez rien de la vraie contrition : vous n'êtes, ni réellement décidé à fuir le péché, ni affligé de l'avoir commis.

XVI. Nécessité de la contrition.

La contrition est la première, et la plus nécessaire partie du sacrement de pénitence. Elle est la première, parce que c'est elle qui fait produire les deux autres, qui les anime, et leur communique sa vertu. Elle est la plus nécessaire. C'est elle qui forme vraiment le pénitent, et qui constitue essentiellement la pénitence. Les actes extérieurs du sacrement, séparés de la contrition, sont un corps sans âme; ce n'est qu'un simulacre de pénitence. Elle est même la seule absolument, et dans toutes les circonstances, nécessaire. Dieu daigne accorder le pardon à une parfaite contrition, quand la confession et la satisfaction sont impraticables. Mais il ne guérit jamais que les cœurs contrits (1). Tout peut être suppléé par la contrition ; rien ne remplace la contrition. Pensons au feu de l'enfer, une larme l'éteint : levons les yeux vers le paradis, un bon acte de contrition a la force de nous l'ouvrir.

XVII. Deux sortes de contritions.

On distingue deux sortes de contritions; l'une parfaite, l'autre imparfaite, autrement appelée attrition. Elles conviennent entre elles, en ce que l'une et l'autre renferment le vif regret et

(1) Qui sanat contritos corde. *Psalm.* CXLVI. 3.

la ferme résolution; en ce que l'une et l'autre, pour être réelles, doivent réunir les mêmes qualités; mais elles diffèrent par leur motif. La contrition parfaite est conçue par la charité parfaite : l'attrition est formée par la crainte des peines de l'enfer, ou par la considération de la difformité du péché.

XVIII. Contrition parfaite.

En quoi consiste cette charité parfaite, principe de la parfaite contrition? Sur cette question, les docteurs catholiques sont partagés; et nous n'avons pas à entrer dans leurs divers systèmes. Disons, avec Bossuet, que celui-là aime le mieux, qui aime le plus, par quelque motif que ce soit. Efforçons-nous d'exciter en nous l'amour le plus tendre, le plus vif, par toutes les considérations propres à le faire naître, à l'animer, à l'exalter, à le perfectionner. Méritons que le divin Rédempteur répète sur nous ce qu'il dit d'une célèbre pénitente. Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé (1). Cet amour élargira la main qui tient les grâces; et, faisant de la justice même le canal de la miséricorde, nous obtiendra la rémission, et de tous nos péchés, et de toute leur peine. Observons cependant que, si,

(1) Remittuntur ei peccata multa, quia dilexit multùm. *Luc.* VII. 48.

comme nous l'avons dit, la contrition parfaite justifie le pécheur par elle-même, et avant le sacrement, il est nécessaire qu'il y joigne le désir et la résolution de recevoir le sacrement aussitôt qu'il en aura la possibilité. Il n'a pas une charité, une contrition parfaites, celui qui ne veut pas se soumettre pour ses péchés aux œuvres laborieuses de la pénitence.

XIX. Attrition.

La contrition parfaite attire du ciel la rémission des péchés, même avant d'avoir reçu le sacrement. Elle n'est donc pas nécessaire dans le sacrement. L'attrition peut donc obtenir le même effet étant jointe au sacrement; et elle en est une matière suffisante. Son motif le plus ordinaire est la crainte des peines. Mais ici s'élèvent plusieurs questions que l'on peut rapporter à deux points. Quelle est cette crainte qui sert à la justification? Est-elle suffisante pour justifier dans le sacrement?

XX. La crainte des peines est utile.

Nous disons d'abord avec toute l'Eglise catholique, et contre les hérétiques du seizième siècle, que la douleur du péché conçue par la crainte des peines éternelles, non seulement n'est pas vicieuse, et ne rend pas l'homme coupable, mais est véritablement utile, et sert à la justification du pécheur; en le préparant à

recevoir dans le sacrement la grâce de la réconciliation (1). C'est cette crainte de l'enfer que l'Esprit saint appelle le commencement de la sagesse (2). Elle engage l'homme à s'abstenir de l'iniquité : elle lui en ôte même la volonté : et, diminuant peu à peu l'habitude du péché, elle finit par le détruire. Elle chasse ainsi le vice du cœur, et s'en empare; elle en aplanit les voies à la charité; renverse les barrières élevées pour en fermer l'entrée à cette reine des vertus; lui en ouvre les portes, l'y introduit, et lui remet l'empire qu'elle y avoit pris. Victorieuse de l'usurpateur, elle replace sur son trône la légitime souveraine.

XXI. Elle doit opérer le regret des fautes.

Nous disons ensuite, avec tous les docteurs, qu'il faut distinguer deux choses; la crainte des peines, et la douleur du péché conçue par la crainte des peines. La crainte seule, n'est pas

(1) Si quis dixerit eam contritionem quæ paratur per discussionem, collectionem, et detestationem peccatorum, quâ quis recogitat annos suos in amaritudine animæ suæ, ponderando peccatorum suorum gravitatem, multitudinem, fœditatem, amissionem æternæ beatitudinis, et æternæ damnationis incursum, cum proposito melioris vitæ, non esse verum et utilem dolorem, nec præparationem ad gratiam, sed facere hominem hypocritam, et magis peccatorem; demùm illam esse dolorem coactum, et non liberum, ac voluntarium, anathema sit. *Conc. Trid. de sacram. pœnit. can.* v.

(2) Initium sapientiæ timor Domini. *Psalm.* cx. 10.

une nouvelle offense, comme le prétend Luther. Mais, tant qu'elle reste stérile, et qu'elle n'engendre pas la détestation des offenses, elle est impuissante à la justification. Et c'est ici un écueil, auquel échouent beaucoup de pécheurs. Ce ne sont pas leurs péchés qu'ils haïssent, ce sont les supplices dont ils seront punis. Ils craignent de brûler, et non de pécher. Ils ne sont pas convertis, ils ne sont que timides. Leur prétendue pénitence n'est que le désir que le crime reste impuni. Ils s'affligent de ce que Dieu est juste, et non de ce qu'ils l'ont offensé. S'ils n'avoient pas la perspective des tourmens infligés au péché, ils continueroient de s'y livrer avec plaisir. Regarderoient-ils comme converti, le scélérat qui, lorsqu'on le conduit au supplice, est affligé de subir la mort et non des crimes qui la lui ont méritée. Le loup, dit saint Augustin, fuit par la peur des bergers : mais il reste toujours loup. Craindre le châtiment, sans haïr l'offense, n'est pas une contrition. La contrition, toute contrition consiste essentiellement dans le regret du péché. Si elle n'en détache pas le cœur, elle est nulle.

XXII. Et être accompagné d'amour de Dieu.

Nous disons enfin que l'Eglise n'a jamais décidé la question de savoir si la détestation des péchés, conçue par la seule crainte de leurs

peines, est suffisante pour justifier dans le sacrement, ou s'il est nécessaire d'y joindre au moins un commencement d'amour de Dieu; et qu'il y a sur ce sujet partage d'opinions dans les écoles. Mais nous devons observer que, dans la pratique, cette diversité même de sentimens doit engager les pénitens à s'exciter de tout leur pouvoir à l'amour de Dieu. Ce seroit, dans eux, le comble de l'imprudence d'exposer leur salut sur des opinions spéculatives. Le nautonier se garde bien de conduire son navire par des passages dont la sûreté est contestée, quand il lui en est ouvert d'autres dont la sûreté est généralement reconnue. Et il est d'autant plus nécessaire de suivre, dans cette séparation de routes, celle qui est la plus sûre, qu'elle est en même temps celle qu'indiquent, et que regardent comme la seule qui mène à la justification, les docteurs les plus nombreux et les plus accrédités. Leur opinion est aussi la plus fondée sur l'enseignement du concile de Trente relativement à la justification. Enfin, à ne consulter même que les lumières naturelles, l'opinion qui exige l'amour de Dieu, pour la réconciliation avec lui, est la plus conforme à notre raison. Est-il possible d'imaginer qu'on devienne l'ami de Dieu sans l'aimer? Et, s'il est une occasion où le cœur doive ressentir cet amour, n'est-ce pas celle où Dieu daigne nous recevoir en grâce, et nous pardonner les offenses dont

nous nous étions rendus coupables envers lui. Quand nous éprouvons une maladie corporelle, nous ne nous contentons pas de faire disparoître les symptômes : nous remontons au principe du mal, pour y appliquer les remèdes contraires. Un amour désordonné pour les créatures nous fit criminels : c'est l'amour du Créateur qui doit nous rendre à la vertu. C'est à l'amour du bien suprême qu'il appartient de réparer le déréglement de l'amour du mal essentiel.

XXIII. Qualités de la contrition.

Toute contrition, soit parfaite, soit imparfaite, pour être réelle, et opérer la rémission des péchés, doit réunir quatre conditions. Elle doit être intérieure, surnaturelle, souveraine et universelle.

XXIV. Elle doit 1. être intérieure.

La contrition doit être intérieure. Dire qu'on se repent n'est pas se repentir : c'est un abus d'autant plus funeste qu'il est plus commun, de se croire délivré de ses péchés, parce que, sur un acte de contrition qu'on a répété d'après un livre, on a surpris l'absolution d'un confesseur peu éclairé, ou trompé. Nous ne blâmons pas cependant ces formules que l'on trouve dans les ouvrages de piété. Elles peuvent servir à donner l'idée de la vraie contrition, à en inspi-

rer le sentiment, à en exciter l'ardeur. Mais, si elles ne produisent pas cet effet, elles sont inutiles, elles peuvent même devenir dangereuses, en inspirant une fausse sécurité. La pénitence ne réside pas sur les lèvres, elle ne consiste pas dans des paroles mensongères : tout homme qui dit Seigneur, Seigneur, n'entrera pas pour cela dans le royaume des cieux (1). Si ses vœux ne sont pas l'expression de son cœur, ils seront rejetés. Il sera de ce peuple hypocrite qui honore Dieu des lèvres, mais dont le cœur est loin de lui (2). Et jugez-en par vous-mêmes : rendriez-vous votre amitié sur des excuses dont vous connoîtriez la fausseté ? Ce fut le cœur qui se rendit coupable ; c'est le cœur qui doit devenir pénitent (3). La volonté s'est éloignée de Dieu ; il faut que la volonté retourne à lui (4). Ame languissante dans le péché, applique le remède à ton mal. Tu trouvas dans le crime une douceur défendue ; tu ne t'en guériras que par l'amertume de tes regrets. Change tes criminels plaisirs en une

(1) Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum. *Matth.* VII. 21.

(2) Populus labiis me honorat : cor autem eorum longè est à me. *Matth.* XV. 8.

(3) Redite prævaricatores ad cor. *Is.* XLVI. 8.

(4) Revertimini sicut in profundum recesseratis, filii Israel. *Is.* XXXI. 6.

douleur sincère de les avoir recherchés (1). C'est le seul moyen de les effacer.

XXV. 2. Surnaturelle.

La contrition doit être surnaturelle; et elle doit l'être de trois manières. D'abord, dans son principe, elle est un don de Dieu, une grâce infuse dans nos cœurs; ensuite dans sa fin, venant de Dieu, elle doit se rapporter à lui; détester le péché, le regretter comme une offense faite à sa majesté suprême : enfin dans ses motifs, il faut qu'elle soit conçue par ceux que la foi nous présente, et non par les maux temporels qu'attire le péché. C'est surtout à cette dernière marque, c'est aux motifs qui nous animent, que nous pouvons reconnoître si notre contrition est véritablement surnaturelle. Saint Paul nous fait clairement sentir la nécessité d'une contrition surnaturelle, et sa différence avec une douleur naturelle, quand il distingue deux sortes de tristesse : l'une selon Dieu, qui opère la vraie pénitence, et procure le salut; l'autre selon le monde, laquelle donne la mort; et lorsqu'il déclare à ses chers disciples de Corinthe, que, s'il les a affligés selon Dieu, c'étoit pour opérer en eux tous les effets d'une

(1) Miseri estote, et lugete, et plorate : risus vester in luctum convertatur, et gaudium in mœrorem. *Jac.* IV. 9.

sincère pénitence (1). Ce n'est pas s'affliger selon Dieu des offenses commises envers lui, que d'être fâché des maux qu'elles ont attirés. Combien de fois un joueur réduit à la misère détesta-t-il sa fatale passion? Combien de libertins et d'intempérans ont gémi des infirmités que leurs vices avoient engendrées. Ce n'étoient pas leurs péchés qu'ils regrettoient; c'étoient les effets de leurs péchés qui les peinoient. Ils n'étoient pas touchés de la douleur d'avoir offensé Dieu, ils s'affligeoient de la perte de leur fortune, ou de leur santé. Dieu doit-il le pardon, peut-on imaginer qu'il l'accorde à des regrets dont il n'est pas l'objet, et qui lui sont absolument étrangers?

Nous devons cependant reconnoître que, si la considération des maux temporels n'est pas suffisante, il est en notre pouvoir de nous la rendre utile. La douleur qu'elle inspire n'est pas la contrition, mais peut la faire naître. Elle est une route qui y conduit; mais il ne faut pas s'y arrêter. Les adversités de ce monde sont des grâces de Dieu, des moyens par lesquels il nous rappelle à lui. Il nous sépare de ces biens

(1) Quæ secundùm Deum tristitia est pœnitentiam in stabilem salutem operatur : seculi autem tristitia mortem operatur. Eccè enim secundùm Deum hoc ipsum contristávi vos, quantam in vobis operatur sollicitudinem, sed defensionem, sed indignationem, sed timorem, sed desiderium, sed æmulationem, sed vindictam. II. *Cor.* VII. 10, 11.

frivoles où nous avions cherché un criminel bonheur, pour nous en faire sentir la vanité; pour nous faire connoître, désirer, goûter le bien suprême. Nos revers sont, dans ses vues bienfaisantes, les préparatifs de notre conversion. Ce sont des remèdes amers, mais salutaires qu'il nous présente. Au lieu de les rejeter avec dégoût, si nous les prenons avec reconnoissance, ils nous rendront la santé. Il nous le déclare lui-même : Ceux qu'il aime, il les châtie, afin qu'ils fassent pénitence (1). Ses punitions temporelles sont des bienfaits de sa miséricorde (2). Vous m'avez châtié, dit Jérémie, et j'ai été instruit comme un jeune cheval indompté; car dès que j'ai ressenti vos châtimens, je me suis converti (3). Et le même prophète déplore, comme le comble des maux de son peuple, que les fléaux dont le Seigneur l'a frappé, n'aient point opéré sa conversion (4). Les livres saints nous présentent des exemples de deux genres, et de sincères contritions, et

(1) Ego quos amo arguo et castigo. Æmulare ergò et pœnitentiam age. *Apoc.* III. 19.

(2) Secundùm misericordiam suam, sic correptio illius. *Eccli.* XVI. 13.

(3) Castigâsti me, et factus sum quasi juvenculus indomitus..... Postquàm enim castigâsti me, egi pœnitentiam. *Jerem.* XXXI. 19.

(4) Percussisti eos, et non doluerunt : attrivisti eos, et noluerunt accipere disciplinam. Induraverunt faciem suam super petram, et noluerunt reverti. *Jerem.* V. 3.

de regrets inefficaces causés par des maux temporels. Les Ninivites ont entendu la menace que Dieu leur a intimée par son prophète, de les détruire dans quarante jours. Ils se couvrent de sac et de cilice, élèvent vers le Seigneur leurs voix pénitentes, et déplorent leurs iniquités. Témoin de la sincérité de leur repentir, Dieu étend sur eux sa miséricorde, et rétracte la sentence qu'il avoit prononcée (1). Manassès a été un modèle d'impiété, un monstre de cruauté. Chassé de son trône, en punition de ses crimes, et renfermé dans une étroite prison, il s'humilie sous la main qui le châtie, l'adore du fond du cœur, fait de tous ses forfaits une vive pénitence, et, par sa douleur sincère, obtient, non seulement son pardon, mais son rétablissement dans son autorité (2). Au contraire, Esaü regrettant la bénédiction qui le prive de l'héritage paternel, et non les fautes qui lui ont mérité de la perdre, ne fait point, malgré ses larmes, une véritable pénitence (3). Et Antiochus, périssant misérable-

(1) Et vidit Deus opera eorum quia conversi sunt de viâ suâ malâ : et misertus est Deus super malitiam quam locutus fueret ut faceret eis, et non fecit. *Jonas*. III. 10.

(2) Qui postquàm angustiatus est oravit Dominum Deum suum, et egit pœnitentiam valdè coram Deo patrum suorum, deprecatusque est eum, et obsecravit intentè, et exaudivit orationem ejus, reduxitque eum in Jerusalem. II. *Paralip*. XXXIII. 12, 13.

(3) Scitote quoniam et posteà, cupiens hæreditare bene-

ment, implore en vain une miséricorde qu'il n'obtiendra point; parce que c'est la perte de sa vie, et non ses offenses envers Dieu, qu'il déplore (1).

XXVI. Souveraine.

La contrition doit être souveraine. Elle peut être, comme nous l'avons exposé, plus ou moins vive, plus ou moins parfaite; mais à quelque degré qu'elle soit portée, elle ne présente pas au sacrement de pénitence une matière suffisante, si elle n'est pas supérieure à toute autre douleur. Le pécheur estima plus que Dieu, au moins dans la pratique, les objets de ses passions, ce qui étoit pour lui occasion ou cause de péché. Pour se repentir véritablement, pleinement, entièrement, il faut qu'il conçoive de son péché une douleur de préférence, une douleur qui lui fasse détester son péché plus que tout au monde, une douleur qui lui fasse préférer tout autre malheur à celui de retomber dans son péché. Cette souveraineté de la contrition exige une explication. Toute douleur est fondée sur un amour : et, comme il y a deux sortes d'amour, il y a deux

dictionem, reprobatus est. Non enim invenit pœnitentiæ locum, quanquam cum lacrymis inquisisset eam. *Hebr.* XII. 17.

(1) Orabat autem hic scelestus Dominum, à quo non erat misericordiam consecuturus. II. *Machab.* IX. 13.

sortes de douleurs. Nous connoissons un amour tendre, expansif, par lequel nous aimons avec sensibilité; et un amour de préférence, appelé par les docteurs appréciatif, par lequel nous aimons avec plus d'estime. Le premier appartient à l'appétit sensitif; le second réside dans la volonté. Dieu ne nous prescrit pas le premier, qui ne dépend point de nous; il nous commande le second, qui est en notre pouvoir. Nous aimons véritablement Dieu par-dessus toutes choses, quand nous le préférons à toutes choses, quand nous choisirions la privation de toutes choses, plutôt que la perte de son amitié. Il en est de même de notre regret du péché. Il est souverain, c'est-à-dire supérieur à tout autre, quand il l'est appréciativement, quoiqu'il ne le soit pas sensiblement. Nous ne sommes pas toujours les maîtres de déplorer le péché avec une tendre et vive affection. Ainsi Dieu, dont la sagesse miséricordieuse n'exige jamais l'impossible, ne nous l'ordonne pas. Mais notre volonté qui est libre, peut toujours, reconnoissant que le péché est le plus grand des maux, le détester comme tel, et préférer tout autre mal à celui de le commettre; et c'est à elle que Dieu commande de le regretter ainsi. C'est dans ce sens que nous devons toujours entendre les exhortations sur les gémissemens et les larmes de la pénitence. Libertins, qui, pour perpétuer vos désordres, dites que vous

ne pouvez pas en ressentir la contrition, que vous attendez cette grâce pour effectuer votre conversion; vous êtes, ou plutôt vous affectez d'être dans l'erreur. Votre excuse pourroit avoir quelque apparence, si l'on vous demandoit une douleur tendre et expansive. Mais ce n'est pas une contrition sensible que Dieu attend de vous, c'est une contrition chrétienne. Veuillez-la sincèrement, et vous l'aurez; désirez-la vivement, et vous la concevrez; implorez-la ardemment, et vous l'obtiendrez.

Ne croyons pas cependant que la douleur sensible, parce qu'elle n'est pas nécessaire, soit mauvaise ou inutile. Elle est même désirable; elle est une grâce de Dieu dont on doit ressentir une vive reconnoissance. Nous voyons manifestées par des larmes plusieurs des pénitences que célèbrent les livres saints. Avec quelle énergie David exprime dans ses psaumes la vivacité, la profondeur de son affliction (1)! Saint Pierre, sainte Madeleine, ne se bornent pas à regretter leurs péchés, ils les pleurent

(1) Laboravi in gemitu meo : lavabo per singulas noctes lectum meum; lacrymis meis stratum meum rigabo. *Psalm.* VI. 7, 8.

Non est sanitas in carne meâ à facie iræ tuæ : non est pax ossibus meis à facie peccatorum meorum..... Afflictus sum, et humiliatus sum nimis : rugiebam à gemitu cordis mei. *Ps.* XXXVII. 4, 9.

Exitus aquarum deduxerunt oculi mei, quia non custodierunt legem tuam. *Ps.* CXVIII. 136. *Et alibì passim.*

amèrement. Mais, pour que cette contrition expansive soit véritablement salutaire, il faut qu'elle soit solide; et il est nécessaire à sa stabilité qu'elle soit fondée sur la contrition appréciative. Nous voyons quelquefois des pénitens gémir, pleurer, se prosterner, se frapper la poitrine. Nous en sommes pénétrés d'édification. Ce qu'ils expriment, nous croyons qu'ils le ressentent. Nous nous défendons cependant de prendre une confiance entière dans ces actes extérieurs. Ils sont des signes de contrition : ils ne sont pas la contrition. Ils en sont même, et nous nous en apercevons trop souvent, des signes équivoques. Combien de pécheurs ont montré pendant quelques instans ces marques d'une vive pénitence, et se sont immédiatement après replongés dans leurs désordres. On ne voit pas que Paul ait répandu une larme : Esaü en a versé d'abondantes. On remarque surtout dans les jeunes gens, dont le cœur est plus tendre, l'imagination plus ardente, l'âme plus puissamment remuée, ces mouvemens vivement sensibles; et c'est souvent dans ceux dont les pénitences sont les plus légères, les plus incertaines. La même chaleur de tête, la même vivacité de sentiment, qui animoient un peu auparavant leurs regrets, ils les reportent aussitôt à leurs dissolutions. Ames tendrement pieuses, mais trop timorées, qui croyez n'avoir pas une contrition souve-

raine, parce que vous êtes plus sensiblement affectées d'une peine temporelle, que de vos péchés, rassurez-vous, votre piété vous fait illusion. Vous sentez plus vivement la douleur temporelle; mais vous ne l'avez pas réellement; ou, si vous voulez qu'elle soit plus vive, elle n'est pas plus forte. Vous êtes plus sensiblement touchées de la perte d'un parent, d'un ami, que de celle de la grâce; vous préféreriez à la perte de la grâce celle de tous vos parens et de vos amis. Conservez fidèlement cette douleur de préférence. Votre cœur n'éprouvât-il aucune sensibilité, vous aurez constamment la contrition que Dieu demande de vous.

XXVII. Universelle.

La contrition doit être universelle. Le regret qu'elle inspire, le ferme propos qu'elle fait concevoir, doit s'étendre à tous les péchés sans exception, au moins à tous les péchés mortels. Il faut, comme David avoir en horreur, non pas une, mais toutes les voies d'iniquité (1). Ce seroit une idée, non seulement fausse, mais ridicule, de prétendre devenir l'ami de Dieu, et de vouloir en même temps rester son ennemi. On ne déteste pas le péché comme une offense faite à Dieu; si on ne déteste pas toutes les offenses qui lui ont été faites. Un seul péché

(1) Omnem viam iniquitatis odio habui. *Ps.* CXVIII. 18.

mortel commis fait sortir de l'état de grâce; c'est une conséquence nécessaire, qu'un seul péché mortel retenu empêche d'y rentrer. C'est par cette raison qu'il est écrit, et c'est en ce sens que nous devons entendre que celui qui, ayant observé d'ailleurs toute la loi, l'offense en un seul point, se rend coupable envers toute la loi (1). Nous disons que la contrition doit s'étendre au moins à tous les péchés mortels. Il n'est pas absolument nécessaire, mais il est souverainement désirable, qu'elle comprenne aussi tous les péchés véniels. Elle n'est pas bien vive la contrition qui ne regrette que les crimes les plus graves, et qui ne compte pour rien les offenses plus légères. La résolution de ne s'abstenir que des uns, en se permettant tous les autres, ne peut pas être agréable à Dieu. Rendriez-vous une grande amitié à celui qui, se bornant à ne plus vous faire de sanglans outrages, se réserveroit de vous nuire sur des points moins importans.

XXVIII. Demander et mériter la contrition.

La contrition est un don de Dieu, et cependant nous sommes libres de nous le procurer. De là résultent deux moyens de l'acquérir : l'un est de la demander à l'auteur de tout don par-

(1) Quicumque totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. *Jac.* II. 10.

fait; l'autre, de nous y exciter de tout notre pouvoir. Elle n'est pas un regret de philosophe, elle est une douleur de chrétien. Ce fut l'erreur des pélagiens d'en faire une opération naturelle de notre cœur. Don surnaturel, don gratuit, elle doit être implorée avec ardeur. Mais le moyen le plus efficace pour l'obtenir, est de la mériter. Toute gratuite qu'est cette grande grâce, Dieu daigne l'accorder à nos efforts, plus encore qu'à nos prières. En la sollicitant, attirons-la; en la recevant, secondons-la. Et que de motifs puissans nous en font connoître la nécessité, nous en inspirent le sentiment! Considérons ce qu'est Dieu, et ce que nous sommes; quel père il a été pour nous, quels fils nous avons été envers lui. Contemplons sa sainteté que nous avons offensée, sa majesté que nous avons outragée, sa miséricorde que nous avons méprisée, sa justice que nous avons bravée. Repassons dans l'amertume de notre âme ces malheureuses années que nous avons données au crime (1). Pensons aux maux affreux et éternels auxquels elles nous avoient dévoués, et qu'une clémence infinie a pu seule nous épargner. Elevons nos pensées vers les biens sans mesure et sans terme qui nous étoient promis, et dont notre déplorable extravagance

(1) Recogitabo tibi omnes annos meos, in amaritudine animæ meæ. *Is.* XXXVIII. 15.

nous avoit privés (1). Jetons-nous enfin dans les bras de cette incompréhensible bonté qui, lorque nous ne cessions de l'offenser, nous recherchoit encore, ne cessoit de nous prodiguer ses grâces, nous suggéroit tant de motifs, nous fournissoit tant de moyens de regagner son amitié que nous négligions, de retourner à la vertu que nous fuyions, de recouvrer le bonheur que nous avions perdu.

XXIX. Signes d'une vraie contrition.

Chrétien, qui êtes allé déposer vos péchés dans le tribunal sacré, vous désirez, et rien n'est plus juste, puisque de là dépend votre salut éternel, vous désirez savoir si la contrition qui vous y a conduits, a été revêtue de toutes les conditions nécessaires. Pour savoir quelle fut la contrition que vous y portâtes, examinez celle que vous en avez rapportée. Avez-vous conservé de vos offenses un souvenir amer, une confusion profonde, un vif regret (2)? Continuez-vous de les détester, comme vous crûtes les détester alors? Si vous avez été véritablement, sincèrement, efficacement contrit, vous avez dû rester tel. Ainsi David pense continuellement

(1) Has ergò habentes promissiones, carissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritûs, perficientes sanctificationem in timore Dei. II. *Cor.* VII. 1.

(2) Recordaberis viarum tuarum, et confunderis. *Ezech.* XVI. 61.

à son iniquité; il voit sans cesse son péché s'élever contre lui (1). Ainsi ont été tous les saints pénitens que nous présentent les fastes de la religion. Lors même qu'ils étoient sûrs que leurs péchés avoient été remis, ils ne cessoient de les déplorer. Mais il doit avoir été bien superficiel, le regret qui se dissipe en un moment. Elles ont été bien peu profondes les impressions sitôt effacées, bien peu fermes les résolutions si promptement oubliées. Sur la confiance que vos péchés ont été pardonnés, vous croyez n'avoir plus à y penser; au contraire, de ce que vous n'y pensez plus, vous devez juger qu'ils n'ont pas été pardonnés. Vous ne sentez pas, comme il convient, la grandeur du bienfait de votre absolution, si vous avez cessé de sentir vivement la grandeur de vos offenses.

C'est surtout par les fruits de votre contrition que vous pourrez juger de sa sincérité; et Jésus-Christ lui-même nous donne cette règle de nos jugemens (2). Ce n'est pas une simple haine spéculative du péché qui nous fera connoître la valeur de notre contrition. Ce sentiment se trouve quelquefois dans les plus grands pécheurs. C'est par une détestation pratique, efficace, qui, comme parle saint Paul, détruise

(1) Iniquitatem meam ego cognosco : et peccatum meum contra me est semper. *Ps.* L. 5.

(2) A fructibus eorum cognoscetis eos. *Matth.* VII. 16.

en nous le corps de péché, et nous délivre de son esclavage (1), que nous reconnoîtrons si nous avons été véritablement pénitens. Nous ne prétendons pas cependant que toute rechute soit une marque du défaut de contrition. Le repentir le plus sincère, le plus vif, le plus douloureux, ne rend pas impeccable. Mais, s'il n'a pas toujours la force de préserver du péché, il en détruit l'attachement; il fait faire des efforts pour s'en garantir; il suggère les précautions pour l'éviter; quand on a eu le malheur d'y tomber, il en inspire un vif regret; il en empêche la multiplicité. Mais ces rechutes qui suivent immédiatement la pénitence, ces rechutes qui se répètent si fréquemment, comment les conciliez-vous avec la contrition que vous croyez avoir eue? C'est, dites-vous, la violence des tentations qui vous entraîne. Non, ce ne sont pas les tentations qui sont trop fortes, c'est votre repentir qui est trop foible. C'est, dites-vous encore, votre fragilité qui succombe. Oui, votre cœur est resté fragile, parce que la pénitence ne l'a pas changé. Vous n'êtes pas redevenu pécheur; vous n'avez pas cessé de l'être. Lorsque, aux pieds du ministre sacré, votre bouche protestoit la haine du péché, votre cœur en conservoit l'attachement,

(1) Ut destruatur corpus peccati, et ultrà non serviamus peccato. *Rom.* VI. 6.

et jusque dans les eaux de la piscine sainte, il a toujours brûlé de ses feux criminels.

Sur la Confession.

XXX. Erreur des protestans sur la confession.

La confession sacramentelle, c'est-à-dire, l'accusation que le pécheur fait en détail de tous ses péchés dans le tribunal de la pénitence, pour en obtenir la rémission par le pouvoir des clefs, est un des points de la loi catholique le plus vivement attaqués par les hérésiarques du seizième siècle. Ils la présentent comme une invention humaine, comme une innovation introduite dans l'Eglise, comme une loi barbare, comme un joug onéreux, humiliant, insupportable, imposé aux fidèles par les évêques de l'Eglise catholique. Ils n'admettent d'autre confession que la déclaration générale faite immédiatement à Dieu, que l'on a péché. Telle a été, sur cet article comme sur plusieurs autres, la marche de ces hommes qui s'intituloient réformateurs; qui se disoient les restaurateurs de la morale chrétienne; qui autorisoient leur séparation par des déclamations contre les relâchemens introduits dans la catholicité : ils ont fait consister leur réforme, leur sévérité évangélique, dans l'abolition de ce qu'a de rigide la doctrine chrétienne. Le besoin de prétextes élevoit leurs voix contre

des abus réels ou imaginaires ; le besoin de s'attirer des sectateurs leur faisoit briser, d'une main impie, les sacrés liens de la discipline. Ainsi, ne retenant qu'une ombre de confession, qui n'a rien d'humiliant pour la vanité, rien de gênant pour la conduite, ils ont audacieusement donné le nom de réforme au relâchement qu'ils introduisoient.

XXXI. Doctrine de l'Eglise.

L'Eglise catholique enseigne contre leurs erreurs que la confession sacramentelle est, non une tradition humaine, mais une institution divine, et que, de droit divin, pour obtenir la rémission des péchés, il est nécessaire de déclarer au prêtre tous et chacun des péchés dont, après un mûr examen, on a la connoissance, avec leurs principales circonstances (1).

(1) Si quis negaverit confessionem sacramentalem, vel institutam, vel ad salutem necessariam esse jure divino, aut dixerit modum secretò confiteri soli sacerdoti, quem Ecclesia ab initio semper observavit et observat, alienum esse ab institutione et mandato Christi, et inventum humanum esse, anathema sit.

Si quis dixerit in sacramento pœnitentiæ ad remissionem peccatorum necessarium non esse jure divino confiteri omnia et singula peccata quorum memoria, cum debitâ et diligenti præmeditatione, habeatur, etiam et quæ sunt contra duo ultima decalogi præcepta, et circumstantias quæ peccati speciem mutant, anathema sit. *Conc. Trid. de sacram. pœnit. can.* VI *et* VII.

XXXII. Preuves de cette doctrine.

Dans une des apparitions qui suivirent sa résurrection, Jésus-Christ déclara à ses apôtres, et dans eux à tous ceux qui succéderoient à leur ministère sacerdotal, que tous les péchés qu'ils remettroient seroient remis, et que ceux qu'ils retiendroient seroient retenus (1). Cette parole divine a élevé, dans l'Eglise, un tribunal où siégent les prêtres en qualité de juges, où viennent se présenter, comme justiciables, toutes les consciences. Jésus-Christ n'a pas seulement investi ses ministres du pouvoir de déclarer les péchés remis ou retenus ; mais il leur a positivement conféré l'autorité de les remettre, ou de les retenir. Le texte sacré est précis. Il les a donc rendus véritablement, proprement, et dans le sens strict, juges des cas et des circonstances où les péchés devoient être remis, de ceux où ils doivent être retenus. L'absolution qu'ils accordent, ou qu'ils refusent, est un vrai jugement, une sentence réelle qu'ils prononcent (2). On n'imputera

(1) Accipite Spiritum sanctum. Quorum remiseritis peccata remittuntur eis; et quorum retinueritis retenta sunt. *Joan.* xx. 22, 23.

(2) Si quis dixerit absolutionem sacerdotalem non esse actum judicialem, sed nudum ministerium pronuntiandi et declarandi remissa esse peccata confitenti, anathema sit. *Conc. Trid. de sacram. pœnit. can.* x.

pas sans doute à la Sagesse infinie d'avoir fondé, dans sa religion, un ministère judiciaire qui s'exerçât arbitrairement et par caprice. Le divin Maître a certainement voulu, et il lui étoit impossible de ne pas vouloir, que les ministres de sa justice l'exerçassent avec prudence et avec équité, qu'ils discernassent entre pécheur et pécheur, qu'ils fissent la distinction des différens péchés. Il a donc, par une conséquence nécessaire, voulu que le coupable fût connu du juge, et dans ses iniquités passées, et dans ses dispositions présentes. Quel juge peut rendre un arrêt équitable, s'il n'a pas la connoissance des faits de la cause? Quelle connoissance peut avoir le juge de la conscience, des péchés dont elle est chargée, si la conscience ne lui est présentée à découvert? En confiant à ses prêtres l'exercice de sa miséricorde et de sa justice, Dieu ne leur a pas conféré sa toute-science. Dans ce tribunal divin et secret, absolument séparé de tous les intérêts de la terre, entièrement caché à tous les regards des hommes, il ne peut y avoir d'accusateur et de témoin que le coupable lui-même. Lui seul connoît ce que son juge est tenu de connoître avant de l'absoudre, ou de le condamner. Lui seul connoît ses actions qui doivent être les objets du jugement. Lui seul connoît les motifs de ses actions, qui ont pu les rendre criminelles. Lui seul connoît les circonstances de ses actions,

qui ont pu ajouter à leur malice. Lui seul surtout connoît les péchés qui se sont formés dans sa pensée, et sur lesquels encore il doit être jugé. Il est donc indispensablement nécessaire que ce soit lui-même qui révèle tout cela ; qu'il tienne le flambeau allumé dans ces ténèbres d'iniquité; qu'il introduise le prêtre dans les mystères de son cœur; qu'il le conduise dans les replis les plus secrets de sa conscience; qu'il dévoile à ses yeux son âme toute nue, avec toutes les taches qui la souillent, avec toutes les difformités qui la défigurent.

Dans le sacrement de pénitence comme dans tous les autres, l'homme n'est que le ministre extérieur et visible : c'est Jésus-Christ qui, par lui, engendre dans l'eau baptismale des enfans à son Eglise : c'est de même Jésus-Christ qui, par lui, accorde ou refuse, dans le tribunal sacré, le bienfait de la réconciliation. Le prêtre en est le ministre personnel, mais secondaire. Le juge suprême daigne s'astreindre à ratifier sa sentence, mais seulement dans le cas où elle sera conforme à ses lois. Car, en devenant juge, le prêtre n'est pas fait législateur : il reçoit, avec son pouvoir, les règles d'après lesquelles il doit l'exercer. Si elles ne sont pas observées, le jugement qu'il prononce sur la terre est cassé dans le ciel, et devient nul. L'homme n'étant point légitimement absous, sort pécheur du tribunal, comme il y étoit en-

tré. Il est donc, encore à ce titre, nécessaire que le prêtre connoisse l'intérieur de la conscience sur laquelle il doit prononcer. S'il n'en a pas une pleine connoissance, il ne pourra pas porter un jugement conforme à l'infaillible jugement de celui qui sonde les cœurs et les reins. Le juge terrestre, et le juge céleste, voyant deux hommes différens, et des péchés divers en nature, en degré, en nombre, les arrêts qu'ils rendront ne seront pas les mêmes. Le prêtre, d'après ses notions imparfaites, dira au pénitent : Je t'absous : d'après sa toute-science, Jésus-Christ dira : Et moi je condamne.

Les protestans prétendent que la confession auriculaire et détaillée est une innovation de l'Eglise romaine, une invention de ses pasteurs. Nous pourrions pour les convaincre leur montrer, dès les premiers jours du christianisme, une multitude de fidèles venant aux pieds des apôtres, non pas seulement avouer en général qu'ils étoient pécheurs, mais confesser et déclarer leurs actions (1). Nous pourrions leur citer les témoins irréfragables de la pratique et de la doctrine de l'Eglise, dans les siècles les plus voisins de son origine; dans les temps de sa plus grande splendeur, les Irénée, les Tertulien, les Origène, les Cyprien, les Basile, les Grégoire de Nysse, les Ambroise, les Jé-

(1) Multi credentium veniebant confitentes, et annuntiantes actus suos. *Act.* XIX. 18.

rôme, les Augustin, les Léon, les Grégoire-le-grand. Mais, sans entrer dans ce détail trop étendu pour notre objet, et qui d'ailleurs a été amplement développé par plusieurs docteurs catholiques, nous pouvons leur démontrer par les raisonnemens les plus simples et les plus clairs, que notre doctrine, sur la confession sacramentelle, remonte jusqu'aux apôtres, et par conséquent jusqu'à leur divin Maître.

Nous avons deux caractères certains pour connoître qu'une tradition nous vient des temps apostoliques, la pratique universelle, l'antiquité immémoriale. Une pratique absolument universelle, qui s'observe sans exception dans tous les lieux, et sans variation de la même manière, doit avoir un principe commun. Des institutions particulières faites en différens temps, en différens pays, dépendantes des vues diverses de leurs auteurs, ne pourroient point avoir cette entière ressemblance, cette parfaite conformité, cette identité absolue. C'est un fait évident, qu'aucun des protestans n'a jamais imaginé de contester que, lorsqu'au seizième siècle Luther commença d'attaquer la confession sacramentelle, il combattit l'usage universel de l'église; que dans tous les pays où s'étend la religion de Jésus-Christ, la confession générale et détaillée de tous les péchés étoit pratiquée, et l'étoit de la même manière. Elle avoit donc été positivement instituée. Elle avoit

été, ou, comme nous l'assurons, établie par Jésus-Christ, ou, comme le prétendent les protestans, prescrite dans les temps postérieurs par les pasteurs catholiques. On a demandé aux ministres de cette religion où ils plaçoient le premier anneau de cette chaîne de tradition qui, de leur aveu, descend jusqu'à leurs premiers chefs : et, dans toute la suite des siècles chrétiens, ils n'ont pu en trouver la place. On les a sommés de nommer le Concile, ou d'indiquer le réglement quelconque qui avoit fait l'innovation, qui avoit imposé à toute la chrétienté cette obligation inconnue jusque-là. Ils ont été forcés d'avouer leur impuissance à l'indiquer. Le dogme catholique jouissoit donc de l'immémoriale antiquité, comme de l'universelle possession : il remontoit donc à l'origine de la religion.

Ce n'est pas tout : un principe fondé sur la justice, démontré par la raison, consacré par l'adhésion universelle, établit que c'est à celui qui avance une assertion à en donner la preuve; et qu'il est tenu plus strictement encore, quand il produit une opinion nouvelle, contraire aux idées généralement reçues. En avançant, contre la doctrine de tout ce qui existoit de chrétiens, que la confession étoit une invention humaine, une pratique introduite dans l'Eglise par corruption, les chefs de la prétendue réforme s'obligeoient donc à prouver leur pré-

tention, à fixer le temps du changement, à en montrer les causes et les moyens. Par cela seul qu'ils ne prouvent pas leur assertion, nous la réfutons : nous les confondons par leur silence même. Mais nous ne nous arrêtons pas là. Cette allégation, dont ils devroient, mais dont ils ne peuvent pas établir la vérité, nous leur démontrons qu'elle est fausse. Nous disons avec confiance à nos frères égarés sur les pas de Luther et de Calvin : Au temps où parurent ces deux hérésiarques, la nécessité de la confession auriculaire étoit un dogme universellement cru : il l'avoit donc été constamment, et sans interruption, depuis Jésus-Christ.

Si la confession auriculaire, ignorée dans les premiers jours du christianisme, est un joug nouveau, imposé aux siècles suivans; si, après avoir pensé universellement qu'elle n'est pas nécessaire, on a depuis enseigné, en tout lieu, qu'elle est indispensable; si l'Eglise a passé de la croyance de son inutilité à la foi de sa nécessité, il y a donc eu un temps où, entre les deux persuasions contradictoires, ce grand changement, ce changement total, et changement si important dans la discipline, et même dans la doctrine, s'est opéré. Nous ne disons plus maintenant aux ennemis de l'Eglise de nous indiquer ce temps : nous leur disons, nous leur démontrons qu'il n'y en a eu aucun où ce changement fût possible. Dans ses trois

premiers siècles, partout répandue, partout persécutée, l'Eglise étoit dans l'impuissance de se réunir. Les relations entre les églises voisines, étoient difficiles; entre les églises éloignées, absolument impossible. Dans cette immense diffusion, dans cet isolement général, quelle autorité commune auroit eu, et le droit d'imposer le joug de la confession, et la force de le faire universellement recevoir? Depuis que, à son quatrième siècle, délivrée de ses persécutions, l'Eglise a été libre de se réunir, le prétendu changement est devenu au moins aussi impossible. Les grandes hérésies qui s'élevèrent dans ces temps, toutes celles que l'enfer a vomies jusqu'au nôtre, l'ont rendu impraticable. Si les chefs de l'Eglise catholique avoient entrepris cette onéreuse innovation, avec quelle force ces ennemis acharnés de la catholicité la leur auroient reprochée. O vous qui traitez la confession sacramentelle d'institution purement ecclésiastique, allez dans les régions orientales consulter les hérésies nées au quatrième et au cinquième siècles, et qui infectent encore ces malheureux pays. Ariens, nestoriens, eutychiens, tous pratiquent la confession : tous la pratiquent comme l'Eglise romaine. Direz-vous que, malgré leur révolte, ils se sont soumis à recevoir d'elle le joug nouveau? Prétendrez-vous que, malgré leur haine, ils se sont accor-

dés avec elle pour l'imposer ? Vous n'avez que le choix entre ces deux absurdités.

Et considérez encore quelle est cette innovation dont vous accusez notre Eglise. C'est, et vous ne cessez de le dire, un joug dur et onéreux : et vous voulez que les premiers pasteurs, maîtres de porter, ou de ne pas porter cette loi, se soient accordés, contre leur propre conscience, contre leur propre intérêt, à s'imposer à eux-mêmes l'obligation gênante, mortifiante, de confier leur réputation à des prêtres qui leur sont subordonnés. Vous voulez que tous, supérieurs et inférieurs, clergé et laïcs, se soient unanimement, et sans difficulté soumis à cette grande charge ; qu'aucune voix ne se soit élevée pour réclamer l'antique liberté ; qu'un changement aussi grave, aussi rebutant, se soit effectué sans résistance, sans opposition, sans représentation quelconque, sans qu'il en reste, dans l'immensité des monumens ecclésiastiques, la plus légère trace. Plus vous déclamez contre la confession sacramentelle, plus vous criez qu'elle est contrariante, gênante, humiliante, insupportable, et plus vous prouvez démonstrativement, contre vous-mêmes, qu'il est impossible que des hommes l'aient établie.

XXXIII Nécessité de la confession.

C'est donc un dogme certain que la confession auriculaire, constamment et uniformément pratiquée depuis l'origine du christianisme, a pour auteur le divin auteur du christianisme; qu'elle est par conséquent d'une nécesssité absolue pour obtenir le pardon des péchés. Il n'y a pas de milieu pour moi : ou accuser mes iniquités, ou en rester chargé : ou les déposer maintenant dans le tribunal sacré, ou les porter un jour au tribunal de Jésus-Christ : ou les laver dans la piscine sacrée, ou les déplorer dans les flammes de l'enfer. Dans cette alternative si consolante d'une part, si effrayante de l'autre, puis-je rester en suspens (1)? Observons cependant que, quelque nécessaire que soit en elle-même la confession, il y a un cas où elle cesse de l'être. C'est lorsqu'elle est impossible, soit par le défaut de temps, soit par le défaut prêtre. Alors, comme nous l'avons dit, elle de peut être suppléée par un acte de contrition parfaite. Mais alors même, à cet acte de contrition il est indispensable de joindre le désir et la promesse de se confesser aussitôt que la liberté en

(1) Iniquitatem meam annuntiabo, et cogitabo pro peccato meo. *Ps*. XXXVII. 19.

Deus, vitam meam annunciavi tibi : posuisti lacrymas meas in conspectu tuo. *Psalm*. LV. 9.

sera rendue. Quelque vive que soit la douleur du péché, quelque ferme que soit la résolution de n'y plus retomber, quelque ardente que soit la charité dont émanent ces sentimens, ils restent stériles, ils n'opèrent pas la rémission, s'ils ne sont pas confirmés par le vœu du sacrement. Quand la déclaration des péchés n'est pas nécessaire dans la réalité, elle est toujours nécessaire dans le désir, dans l'intention, dans la promesse.

XXXIV. Utilité de la confession.

En supprimant la confession à cause des peines et des gênes qu'elle cause au pécheur, les protestans ne considèrent pas que ces peines mêmes, et ces gênes sont, dans l'ordre religieux, le principe des plus grands biens. Le remède actif, appliqué sur la plaie, l'irrite d'abord, et y cause une douleur momentanée, mais l'adoucit ensuite, la referme et la guérit. La pensée seule de se mettre dans la pénible obligation de confesser sa faute, a été quelquefois un motif qui a empêché de la commettre. L'expérience montre que la confession, en même temps qu'elle est le remède des passions, en est le frein; et qu'en réparant les offenses passées, elle prévient les futures. La confession fréquente est, non seulement selon les docteurs, mais de l'aveu des pécheurs eux-mêmes, un préservatif puissant contre les rechutes.

Quoi de plus humiliant pour l'homme, que de faire à un autre homme l'aveu de ses foiblesses, de lui révéler sa honte, de lui découvrir ce qu'on voudroit se cacher à soi-même! Oui, nos frères errans, nous en convenons avec vous, rien n'est plus humiliant; mais nous vous répondons que, par cela même, rien n'est plus salutaire. L'humilité est la grande vertu du christianisme, la base fondamentale des vertus chrétiennes : et quand est-il plus nécessaire, plus juste de la pratiquer, que dans la pénitence? L'orgueil, qui fut dans le monde le premier principe du péché (1), n'a pas cessé d'en produire un grand nombre. Il infecte même de son venin ceux dont il n'est pas la cause directe. Tout péché est une révolte de la créature, qui secoue le joug de son créateur, qui refuse de lui obéir (2). C'est par les routes de l'orgueil que nous nous sommes éloignés de Dieu ; c'est par les voies opposées de l'humilité, que nous devons revenir à lui. La honte que nous ressentons d'accuser nos offenses, est un commencement de réparation, une première expiation de la vanité qui nous les fit commettre. La confusion la plus convenable, la plus adaptée aux vices qu'elle doit réformer,

(1) Initium omnis peccati superbia. *Eccli.* x. 15.

(2) A seculo confregisti jugum, dirupisti vincula mea, dixisti : Non serviam. *Jerem.* II. 20.

est certainement celle qui naît de ces vices mêmes. L'énonciation générale, vague, qu'on a commis des péchés, faite à celui qui connoît tout, ne répare rien, n'expie rien, n'a aucune proportion, aucun rapport avec la cause des péchés; n'en suppose pas même le regret; peut se trouver dans le scélérat le plus déterminé à persévérer. Tout homme est pécheur; s'avouer pécheur, c'est uniquement reconnoître qu'on est homme.

En excitant dans nos cœurs une salutaire confusion, la déclaration détaillée de nos péchés contribue encore à nous en inspirer le regret. Si, comme nous l'avons exposé, la contrition que nous ressentons de nos iniquités nous engage à aller les confesser, la confession humble et sincère que nous en faisons, augmente à son tour, anime, rend plus vive la douleur que nous en avons. C'est quand nous repassons avec attention les désordres de notre vie, que nous en comprenons plus clairement, que nous en ressentons plus amèrement la malice, la grièveté, la noirceur (1). C'est en soulevant le fardeau de nos iniquités, que nous nous sentons plus vivement accablés de leur poids. C'est en remuant cet amas de corruption et de pourriture, que nous sommes plus sensible-

(1) Scrutemus vias nostras, et quæramus, et revertamur ad Dominum. *Threni*. III. 40.

ment, plus douloureusement affectés de son infection (1).

Et s'il est vrai, comme tout ce qu'il y a eu de philosophes l'a enseigné, comme toute l'antiquité l'a cru, comme les protestans eux-mêmes le reconnoissent, s'il est vrai qu'un des principes fondamentaux de la morale, qu'un des moyens les plus efficaces pour la pratique de tous les devoirs, est la connoissance de soi-même, n'est-elle pas souverainement utile à l'acquisition de cette importante connoissance, la loi qui astreint l'homme à rentrer fréquemment en lui-même, à parcourir les détours de sa conscience, à porter dans les recoins les plus obscurs le flambeau de l'attention, pour venir ensuite présenter à Dieu les découvertes qu'il y aura faites? En renonçant à la confession sacramentelle, nos frères séparés de nous se sont persuadés qu'ils se déchargeroient d'un joug. Ils se sont soustrait un appui, et l'un des principaux appuis de toute morale naturelle, religieuse et civile.

Reconnaissons donc, admirons, bénissons cette bonté infinie, qui, pour nous délivrer des péchés qui nous soumettoient aux peines

(1) Non est pax ossibus meis à facie peccatorum meorum : quoniam iniquitates meæ supergressæ sunt super caput meum, et sicut onus grave gravatæ sunt super me. Putruerunt, et corruptæ sunt cicatrices meæ à facie insipientiæ meæ. *Psalm.* XXXVII. 4, 5, 6.

éternelles, ne nous demande que de nous accuser (1). Dans les sévères tribunaux de la justice humaine, l'aveu des crimes attire l'arrêt de condamnation. Au tribunal paternel de la miséricorde divine, la confession des péchés obtient la sentence de grâce. En déclarant ingénument combien je suis pécheur, je cesse de l'être. Ce n'est pas tout encore. La grâce que j'ai reçue dans ma confession va me suivre après ma confession. Elle fut aux pieds du prêtre une grâce de regret : dans le monde elle devient une grâce de défense. Elle anima mes résolutions : elle me donne la force de les exécuter. Elle me rendit les droits au royaume céleste, elle me confère la persévérance qui les réalisera (2).

(1) Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino : et tu remisisti impietatem peccati mei. *Psalm.* XXXI. 5, 6.

Qui abscondit scelera non dirigetur; qui autem confessus fuerit, et reliquerit ea, misericordiam consequetur. *Prov.* XXVIII. 13.

Si confiteamur peccata nostra, fidelis est et justus, ut remittat nobis peccata nostra, et emundemus nos ab omni iniquitate. I. *Joan.* I. 8, 9.

(2) Vias meas in conspectu ejus arguam : et ipse erit salvator meus. *Job.* XIII. 15, 16.

Revela Domino viam tuam : et spera in eo, et ipse faciet et educat quasi lumen justitiam tuam, et judicium tuum tanquam meridiem. *Psalm.* XXXVI. 15, 16.

Revela Domino opera tua, et dirigentur cogitationes tuæ. *Prov.* XVI. 3.

Sur le tribunal pénitentiel le prêtre n'est pas seulement le ministre de la justice, l'instrument de la miséricorde : il est encore l'organe de la Sagesse suprême. En l'établissant notre juge, Dieu le fait aussi notre guide. Il nous remet par sa sentence dans la voie du salut, et nous y dirige par ses conseils. Ses lumières, éclairant notre intelligence, nous montrent nos devoirs, éclaircissent nos difficultés, dissipent nos doutes. Ses exhortations, soutenant notre volonté, l'encouragent à tous les sacrifices, éteignent nos inimitiés, et effacent les injures, ouvrent le cœur aux réparations, la main aux restitutions.

O protestans, ô nos frères, dont nous déplorons l'égarement et le malheur ! que de biens vous avez perdus, en rejetant la salutaire pratique de la confession sacramentelle ! De combien d'avantages vous vous privez pour vous épargner la confusion momentanée de confesser vos péchés ! Revenez, ah ! revenez à ce tribunal sacré, dont l'éloignement est un de vos plus grands maux, et rend les autres irrémédiables. L'Eglise, cette tendre mère que vous avez méconnue, mais qui ne cessa jamais de vous chérir, vous y attend, vous y appelle. Il est la porte, et pour vous, après vos erreurs, la seule porte de la voie céleste. Frappez-y, et elle tombera devant vous : et, réunis à vous dans cette route sainte, nous

marcherons tous ensemble vers le terme heureux où notre réunion sera éternelle.

XXXV. Qualités de la confession.

Pour que la confession opère la rémission des péchés, et produise les salutaires effets que la bonté divine y attache, il est indispensable qu'elle réunisse plusieurs qualités. Les docteurs en présentent un assez grand nombre. Nous croyons qu'on peut les rappeler à quatre principales; l'intégrité, la sincérité, l'humilité et la prudence.

XXXVI. Difficulté de se connoître.

Pour déclarer entièrement tous ses péchés, il est nécessaire de les connoître. Mais quel est l'homme, et c'est un prophète inspiré de Dieu qui fait cet aveu, quel est l'homme qui connoît ses péchés? Seigneur, continue-t-il, purifiez-moi des offenses que j'ignore (1). Cette connoissance de nous-mêmes, qui nous seroit si nécessaire, est celle que nous possédons le moins; et, ce qui est plus déplorable encore, c'est celle à laquelle nous avons le plus de prétentions, et qu'en conséquence nous cherchons le moins à acquérir. Peu d'hommes

(1) Delicta quis intelligit? Ab occultis meis munda me. *Psalm*. XVIII. 13.

s'occupent de s'étudier eux-mêmes : ils n'en ont pas la patience ; plus souvent encore ils n'en ont pas le courage. Ils craignent de se connoître : ils éloignent d'eux le spectacle humiliant de leurs foiblesses : ils n'osent se contempler, parce qu'ils ne veulent pas se corriger. La lumière que Dieu a mise en eux, cette raison qui devoit les éclairer, se change, comme dit Jésus-Christ, en ténèbres, par leur insouciance (1). Jonas, voyageant contre l'ordre de Dieu, dort tranquillement au fond du vaisseau, pendant la tempête excitée contre lui : emblème des pécheurs endormis dans leurs crimes au bruit des foudres qui grondent sur leurs têtes. A cette obscurité du cœur se joint sa dépravation, qui achève de le rendre méconnoissable (2). David avoit été constamment l'homme selon le cœur de Dieu. Incliné à la piété dès ses plus tendres années, pénétré de sentimens pieux, humblement soumis, et fortement attaché à la volonté divine, éclairé des plus vives lumières, il avoit passé sa vie dans l'exercice des plus hautes vertus. Il devient tout-à-coup adultère et homicide. Aveuglé par la passion qui lui a fait commettre son double crime, il n'en voit pas l'énormité ; il n'en éprouve aucun remords, il n'en ressent aucun regret. Un long temps se

(1) Vide nè lumen quod in te est tenebræ sint. *Luc.* XI. 35.

(2) Pravatum est cor hominis, et inscrutabile : quis cognoscet illud? *Jerem.* XVII. 9.

passe dans cette fatale sécurité. Il faut qu'un prophète viennent dessiller ses yeux fascinés, et dissiper l'illusion qui lui cachoit son infamie et son atrocité. Tel est l'effet naturel et ordinaire des passions : elles obscurcissent, elles éteignent les lumières de la raison. Non seulement elles nous cachent les péchés qu'elles font commettre : elles parviennent quelquefois à les excuser. Nous divisons les devoirs en deux classes : les uns ne gênent point nos passions favorites. Sur ceux-là nous entendons le précepte dans le sens le plus strict; et nous censurons, avec une sévérité souvent outrée, ceux de nos frères qui les transgressent. Mais sur les autres devoirs qui contrarient nos inclinations, nous interprétons le commandement dans un sens étendu : nous l'accommodons aux circonstances : nous y opposons des exceptions : nous y mettons des modifications : nous y donnons des excuses. Tels étoient ces criminels ennemis du Sauveur, qui refusoient d'entrer dans le prétoire, pour ne pas se rendre impurs, mais qui prétendoient ne pas se souiller en répandant le sang innocent. Tels sont encore beaucoup de pécheurs, scrupuleux sur les fautes légères qui n'intéressent pas leur passion; commettant sans remords les péchés graves qui la flattent (1). Ecoutez déclamer

Excolantes culicem, camelum autem glutientes. *Matth.* XXIII. 24.

l'ambitieux sur l'avarice, l'avare sur le jeu, le joueur sur l'intempérance, l'intempérant sur l'envie, l'envieux sur le libertinage : vous serez édifié de l'exactitude de leur morale. Entendez-les ensuite parler de leurs propres vices, vous serez scandalisé, révolté de l'immoralité de leurs principes.

XXXVII. Examen de conscience.

Pour s'accuser pleinement, il faut se bien connoître : pour se reconnoître à fond, il est nécessaire de s'examiner avec une sérieuse attention. Cet examen, positivement prescrit par les saints canons, et spécialement par le concile de Trente, est une préparation indispensable à la confession. Avant de rendre compte à notre juge, nous devons nous le rendre, et prévenir son jugement par le nôtre. C'est ainsi, nous dit le Juge céleste, que nous recevrons un jugement de propitiation (1). O vous donc, que le regret d'avoir perdu la grâce de Dieu, et le désir de la recouvrer, attirent aux pieds de celui qu'il en a établi le dispensateur, ne vous contentez pas de promener superficiellement votre pensée sur le cours de votre vie. Enfoncez la sonde de votre attention dans les profondeurs de votre âme : suivez-en soigneu-

(1) Ante judicium interroga te ipsum in conspectu Dei, et invenies propitiationem. *Eccli.* XVIII. 20.

sement tous les replis; allez y rechercher ce qui est le plus secrètement caché : repassez dans votre mémoire toutes les routes tortueuses où vous vous égarâtes; observez la trace de tous vos faux pas : considérez les lieux divers qui furent témoins de vos chutes : remarquez les pierres de scandale que vous avez élevées de côté ou d'autre. Que le spectacle de la prodigieuse multiplicité, de la hideuse difformité de vos crimes ne vous dégoûte pas au point de n'oser les contempler; portez-y des regards douloureux, mais fermes et attentifs. Ce que le Seigneur dit autrefois à son prophète sur les désordres de Juda, il vous le répète. Perce ce mur de séparation que tes péchés ont élevé entre ta conscience et ton cœur, et qui t'intercepte la vue de tes crimes. Pénètre, le flambeau de la loi à la main, dans cet intérieur obscur : examine toutes les détestables abominations qui se présenteront à tes regards (1). Considère tous les préceptes que tu as manqué d'observer; tous les devoirs de religion, de morale, d'état et de société, de charité et de justice, que tu as négligés; les œuvres de piété, de miséricorde, de mortification, que tu as omises; les grâces dont tu n'as pas profité; les talens que tu n'as pas

(1) Fili hominis, fode parietem...... ingredere et vide abominationes pessimas. *Ezech.* VIII. 8, 9.

employés. Ne t'arrête pas là ; tourne-toi d'un autre côté ; tu apercevras des abominations pires encore (1). Compte tous les péchés dont tu as positivement souillé ta vie; et les paroles qui ont blessé la foi, la charité, la pureté, la vérité; et les actions, effets criminels de ton orgueil ou de ton libertinage, de ton avarice ou de ton intempérance, de ton indolence ou de ta violence; de toutes les passions auxquelles tu t'es livré. Ce que tu as vu n'est pas suffisant; porte plus loin tes regards : ils te découvriront encore de nouvelles abominations (2). Observe toutes les pensées coupables qui ont occupé ton esprit, et que ta volonté n'a pas repoussées; tous les désirs criminels que ton cœur a nourris avec complaisance. Ce n'est pas tout : vois les péchés de tes frères dont tu t'es rendu responsable, comme cause ou comme occasion, comme complice ou comme fauteur, comme les ayant laissé commettre, devant les empêcher. Remonte aux principes de toutes ces prévarications : suis-les dans leurs effets : rassembles-en les circonstances : pèses-en la grièveté : et viens ensuite déposer ce lourd et honteux fardeau, dont tu auras chargé ta

(1) Adhuc conversus videbis abominationes majores. *Ezech.* VIII. 13.

(2) Certè vidisti, fili hominis : adhuc conversus videbis abominationes majores his. *Ibid.* 15.

mémoire, dans le tribunal où ma miséricorde t'attend pour t'en délivrer.

XXXVIII. Manière de s'examiner.

Pour faire avec exactitude et avec fruit cet examen si important, une première condition souverainement utile, et comme indispensable, est d'en demander la grâce, Nous ne nous connoîtrons jamais pleinement, si celui qui seul nous connoît parfaitement, ne nous communique pas cette salutaire connoissance. Avant de rentrer en nous-mêmes, commençons par entrer dans la présence de Dieu. Conjurons-le de faire pénétrer dans cette caverne ténébreuse que nous allons parcourir, un rayon de sa lumière céleste (1). Disons-lui avec l'aveugle de l'évangile, mais avec la même foi et la même ardeur : Seigneur, faites que je voie (2). Et comme le saint homme Job : De combien de délits, de péchés, d'iniquités, de crimes, suis-je chargé? O mon Dieu, daignez me les montrer (3). Passons ensuite avec confiance, mais avec humilité, à la recherche exacte de toutes nos offenses. Avant d'aller nous présenter comme coupables au tribunal de Dieu, exer-

(1) Deus meus, illumina tenebras meas. *Psalm.* XVII. 29.

(2) Rabboni, ut videam. *Marc.* X. 52.

(3) Quantas habeo iniquitates et peccata! scelera mea et delicta ostende mihi. *Job.* XIII. 23.

çons envers nous-mêmes la fonction de juges. Ce témoin de nos iniquités, qui nous les reprocha si souvent, cette conscience, que si long-temps nous dédaignâmes d'écouter, interrogeons-la maintenant, et soulevons-la contre cet amas de péchés dont nous l'avons jusqu'ici oppressée.

Mais quel doit être cet examen exact, impartial, sévère, de toutes nos offenses, pour qu'il nous mette en état d'aller les révéler au ministre chargé de les juger? Une règle générale donnée par les docteurs, et dont la sagesse se fait sentir d'elle-même, est d'y apporter l'attention, le soin, la sollicitude, que nous donnons à nos plus importantes affaires. Il ne satisfait pas au précepte de l'examen, il ne peut pas connoître exactement l'état de sa conscience, le pécheur qui se borne à un coup d'œil superficiel sur sa vie passée. Abus commun! abus funeste! qui rend une multitude de confessions nulles, ou même sacriléges, selon le degré de la négligence qu'on a apporté à s'examiner. Mais la mesure du temps dû à cette importante recherche n'est pas, et, comme on peut aisément le sentir, ne peut pas être positivement déterminée. Elle dépend principalement de deux circonstances; du genre de vie, et de la fréquence ou de la rareté des confessions. L'homme que son état soumet à plus de devoirs, et expose par là à plus de tentations, et

celui qui met entre ses confessions de longs intervalles, doivent employer plus de temps à la discussion de leur conscience, que ceux qu'une vie retirée éloigne des occasions du péché, ou que la piété ramène souvent dans le saint tribunal.

Il se rencontre quelquefois des pénitens saintement, mais trop scrupuleusement timorés, qui apportent à la recherche de leurs fautes une anxiété inquiète, et qui, après y avoir mis une longueur excessive, croient encore ne s'être pas suffisamment examinés. Ame religieuse, que tourmente une vaine frayeur, considérez que le tribunal auquel vous allez vous présenter, est celui de la miséricorde; que l'infinie bonté qui vous y attend ne vous demande que ce que vous pouvez raisonnablement; et qu'elle proportionne ses préceptes à vos forces. Prenez d'elle des pensées conformes à son indulgence : prenez-en elle une confiance qui réponde à sa clémence. Soyez assurée de la trouver, quand vous la chercherez dans la simplicité de votre cœur (1). Comptez fermement qu'elle suppléera vos omissions involontaires, et que les péchés que vous aurez pu oublier, si ce n'est pas par précipitation ou par négligence, elle ne vous les imputera jamais.

(1) Sentite de Domino in bonitate : et in simplicitate cordis quærite illum. *Sap.* I. I.

XXXIX. Intégrité de la confession.

Car, et c'est, d'après le concile de Trente, la doctrine de tous les maîtres de la vie spirituelle, la confession est véritablement et suffisamment entière, quand elle a l'intégrité qu'ils appellent matérielle; qui consiste à s'accuser de tous les péchés que, après un mûr examen, on a pu rappeler à sa mémoire. Quant à ceux que notre attention n'a pu saisir, et qui ont échappé à nos profondes recherches, nous n'avons pas la possibilité, et par conséquent pas l'obligation de les déclarer. Il suffit de demander en général la grâce d'en être purifié. Mais celui qui dans sa confession use volontairement de réticence, loin d'obtenir la rémission de ses péchés, se charge d'un nouveau crime plus grave encore. De ce tribunal d'où il devoit sortir innocent, il sort plus coupable qu'il n'y est entré. Il a menti à lui-même et à sa conscience, il a menti à Dieu dans la personne de son représentant. Un seul péché mortel, sciemment omis, a rendu sa confession, non seulement nulle, mais sacrilége ; et la sentence d'absolution, que le malheureux a surprise sur la terre, est devenue pour lui, dans le ciel, un arrêt de condamnation. Telle doit être l'intégrité de notre confession; elle doit comprendre, non seulement tous les genres

de péché mortel dont on a souillé son âme, mais le nombre de chaque espèce; présenter comme douteux ceux que l'on n'est pas assuré d'avoir commis, exprimer les circonstances qui changent la nature des actions, et celles qui en aggravent la malice; déclarer si les offenses ont été commises avec connoissance ou par ignorance, avec réflexion ou légèreté, avec remords ou sans scrupule, par habitude ou en passant; en exposer les causes; en montrer les suites; énoncer si elles ont procédé de quelque passion; si elles ont engagé d'autres personnes à en commettre. En un mot, pour que la confession ait l'intégrité nécessaire, il faut qu'elle nous fasse connoître du prêtre qui, sur son exposé, doit nous juger, s'il étoit possible, comme Dieu nous connoît, mais au moins comme nous nous connoissons nous-mêmes.

Ce sont seulement les péchés mortels que le pécheur est strictement, et sous peine de sacrilége, tenu de révéler dans la confession. Ils en sont seuls la matière nécessaire. Mais combien de motifs doivent engager un vrai pénitent à révéler aussi les fautes vénielles dont sa conscience est chargée! Les âmes pieuses qui ne commettent que ces légères transgressions, dont la fragilité humaine a tant de peine à se garantir, sont celles qui se reprochent le plus amèrement, qui confessent le plus douloureusement leurs péchés. Et toute offense

faite à Dieu ne doit-elle pas nous inspirer une vive horreur, un désir ardent d'en être déchargés? Ils témoignent bien peu d'amour pour leur père céleste, bien peu de désir de son amitié, ces pécheurs qui, pourvu qu'ils cessent d'être formellement ses ennemis, ne se mettent pas en peine de recouvrer la plénitude de ses bonnes grâces, et qui calculent jusqu'à quel point ils peuvent rester coupables envers lui, sans attirer sur leurs têtes ses éternels châtimens. Sont-ils même bien assurés de se tenir dans cette juste mesure où ils affectent de se placer? Peuvent-ils souvent être bien certains de la nature et du degré de grièveté de leurs prévarications? Connoissent-ils parfaitement cette ligne, sur certains points presque imperceptibles, qui sépare l'offense mortelle de celle qui n'est que vénielle? Et le doute seul qu'ils doivent concevoir ne rend-il pas leur dissimulation coupable?

XL. Sincérité.

La sincérité de la confession tient à son intégrité. Elle n'est pas entière la déclaration des péchés, qui n'est pas franche et naïve. Le langage de la vraie pénitence, humble, simple, sincère, expose avec candeur et ingénuité les fautes telles qu'elles sont, sans les déguiser ou les excuser, sans réticence et sans adoucisse-

ment. Le défaut de bonne foi, dans la manière d'énoncer les péchés, vicie aussi essentiellement la confession que le défaut absolu d'énonciation. On peut pécher en ce point de deux manières; en étant de mauvaise foi, ou avec soi-même, ou avec le prêtre. On voit de prétendus pénitens qui s'aveuglent volontairement sur leurs péchés; qui consultent sur la nature et le degré de leurs offenses, non les règles d'une saine morale, mais les préjugés suggérés par leurs passions. Ils conviennent en général des obligations du chrétien; mais, dans l'application à leurs personnes, ils les anéantissent, les altèrent, et se forgent, dans leur imagination abusée, des prétextes pour justifier, ou au moins pour atténuer leurs manquemens : prétexte d'honneur pour la vengeance; prétexte d'élévation d'âme pour l'ambition; prétexte de dignité du rang pour le faste; prétexte de civilité pour les commerces dangereux ; prétexte de santé pour l'exemption du jeûne; prétexte de besoin d'état pour le refus de l'aumône. Il n'y a pas de loi dont on ne convienne dans la spéculation : il n'y en a pas dont on ne parvienne à s'affranchir dans la pratique. On reconnoît la généralité du principe : on se place dans l'exception. On commence par se séduire, on continue par s'étourdir, on finit par s'aveugler. On présente au juge, ministre de Dieu, non sa conscience réelle, mais la conscience

que l'on s'est faite : et quand les remords s'élèvent dans l'âme, elle les a bientôt étouffés sous les principes abusifs qu'elle s'est forgés. On voit d'autres pécheurs plus sincères envers eux-mêmes, mais qui ne le sont pas également avec leur juge. Leur conscience est droite; leur langage manque de droiture. Ils reconnoissent l'énormité de leurs iniquités; ils n'osent pas l'avouer tout entière. Adam rejette sa désobéissance sur Eve, Eve sur le serpent. Nous avons hérité d'eux, avec l'inclination à commettre le mal, la disposition à l'excuser. Nous confessons nos péchés; mais nous ne découvrons pas notre conscience. Nous confessons nos péchés; mais nous n'en déclarons pas toute la grièveté; nous les affoiblissons par la manière dont nous les présentons. Nous confessons nos péchés; mais nous en dissimulons les circonstances, nous en taisons les motifs, nous n'en faisons pas voir les suites, Nous confessons nos péchés; mais les choses douteuses nous les interprétons à notre avantage; celles qui ont plusieurs faces nous les montrons du côté favorable; et si nous pouvons saisir le plus léger prétexte, nous l'exagérons. Observons cependant que, si quelque péché est accompagné de circonstances qui en atténuent la grièveté, nous devons les déclarer avec la même sincérité que celles qui l'aggravent. Mais défions-nous de nous-mêmes, de notre facilité à nous abuser,

de notre penchant à nous justifier. Ne souffrez pas, Seigneur, disoit le saint roi pénitent, que mon cœur se laisse aller à des paroles de malice, pour chercher des excuses à mes péchés (1). Et ne sont-ils pas aussi déraisonnables que criminels, ces déguisemens d'un cœur qui n'est pas droit, et d'une langue trompeuse (2)? Vous en imposerez facilement au prêtre. N'ayant pas la connoissance de l'intérieur, il ne pourra pas vous dire comme le prophète à la femme de Jéroboam : Pourquoi feignez-vous d'être autre que vous n'êtes? Je suis chargé de vous donner une réponse sévère (3). Ou, comme saint Pierre à Ananie : Pourquoi Satan t'a-t-il inspiré la tentation de mentir au Saint-Esprit (4)? Mais s'il vous est possible d'abuser celui qui prononce l'absolution, vous flattez-vous de tromper de même celui qui accorde le pardon? Vous parlez au ministre; mais Jésus-Christ vous entend, Jésus-Christ à qui rien n'est caché (5); Jésus-Christ, témoin invisible de toute votre vie, de

(1) Non declines cor meum in verba malitiæ, ad excusandas excusationes in peccatis. *Psalm.* CXL. 4.

(2) Linguâ suâ mentiti sunt ei : cor autem eorum non erat rectum cum eo. *Psalm.* LXXVII. 36, 37.

(3) Quarè te alienam esse simulas? Ego autem missus sum ad te durus nuntius. III. *Reg.* XIV. 6.

(4) Cur tentavit Satanas mentiri Spiritui sancto? *Act.* V. 3.

(5) Omnia nuda sunt et aperta in oculis ejus. *Hebr.* IV. 13.

vos actions les plus secrètes ; Jésus-Christ dont la toute-science pénètre au fond de votre pensée, et jusqu'aux replis les plus intimes de votre conscience (1) ; Jésus-Christ qui connoît mieux que vous toute l'étendue de votre dépravation, et toute la multitude de vos péchés (2).

XLI. Fausse honte.

La cause principale du défaut, soit d'intégrité, soit de sincérité dans la confession, est la honte que l'on ressent de révéler à un homme qui n'est pas son confident ordinaire, de qui on désire l'estime, ses foiblesses les plus humiliantes, ses désordres les plus criminels, ce qu'on voudroit cacher à tous les regards, et sur quoi on n'ose porter les siens (3). On n'eut pas honte de commettre le péché; on a honte de l'avouer, On n'a pas rougi du mal; on rougit de s'en délivrer. Le sentiment de la honte est un des dons de notre Créateur. Sa bienfaisante providence l'a placé dans nos cœurs, pour être, et le préservatif, et le remède du péché; pour

(1) Non cognovit quoniam oculi Domini multò plus lucidiores super solem; circumspicientes omnes vias hominum, et profundum abyssi et hominum corda intuentes in absconditas partes. *Eccli.* XXIII. 28.

(2) Deus, tu scis insipientiam meam, et delicta mea à te non sunt abscondita. *Psalm.* LXVIII. 6.

(3) Non confundaris confiteri peccata tua. *Eccli.* IV. 3.

nous rendre lents à la faute, ardens au repentir; pour nous retenir avant le crime, pour nous convertir après; pour nous arrêter sur la route du vice par le scrupule, pour nous en ramener par le remords. Mais le cœur corrompu communique son infection même aux inclinations vertueuses qui lui avoient été données. Le sentiment de honte qui lui avoit été donné pour l'éloigner du crime, il le fait servir à y persévérer. Il sut bien le secouer quand il voulut pécher : il l'exagère, ou plutôt il le dénature quand il s'agit de se repentir. A Dieu ne plaise cependant que nous voulions, pour garantir les pécheurs de cette extrémité, les faire tomber dans l'excès contraire. Ils ne sont véritablement pénitens ni ces hommes effrontés, qu'à l'arrogance avec laquelle ils se présentent, on croiroit plutôt se vanter de leurs désordres, que les accuser (1) : ni ces personnes sottement timides, qu'une crainte pusillanime et criminelle empêche de reconnoître leurs fautes. Que les pécheurs ne perdent donc pas ce sentiment, qui leur est si nécessaire; mais qu'ils le dirigent, qu'ils le fassent porter sur le péché, et non sur l'aveu du péché. Qu'ils conservent précieusement cette confusion salutaire qui ouvre les cœurs au regret, et sans laquelle il

(1) Frons mulieris meretricis facta est tibi : noluisti erubescere. *Jerem.* III. 3.

n'y a pas de repentir; mais qu'ils surmontent avec courage la confusion pernicieuse qui ferme la bouche, et avec laquelle il n'y a pas de confession; qu'ils se pénètrent de celle qui leur sera un motif de pénitence, un principe de mérites, un titre à la gloire suprême; qu'ils se délivrent de celle qui aggraveroit leurs péchés, et les conduiroit, par l'impénitence, à leur entière ruine (1).

Car que peut être cette peine de quelques instans, que vous causera la déclaration sincère de vos fautes, comparée aux malheurs éternels auxquels va vous exposer et vous livrer votre réticence? Il n'y a pas de milieu : ou un moment de confusion dans le tribunal, ou des supplices sans fin dans l'enfer. Vous avez honte de dire vos péchés? c'en est une bien plus grande de les taire. Vous en aurez une tout autre à subir, si vous ne les révélez pas avec exactitude, quand Dieu dans le grand jour les manifestera, non plus à un homme, mais au genre humain assemblé (2). Non, ce

(1) Pro animâ tuâ non confundaris dicere verum : est enim confusio adducens peccatum, et est confusio adducens gratiam et gloriam. *Eccli.* IV. 24, 25.

(2) Eccè ego ad te, dicit Dominus exercituum, et revelabo pudenda tua in facie tuâ, et ostendam gentibus nuditatem tuam, et regnis ignominiam tuam. *Nahum.* III. 5.

Quoadusquè veniat Dominus, qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium. I. *Cor.* IV. 4.

n'est pas révéler votre opprobre, que de le découvrir dans le tribunal sacré; c'est le couvrir, l'effacer, l'anéantir, le précipiter dans un éternel oubli. Si le principe de l'humilité, qui doit animer tout pécheur, ne peut vaincre votre misérable crainte, triomphez-en du moins par une crainte plus forte et plus raisonnable.

C'est à un homme, il est vrai, que vous allez confier vos fautes; mais que pouvez-vous redouter de lui? Quelque graves que soient les péchés que vous déposerez dans son sein, ils ne le surprendront point. Il connoît toute l'étendue de la fragilité humaine : il fut souvent le confident de désordres plus criminels encore? peut-être même les a-t-il connus par sa propre expérience; il en sent du moins dans lui le germe empesté, le dangereux penchant. Ses efforts pour s'en défendre, lui montrent la facilité d'y céder : la peine qu'il éprouve à vaincre, lui inspire l'indulgence pour ceux qui sont vaincus. Vous craignez son mépris; ce sera sa tendre piété que vous exciterez. Plus il vous verra coupable, plus sa miséricordieuse charité sera émue. Il sera, non pas scandalisé des fautes que vous avouerez, mais édifié de la sincérité de votre aveu. Il admirera votre humilité, plus qu'il ne blâmera vos péchés; et ce qui cause votre honte vis-à-vis de lui, sera pour lui à votre égard un sujet d'estime. Non, n'imaginez pas trouver en lui un juge sévère; c'est un père

sensible que vous allez trouver, un père clément qui tend les bras à l'enfant prodigue. Il est homme ; mais il est le représentant de Jésus-Christ, de ce maître indulgent qui recevait avec tant de bonté les pécheurs de toute espèce : il est son représentant dans l'exercice de sa miséricorde. Ce ne sont pas les idées de l'homme qu'il porte sur le tribunal ; ce sont les pensées, les sentimens du maître qui, en lui confiant ses pouvoirs, lui ordonne de les exercer comme il le feroit lui-même. Pensez que c'est à Dieu que vous vous adressez, dans la personne de son délégué. Que l'impie se repente de ses iniquités, dit-il par son prophète, et je ne m'en ressouviendrai plus (1). En périssant dans la mémoire de Dieu, nos péchés périssent de même dans celle de son ministre. Ensevelis dans son sein, ils ont disparu pour jamais. Aussitôt qu'il les a remis, il les a oubliés. Une loi sévère munie du sceau de toutes les puissances ecclésiastique et civile, sanctionnée des peines les plus rigoureuses du temps et de l'éternité, l'astreint à un silence religieux, absolu, inviolable. Sur le tribunal, il a dû tout savoir ; sorti du tribunal, il est tenu de tout ignorer.

(1) Si autem impius egerit pœnitentiam ab omnibus peccatis suis quæ operatus est..... omnium iniquitatum ejus quas operatus est non recordabor. *Ezech.* XVIII. 21, 22.

XLII. Humilité de la confession.

Une autre qualité essentielle de la confession c'est qu'elle soit humble. C'est le cœur humilié et contrit que le Seigneur ne dédaigne jamais (1). C'est l'humilité du publicain qui le fait retourner dans sa maison justifié, tandis que l'orgueilleux pharisien sort du temple, encore plus coupable qu'il n'y étoit venu (2). Un pénitent superbe! Peut-il y avoir une idée plus contradictoire? Quel acte de la vie rappelle plus fortement à l'humilité chrétienne, que celui où l'on vient se prosterner, se confondre devant la Majesté divine, se déclarer à ses pieds coupable, lui confesser tous les péchés par lesquels on l'a offensée? Ce n'est pas seulement comme hommes, c'est comme pécheurs que nous devons nous humilier. Ce n'est pas uniquement notre néant, notre bassesse, c'est plus encore notre corruption qui doit nous pénétrer de la plus profonde humiliation. Ce sentiment que nous sommes obligés de porter dans nos cœurs au tribunal sacré, nous sommes aussi tenus de le manifester au dehors. Humbles de cœur, il faut l'être de maintien; se présenter avec un air modeste,

(1) Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies. *Psalm.* L. 19.

(2) Dico vobis : Descendit hic justificatus in domum suam ab illo. *Luc.* XVIII. 14.

respectueux, recueilli; sous des vêtemens simples et honnêtes, et non avec des parures peu décentes ou recherchées. Il seroit bien peu convenable de venir avec les livrées du démon, pour se soustraire à son service.

XLIII. Prudence.

Enfin la confession doit être prudente ; et cette condition en renferme plusieurs. 1° Elle doit être faite secrètement et à voix tellement basse, qu'elle ne soit entendue que du confesseur. Entre le coupable et son juge il ne faut pas de témoin. La connoissance des péchés qu'on laisseroit prendre à d'autres, exposeroit à leurs railleries le pénitent, et peut-être même l'auguste sacrement. Il est aisé de juger combien se rendent coupables ceux qui cherchent à entrer dans cet impénétrable secret, soit en écoutant ce qui se dit dans le confessional, soit en tâchant de dérober et de lire des confessions qui auroient été mises par écrit. 2° La confession doit être simple, se renfermant dans ce qu'il est nécessaire d'énoncer pour faire connoître le fond de la conscience. On voit souvent des pénitens, même des personnes pieuses, pécher en ce point; mêler à l'accusation de leurs péchés le récit de choses qui y sont étrangères; déclarer des actions qui ne sont pas matière à confession; raconter avec

un détail superflu et fastidieux des circonstances minutieuses, indifférentes, qui ne changent ni en bien ni en mal, les péchés. 3° Les expressions employées dans la confession, doivent être modestes et honnêtes (1). Ce que l'on doit observer surtout lorsqu'on a des choses à déclarer, qui ont offensé la pureté. Il ne faut pas continuer de blesser cette délicate vertu, en s'accusant d'y avoir porté atteinte. 4° Enfin la prudence requise dans la confession défend positivement de faire connoître ou directement ou indirectement les péchés d'autrui. Elle interdit même, excepté dans le cas de nécessité, de faire la déclaration du complice de son péché, l'indication des personnes qui y ont eu part. C'est pécher contre la charité et aussi contre la justice, de révéler inutilement, même sous l'inviolable secret du sacrement, les fautes du prochain. Nous disons inutilement : car si cette révélation est nécessaire à l'intégrité de la confession; si, comme il arrive quelquefois, la personne du complice forme une circonstance qui change la nature, ou qui aggrave la malice du péché, on est tenu de la déclarer. On se doit à soi-même la première charité : et la loi de l'intégrité de la confession est antérieure au précepte de la discrétion.

(1) Omnia honestè, et secundùm ordinem fiant. 1. *Cor.* XIV. 40.

XLIV. Choix d'un confesseur.

Ce que nous venons d'exposer sur les conditions nécessaires pour rendre la confession sainte et salutaire, montre suffisamment quels sont les défauts qui la rendent ou nulle ou criminelle. Il en est un cependant que nous ne devons pas passer sous silence, parce qu'il est malheureusement aussi commun que funeste. Il concerne le choix du confesseur aux pieds duquel on va faire la déclaration de ses offenses. Ils n'ont pas cessé avec l'ancienne loi ces prophètes mensongers qui, se prétendant les envoyés du Seigneur, séduisoient le peuple; annonçoient l'indulgence, quand la colère étoit près d'éclater; publioient la paix au temps de la plus menaçante guerre; endormoient dans le crime, avec l'assurance qu'il étoit pardonné; et conduisoient à la mort par la promesse de la vie (1). L'Eglise de Jésus-Christ se lamente d'avoir de semblables ministres, qui perdent les

(1) Curabant contritionem filiæ populi mei, dicentes : Pax, pax, et non erat pax. *Jerem.* VI. 14.

Væ qui consuunt pulvillos sub omni cubito manûs, et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis, ad capiendas animas. Et cùm caperent animas populi mei, vivificabant animas eorum, et violabant me ad populum meum, propter pugillum hordei, et fragmen panis : et interficiebant animas quæ non moriuntur, et vivificabant animas quæ non vivunt; mentientes populo meo credenti mendaciis. *Ezech.* XIII. 18, 19.

âmes par le moyen même par lequel ils devroient les sauver. Les uns par une ignorance coupable des saintes règles, les autres imbus des principes d'une morale relâchée, d'autres encore dépourvus du courage sacerdotal, et condescendant bassement aux désirs des pénitens, affoiblissent la discipline, ne réforment point les habitudes, n'exigent pas les réparations, imposent, pour les péchés les plus graves, les satisfactions les plus légères, et, pour admettre au bienfait de la réconciliation, se contentent de paroles illusoires, dont ils ont souvent reconnu le peu d'effet. Aveugles, répéterons-nous après le divin Maître, ils se font conducteurs d'autres aveugles, et les mènent avec eux dans la fosse (1). Hélas ! disoit le saint évêque de Genève, quelle immense multitude, et de confesseurs, et de pénitens, par de fausses absolutions, sont précipités dans l'abîme (2). Mais, ô déplorable aveuglement du cœur ! ô inconcevable inconséquence de l'esprit ? Ce sont ces guides trompeurs que recherchent un grand nombre de chrétiens. Ceux spécialement, à qui des directeurs exacts et sévères

(1) Cæci sunt, et duces cæcorum. Cæcus autem si cæco ducatum præstat, ambo in foveam cadunt. *Matth.* xv. 14.

Maledictus qui errare facit cæcum in itinere : et dicet omnis populus, Amen. *Deuteron.* xxvii. 18.

(2) Erunt, qui beatificant populum istum, seducentes, et qui beatificantur, præcipitati. *Is.* ix. 16.

seroient le plus nécessaires, sont les plus empressés à les éviter. Ils ressemblent à ce criminel roi d'Israël, qui détestoit le saint prophète du Seigneur, parce qu'il lui annonçoit toujours le mal, et jamais le bien (1). Ils courent après leurs docteurs du mensonge, et leur disent, comme des Israélites égarés : Ne nous présentez par des vérités qui nous affligent ; débitez-nous des erreurs qui nous plaisent (2). O vous qui venez à la piscine sacrée pour vous laver de vos souillures, comment pouvez-vous vous plonger dans des eaux bourbeuses et infectes, qui vous saliront encore davantage ? Quelle est votre contradiction de vouloir, pour vous guérir de vos infirmités, choisir le médecin ignorant qui les aggravera ? de désirer faire la pénitence dont vous sentez l'indispensable besoin, et d'en rejeter les saintes et nécessaires rigueurs ? Quittez ces guides imposteurs qui ne peuvent que vous égarer; laissez-les courir seuls à leur perte. Cherchez un directeur rempli du véritable esprit de Dieu, éclairé et pieux, doux sans foiblesse, exact sans austérité, également éloigné du relâchement et du rigorisme; dont le zèle, dirigé par

(1) Ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum. III. *Reg.* XXII. 8.

(2) Dicunt videntibus, nolite videre; et aspicientibus, nolite aspicere nobis ea quæ recta sunt : loquimini nobis placentia, videte nobis errores. *Is.* XXX. 10.

la prudence, soit mûri par l'expérience; qui sache verser sur vos plaies, dans une juste proportion, et l'huile qui adoucit, et le vin qui fortifie. Ses lumières vous éclaireront; ses instructions vous dirigeront; ses exhortations vous toucheront; ses conseils vous animeront. Il ne précipitera témérairement, ni ne retardera inutilement le bienfait de l'absolution; et il consommera votre heureuse conversion, par l'imposition d'une satisfaction convenable et proportionnée à vos fautes.

Sur la Satisfaction.

XLV Erreur des protestans sur la satisfaction.

Les hérétiques des derniers siècles, qui ont attaqué toutes les parties du sacrement de pénitence, n'ont pas plus respecté le dogme de la nécessité de la satisfaction que les autres. Ils ont abusé d'un principe qu'ils ont reçu de l'Eglise catholique, pour détruire la doctrine qu'elle a toujours professée. Le pécheur par lui-même est dans l'impuissance de satisfaire à Dieu pour ses péchés. L'offense étant infinie, tout ce que l'homme peut offrir de lui-même ne peut y avoir aucune proportion. Mais le Verbe éternel, fait homme, a offert pour tous les hommes une satisfaction d'un prix infini; c'est Dieu qui a satisfait à Dieu. De cette vérité incon-

testable ils ont raisonné ainsi. Dès que la satisfaction faite par Jésus-Christ a été infinie, elle a été suffisante, et puisqu'elle a été suffisante, toute autre est inutile. C'est faire injure à la pénitence du divin Sauveur, à ce sang si pur, dont une seule goutte auroit suffi pour sauver le monde entier, que de croire qu'il soit nécessaire d'y ajouter une pénitence humaine. Ainsi anéantissant la satisfaction, comme ils avoient détruit la contrition et la confession, ils ont réduit toute l'œuvre de la justification du pécheur au seul changement de vie, et ont prétendu qu'elle est comprise tout entière dans les paroles de Jésus-Christ à la femme adultère : Allez, et ne péchez plus (1).

XLVI. Nécessité de la satisfaction.

En exigeant de ceux qu'elle admet à la pénitence une satisfaction personnelle, l'Eglise catholique ne prétend rien ajouter à la satisfaction infinie faite par son divin Auteur. Ce n'est pas le supplément de cette satisfaction divine, c'est son application qu'elle ordonne. Le sang de Jésus-Christ est d'un prix infini; mais il ne rachète du péché que ceux sur lesquels il coule : il faut l'attirer sur soi, pour en recevoir le bénéfice. Que nos frères séparés portent leur conséquence aussi loin qu'elle peut

(1) Vade, et jam amplius noli peccare. *Joan.* VIII. 11.

et qu'elle doit aller, elle leur fera sentir le vice de leur raisonnement. Si la vertu infinie du sang divin rend toute satisfaction personnelle inutile, tout autre acte de religion est superflu. Le baptême n'est plus nécessaire pour nous racheter du péché originel, puisque, pour nous en délivrer, le Verbe divin a répandu un sang dont l'efficacité est infinie. A quoi servent nos prières dès que Jésus-Christ a offert, et, comme le dit son apôtre, offre sans cesse à son Père pour nous ses vœux (1) dont la valeur est infinie? Pourquoi nous charger à sa suite de la croix, et souffrir pour lui, tandis qu'il a subi pour nous des souffrances d'un prix infini? Qu'avons-nous besoin de mériter par nos œuvres, quand le Fils de Dieu a mérité pour nous d'une manière infinie? La satisfaction que nous faisons nous applique individuellement la satisfaction de Jésus-Christ; comme le baptême nous applique sa rédemption; nos prières, ses prières; nos souffrances, ses souffrances; nos mérites, ses mérites. Baptême, prières, souffrances, mérites, satisfactions, tout ce que nous pouvons faire pour Dieu ne déroge nullement au prix du sang de Jésus-Christ. Au contraire, c'est le prix infini du sang divin qui fait tout le prix de nos foibles œuvres.

(1) Salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum, semper vivens ad interpellandum pro nobis. *Heb.* VII. 25.

Elles seroient mortes pour le salut, si elles n'étoient pas vivifiées de sa puissante et infaillible efficacité. Loin donc que notre satisfaction soit injurieuse à celle de Jésus-Christ, elle l'honore, parce qu'elle s'y rapporte; parce qu'elle en reçoit toute sa valeur; parce qu'elle n'est réellement satisfaction, qu'en vertu de son union avec la satisfaction divine.

Telle est la doctrine que l'Eglise catholique a toujours professée, et qu'elle a positivement définie dans le dernier de ses conciles : elle distingue deux choses dans tout péché : la coulpe, et la peine; la coulpe, c'est-à-dire le vice du péché, la tache qu'il imprime à l'âme; la peine, qui est le châtiment mérité par le péché. La contrition, la confession, et l'absolution, effacent, abolissent, anéantissent absolument toute la coulpe. Elles remettent aussi la peine éternelle que Dieu réservoit au pécheur, mais en la commuant, et en y substituant une peine temporelle (1). Nous connoissons, dans

(1) Si quis dixerit totam pœnam simul cum culpâ remitti semper à Deo, satisfactionemque pœnitentiam non esse aliam quàm fidem quâ apprehendunt Christum pro eis satisfecisse, anathema sit.

Si quis dixerit pro peccatis quoad pœnam temporalem minimè Deo per Christi merita satisfieri pœnis ab eo inflictis, et patienter toleratis, vel à sacerdote injunctis, sed neque spontè susceptis, ut jejuniis, orationibus, eleemosinis, vel aliis etiam pietatis operibus; atque ideò optimam pœnitentiam esse tantùm novam vitam, anathema sit.

Si quis dixerit satisfactiones, quibus pœnitentes per Chris-

nos tribunaux humains, cette double manière de remettre les châtimens; ou entièrement, ou partiellement, ou par une abolition absolue, ou par une rémission, une diminution de peines. Dieu a usé de la première dans le baptême, de la seconde dans la pénitence; mettant, dans sa sagesse suprême, cette différence entre ceux qui ont péché avant de posséder la foi, et ceux qui ont abusé de ce don sacré. Maître absolu de ses grâces, Dieu sans doute a le pouvoir de les accorder avec plus ou moins d'abondance, et d'y attacher les conditions qu'il lui plaît. Lui a-t-il plu d'accorder au pécheur un pardon absolu et sans restriction? A-t-il mieux aimé mettre une réserve? A-t-il voulu remettre, avec le péché, toute la peine du péché, ou laisser encore à subir une peine extrêmement légère en comparaison de celle qu'il abolissoit? Son intention a-t-elle été que la satisfaction générale qu'il a faite sur le Calvaire, pour tout le genre humain, s'appliquât d'elle-même à chaque particulier; ou que chaque particulier fût tenu de se l'appliquer par des œuvres satisfactoires? Telle est la question qui divise l'Eglise catholique et les communions protestantes; question que l'on ne résout pas en disant que la

tum Jesum peccata redimunt, non esse cultus Dei, sed traditiones hominum; doctrinam de gratiâ, et verum Dei cultum atque ipsum beneficium mortis Christi obscurantes, anathema sit. *Conc. Trid. de sacr. pœnit. can.* XII, XIII, XIV.

satisfaction du pécheur déroge à celle de Jésus-Christ, et lui est injurieuse; question qui ne peut être décidée que par la doctrine constante de tous les siècles, et par la pratique universelle de tous les saints pénitens. D'après ces irréfragables autorités, nous tenons comme article de notre foi, qu'en faisant par l'absolution cesser l'homme d'être pécheur, Dieu exige qu'il reste quelque temps pénitent; et qu'en déployant sa miséricorde, par l'abolition de la coulpe et de la peine éternelle du péché, d'abord il satisfait sa justice, en lui conservant par une peine momentanée une partie de ses droits, ensuite il manifeste sa sagesse, en mettant à la cupidité un frein qui préserve de nouveaux péchés.

Jamais, avant ceux qui ont prétendu réformer la religion, on n'avoit imaginé de séparer la satisfaction de la contrition, et la pénitence extérieure de l'intérieure. Presque jamais les livres saints ne parlent de la contrition du cœur, sans y joindre la mortification de la chair. C'est sous le cilice, et dans le jeûne, que les Ninivites se convertissent (1). Quand Job se re-

(1) Homines et jumenta, et boves, et pecora non gustent quidquam, nec pascantur et aquam non bibant : et operiantur saccis homines, et jumenta, et clamant ad Dominum in fortitudine, et convertatur vir à viâ malâ suâ... Et vidit Deus opera eorum, quia conversi sunt de viâ suâ malâ : et misertus est Dominus super malitiam quam locutus fuerat ut faceret eis, et non fecit. *Jonas*. III. 7, 8, 10.

proche ses péchés, c'est dans la cendre et la poussière qu'il en fait pénitence (1). C'eût été de même, dit Notre-Seigneur, sous la cendre et le cilice que Tyr et Sidon eussent fait pénitence, si elles eussent été témoins de ses miracles (2). Sans parcourir tous les exemples que nous présentent les saintes Ecritures, arrêtons-nous à celui de David. Sur l'aveu qu'il fait de son double crime, et sur le vif regret qu'il en témoigne, Nathan lui annonce que Dieu a transporté son péché; mais il ajoute que, malgré son absolution, le scandale qu'il a donné doit être expié par la mort du fruit de son adultère (3). Ce n'est pas tout encore. Sûr d'avoir obtenu son pardon, ce prince pieux, et éclairé des lumières de l'Esprit saint, continue de faire une longue et rigoureuse satisfaction. Il jeûne jusqu'à s'affoiblir (4). Il mange son pain mêlé de cendre (5). Son manteau royal couvre un rude cilice (6). Il interrompt son sommeil par

(1) Ipse me reprehendo, et ago pœnitentiam in favillâ et cinere. *Job.* XLII. 6.

(2) Væ tibi, Corozain, væ tibi Bethsaïda : quia si in Tyro et Sidone factæ essent virtutes quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio et cinere pœnitentiam egissent. *Matth.* XI. 21.

(3) Dominus transtulit peccatum tuum : non morieris. Verumtamen quoniam blasphemare fecisti inimicos Domini propter verbum hoc, filius qui natus est tibi morte morietur. II. *Reg.* XII. 13, 14.

(4) Genua mea infirmata sunt à jejunio. *Psalm.* CVIII. 24.

(5) Cinerem tanquam panem manducabam. *Ps.* CI. 10.

(6) Induebar cilicio. *Ps.* XXXIV. 13.

de ferventes prières (1). Des larmes amères coulent nuit et jour de ses yeux (2). Il consume sa vie dans la douleur, et ses années dans les gémissemens (3). Si, de la loi ancienne, nous nous reportons au temps de la loi nouvelle, quelle pénitence pourra-t-on citer, qui n'ait été faite dans les exercices laborieux d'une austère satisfaction? Les larmes que versa saint Pierre, dans la cour du grand-prêtre, ne furent que le prélude de celles qu'il ne cessa de répandre jusqu'à son martyre. On sait à quelles rudes mortifications se livra la Madeleine. Les anciens monumens de l'Eglise sont pleins des rigoureuses pénitences que, dans ses premiers et ses plus beaux siècles, elle faisoit subir aux pécheurs. On ne trouvera dans aucun temps, dans aucun pays chrétien, des exemples de pénitens qui ne se soient pas crus astreints à de sévères expiations, qui aient imaginé de s'y soustraire. L'esprit s'étonne, et il a peine à croire les saintes rigueurs qu'exerçoient contre eux-mêmes quelques-uns d'entre eux, et souvent pour des fautes assez légères. O nos frères séparés de nous, il vous faut nécessairement,

(1) Mediâ nocte surgebam ad confitendum nomini tuo. *Ps.* CVIII. 62.

(2) Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte. *Psalm.* XLI. 4.

(3) Defecit in dolore vita mea, et anni mei in gemitibus. *Ps.* XXX. 11.

ou soutenir que tout ce qu'il y a eu de saints pénitens depuis l'origine du monde ont été dans l'erreur; qu'ils se sont livrés, contre toute raison et contre leur devoir, à des tourmens, non seulement inutiles, mais dangereux, et injurieux à la satisfaction de Jésus-Christ; ou reconnoître que les chefs de votre séparation vous ont égarés.

Quand le saint précurseur appelle les hommes à la pénitence, il la compare à un arbre qui n'est pas planté pour rester stérile, mais qui doit de bons fruits. Pécheurs de tous les temps, et de tous les genres, ce que ce grand personnage, ou plutôt l'Esprit divin qui l'animoit, disoit aux Juifs sur les bords du Jourdain, l'Eglise inspirée du même Saint-Esprit ne cesse de vous le répéter : Faites des fruits, et de dignes fruits de pénitence. La hache est levée sur la racine de l'arbre; tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé, et jeté au feu (1). La racine de cet arbre salutaire est la douleur des péchés, la componction intérieure du cœur. De cette racine féconde pullulent, et s'élèvent les résolutions saintes, l'humble déclaration des péchés, qui forment le tronc et les rameaux de l'arbre; lesquels engendrent, portent, et

(1) Facite ergò fructum dignum pœnitentiæ..... Jam enim securis ad radicem arboris posita est. Omnis ergò arbor quæ non facit fructum bonum excidetur, et in ignem mittetur. *Matth.* III. 8, 10.

conduisent à maturité les fruits, c'est-à-dire les actes extérieurs de pénitence; fruits indispensablement nécessaires, faute desquels la pénitence est le figuier maudit et condamné par Jésus-Christ. Et n'est-il pas conforme à la justice de Dieu, qu'une offense aussi énorme que le péché, qui est une préférence donnée à la créature sur lui, une infraction de ses préceptes, une injure à sa majesté suprême, un outrage à tous ses divins attributs, ne reste pas entièrement impuni? N'est-il pas dans l'ordre de notre justice même, que le plaisir criminel, goûté dans l'iniquité, soit expié par une peine religieuse? Jugeant les prévarications dignes de toute notre haine, ne devons-nous pas juger le coupable digne de quelque châtiment?

XLVII. Pénitence imposée par le confesseur.

Les dignes fruits de pénitence, les œuvres par lesquelles nous satisfaisons à la justice divine, sont de plusieurs genres. On doit mettre au premier rang la pénitence imposée dans le tribunal par le confesseur, parce qu'elle appartient plus particulièrement que toute autre au sacrement. Il est utile, il peut même être nécessaire d'y ajouter : il est impossible de la suppléer. Elle est la condition expresse de l'absolution. Le pénitent n'a pas le droit de s'y soustraire. L'omettre, ou la commuer, de sa

propre autorité, seroit un péché nouveau et très grave. Si quelque incident survenu la rendoit, ou impraticable, ou dangereuse, c'est au juge qui l'a infligée qu'il faut s'adresser pour en obtenir le changement.

XLVIII. Œuvres satisfactoires.

Les actes de pénitence extérieure, selon le saint concile de Trente, se rapportent à la prière, à l'aumône et au jeûne; c'est-à-dire, consistent dans les œuvres de piété, de charité et de mortification. La prière comprend tout ce qui se fait directement pour Dieu; l'aumône ce qui se fait pour le prochain; le jeûne ce qu'on souffre dans sa personne. Nous satisfaisons à Dieu par l'oraison, pour les offenses de l'ordre spirituel; par le jeûne, pour les péchés qui souillent le corps; par l'aumône, pour les abus des biens de ce monde. Nous réprimons par ces trois genres de satisfactions les trois causes dont l'apôtre saint Jean fait découler tous nos péchés: la concupiscence de la chair par le jeûne; la concupiscence des yeux par l'aumône; l'orgueil de la vie par la prière (1). Il n'y a personne qui ne puisse pratiquer quelques-unes de ces œuvres dans lesquelles réside toute satisfaction, soit imposée, soit volontaire.

(1) Omne quod est in mundo concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ. I. *Joan.* II. 16.

Tous le peuvent plus ou moins, d'une manière ou d'une autre. La bienfaisante miséricorde a varié ainsi, et multiplié les moyens de lui satisfaire; afin que les maux de toutes les âmes reçussent leurs remèdes, que tous les péchés eussent leur expiation.

XLIX. Les maux de la vie.

Elle ne borne pas même là son indulgente bonté. Outre les pénitences imposées par le confesseur, outre celles que nous subissons volontairement, les traverses, les misères, les tribulations que nous éprouvons naturellement dans le cours de la vie, sont, et le concile de Trente l'enseigne, de véritables satisfactions pour nos péchés. Si nous les recevons dans cette vue, si nous les supportons avec une patience chrétienne, la clémence infinie daigne les accepter en expiation (1). Ainsi cet amour immense, cet amour divin, porte son indulgence jusqu'à faire la réparation du peché des fléaux qui sont le châtiment du péché. Il nous fait trouver le remède dans les effets mêmes de

(1) Docet prætereà tantam esse divinæ munificentiæ largitatem, ut non solùm pœnis sponte à nobis pro vindicando susceptis, aut sacerdotis arbitrio pro mensurâ delicti impositis, sed etiam, quod maximum amoris argumentum est, temporalibus flagellis à Deo inflictis, et à nobis patienter toleratis, apud Deum Patrem, per Christum Jesum satisfacere valeamus. *Conc. Trid. doctrina de sacram. pœnit. cap.* IX.

notre mal. Ils ont connu ce grand bienfait de la grâce divine les saints personnages, dès le temps de l'ancienne loi; et la libératrice d'Israël, qui disoit à ses concitoyens : Reconnoissant que la rigueur de nos maux est inférieure à la grièveté de nos offenses, soyons persuadés que c'est pour notre réformation, et non pour notre perte qu'ils nous sont infligés (1); et le saint modèle de patience, qui déclare heureux celui qui est corrigé par Dieu, qui guérit quand il blesse, et dont la main en frappant rend la santé (2); et le prophète qui, en déplorant si énergiquement les maux de sa patrie, demande cependant au Seigneur de le châtier pourvu que ce ne soit pas dans sa fureur (3).

L. Changement de vie.

Un autre genre de satisfaction, et en ce point nous sommes d'accord avec les protestans, est le changement de vie. Ce que saint Remy dit à notre premier roi chrétien, en l'admettant à

(1) Reputantes peccatis nostris hæc ipsa supplicia minora esse flagella Domini, quibus quasi servi corripimur, ad emendationem nostram, et non ad perditionem nostram evenisse credamus. *Judith*. VIII. 27.

(2) Beatus homo qui corripitur à Deo. Increpationem ergò Domini nè reprobes : quia ipse vulnerat, et medetur; percutit, et manus ejus sanabunt. *Job*. V. 17, 18.

(3) Corripe me, Domine, verumtamen in judicio, et non in furore tuo. *Jerem*. X. 24.

la grâce du baptême, Dieu le dit au pécheur à qui il confère celle de la pénitence : Brûlez ce que vous adorâtes, adorez ce que vous brûlâtes. Un véritable pénitent est un homme tout changé : d'esclave des passions il est devenu l'enfant de la charité. Plus il s'abandonna à ses penchans déréglés, plus il les combat. Il présente au Seigneur, en expiation de ses péchés, les efforts qu'il fait pour n'en plus commettre; et achève de s'en purifier, en cessant de s'en souiller. Il s'est, comme dit l'apôtre, dépouillé de ce vieil homme qui étoit corrompu dans ses habitudes, par les désirs de l'erreur. Renouvelé dans son intérieur, il s'est revêtu de l'homme nouveau, que Dieu a créé en lui, par la justice et la véritable sainteté (1). Mais peuvent-ils croire qu'ils expient leurs désordres, les pécheurs; hélas ! beaucoup trop nombreux, qu'on voit, au sortir de leurs confessions, aussi abandonnés à leurs passions qu'ils l'étoient auparavant? N'est-ce pas une contradiction, que des hommes qui se disent convertis, restent aussi fastueux, aussi intéressés, aussi sensuels, aussi aigres, aussi emportés, qu'avant leur prétendue conversion? N'est-ce pas une illusion de se

(1) Deponere vos secundùm pristinam conversationem veterem hominem qui corrumpitur secundùm desideria erroris. Renovamini spiritu mentis vestræ, et induite novum hominem qui secundùm Deum creatus est in justitiâ et sanctitate veritatis. *Ephes.* IV. 22, 23, 24.

croire détaché du péché, en restant attaché à ce qui l'entretient? Est-on délivré de la peste, quand on garde des habits empestés? N'est-ce pas un mépris, une dérison du sacrement, que ce monstrueux mélange, cette succession criminelle de dévotion et de plaisirs, d'actes de piété et de péchés; de sacremens le matin, et le soir de jeux, de bals, de théâtres? Quel bien leur revient-il, demande l'Ecclésiastique, de s'humilier, de se mortifier pour leurs péchés, s'ils continuent de les commettre? Peuvent-ils espérer que leurs prières seront exaucées (1)? Ah! loin que cet usage du sacrement leur soit profitable, il leur devient funeste. Ils se font un prétexte de persévérance dans le crime de ce qui étoit le moyen souverain de les en retirer. Ce sont des malades qui, par l'abus du remède, l'ont rendu non seulement inutile, mais pernicieux. Rien ne mène plus promptement et plus sûrement à l'endurcissement, que la fatale sécurité inspirée par le retour au sacrement, sans conversion réelle. Le bain de la pénitence, s'il n'amollit pas le cœur, l'endurcit, comme certaines eaux, dans lesquelles les plantes se pétrifient.

(1) Homo qui jejunat à peccatis suis, et iterùm eadem faciens, quid proficit humiliando se? Orationem illius quis exaudiet? *Eccli.* XXXIV. 31.

LI. Fuite des occasions.

Cette réforme de la vie entraîne avec elle, comme une condition nécessaire, le renoncement total et absolu à ce qui fut la cause, ou l'occasion de nos offenses. On aime toujours le péché, quand on chérit ce qui le produit; on ne le fuit pas en suivant la route qui y mène : c'est vouloir rester pécheur que de continuer à rechercher ce qui rend tel. Comme cette séparation est souvent pénible, impose des sacrifices, exige des efforts, Dieu daigne aussi la recevoir en expiation de nos fautes. Mais ayant fait de la fuite des occasions le sujet d'une autre considération, nous ne croyons pas devoir y insister ici.

LII. Réparation.

A la fuite des causes du péché, il est nécessaire de joindre la réparation de ses effets. C'est encore un des dignes fruits de la pénitence : c'est un des moyens par lesquels nous expions nos offenses. Moyen efficace : il faut être véritablement converti pour se condamner sévèrement soi-même à tous les sacrifices, quelque grands qu'ils puissent être. Moyen nécessaire : la loi y est précise. Dieu ne reçoit nos satisfactions, que quand nous satisfaisons à nos frères; et il ne pardonne nos torts envers le

prochain, que lorsque nous les réparons. Cette réparation indispensable, si juste en elle-même, si utile au bien de la société, doit réunir deux caractères. Elle doit être universelle pour tous les torts; entière et complète, au moins autant qu'on le peut pour chaque tort. Vous possédez injustement le bien de votre frère, réparez par la restitution. Vous lui avez nui dans l'opinion par vos détractions, réparez par le rétablissement de sa réputation. Vous l'avez offensé par des injures, réparez par l'humilité de vos excuses. Vous l'avez aliéné par votre inimitié, réparez par la sincérité de votre réconciliation. Vous avez blessé son âme par vos scandales, réparez par la sainteté de votre édification. Réparez pleinement, entièrement. Votre réparation sera insuffisante, elle sera nulle, elle vous laissera dans la terrible inimitié de Dieu, si elle ne remet pas, au moins autant qu'il est en votre pouvoir, les choses dans leur état antérieur. Dieu n'admet sur ce point important de compensations, de tempéramens, d'accommodemens, que dans le cas de l'impossibilité absolue. Imitez le célèbre publicain converti par la visite de Jésus-Christ : il ne se borne pas à donner aux pauvres la moitié de son bien : s'il a fait tort à quelqu'un, il le lui rend au quadruple (1)

(1) Stans Zachæus dixit ad Dominum : Eccè dimidium

LIII. Pratiques des actes contraires aux péchés.

Enfin un digne fruit de pénitence, un moyen salutaire de satisfaction pour nos péchés, est la pratique spéciale des œuvres pieuses qui y sont directement contraires. C'est, comme le recommande l'apôtre, d'employer à notre sanctification les membres dont nous avions fait les instrumens de nos iniquités (1). Je me suis éloigné de vous, ô mon Dieu, en suivant des voies criminelles : pour revenir à vous, je dois, je veux prendre les routes opposées. J'ai vécu dans l'oubli de mes devoirs envers vous, dans l'éloignement des pieuses pratiques : je vais me rendre assidu au saint exercice de la prière. J'ai acquis de la richesse par des moyens, ou criminels, ou au moins peu délicats; je la répandrai dans le sein de vos pauvres. Je me suis livré à la dissipation, aux jeux, aux spectacles, à des plaisirs immodérés, défendus, ou dangereux; ce sera dans le recueillement de la retraite que je vous servirai désormais. J'ai fréquenté des sociétés dangereuses, des conversations impies, licencieuses, trop libres : je

bonorum meorum do pauperibus : et si aliquem defraudavi, reddo quadruplum. *Luc.* XIX. 8.

(1) Sicut exhibuistis membra vestra servire immunditiæ, et iniquitati ad iniquitatem, ita exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem. *Rom.* VI. 19.

ne rechercherai à l'avenir que celles qui sont édifiantes. Je me suis souvent abandonné à l'intempérance : j'en expierai les excès par des jeûnes fréquens. J'ai vécu dans le désordre, dans les dissolutions, dans le libertinage ; je dompterai, par la rigueur de mes mortifications, cette chair qui me rendit si criminel. Chacun de mes vices deviendra dans moi, avec le secours de votre grâce, le principe de la vertu qui le combat.

LIV. Effets salutaires de la satisfaction.

Tels sont en effet les salutaires effets de la pénitence extérieure : en exprimant, pour le passé, les péchés commis, elle en abolit pour le présent les tristes restes, pour l'avenir elle en prévient le funeste retour. L'absolution obtenue d'après une vive contrition et une confession sincère, a fermé la plaie; mais il reste encore à faire disparoître la cicatrice. L'arbre est abattu, il faut le déraciner; il faut porter le fer sur ses racines pestilentielles, qui, si on ne les extirpe pas, pousseront indubitablement de nouveaux rejetons. Ces racines qu'a jetées le péché dans l'âme, et qui s'y sont profondément enfoncées, ce sont les habitudes vicieuses qu'il a fait contracter, et qu'il est indispensable de détruire. Or, comme l'enseigne le concile de Trente, rien n'est plus propre à abolir les

restes du péché, à faire cesser les habitudes criminelles, que les peines satisfactoires, par la pratique soutenue et les actes réitérés des vertus contraires (1). On réforme le pli vicieux, en faisant prendre le pli opposé. Ainsi les peines qui réparent le péché, le préviennent (2). En guérissant la maladie, ce remède communique une force qui empêche d'y retomber. L'absolution nous a bien séparés des pécheurs, comme l'est Jésus-Christ : mais, et c'est la doctrine du grand apôtre, nous ressemblons pleinement au divin Modèle, nous manifestons en nous sa vie sainte, quand nous portons, imprimé sur notre chair, le sceau de sa mortification (3).

Les travaux de la pénitence contribuent encore à nous retenir dans le devoir, en ce qu'ils sont un avertissement de n'en plus sortir. Si la rémission des péchés n'obligeoit plus à rien, si elle n'était suivie d'aucune peine temporelle, l'extrême facilité du pardon pourroit inspirer une téméraire confiance, ralentir la vigilance, faire négliger les précautions contre la rechute.

(1) Hæ satisfactoriæ pœnæ medentur quoque peccatorum reliquiis, et vitiosos habitus malè comparatos contrariis virtutum actionibus tollunt. *Conc. Trid. sess.* XIV. *doctrina de sacram. pœnit. cap.* 8.

(2) Quàm bonum est correptum manifestare pœnitentiam : sic enim effugies voluntarium peccatum. *Eccli.* XX. 4.

(3) Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris. I. *Cor.* IV. 10.

Mais le pénitent qui se rappelle les peines que lui a attirées son péché, se tient bien plus en garde contre les tentations qui l'y feroient tomber. Celui qui par une faute s'est attiré un mal quelconque est bien plus attentif à l'éviter. Si, dans un pas fâcheux, il nous est arrivé un accident grave, nous avons soin de n'y pas retourner.

LV. Satisfaction de vœu, ou en réalité.

L'Eglise, dans ses premiers siècles, n'admettoit au bienfait de la réconciliation que ceux qui avoient terminé le cours de leurs œuvres satisfactoires. Ainsi en usa saint Paul envers l'incestueux de Corinthe : ainsi en agit saint Jean, à l'égard du brigand qu'il avoit converti : ainsi l'avoient réglé les célèbres canons pénitentiaux qui ont fait pendant longtemps la loi des ministres du sacrement. L'Eglise, qui varie sa discipline selon l'exigence des cas, qui l'adapte aux besoins de ses enfans, qui la proportionne à leur foiblesse, a depuis long-temps adouci la sévérité de cette règle. Elle permet d'absoudre celui qui n'a pas encore complété sa satisfaction; mais elle exige toujours la résolution et la promesse de la terminer. De là résulte la distinction entre la satisfaction promise et la satisfaction effectuée; ou, comme s'exprime l'école, entre la satisfac-

tion dans le vœu, et la satisfaction en réalité. La première, qui est le ferme propos de satisfaire pour ses péchés, est toujours une partie essentielle du sacrement : sans elle il ne peut y avoir de rémission des péchés. La satisfaction réelle est une partie non pas essentielle, mais intégrante du sacrement. Elle n'est pas essentielle; parce qu'avant qu'elle soit exécutée, la coulpe est pardonnée, et la peine éternelle remise : si la mort, ou quelque autre cause, empêchoit de l'effectuer, le pénitent n'en seroit pas moins rentré en grâce devant Dieu. Elle est intégrante: parce qu'elle complète le sacrement, qui réunit toutes ses parties, qui a produit tous ses effets, quand la peine temporelle est enfin rachetée par les œuvres satisfactoires.

LVI. Sévérité de la satisfaction.

Cette satisfaction que nous devons à Dieu seroit-elle une molle et foible réparation? Consisteroit-elle dans quelques courtes et légères pratiques? Ne faisons pas à la Justice divine l'injure de penser qu'elle se contente de quelques actes passagers de religion, qui ne coûtent rien à la sensualité, et qui ne sont pas des punitions. Les vrais pénitens se gardent bien d'en juger ainsi. Ce sont ceux qui ne sont pas véritablement convertis, qui se bornent à ces simulacres,

à ces fantômes d'expiation. Nous voyons les fruits de pénitence constamment proportionnés à la contrition qui les produit; abondans, si elle est vive; médiocres, si elle est légère; nuls si elle n'est pas réelle. Exemples et principes, tout nous montre que la satisfaction, pour être suffisante et salutaire, doit être sévère. Disciples d'un Dieu qui, tout innocent qu'il étoit, est venu faire, pour nos péchés dont il s'étoit chargé, la réparation la plus rigoureuse, nous convient-il, criminels que nous sommes, de contester, de marchander avec lui, s'il est permis d'user de ce terme, sur l'étendue plus ou moins grande de nos satisfactions? Ils sont bien loin de nos jours ces temps heureux de la vraie, de l'austère, de la réelle et efficace pénitence, où les fidèles, pleins de l'esprit de Jésus-Christ, pour des fautes, qui souvent n'étoient pas des plus graves, se livroient aux exercices les plus pénibles, les plus humilians de la satisfaction; séparés du reste des fidèles, prosternés contre terre, passant des années entières dans de longues prières, dans des larmes abondantes, dans des jeûnes fréquens et rigoureux, sous de durs et déchirans cilices. Elle n'existe plus que dans la mémoire des hommes, cette sainte et précieuse discipline, si digne de la majesté d'un Dieu offensé, ornement d'une religion céleste, frein puissant et salutaire des pécheurs. Elle n'existe plus

parmi nous. Malheur à notre foiblesse, à notre fausse délicatesse, à notre lâcheté, d'avoir forcé l'Eglise à la faire cesser. Comme dans la violente tempête le nautonier prudent jette à la mer la partie la plus pesante de la charge du vaisseau, pour sauver le vaisseau même, notre sage mère, a cru devoir se relâcher de ce que sa discipline avoit de plus rigoureux sur la pénitence, pour ne pas laisser perdre entièrement la pénitence. Mais, en tempérant la rigueur de ses règles, elles conserve toujours son esprit. Si la discipline ecclésiastique est changée, la Justice divine ne l'est pas : elle exige toujours, pour les offenses qui lui ont été faites, une réparation convenable, ou dans ce monde, ou dans l'autre.

Considérons en effet l'idée que nous donne la tradition, de l'action du pénitent satisfaisant à la justice suprême. Selon saint Augustin, et plusieurs autres saints pères, l'homme s'érige dans son propre cœur un tribunal. Il fut le dénonciateur de ses fautes dans la confession : dans la satisfaction, il en devient le juge et le vengeur. Tertulien nous le représente comme étant, dans la pénitence extérieure, le lieutenant de Dieu. C'est le jugement de Dieu qu'il prononce; c'est la punition de Dieu qu'il inflige (1). Le souverain Législateur retient le

(1) Videte quid faciatis; non enim hominis exercetis judi-

droit de faire grâce; il nous charge d'infliger le châtiment. En se réservant l'usage de sa miséricorde par l'absolution, il nous confie l'exercice de sa justice dans la satisfaction. Il nous remet entre les mains ses intérêts contre nous-mêmes. Il nous ordonne de prévenir, par notre jugement dans cette vie, le jugement qu'il doit porter sur nous quand nous en sortirons. Si nous nous châtions suffisamment, il ne nous châtiera pas; si nous ne nous imposons pas une punition sévère, il nous en infligera une bien autrement terrible (1). Ministres du Seigneur, dans cette partie de notre pénitence, nous devons faire ce qu'il fera lui-même, lorsque nous comparoîtrons devant lui. Nous devons porter sur nous un jugement qui ne soit ni obscurci par l'erreur, ni affoibli par la passion, ni corrompu par nos intérêts charnels. Car il seroit infiniment dangereux de nous le dissimuler: en nous confiant sa justice, Dieu ne s'en dépouille pas. Il réserve l'appel de nos jugemens à son tribunal suprême, et, lorsque les temps qu'il a fixés seront arrivés, il jugera toutes les justices (2). Il est donc non seulement d'une

cium, sed Dei: et quodcumque judicaveritis in vos redundabit. II. *Paral.* XIX. 6.

(1) Quòd si nosmetipsos dijudicaverimus, non utiquè judicaremur. Dùm judicamur autem, à Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur. I. *Cor.* XI. 31, 32.

(2) Cùm accepero tempus, ego justitias judicabo. *Psalm.* LXXIV. 3.

évidente convenance, non pas seulement d'une très grande utilité, mais d'une stricte et rigoureuse équité, que notre pénitence extérieure soit proportionnée aux péchés qu'elle nous fait expier. Nous disons proportionnée ; non pas sans doute en ce sens qu'elle égale la grandeur de nos offenses. Jésus-Christ seul a pu offrir, et a offert à Dieu une réparation digne de lui, une réparation telle que l'exigeoit l'énormité infinie du péché. Mais nous disons que la satisfaction doit avoir une proportion avec nos péchés considérés relativement à nous, c'est-à-dire avec leur nombre, leur grièveté, leur durée, l'attachement que nous y avons pris, l'habitude que nous en avons contractée. La justice pénitentielle est à la fois une justice divine, puisque c'est pour Dieu et à la place de Dieu qu'elle se rend ; et une justice humaine, puisque c'est par l'homme qu'elle s'exerce. Comme ministre de la justice divine, le pénitent doit effectuer sur lui-même ce qu'ordonna l'ange de l'Apocalypse. Autant il fut dans la vaine gloire et dans les délices, autant infligez-lui de supplice et de douleur (1). Comme exécuteur d'une justice humaine, il est tenu de suivre la loi de tous les tribunaux : que la me-

(1) Quantùm glorificavit se, et in deliciis fuit, tantùm date illi tormentum et luctum. *Apoc.* XVIII. 7.

sure des punitions soit celle des délits (1). Quelle est cette mesure précise qu'il doit observer ? On sent qu'il est impossible de la fixer. Mais de cela même que la proportion du péché et de la peine ne peut pas être exactement déterminée, il résulte que la peine doit être sévère. Le coupable, devenu son propre juge, reconnoîtra, s'il est vraiment pénitent, ou même seulement raisonnable, qu'il est bien plus dangereux pour lui de faire pencher la balance, remise entre ses mains, du côté de l'indulgence, que du côté de la rigueur. Son intérêt, comme son devoir, est de se punir plutôt trop sévèrement que trop mollement.

LVII. Rareté des bonnes satisfactions.

Malheureusement ce n'est pas ainsi que pensent la plupart des pécheurs. La funeste sensualité, qui causa leurs fautes, leur en fait redouter la réparation; et l'ennemi du salut sait bien leur étaler, leur exagérer les saintes rigueurs de la pénitence, pour les en détourner. Il leur présente comme excessive la pesanteur de la croix qu'il faut porter; comme impossible la victoire sur soi-même; comme des sacrifices impraticables le renoncement aux penchans, la réforme des habitudes, la rupture des liens

(1) Pro mensurâ peccati erit et plagarum modus. *Deuter.* XXV. 2.

qui attachent. L'âme molle et foible contemple avec une vive terreur les peines satisfactoires, ainsi grossies par l'imagination : elle se décourage, et regardant la pénitence comme au-dessus de ses forces, elle désespère de pouvoir l'accomplir. Le libertin, au contraire, se réjouit de cette exagération des saintes rigueurs, ravi de saisir un prétexte pour s'en dispenser. Aussi sont-elles bien rares les sincères, salutaires et efficaces pénitences. On voit de tous côtés de grands pécheurs : on cherche inutilement les vrais pénitens (1). S. Ambroise avoit trouvé plus d'hommes dont l'innocence se fût conservée, que d'hommes qui l'eussent réparée. On veut bien regarder le péché comme un malheur qui demande des regrets, mais non comme un crime qui mérite des châtimens. Ainsi on aggrave son mal par le remède même qui devroit le guérir : on s'enfonce dans le péché par le moyen présenté pour s'en retirer. Pour se soustraire au devoir de la pénitence extérieure, on allègue divers prétextes : celui-ci sa santé, qui le rend incapable de mortification ; celui-là la modicité de sa fortune, qui le met hors d'état de faire des aumônes ; cet autre les devoirs de son état, qui ne lui laissent pas le

(1) Attendi, et auscultavi : nemo quod bonum est loquitur : nullus est qui agat pœnitentiam super peccato suo, dicens : Quid feci? Omnes conversi sunt ad cursum suum, quasi equus impetu vadens ad prælium. *Jerem.* VIII. 6.

temps de vaquer aux exercices pénitentiels. Prétextes d'abord toujours faux, qui n'empêchent que la pratique de la pénitence, et qui laissent toute liberté de se livrer à la dissipation, aux plaisirs, aux folles dépenses. Prétextes ensuite qui, quand ils seroient fondés sur la vérité, seroient encore insuffisans. Ce qui peut rendre impossibles certaines œuvres satisfactoires, n'ôte pas la liberté d'en exercer d'autres. Veuillez expier vos péchés; vous en trouverez une multitude de moyens. Dieu n'exige de vous que ce que vous pouvez; et il vous fera, par sa grâce, pouvoir ce que vous voudrez. D'autres pécheurs osent trouver la mesure de la pénitence extérieure trop grande pour les fautes. Le péché, disent-ils, n'a duré qu'un instant, pourquoi exige-t-il un long temps de satisfaction? Appliquez ce raisonnement, que vous faites sur les maladies si funestes de votre âme, aux maladies de votre corps, et demandez pourquoi on vous ordonne un long régime pour réparer les suites de maux qui ont été vifs et rapides. Appliquez ce que vous dites des peines temporelles, prescrites pour expier le péché, aux peines éternelles préparées pour le punir; dites de même : L'acte du péché n'a duré qu'un moment, comment peut-il attirer des siècles éternels de châtiment? Oui, la durée de l'action coupable est instantanée; mais sa grièveté est immense, à raison de l'Etre infini qu'elle

offense. C'est dans lui une grande bonté de n'exiger pour satisfaction que des peines bornées à un certain temps.

LVIII. Douceurs de la satisfaction.

Mais, ô malheureux pécheurs ! que la pusillanime frayeur des exercices satisfactoires arrête sur le seuil de la pénitence, qui ne jugez de leur austérité que par vos terreurs, de votre foiblesse, que par les inclinations qui vous dominent encore, ah ! désabusez-vous; sortez de cette erreur plus funeste encore que celles qui vous entraînèrent dans le crime, puisqu'elle vous empêche d'en sortir. En vous appelant à la pénitence extérieure, vous demandons-nous de vous retirer de toute société; d'aller avec les Antoine habiter les déserts; de vous soumettre aux austérités des Hilarion et des Jérôme ? Quand même votre Dieu offensé mettroit à ce prix le retour de son amitié et votre salut éternel, vous devriez encore trouver ces biens infinis achetés bien peu chèrement. Qu'une plaie mortelle afflige votre corps : vous demandez au chirurgien d'y porter le fer ou le feu, et de vous faire souffrir les douleurs les plus vives, si elles sont nécessaires pour vous conserver la vie. Mais non, la douce loi de l'Evangile ne vous impose pas ces sacrifices si rigoureux. Ce sont des actes d'héroïques vertus, qu'elle réserve à

quelques âmes privilégiées. Elle n'exige de vous que des travaux de quelque temps, proportionnés à vos forces. Et même ces peines ne vous effraient si prodigieusement, que parce que vous ignorez, ou que vous ne voulez pas considérer les douces et abondantes consolations qui les accompagnent, les tempèrent, les rendent précieuses, agréables et chères. Mondains, qui ne connoissez d'autre bonheur que de satisfaire vos passions, vous ne pouvez pas comprendre le bonheur bien plus grand de les avoir vaincues. Elle est étrangère à vos cœurs cette joie si douce, si pure, dont est inondée l'âme qui se sent déchargée du poids accablant et honteux de ses iniquités (1). Peut-on se former l'idée d'un sentiment que l'on n'a pas éprouvé? Pour vous mettre en état d'en juger, commencez par en faire l'épreuve. Vous ne connoîtrez la pénitence qu'en la faisant. Ou, si l'aspect de ses rigueurs vous intimide trop, interrogez au moins, votre raison elle-même vous le conseille, interrogez ceux qui ont eu le courage de s'en charger; qui furent ce que vous êtes, qui se sont rendus ce qu'ils sont; qui ayant passé par l'un et l'autre état, en connoissent pleinement, et par expérience, les plaisirs et les peines. Voyez s'il en est un seul

(1) Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata. *Ps.* xxxi. 1.

qui se repente, qui, au contraire, ne se félicite pas sans cesse du salutaire parti qu'il a pris; qui regrette vos jouissances, et déplore ses privations; qui consente à échanger ce que vous appelez ses peines contre vos joies. Tous, au contraire, comparant ce qu'ils ont abandonné à ce qu'ils ont acquis, les plaisirs passagers du vice accompagnés, et vous le savez bien, d'agitation, de trouble, de remords, aux rigueurs de la pénitence qui rendent le calme à l'âme, et la paix à la conscience; tous vous répondront que dans la pénitence les jouissances sont, non seulement plus solides, mais plus abondantes et plus douces, que dans le vice. Au contraire les contradictions, les anxiétés, les douleurs, les peines de tout genre, sont plus multipliées, plus continuelles, plus cuisantes dans le péché. Salomon a connu tout ce qui se fait sous le soleil, a satisfait tous ses désirs, s'est livré à tous les plaisirs, a savouré tous les genres de délices : il n'a trouvé dans tout cela que vanité et affliction d'esprit (1). Mais David, parmi les douleurs multipliées que

(1) Vidi cuncta quæ fiunt sub sole : et eccè universa vanitas, et afflictio spiritûs. *Eccl.* I. 14.

Dixi ego in corde meo : Vadam, et affluam deliciis, et fruar bonis : et vidi quòd hoc quoque esset vanitas. *Ibid.* II. 1.

Et omnia quæ desideraverant oculi mei non negavi eis, nec prohibui cor meum quin omni voluptate frueretur, et oblectaret se in his quæ præparaveram..... Vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi. *Ibid.* II. 10, 11.

lui causoient ses péchés passés, sentoit plus vivement la joie dans son âme, par les consolations qu'y versoit la main bienfaisante du Seigneur (1). Et de même saint Paul, au milieu de ses incroyables travaux, de ses souffrances continuelles et extrêmes, bénit le Père des miséricordes qui le console dans toutes ses tribulations, parce qu'autant sont multipliées les peines et les douleurs qu'il ressent, autant sont abondantes les consolations dont Jésus-Christ inonde son âme (2). Voyez les saints pénitens de la Thébaïde plus satisfaits, plus joyeux dans leurs déserts, que les complices de leurs péchés qu'ils avoient laissés dans les désordres du monde, trouvant plus de délices à expier leurs péchés qu'ils n'en avoient ressenti à les commettre. Ecoutez saint Augustin, qui avoit fait l'une et l'autre épreuve, déclarant les larmes de sa pénitence plus douces que celles qu'il avoit autrefois versées sur des théâtres profanes. Les rigueurs de la pénitence sont des remèdes amers au moment où on les prend, mais qui donnent

(1) Secundùm multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam. *Ps.* xciii. 19.

(2) Benedictus Deus, et Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis, qui consolatur nos in omni tribulatione nostrâ..... Quoniam sicut abundant passiones Christi in nobis, ita et per Christum abundat consolatio nostra. II. *Cor.* I. 3, 4, 5.

la satisfaction de la santé. Les plaisirs du vice sont des poisons qui flattent d'abord le palais, et déchirent ensuite douloureusement les entrailles.

Une autre considération doit vous adoucir de beaucoup les travaux de la pénitence; c'est qu'ils vous sont un motif puissant de confiance. Plus vous vous y livrez avec ardeur, plus vous avez lieu d'espérer que votre pénitence a été efficace. Le zèle avec lequel vous vous portez à l'expiation de vos péchés vous est un gage qu'ils ont été remis. De tous les signes d'une bonne et salutaire pénitence, c'est là le plus certain. Tous les autres peuvent avoir de l'obscurité, laisser du doute. Les dispositions intérieures de notre cœur ne nous sont pas toujours pleinement connues; ce n'est que par les actions qu'elles produisent que nous pouvons nous en assurer; ce n'est que par ce qui sort de cet abîme obscur que nous pouvons juger de ce qu'il renferme. Les dignes fruits de pénitence annoncent les dignes pénitens. Ils sont des fruits de vie pour le temps; ils achèvent de rétablir la santé de l'âme guérie, il est vrai, et retirée de la mort par l'absolution, mais encore foible et languissante de sa maladie. Ils sont des fruits de vie pour l'éternité, en ce qu'ils communiquent à l'âme l'ardeur d'y aspirer, le courage d'y tendre, la force d'y parvenir.

SUR

LE DÉLAI DE LA PÉNITENCE.

I. Motif du délai de pénitence.

Le salut est la chose la plus nécessaire à l'homme; la pénitence est la chose la plus nécessaire au salut du pécheur. Ces deux vérités sont d'une telle évidence, que le pécheur (il ne s'agit pas ici de celui qui s'est jeté dans l'abîme sans fond de l'incrédulité) que le pécheur, qui tient encore à la religion par sa foi, n'entreprend pas de les contester. Pourquoi donc n'agit-il pas en conséquence? Pourquoi les invitations de l'Eglise, pourquoi les menaces du Tout-Puissant produisent-elles si peu d'effet dans le monde? Pourquoi avec de si pressans motifs de se convertir, voit-on si peu de conversions? Sujet effrayant de notre profonde douleur! Combien est multiplié le nombre des pécheurs! combien est petit le nombre des pénitens! Le pécheur reconnoît la nécessité de se convertir, et il ne se convertit pas. Sa raison est convaincue, et sa volonté résiste. Retenu dans les liens du pé-

6.

ché par la passion ou par l'habitude, excité à s'en retirer par le remords et par la grâce; pressé par la crainte de l'avenir, arrêté par l'amour du présent; trouvant trop de risque à aller en avant, trop de peine à retourner en arrière; désirant tout à la fois et de n'avoir jamais commencé, et de ne jamais finir; combattu par tous ces sentimens contraires, il s'efforce de les concilier. Il voudroit calmer sa conscience, sans cesser de satisfaire son penchant. Pour les accorder, il imagine de différer ce qu'il craint d'exécuter. Il endort sa conscience par l'espoir du repentir dans un temps plus favorable; et il contente son penchant, en continuant de le suivre. Ainsi, par un odieux partage, il donne à Dieu ses désirs, au démon ses actions. C'est ce déplorable aveuglement que je vais combattre. J'entreprends de prouver au pécheur que, s'il veut réellement sa conversion, il ne doit pas la différer plus long-temps. Je viens lui répéter ce qu'autrefois les prophètes crioient de la part de Dieu à son peuple : Coupable Jérusalem, si tu veux être sauvée, hâte-toi de laver ton cœur de toutes ses souillures. Jusqu'à quand le livreras-tu à tes pensées criminelles (1)? Nation qui as perdu ton amabilité, rassemble-toi autour de ton Dieu, avant que sa

(1) Lava à malitiâ cor tuum, Jerusalem, ut salva fias. Usquequò morabuntur in te cogitationes iniquæ? *Jerem.* IV. 14.

colère vienne fondre sur toi, avant que le jour de son indignation te surprenne (1). Je veux déclarer à ces prétendus sages, ce qu'annonçoit saint Paul à l'aréopage : C'est maintenant que le Seigneur signifie aux hommes qu'ils aient tous à faire pénitence, parce qu'il a établi un jour où il jugera l'univers dans son équité (2).

II. Prétextes du délai.

Connoître la nécessité de se convertir actuellement, et cependant refuser de se convertir actuellement, n'est-ce pas une inconséquence évidente ? Multiplier ses transgressions au bruit du tonnerre, qui gronde pour annoncer le châtiment des trangresseurs, n'est-ce pas une imprudence extravagante ? Quel est donc le futile, l'insensé prétexte, qui perpétue dans tant de pécheurs ce délai, qui peut leur devenir si funeste ? Ils se font une double illusion. Ils se persuadent que, dans un autre temps, la pénitence leur sera également possible, et au moins aussi facile. Ah ! si la raison peut encore

(1) Convenite, congregamini, gens non amabilis..... antequàm veniat super vos ira furoris Domini, antequàm veniat super vos dies indignationis Domini. *Sophon.* II. 1, 2.

(2) Deus nunc annuntiat hominibus ut omnes ubiquè pœnitentiam agant : eo quòd statuit diem in quo judicaturus est orbem in æquitate. *Act.* XVII. 30, 31.

conserver quelque influence sur les âmes que la passion agite; si l'intérêt le plus grand qu'ils puissent avoir est capable de toucher des cœurs qu'absorde entièrement un intérêt frivole; si quelque rayon de la vérité peut pénétrer jusqu'à des yeux que l'erreur la plus dangereuse a enveloppés de ses ténèbres, que ces pécheurs, aveuglés par leur passion (1), réfléchissent un moment avec nous sur la vanité de leurs espérances, ils verront les deux sophismes sur lesquels ils se fondent, confondus par deux vérités, dont il leur sera impossible de contester l'évidence. Ils croient leur conversion également possible dans tous les temps : ils verront que le délai qu'ils y apportent la rend au contraire beaucoup plus incertaine. Ils pensent que, dans tous les temps, elle leur sera autant, et plus facile : ils se convaincront que, loin de là, à mesure qu'ils la diffèrent, ils la rendent de plus en plus difficile.

III. Raisons générales de ne pas différer la conversion.

C'est un principe général, et appliquable à toutes les affaires du monde, de ne pas remettre à d'autres temps ce que l'on peut faire dans le temps présent; parce que les difficultés, qui n'existent pas encore, peuvent survenir, et que l'on rend incertain par le délai ce qu'on est le

(1) Et excæcavit illos malitia eorum. *Sap.* II. 21.

maître d'assurer par une exécution actuelle. N'y auroit-il donc que l'affaire du salut qui fût exceptée de cette règle. Seroit-elle la seule qu'on eût tellement en son pouvoir, qu'on fût toujours sûr de la faire quand on voudroit? Seroit-elle la seule sur laquelle on n'auroit pas à craindre qu'il s'élevât par la suite des obstacles? Ils ne peuvent pas le croire ceux qui reculent, d'un temps à l'autre, la pénitence qu'ils pourroient faire actuellement; et ils doivent sentir au contraire que, de toutes les affaires, il n'y en a aucune que le retardement rende plus incertaine. Deux considérations achèveront de les en convaincre : c'est qu'ils ne sont assurés ni du temps sur lequel ils comptent, ni de leur volonté sur laquelle ils se reposent. Ils ne sont sûrs ni de pouvoir, ni de vouloir se convertir dans la suite.

Si vous demandez à ces hommes, qui forment des projets de pénitence, à quelle époque ils la fixent, ils ne vous répondront pas uniformément. Les uns vous diront que le moment de la mort est celui où la conversion paroît le plus facile; les autres, que la saison de la vie la plus favorable pour revenir à Dieu est celle où l'âge aura ralenti la fougue de la jeunesse.

IV. Illusion de différer la conversion jusqu'à la mort.

Adressons-nous d'abord à ceux qui reculent leur conversion jusqu'à la mort. Ils disent que le moment d'abandonner le monde les désabusera de ses vanités. Ils comptent que l'approche de l'éternité leur fera sentir plus vivement l'importance du salut. Ils espèrent que la vue prochaine d'un Dieu prêt à être leur juge, fera sur eux de profondes impressions, excitera leur componction, animera leur ferveur, et leur inspirera tous les sentimens d'une sincère pénitence. Chimérique présomption, d'imaginer qu'on arrivera à une mort sainte par une vie criminelle! Peut-on croire que des personnes, qui raisonnent ainsi, soient de bonne foi avec elles-mêmes?

Ce n'est pas que nous regardions comme impossible la conversion à la mort. A Dieu ne plaise que, en annonçant les vérités saintes, nous nous permettions de les exagérer. A Dieu ne plaise que nous voulions mettre des bornes à la miséricorde divine. A Dieu ne plaise que, par des principes outrés, nous portions le désespoir dans l'âme déjà si agitée des mourans. Nous ne devons jamais, ni douter de la puissance, ni désespérer de la bonté divine. Mais si cette pénitence est absolument et rigoureusement possible, est-elle vraisemblable? Le

pécheur peut-il, avec quelque fondement, se flatter, que les derniers momens de sa vie suffiront pour effacer les torts de tous les autres? Entre tous les exemples de pénitence que nous présentent les livres saints, nous n'en voyons qu'une, faite à l'heure de la mort. Mais ce fut un miracle de la grâce, opéré par Jésus-Christ du haut de sa croix. Dieu a voulu qu'il y en eût un exemple, pour prévenir le désespoir; il a voulu qu'il n'y eût qu'un, pour réprimer la présomption. Il faudra donc, pour que vous soyez sauvé, que Dieu renouvelle, en votre faveur, ce qu'il n'a fait qu'une fois, et pour un compagnon de ses souffrances. Quelle aveugle témérité, ou plutôt (car il faut donner aux choses leur véritable nom) quelle inconcevable démence! Vous prétendez donc, comme dit Isaïe, avoir signé un traité avec la mort, avoir fait un pacte avec l'enfer (1).

V. Invraisemblance de la conversion à la mort.

Considérez que de circonstances vous avez à réunir, pour accomplir votre projet de conversion à la mort; et en même temps que de circonstances naturelles, fréquentes, journalières, peuvent survenir, pour en empêcher l'exécution.

(1) Dixit enim: Percussimus fœdus cum morte, et cum inferno fecimus pactum. *Is.* XXVIII. 15.

En premier lieu, êtes-vous assuré que votre mort vous sera annoncée par une maladie qui la précédera, et que vous ne serez pas enlevé subitement, comme tant d'autres l'ont été sous vos yeux?

En second lieu, avez-vous parole que cette maladie sera assez longue, pour faire la pénitence convenable d'une vie entière passée dans le désordre?

En troisième lieu, Dieu vous a-t-il promis que, dans cette maladie lente, vous conserverez l'entier usage de vos facultés, le libre exercice de votre esprit? Ou, vous figurez-vous qu'un état qui ne vous laissera ni pensée, ni sentiment, sera bien propre à faire une pénitence proportionnée à vos fautes?

En quatrième lieu, sûr d'être conduit à la mort par une maladie aussi douce, l'êtes-vous également de connoître alors votre état; de ne pas vous faire illusion sur votre danger; de ne pas éprouver cette cruelle pitié si commune dans le monde, que peut-être vous avez eue pour beaucoup d'autres, qui berce un mourant d'espérances mensongères, et qui, pour lui épargner quelques craintes, le jette dans l'abîme du malheur?

En cinquième lieu, vous figurez-vous que l'ennemi du salut, qui aura su vous tenir, toute votre vie, dans l'impénitence, abandonnera sa proie au moment de la saisir; et qu'il cessera

de vous attaquer, quand vous serez devenu trop foible pour lui résister ?

Considérez donc, pécheur aveugle ! combien de suppositions gratuites, incertaines, invraisemblables, contraires à l'ordre ordinaire, vous êtes forcé d'accumuler, pour fonder votre fol espoir de vous convertir à la mort. Et il suffit qu'une seule de ces choses, sur lesquelles vous comptez si imprudemment, vous manque, pour vous précipiter dans l'éternelle damnation. Vous exigez que les maladies ralentissent leurs cours, atténuent leurs effets; que les accidens ne surviennent pas; que la mort prenne la forme qu'elle a le plus rarement; que Dieu interrompe l'ordre le plus ordinaire de la nature : et cela, pour empêcher de périr, qui ? est-ce un ange sur la terre ? non, c'est un pécheur; est-ce au moins un pécheur pénitent ? non encore, c'est un pécheur qui projette de persévérer dans son péché. Vous voulez que Dieu fasse tout cela, pour vous donner le temps de l'offenser davantage.

VI. Exemples des saints.

Ah ! si pour opérer le salut, il suffisoit de donner au Seigneur le petit nombre d'heures qui doit précéder la dernière, ils étoient donc bien insensés tous ces saints personnages, que

l'Eglise présente à votre imitation. Quelle différence entre leurs maximes, et les vôtres? Ils croyoient que la vie ne leur avoit été donnée, que pour l'employer tout entière à leur sanctification : et vous projetez de donner toute la vôtre à l'iniquité. C'étoit par une suite de bonnes œuvres, qu'ils se préparoient à la mort; et vous vous y disposez par une continuité de péchés. Ils ne pensoient qu'en tremblant à cette heure fatale, craignant qu'elle ne leur enlevât le fruit de leurs pénibles travaux : et vous vous en approchez avec une présomptueuse sécurité, persuadés qu'elle suffira pour expier le cours de vos longs désordres. Jugez-vous que des principes aussi différens doivent donner les mêmes résultats; que des routes aussi diverses doivent conduire au même terme? Espérez-vous obtenir une mort aussi sainte, par une vie aussi opposée.

VII. Devoir de se convertir avant la mort.

Désabusez-vous, pécheurs, désabusez-vous de cette erreur des impies : car c'est ainsi que l'Esprit saint appelle votre aveuglement. Confessez, vous crie-t-il, vos péchés avant votre mort : car à cette heure fatale la pénitence devient comme rien (1). Tenez votre justifi-

(1) Non demoreris in errore impiorum, ante mortem confitere : à mortuo, quasi nihil, perit confessio. *Eccli.* XVII. 26.

cation prête avant le temps de votre jugement (1). Rendez gloire au Seigneur votre Dieu, avant que les ténèbres se répandent sur vous, avant que vos pieds aillent se heurter contre les monts ténébreux. Vous attendez la lumière : et voilà que vous tombez dans l'obscurité, et dans l'ombre de la mort (2). C'est une vérité également claire par la raison, constante par l'expérience, enseignée par la religion, que la conversion à la mort est toujours extrêmement douteuse; et presque toujours, ou fausse par la manque de contrition, ou imparfaite par le défaut de préparation suffisante, ou incomplète par l'absence d'une satisfaction convenable. Il ne reste presque jamais à ce fatal moment, qu'une croyance sans mérite, une douleur sans regret, une terreur sans componction, un désespoir sans repentir.

Antiochus voulut, comme vous vous le proposez, se convertir à la mort. Il commença même à exécuter ce que vous ne faites que projeter. Il s'humilia sous la main qui le frappoit. Il adressa ses vœux au Seigneur; promit d'orner d'offrandes le temple qu'il avoit dépouillé, d'élever la nation qu'il avoit si cruelle-

(1) Ante judicium para justitiam tibi. *Eccli.* XVIII. 19.

(2) Date Domino Deo vestro gloriam, antequàm contenebrescat, et antequàm offendant pedes vestri ad montes caliginosos. Expectabitis lucem : et ponet eam in umbram mortis, et caliginem. *Jerem.* XIII. 16.

ment tourmentée, au faîte de la splendeur et des richesses; de se faire même Israélite, et de devenir l'apôtre de la religion dont il avoit été le persécuteur. Vous savez quel fut l'effet de ce tardif repentir. Ce scélérat invoquoit le Seigneur de qui il ne devoit pas obtenir miséricorde (1). Cette sentence prononcée contre lui par l'Esprit saint, ne doit-elle pas devenir la vôtre, si vous attendez le même temps que lui pour vous convertir ?

VIII. Illusion de remettre sa conversion à un autre temps.

Mais non, disent la plupart de ces hommes qui dissipent le présent dans l'espoir de l'avenir, je ne suis pas assez déraisonnable pour vouloir différer ma conversion jusqu'à un temps aussi dangereux que celui de la mort. Mais enfin, ce qui est possible actuellement ne le sera-t-il pas de même dans quelques années ? Je veux donc seulement attendre que l'âge ait ralenti cette fougue de passions, amorti cette effervescence de jeunesse, qui rend actuellement mon retour à Dieu si pénible. Seconde séduction de l'ennemi du salut, aussi dangereuse que la première : autre illusion aussi funeste, plus funeste même, parce qu'elle a une apparence de plus de probabilité.

(1) V. II. *Machab.* XI. 12 *et seq.*

IX. Il est incertain qu'on ait le temps de se convertir.

Ne mets pas ta gloire dans l'avenir, dit le Seigneur, dans l'ignorance où tu es de ce qu'enfantera le jour qui doit venir (1). Mais ils pensent apparemment, ceux qui règlent ainsi dans le lointain toutes les actions de leur vie, que l'avenir est en leur disposition. Ignorent-ils donc que Dieu s'en est réservé le domaine? Nous ne sommes les maîtres, ni du temps passé qui nous est échappé, ni du temps futur que nous n'atteindrons peut-être jamais. Le moment présent est le seul qui nous appartienne, le seul dont nous puissions disposer : et il ne nous a été donné que pour l'employer à notre salut. Voici donc en substance ce que dit tout pécheur qui diffère sa conversion : Mon Dieu, je vous refuse ce qui est à moi, ce que je pourrois, ce que je devrois vous donner : mais je vous offre ce que je n'ai point, et je vous promets ce que je n'aurai peut-être jamais.

Et en effet, sur le terme de notre vie nous ne sommes certains que d'une chose ; c'est de son incertitude. Sa durée est le secret de Dieu : lui seul en donne et en connoît la mesure. Telle est, nous dit le Sage, l'ignorance de

(1) Nè glorieris in crastinum, ignorans quid superventura pariet dies. *Prov.* XXVII. 1.

l'homme sur sa fin, que semblables à des poissons qui viennent se prendre à l'hameçon, et à des oiseaux que l'on enveloppe dans le filet, les hommes se trouvent saisis dans le temps mauvais, au moment où une mort inattendue leur survient (1). En vain David demande au Seigneur de lui faire connoître le nombre de ses jours, afin de savoir ce qui lui en reste (2). Une providence infiniment sage, et bienfaisante, nous cache cette dangereuse connoissance; pour prévenir le désespoir de ceux qui se croiroient trop près de leur fin; pour réprimer l'excessive confiance de ceux qui s'en jugeroient encore éloignés, et pour les retenir tous dans la pratique continuelle de leurs devoirs, par l'incertitude du jour où ils auront à en rendre compte.

X. Il est probable qu'on ne l'aura pas.

Il sembleroit, à la présomptueuse confiance avec laquelle vous comptez encore sur de longs jours, que Dieu vous a donné une promesse positive. Où donc est consigné cet important en-

(1) Nescit homo finem suum : sed sicut pisces capiuntur hamo, et sicut aves laqueo comprehenduntur, sic capiuntur homines in tempore malo, cùm eis extemplò supervenerit. *Eccli.* IX. 12.

(2) Locutus sum in linguâ meâ : Notum fac mihi, Domine, finem meum, et numerum dierum meorum quis est; ut sciam quid desit mihi. Eccè mensurabiles posuisti dies meos. *Ps.* XXXVIII. 5, 6.

gagement ? J'ouvre les saintes écritures, ce dépôt sacré des paroles divines : et j'y lis précisément le contraire. J'y vois, non pas dans un, mais dans cent endroits, exprimée de différentes manières, la menaces du divin Sauveur de venir trancher le fil de vos jours au moment où vous l'attendrez le moins. Ici il rappelle le déluge qui vint inonder la terre au milieu de ses dissolutions : et il déclare qu'il en sera de même de son arrivée (1). Là il se représente sous la parabole de l'époux qui vient au milieu de la nuit, avant que les vierges soient prêtes à le suivre (2). Plus loin il est le maître qui surprend l'agent fidèle, sans lui donner le temps d'arranger ses comptes (3). Ailleurs il se compare au voleur, qui prend, pour exécuter son dessein, le moment où on l'en soupçonne le moins (4). Il nous ordonne en termes formels de veiller sans cesse, d'être

(1) Non cognoverunt, donec venit diluvium, et tulit omnes : ita erit et adventus Filii hominis. *Matth.* XXIV. 39.

(2) *Matth.* XXV.

(3) *Luc.* XVI.

(4) Si sciret paterfamilias quâ horâ fur venturus esset, vigilaret utiquè, et non sineret perfodi domum suam. *Matth.* XXIV. 43. *Item Luc.* XII. 39.

Ipsi enim diligenter scitis quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet. I. *Thess.* V. 2.

Adveniet autem dies Domini sicut fur. II. *Petr.* III. 10.

Veniam ad te tanquam fur : et nescies quâ horâ veniam ad te. *Apoc.* III. 3.

Eccè venio sicut fur. *Ibid.* XVI. 15.

toujours prêts, puisque nous ignorons le jour, et l'heure, où il viendra fondre sur nous (1). C'est donc un des articles de notre foi les plus constamment répétés dans les livres saints, que la mort peut, doit peut-être nous surprendre au moment où nous nous en défierons le moins, Que sais-je en traçant cet écrit, si elle me donnera le temps de le finir? Etes-vous sûr qu'elle vous laisse celui de le lire? Elle pourra vous apparoître au milieu de ces beaux projets de conversion, si souvent renouvelés, mais toujours différés, et jamais exécutés. Peut-être encore le bras redoutable continuellement étendu sur vous viendra vous saisir dans l'acte même de votre péché; ou, comme Nadab et Abiu, parmi vos profanations; ou, comme Coré, Dathan et Abiron, dans votre impiété; ou, comme les Israélites du désert, dans vos impuretés; ou, comme les enfans d'Héli, entre vos scandales; ou, comme le prophète d'Israël, dans votre désobéissance; ou, comme Balthasar, dans l'ivresse de vos fêtes criminelles; ou, comme Aman, dans le cours de vos haines et de vos ressentimens; ou, comme Hérode, tandis que vous étalez votre vanité.

(1) Vigilate ergò : quia nescitis quâ horâ Dominus vester venturus sit. *Matth.* XXIV. 42.

Ideò et vos estote parati : quia quâ nescitis horâ filius hominis venturus sit. *Ibid.* 44.

Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam. *Ibid.* XXV. 13. *Item Luc.* XII. 40.

XI. Exemples journaliers.

Et sans remonter à ces faits célèbres, qui sont rapportés pour votre instruction, jetez les yeux sur cette scène du monde, dont vous faites partie. Considérez ce qui se passe continuellement autour de vous. Avez-vous vu une seule année s'écouler, sans vous présenter plusieurs exemples de morts prématurées, de morts subites, de morts imprévues? Combien de personnes que vous connoissiez, que vous chérissiez, que vous aviez quittées peu auparavant, ont été enlevées rapidement, presque sous vos yeux! Ne voyez-vous pas la mort frapper, autant et plus soudainement, les hommes dans la vigueur de l'âge, pleins de vie et de santé, que ceux que la caducité de l'âge a déjà penchés vers le tombeau. Que d'arbres dont on cueille les fleurs, et auxquels on ne donne pas le temps de porter des fruits? Et ne sont-ce pas, dans les instrumens de musique, les cordes les plus fortement tendues, et les mieux résonnantes, qui sont les plus sujettes à se rompre? C'est en connoissant les terribles oracles de Jésus-Christ, c'est en ayant sous les yeux leur exécution journalière, que vous osez être certains d'avoir encore plusieurs années de vie. Et cette certitude chimérique forme votre seul espoir, et vous rassure contre les maux affreux auxquels votre état actuel vous expose.

XII. Folie de fonder son salut sur des incertitudes.

Si vous étiez certain que la mort dût bientôt vous saisir, vous vous convertiriez tout de suite. Vous le dites du moins : vous le croyez. C'est l'incertitude de ce dernier moment, qui cause vos délais. Eh! malheureux, c'est cette incertitude même qui devroit accelérer votre pénitence. Votre fin prompte, et imprévue, n'est pas assurée : mais elle est possible, elle est même assez vraisemblable. Entraînée dans un torrent rapide, plein d'abîmes et de rochers, votre frêle nacelle est sans cesse au moment d'être mise en pièces; et vous naviguez dessus tranquillement, et sans souci. Iriez-vous habiter une maison, qui menace ruine, en disant que sa chute n'est peut-être pas prochaine? Vous engageriez-vous dans un bois infesté de voleurs, parce qu'il vous seroit possible de n'en pas rencontrer? Vous établiriez-vous dans un pays dévasté par la contagion, sur le fondement qu'il est possible que vous n'en soyez pas atteint? Vous embarqueriez-vous sur une mer agitée de l'orage, sous prétexte que le naufrage n'est pas certain? Dans tous vos contrats, dans toutes vos autres affaires, quel que soit votre âge, quelle que soit votre santé, vous prévoyez votre mort, vous en reconnoissez l'incertitude, vous en prévenez les suites. Il n'y a que l'affaire

qui est proprement celle de la mort, qui doit se commencer et se consommer à la mort, où la mort est oubliée. Si l'épouvantable danger qui menace votre âme, n'exposoit que votre fortune ou votre vie, avec quel vif empressement vous vous hâteriez d'en sortir. Par quelle déplorable fatalité n'êtes-vous aveugle que sur le plus essentiel de vos intérêts ?

Que diriez-vous d'un criminel à qui on offriroit sa grâce, et qui demanderoit qu'elle fût différée, au risque d'être, en attendant, exécuté ? Que diriez-vous d'un malade qui se refuseroit aux remèdes salutaires, demandant qu'on les différât au temps où sa maladie pourroit être devenue incurable ? Ce que vous diriez d'eux, appliquez-le à vous-même. Vous êtes devant Dieu un criminel. Votre sentence est déjà prononcée : mais l'exécution est suspendue. La bonté du juge daigne vous offrir votre grâce : et plutôt que de l'accepter, vous aimez mieux courir le risque d'une mort effrayante. Vous êtes attaqué d'une maladie qui conduit à la mort éternelle : et vous préférez cette mort au remède certain qui vous est présenté.

Vous avez souvent plaint ceux que vous avez vu enlever avant d'avoir expié leurs péchés par la pénitence : et vous avez eu grande raison de déplorer leur triste sort. Comment êtes-vous sans inquiétude sur le vôtre, voyant que le même malheur vous menace à chaque in-

stant? Ah! combien de victimes ces funestes délais ont livrées aux flammes de l'enfer! Combien de malheureux y déplorent leur criminelle lenteur! Ils disoient comme vous : Certainement je me convertirai : Encore quelque temps : et je ferai pénitence. Quand cette passion sera éteinte, quand une telle liaison sera rompue, je reviendrai à Dieu de tout mon cœur. Ils pensoient tout ce que vous pensez. Ils désiroient tout ce que vous désirez. Ils projetoient tout ce que vous projetez. Ils disoient tout ce que vous dites. En un mot, ils étoient tout ce que vous êtes : tremblez de devenir ce qu'ils sont.

XIII. Erreur de croire la volonté de se convertir.

Et vous devez d'autant plus trembler, que votre plus redoutable ennemi, dans cette grande affaire, est vous-même. C'est votre propre volonté, qui jusqu'ici, ou foible, ou rebelle, peut et doit toujours continuer de l'être. Je suppose, ce qui est si incertain, que le temps fixé par vos désirs vous soit accordé, êtes-vous assuré d'avoir la volonté d'en profiter : et je dis une volonté ferme, résolue, efficace, la seule dont il puisse être question : puisque c'est la seule capable d'opérer votre réconciliation.

Et comment pouvez-vous compter sur cette volonté : puisque jusqu'à présent, malgré la conviction de sa nécessité, malgré tous vos

désirs, vous ne l'avez jamais eue. Oui, quoique vous disiez, quoique vous prétendiez, je vous soutiens que jamais vous n'avez voulu vous convertir. Et la preuve en est évidente : c'est que votre conversion est encore à faire. Dieu vous tendoit les bras, vous appeloit, vous invitoit, vous engageoit à revenir à lui. Repassez dans votre esprit toutes les grâces de tous les genres, dont sa bonté n'a cessé de vous combler, même depuis vos péchés. Remords de conscience, dégoût du vice, sentimens affectueux, lectures salutaires, bons exemples, avertissemens particuliers, exhortations publiques, occasions de retour ménagées, obstacles mis à vos passions, afflictions et disgrâces provenant même souvent de vos désordres : la miséricorde divine n'a rien négligé, rien épargné, pour vous ramener à elle. C'est vous, pécheur obstiné, qui vous êtes constamment refusé à toutes ses instances. C'est de votre côté, c'est par le fait de votre résistance, que votre conversion a toujours échoué. C'est donc le défaut, disons mieux, c'est l'opposition constante de votre volonté, qui a jusqu'ici empêché votre pénitence. Vous avez bien eu quelques velléités; mais jamais une volonté réelle. Votre cœur a pu former quelques désirs. Votre esprit n'a jamais pris une résolution solide.

XIV. Exemple des saints pénitens.

Quand Madeleine voulut se convertir, elle courut sur-le-champ se jeter aux pieds de Jésus, les arroser de ses larmes, les essuyer avec ses cheveux. Un seul mot de Nathan fait faire à David l'aveu et la pénitence de son péché. Jonas paroît à Ninive; et dans le même jour tous les Ninivites sont dans le sac, et sous la cendre. Il suffit à Zachée d'avoir reçu le Sauveur : aussitôt il se repent de ses fautes, donne aux pauvres la moitié de son bien, et restitue au quadruple les torts qu'il peut avoir faits. Dès que Jésus-Christ a jeté un regard sur saint Pierre, cet apôtre converti sort, et va pleurer sa criminelle foiblesse. L'eunuque de la reine Candace n'est pas plus tôt instruit et convaincu, qu'il sollicite la grâce du baptême. Et voilà comment on veut véritablement revenir à Dieu : c'est en y revenant effectivement, et immédiatement. Ce que vous voulez sincèrement, vous ne le différez pas continuellement. Ah! cessez de confondre des vœux stériles, des souhaits passagers, des désirs impuissans, des projets lointains, avec une volonté véritable.

XV. La volonté supposée réelle sera-t-elle efficace?

Mais je veux bien, pour un moment, vous accorder, que, ce que vous appelez la volonté

de vous convertir, en est véritablement une. Au moins serez-vous obligé de convenir que, jusqu'ici, elle n'a produit aucun effet. Sur quel fondement imaginez-vous qu'elle sera dans la suite plus efficace? Rappelez-vous ce qui a constamment empêché le succès des pieux mouvemens que vous éprouviez. Vous avez contemplé, avec une terreur accablante, les travaux qu'il vous faudroit entreprendre, les combats que vous auriez à soutenir, les sacrifices que vous seriez obligé de faire. Vous ne vous êtes pas senti le courage de rompre des liaisons chères et funestes. Vous avez cru n'avoir pas la force de fuir des occasions agréables et dangereuses. Vous n'avez pas pris sur vous-mêmes assez d'empire, pour déraciner des habitudes attachantes et vicieuses. Vous avez bien essayé quelquefois de soulever la chaîne honteuse qui vous retient dans le péché : mais vos efforts trop foibles n'ont servi qu'à la faire retomber sur vous avec plus de poids. Ce qui vous parut toujours impraticable, ce que vous jugez encore à présent impossible à votre foiblesse, vous semble d'une extrême facilité, quand vous le considérez dans l'éloignement. S'agit-il de votre conversion actuelle? vous êtes d'une pusillanimité qui n'ose rien. Est-il question de projets éloignés de conversion? vous êtes d'une présomption qui ne doute de rien. Et c'est ainsi que l'astuce infernale, pour vous retenir dans

l'impénitence, emploie jusqu'à vos projets de pénitence; et que, en rendant votre conversion incertaine, elle la rend encore beaucoup plus difficile.

La confiance qu'a le pécheur, de pouvoir se convertir dans la suite, aussi facilement qu'à présent, est fondée sur deux principes : le premier, que l'âge amortira les passions qui s'opposent à la conversion; le second, que la miséricorde divine lui accordera en tous temps les grâces qui facilitent la conversion. Suivons-le dans ces nouveaux raisonnemens : et montrons-lui, que le délai de la pénitence, d'une part, en augmentera les obstacles, de l'autre, en diminuera les moyens.

XVI. Illusion de compter sur l'affoiblissement des passions.

C'est une étrange idée, d'imaginer que les liens qui nous attachent au péché se relâcheront d'eux-mêmes. C'est connoître bien mal la nature des passions, de croire qu'elles s'affoibliront avec les années. Le caractère propre des passions est l'insatiabilité. On peut bien pour un moment les satisfaire : les contenter entièrement est une chose impossible. Leur coupe empoisonnée, au lieu d'étancher la soif, l'irrite. Leurs jouissances ne servent qu'à les exalter. Plus on leur a accordé, plus elles exigent. Ainsi le cours des années, au lieu de les

modérer, les anime; loin d'alléger leur joug, l'aggrave. Considérez ces vieillards, que vous avez connus autrefois avares, ambitieux, orgueilleux, envieux, vindicatifs, intempérans; vous apercevez-vous que leurs passions se soient affoiblies, qu'ils en soient moins impérieusement gouvernés? Et celle même des passions, qui sembleroit le plus devoir céder à la force destructive du temps, s'éteint-elle avec l'impuissance de la satisfaire? Vous savez à quels écarts elle entraîna les derniers jours de Salomon. Et ne voyez-vous pas continuellement ses malheureuses victimes s'efforcer de ranimer sous les glaces de la vieillesse, ou dans des sens flétris par la débauche, les feux impurs de leurs jeunes années.

Témoin de ces exemples multipliés, continuels, journaliers, vous espérez qu'il en sera autrement de vous. Pensez-vous donc que vos passions soient d'une autre nature, qu'elles soient moins ardentes que celles des autres, vous qui les trouvez tellement fortes, que vous vous prétendez dans l'impuissance d'y résister?

Mais je le veux bien encore : ne vous réglez point par les exemples d'autrui : ne jugez que d'après vous-même : ne vous en rapportez qu'à votre expérience. C'est à votre propre conscience, que je vous cite. Rappelez-vous les premiers temps de votre chute. Comparez ce

que vous étiez alors à ce que vous êtes devenu. Pouvez-vous vous dissimuler, que chaque pas que vous avez fait dans le péché vous y a de plus en plus engagé; que chaque jouissance, que vous avez goûtée dans des plaisirs défendus, vous y a plus fortement attaché; que chaque coup que vous avez porté à votre âme, a agrandi et envenimé la plaie que vous y aviez faite? Aviez-vous prévu, lors de vos premières fautes, le point d'iniquité où elles vous ont amené? Ah! dans ce temps que j'ose appeler heureux, en comparaison de celui où vous êtes, votre retour à Dieu étoit encore facile. Mais chaque jour vous en avez augmenté les obstacles. Dans la même proportion se sont continuellement accrus, et votre goût pour le péché, et votre dégoût pour les choses de Dieu. Les pieux désirs de conversion, sont et moins vifs, et moins fréquens. Les remords sont moins cuisans : et cependant quelle différence entre vos fautes d'alors, et vos désordres actuels! Les grandes vérités de la religion ne font plus la même impression sur votre esprit. La perspective des flammes vengeresses ne vous imprime pas une aussi grande terreur, quoique vous vous en soyez rendu plus digne. L'espoir des récompenses éternelles ne vous inspire plus autant d'ardeur, depuis que vous vous en êtes éloigné. Les lectures salutaires ne vous trouvent pas aussi disposé à en profiter,

les exhortations de la chaire évangélique aussi docile, les sages leçons d'un directeur, si vous daignez encore les écouter, aussi soumis. Osez me démentir, si tout ce que je vous dis n'est pas véritable, si ce n'est pas l'histoire de votre cœur, que je vous retrace.

En vous voyant augmenter ainsi chaque jour les empêchemens de votre retour à Dieu, je me figure un voyageur arrivant à un ruisseau encore près de sa source, et qu'il ne seroit pas difficile de traverser. Mais, retenu par les agrémens du rivage, il imagine d'en suivre le cours en descendant, espérant trouver quelque pont qui lui permette de le franchir. A chaque pas qu'il fait, il voit l'eau devenue plus grosse, et plus rapide, par l'accession de nouvelles fontaines, jusqu'à ce qu'enfin elle lui présente un fleuve large et profond, dont le passage est devenu beaucoup plus difficile.

XVII. Le délai de pénitence forme l'habitude du péché.

Et tandis que de délais en délais vous rendez chaque jour plus rapide la pente qui vous entraîne dans le désordre, et vous élargissez sans cesse l'intervalle qui vous sépare de Dieu, voilà qu'un nouvel obstacle va se former dans votre cœur; ou s'il s'y est déjà formé, va se fortifier, et s'accroître. De cette suite de péchés prolongés depuis plusieurs années, va naître en

vous l'habitude du péché : ou, si ce malheur vous est arrivé, elle s'invétérera de plus en plus, et ira sans cesse en croissant. Pouvez-vous ignorer quel est la force de l'habitude? Elle s'empare de toutes nos pensées, et domine toutes nos actions, lors même que nous n'y pensons pas. Elle s'unit à notre nature, s'y incorpore, devient une seconde nature, plus difficile encore à réformer que la première; parce que nous y sommes plus fortement attachés : parce que nous nous sommes plu nous-mêmes à la former : parce qu'elle est dans une pleine conformité avec nos penchans, et nos inclinations.

XVIII. La pénitence est plus difficile dans la vieillesse.

Et si vous êtes assez malheureux pour prolonger vos délais jusqu'à un âge avancé, une nouvelle difficulté vous attend, plus grande que toutes les autres. Vous serez à vous-même votre principal obstacle, en ce que vous serez devenu moins propre à la pénitence, moins disposé à la faire, moins capable de l'effectuer. Vous vous flattez qu'alors vos passions seront amorties. Mais, si jamais les passions s'amortissent dans l'âme, c'est quand l'âme elle-même s'amortit. Son intelligence s'éteint, son jugement s'obscurcit, sa vivacité se ralentit, sa mémoire s'use, son imagination s'efface, sa

sensibilité s'émousse, sa volonté s'affoiblit. Espérez-vous, dans la triste apathie de la vieillesse, avoir plus que dans la force de votre âge, l'ardeur d'entreprendre votre pénitence, la fermeté d'y persévérer, la ferveur d'en soutenir les épreuves, la vigueur d'en surmonter les obstacles?

XIX. Inconséquence du délai.

Tel est donc, dirai-je l'absurde, dirai-je le déplorable raisonnement, que renferme votre délai de conversion? Je reconnois la nécessité de faire pénitence : mais en même temps j'y éprouve une grande difficulté; et la conséquence que j'en tire, c'est qu'il faut laisser cette difficulté s'augmenter encore. Pour arracher de mon cœur la passion qui s'y est élevée, j'attendrai qu'elle y ait jeté de plus profondes racines. Pour éteindre le feu qui me consume, j'attendrai qu'il soit devenu un incendie. Pour me délivrer de la chaîne qui m'accable, j'attendrai qu'elle soit devenue encore plus pesante, Pour me retirer du limon infect où je croupis, j'attendrai que j'y sois enfoncé tout entier

XX. Vice de différer sa pénitence sur le fondement de la miricorde divine.

Et quel est donc le motif de cette étonnante sécurité qui tranquillise ainsi le pécheur suspendu sur l'abîme? Pourroit-on l'imaginer, si on ne le voyoit? C'est la religion elle-même qui rassure contre les maux dont elle menace. C'est dans la miséricorde divine, que le pécheur place son principal espoir. Il fonde sa grande confiance d'être dans tous les temps le maître de sa conversion, sur les secours de la grâce que Dieu nous a promis. Dernier subterfuge, plus funeste que tous les autres, parce qu'étant également vain, il est encore plus criminel.

La miséricorde du Seigneur est infinie. Elle désire plus que moi-même ma conversion. Elle m'ordonne d'espérer en elle avec une ferme confiance. Tel est le langage que tient le pécheur, pour justifier le délai de sa pénitence.

Les principes les plus vrais deviennent les plus dangereux, quand on en fait de fausses applications. Les maximes évidemment fausses séduisent peu de personnes : elles révoltent, et par elles mêmes avertissent du danger de s'y livrer. Il faut plus de réflexion pour découvrir le vice d'une conséquence, que pour apercevoir la fausseté d'un principe. Et l'ennemi du salut sait fort bien qu'il nous pervertira plus

facilement par des raisonnemens captieux, que par de fausses maximes.

XXI. La miséricorde de Dieu a un terme.

Nous reconnaissons, nous adorons, nous chérissons, comme une des perfections divines, la miséricorde que nous implorons. Mais elle cesseroit d'être une perfection, si elle étoit un motif de persévérer dans le désordre. Elle est infinie sans doute, comme tous les autres attributs de l'Etre suprême : mais le pécheur s'abuse, par la fausse idée qu'il se fait de son infinité. Elle est infinie dans ses dons puisqu'elle nous applique les mérites de Jésus-Christ. Elle est infinie dans ses effets, puisqu'elle remet l'offense immense du péché. Elle est infinie dans son étendue : elle ne l'est pas dans sa durée. Elle ne connoît pas de bornes, mais elle a un terme. Elle ne s'épuise pas, mais elle se lasse.

Vous n'approuvez pas sans doute le système impie du déiste, qui, pour autoriser ses désordres, se fait un Dieu sans justice, prétend qu'il est trop bon pour punir, et qu'il n'a pas donné l'être à des créatures, pour les rendre malheureuses. Votre erreur est précisément du même genre. Votre principe, pour différer la pénitence, est le même qu'il emploie pour ne pas la faire. La seule différence entre vous et

lui est, que de votre principe commun il tire la conséquence entière, dont vous n'osez avouer qu'une partie. La miséricorde cesseroit d'être infinie, dans le sens que vous entendez l'un et l'autre, s'il pouvoit arriver un temps où son indulgence expirât, et fît place à la justice. Dans toutes les hypothèses vous êtes en opposition avec vos principes. Si la miséricorde divine a un terme, vous avez tort d'en courir les risques : si elle n'en a point, l'incrédule a raison de ne rien redouter.

Vous vous enveloppez dans l'espérance qui vous est commandée. Mais vous ignorez, ou vous feignez d'ignorer ce que c'est que l'espérance chrétienne. Elle est une vertu : elle n'autorise donc pas le vice. Elle est prescrite pour vous porter au bien, et non pour être un encouragement au mal. Elle présente la palme à celui qui aura persévéré dans le sentier de Dieu, mais non pas à celui qui se sera obstiné à rester dans les voies de l'iniquité.

Dieu est patient, dites-vous. Oui sans doute il l'est (1). Vous le savez trop bien, par l'abus que vous en avez fait (2). Vous l'avez éprouvé long-temps : vous l'éprouvez encore. Si cette

(1) Patienter agit propter vos, nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam converti. II. *Petr.* III. 9.

(2) Dedit illi Deus locum pœnitentiæ : et ille abutitur eo in superbiam. *Job.* XXIV. 23.

patience, que vous n'aviez point droit d'espérer, ne vous eût pas attendu depuis tant d'années, malheureux! y songez-vous sans frémir? où seriez-vous en ce moment? En ce moment, où vous vous efforcez encore de prolonger vos coupables délais, où peut-être vous cherchez des raisons pour les justifier; vous les déploreriez en larmes de sang : et votre sort seroit d'expier votre téméraire confiance dans un désespoir et dans des supplices éternels.

XXII. Ingratitude du pécheur qui fonde ses délais sur la miséricorde.

Il a été prévu par l'Esprit saint, ce malheureux sophisme, que vous suggère votre passion pour se perpétuer. Pécheurs, écoutez l'oracle sacré, et confondez-vous. *Ne dites pas : J'ai péché; et que m'en est-il arrivé de fâcheux? Le Très-Haut est un juge patient. Et ne dites pas : La miséricorde du Seigneur est grande : elle prendra en pitié la multitude de mes iniquités. Car la miséricorde et la colère se rapprochent promptement en lui : et sa colère veille sur les pécheurs. Ne tardez donc pas à vous convertir au Seigneur, et ne remettez pas de jour en jour; car la fureur viendra subitement, et vous perdra au jour de la vengeance* (1). Est-il possible de condamner plus

(1) Nè dixeris : Peccavi, et quid mihi accidit triste? Altissimus enim est patiens redditor..... Et nè dixeris : Miseratio

positivement, et vos délais, et le prétexte dont vous les autorisez? Vous remettez de jour en jour votre conversion : et Dieu vous défend absolument de la différer. Vous vous fondez sur l'espoir que la miséricorde ne vous abandonnera pas; et Dieu vous déclare nettement que sa miséricorde est prête à vous abandonner, et à vous livrer à toute sa colère.

Seroit-il nécessaire de remettre sous vos yeux tous les oracles divins qui confirment cette grande et terrible vérité, qu'il vient enfin un temps où Dieu met un terme à sa clémence. Ouvrez les livres saints, vous les trouverez pleins de menaces qu'il ne cesse de faire, soit par ses prophètes, soit par lui-même, aux pécheurs qui poussent à bout sa patience (1).

Domini magna est; multitudinis peccatorum meorum miserebitur. Misericordia enim et ira ab illo citò proximant : et in peccatores respicit ira illius. Non tardes converti ad Dominum, et nè differas de die in diem. Subitò enim veniet ira illius : et in tempore vindictæ perdet te. *Eccli.* v. 4, 6, 7, 8, 9.

(1) Deus judex justus, fortis et patiens. Numquid irascitur per singulos dies? Nisi conversi fueritis gladium suum vibrabit : arcum suum tetendit, et paravit illum; et in eo paravit vasa mortis : sagittas suas ardentibus effecit. *Psalm.* VII. 12, 13, 14.

Convertimini ad correptionem meam : en proferam vobis spiritum meum, et ostendam vobis verba mea. Quia vocavi, et renuistis : extendi manum meam, et non fuit qui aspiceret. Despexistis omne consilium meum et increpationes meas

Toutes les fois que vous apportez un nouveau retardement à votre pénitence, vous vous placez vous-même sous ces terribles anathèmes. L'usage que vous faites de la bonté divine, en la faisant servir de prétexte à votre impénitence, devient un nouveau péché, qui, plus encore que tous les autres, mérite qu'elle vous abandonne. C'est, et le grand Apôtre vous le déclare, un mépris de cette bienfaisante longanimité, lequel amasse contre vous un trésor de colère (1).

neglexistis. Ego quoque in interitu vestro ridebo, et subsannabo vos. *Prov.* I. 23, 24, 25, 26.

Non effugiet in rapinâ peccator : et non retardabit sufferentia misericordiam facientis. *Eccli.* XVI. 14.

Tacui semper, silui, patiens fui, sicut paturiens loquar : dissipabo, et absorbebo simul. *Is.* XLII. 14.

Immunditia tua execrabilis; quia mundare te volui, et non es mundata à sordibus tuis : sed nec mundaberis priùs, donec quiescere faciam indignationem meam in te. *Ezech.* XXIV. 13.

Jam securis ad radicem arboris posita est. Omnis ergò arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur. *Matth.* III. 10.

Videns civivatem flevit super illam, dicens : Quia si cognovisses et tu, et quidem in hâc die tuâ quæ ad pacem tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis. Quia venient dies in te : et circumdabunt te inimici tui vallo..... eo quòd non cognoveris tempus visitationis tuæ. *Luc.* XIX. 41, 42, 43, 44.

Cùm dixerint, pax, et securitas; tunc repentinus eis veniet interitus; sicut dolor in utero habentis, et non effugient. 1. *Thess.* v. 3. *Et alibì passim multoties.*

(1) In divitias bonitatis ejus et patientiæ, et longanimitatis contemnis? Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam

Dieu vous offre son amitié : il vous presse de l'accepter, et vous ne daignez pas la recevoir encore : et vous exigez qu'il attende le temps où il vous plaira de vous rendre à ses invitations (1). Et quel est encore ce temps que vous osez lui assigner? Celui où vous espérez que vous serez dégoûté du monde; c'est-à-dire, où le monde sera dégoûté de vous : celui où vous imaginez n'avoir plus de passions; c'est-à-dire, n'avoir rien de mieux à faire, que de revenir à lui. Laissez-moi, lui dites-vous, me livrer encore quelque temps à mes dissolutions, à mes injustices, à mes fraudes, à mes vengeances : et quand je serai las de vous outrager, je reviendrai à vous. Et quel est l'objet de ces délais, que votre audacieuse confiance prétend lui imposer? C'est pour continuer de l'offenser pendant plusieurs années. Et quel en est le motif? C'est qu'il est infiniment miséricordieux.

Ah! cette admirable miséricorde, qui attend si patiemment le pécheur, qui l'invite si affectueusement, qui le sollicite si fréquemment, devroit être au contraire, pour nos cœurs, un

te adducit? Secundùm autem duritiam tuam, et impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ, et revelationis justi judicii Dei. *Rom.* II. 4, 5.

(1) Posuistis vos tempus miserationis Domini : et in arbitrium vestrum diem constituistis ei. *Judith.* VIII. 13.

des plus puissans motifs de pénitence (1). Quoi! ce qui m'engageroit à offenser mon père seroit sa bonté. Je me permettrois de l'insulter, parce que je le connois plein de tendresse pour moi. Quelle est donc la perversité, l'ingratitude d'un cœur qui, de la clémence divine, se fait un titre pour perpétuer ses offenses envers elle. O mon Dieu, si vous étiez un maître impitoyable, de qui on n'eût jamais de pardon à espérer, on trembleroit de vous offenser : et la crainte de vous déplaire tiendroit toutes vos créatures dansune vigilance et une circonspection continuelles. C'est précisément parce que vous êtes infiniment bon, qu'après vous avoir long-temps offensé, on projette de vous offenser encore. On se sert de votre bonté contre vous-même. On ne se contente pas d'en abuser; on l'outrage. On en fait le fondement de la persévérance dans le péché. On la rend le fauteur, le complice du péché (2). Cette prétendue confiance dans la miséricorde est une véritable insulte à la miséricorde. Aussi criminelle que téméraire, elle la provoque à

(1) Sed quia patiens est Dominus, in hoc ipso pœniteamus : et indulgentiam ejus fusis lacrymis postulemus. *Judith*. VIII. 14.

Scindite corda vestra, et non vestimenta vestra : et convertimini ad Dominum Deum vestrum : quia benignus et misericors est, et multæ misericordiæ, et præstabilis super malitiâ. *Joel*. II. 13.

(2) Servire me fecisti in peccatis tuis : præbuisti mihi laborem in iniquitatibus tuis. *Isai*. XLIII. 24.

abandonner pour jamais le pécheur, et à lui retirer ses dons.

XXIII. Le délai diminue les grâces.

Vous fondez votre espoir de ne jamais manquer de grâces, sur celles que vous avez constamment reçues : et c'est là au contraire ce qui doit surtout vous effrayer. Moins favorisé, vous auriez moins à craindre. Mais sans cesse prévenu par le Seigneur, toujours vous l'avez répoussé. Pouvez-vous vous flatter que vous répondrez mieux dans la suite à ses bienfaits? Pouvez-vous raisonnablement espérer qu'il les multipliera à mesure que vous les mépriserez? Dieu n'est pas un dissipateur prodigue de ses dons : il en est le dispensateur économique. S'il est juste qu'il les répande avec plus d'abondance sur les âmes fidèles à y correspondre, n'est-il pas de la même équité qu'il les refuse aux coupables qui ont la témérité de les rejeter? Criminelle Babylone, Dieu vous a traitée dans vos maux : et vous n'avez pas voulu guérir. Votre sentence est prononcée : et elle est épouvantable. Il va vous abandonner (1). Je m'en vais, dit Jésus-Christ, et vous me chercherez en vain : vous mourrez dans votre pé-

(1) Curavimus Babylonem, et non est sanata : derelinquamus eam. *Jerem.* LI. 9.

ché (1). Esaü demande avec larme d'être admis à la pénitence : il ne l'obtiendra point (2). Les anges n'ont commis qu'un seul péché : et le bienfait du repentir leur a été refusé. Et vous imaginez, quelque coupables que vous soyez, de l'obtenir aussitôt que vous le désirerez. Pensez-vous donc de le mériter à force d'offenses.

Non, il n'en sera pas ainsi. A mesure que vous vous enfoncez dans le péché, il vous faudroit, pour en sortir, des secours plus puissans, et vous en aurez moins. Si, quand Dieu vous tend encore la main, vous sentez l'impuissance d'aller à lui, croyez-vous le pouvoir davantage, quand il la retirera? Vous vous bercez de l'espoir de vous convertir un jour. Vous la conserverez jusqu'à la fin, cette espérance trompeuse : et la difficulté de la réaliser ira toujours en croissant. Vous serez comme ces végétaux, qui, dans de certaines eaux s'endurcissent, et deviennent des pierres, en conservant toujours leurs formes primitives. Votre cœur sera endurci : et, conservant toujours ses velléités de repentir, il sera devenu incapable d'en éprouver le sentiment.

(1) Dixit ergò iterùm eis Jesus : Ego vado, et quæretis me, et in peccato vestro moriemini. *Joan.* VIII. 21.

(2) Non enim invenit pœnitentiæ locum; quanquam cum lacrymis inquisiisset eam. *Hebr.* XII. 17.

XXIV. Le délai de pénitence conduit à l'endurcissement.

Malheur, a dit le Seigneur, malheur à eux, lorsque je me serai retiré d'eux (1). A chaque nouveau péché, le soleil de justice se retire, et s'éloigne davantage de l'âme coupable : et elle se congèle, et s'endurcit de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin elle arrive à l'affreux état de l'endurcissement total. Le Seigneur, c'est le grand apôtre qui nous l'enseigne, endurcit qui lui plaît (2). Cette expression vous étonne peut-être. Dieu, la bonté essentielle, la miséricorde infinie, endurcit lui-même sa créature chérie, sa créature qu'il aime, jusqu'à avoir versé son sang pour elle! Ces vérités se concilient parfaitement. L'endurcissement volontaire subit un châtiment naturel : c'est l'endurcissement pénal. L'homme, dans l'ivresse de sa passion, a long-temps résisté aux avertissemens, aux invitations, aux exhortations, aux instances de son Dieu. Dieu le punit de sa persévérante obstination, en l'y abandonnant : et, par un juste jugement, il lui fait une punition de ce qui a été son crime.

Pharaon la subit cette terrible punition. Il s'étoit roidi contre les premiers miracles de

(1) Væ eis cùm recessero ab eis. *Osee*. IX. 12.

(2) Quem vult indurat. *Rom*. IX. 18.

Moïse : Dieu l'endurcit contre les derniers (1). Il le livra à son aveuglement volontaire; et d'erreurs en erreurs, de crimes en crimes, de fléaux en fléaux, il le conduisit jusqu'à l'abîme où il l'engloutit.

XXV. Conclusion.

Pécheur, qui vous opiniâtrez à différer une conversion devenue de plus en plus nécessaire, peut-être cette redoutable sentence se prépare déjà contre vous. Peut-être la miséricorde divine, irritée de vos délais, et rebutée de vos mépris, se dispose à vous abandonner à vous-même, c'est-à-dire à votre impuissance, à votre aveuglement, à votre perversité. Peut-être même ces délais, si long-temps prolongés sont déjà un funeste effet de l'abandon de la grâce. Sollicitations et préceptes, inspirations salutaires et occasions favorables, promesses et menaces, grâces intérieures et extérieures, vous avez tout négligé, tout rejeté, tout méprisé. Peut-être tout cela va vous être enlevé. Vous ne trouverez plus, ni remords dans votre conscience, ni sentimens affectueux dans votre cœur, ni pieux projets dans votre volonté. Vous ne sentirez plus désormais, ni l'amour de Dieu, ni la crainte de ses jugemens, ni le regret de vos pé-

(1) Induravitque Dominus cor Pharaonis. *Exod.* IX. 12.

chés, ni le désir d'une vie meilleure : et là commencera le châtiment de votre criminelle obstination.

Ici une idée effrayante vient me saisir : et je me sens pénétré de terreur en pensant combien peut devenir fatal pour vous le ministère même de réconciliation que j'exerce en ce moment. O mon Dieu ! détournez ce funeste présage. Pécheurs, d'autant plus infortunés que vous ne sentez pas toute l'étendue de votre malheur, savez-vous si cette exhortation, que je vous adresse de la part de Dieu, n'est pas la dernière invitation de sa grâce tant de fois rebutée ? Savez-vous si la clémence céleste, poussée à son terme par tant de délais et de mépris, ne daigne pas encore employer ce foible et dernier moyen pour faire sur vous, en votre faveur, un effort extrême ? Savez-vous si ce moment, où vous achevez de lire cet écrit, n'est pas le seul qui vous reste, le seul où la miséricorde, qui daigne encore vous rappeler, consent à vous recevoir ?

Et ce qui redouble ma consternation, je dois vous le dire encore dans la profonde amertume de mon cœur, c'est l'expérience douloureuse du passé : c'est la crainte que cette grâce, peut-être la dernière, ne devienne aussi inutile que toutes les autres : c'est la frayeur, qu'au lieu d'être touchés de ces instances, fatigués au contraire, importunés, aigris de nos sollicitations,

vous ne preniez, comme vous l'avez fait tant de fois, le funeste parti de repousser de votre esprit les salutaires pensées de pénitence. Mais ces vérités terribles, que vous ne pouvez révoquer en doute, seront-elles moins certaines, parce que vous aurez cessé d'y penser? Elles en deviendront, au contraire, plus menaçantes : et, moins vous vous en occuperez, plus elles vous seront redoutables.

Malheureux, qu'aveugle une criminelle passion, hâtez-vous d'ouvrir les yeux, tandis que vous le pouvez encore. Dans ce moment précieux, votre pénitence peut être à votre disposition (1). Il est possible que demain vous n'ayez plus, ni le pouvoir, ni la volonté, ni les moyens. Ce n'est donc pas demain, c'est aujourd'hui qu'il faut prendre la résolution ferme et stable de revenir à Dieu (2). Ce n'est pas même seulement aujourd'hui, c'est dans le moment actuel qu'il est nécessaire, non plus de former des projets, mais de mettre immédiatement la main à l'œuvre. Il faut, comme le roi prophète, tout à la fois, et dès cet instant, promettre et

(1) Quærite Dominum, dùm inveniri potest. Invocate eum dum propè est. *Is.* LV. 6.

(2) Hodiè si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra. *Psalm.* XCIV. 8.

Adhortamini vosmetipsos per singulos di , donec Hodiè cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallaciâ peccati. *Hebr.* III. 13.

commencer (1). Ecoutez l'esprit céleste à qui votre âme est confiée, vous excitant intérieurement, et vous disant, comme un autre ange le dit à saint Pierre : Relevez-vous promptement. Fidèle à sa voix, vous verrez, comme le prince des apôtres, tomber à vos pieds les chaînes honteuses dont vous êtes garrotté (2). Avant que le funeste attrait du péché ait eu le temps de ralentir votre ardeur; avant que les tentations, qui si longtemps triomphèrent de vous, aient pu ébranler votre résolution; avant que ces malheureuses occasions, qui si souvent vous séduisirent, soient revenues vous présenter leurs dangereuses illusions; prévenez les variations de votre cœur, les retours de votre volonté. Munissez-vous contre votre inconstance. Appelez, au secours de votre foiblesse tant de fois éprouvée, un aide qui la soutienne. Courez sur-le-champ vous jeter dans les bras d'un directeur sage et éclairé. Son appui affermira vos pas chancelans; ses lumières dirigeront vos pas incertains. Fort de son secours, plus fort encore de la grâce, qui n'attend que vos premières démarches pour le seconder, vous éprouverez bientôt combien est facile à une volonté ferme, combien est doux à un cœur vertueux, le retour à la piété.

(1) Dixi, nunc cœpi : hæc mutatio dexteræ Excelsi. *Ps.* LXXVI. 11.

(2) Excitavit eum, dicens : Surge velociter. Et ceciderunt catenæ de manibus ejus. *Act.* XII. 7.

SUR L'AMBITION.

I. L'ambition est honorée dans le monde.

Il est des vices que le ministère ecclésiastique combat sans peine, et poursuit avec avantage. S'il n'obtient pas toujours l'heureux effet de changer les cœurs, il convainc du moins facilement les esprits ; et lors même qu'il ne corrige pas les vicieux, il les force à rougir. Tels sont les vices que nous trouvons déjà avilis dans l'opinion publique. Dans son aveuglement le monde conserve encore assez de lumières pour en voir la difformité. Tout corrompu qu'il est, il en ressent la honte. Quelque opposé qu'il soit à l'évangile, il se réunit à lui pour les condamner : et il flétrit de ses mépris ce que la religion foudroie de ses anathèmes. Mais si une passion est venue à bout de s'ennoblir dans les pensées des hommes, si elle est parvenue à s'ériger en vertu, à se faire regarder comme un sentiment, non seulement honnête, mais honorable, qui est le partage des âmes élevées, qui suppose de grands talens et produit de grandes actions, que d'obstacles n'oppose-t-elle pas aux instructions religieuses ? que de difficultés n'éprouvons-nous pas

pour dissiper les illusions dont elle a fasciné les esprits! Ambition, ambition, sentiment détestable, passion funeste, qui, après avoir infecté le ciel, es venue souiller la terre, que de crimes n'y as-tu pas fait commettre, à la suite du premier crime que tu y avois apporté! Après avoir fait perdre au genre humain son bonheur, que de malheurs affreux n'as-tu pas continué, sans interruption, d'entasser sur ton premier désastre! Intrigues, partis, haines, inimitiés, querelles violentes, vengeances cruelles, guerres sanglantes, depuis les divisions des familles, jusqu'aux révolutions des états, voilà quelles ont été constamment tes œuvres. Et cependant, en accablant de maux l'humanité, tu es parvenue à t'en faire louer. Tu lui fais admirer jusqu'à tes fureurs. Idole superbe, tu as étendu sur le monde entier ton funeste culte. Depuis le trône, jusqu'à la condition la plus abjecte, il n'y a pas d'état, pas de rang, qui ne t'encense. Tu es adorée même de tes victimes. Tel est l'empire universel qu'a usurpé cette ardeur téméraire de s'élever, qu'il n'y a presque personne qui n'en soit possédé. Les pères l'inspirent à leurs enfans au sortir du berceau, ils ne cessent de leur en donner des leçons : et ce sont celles auxquelles les enfans se montrent le plus dociles. Ils les pratiquent avec une constante fidélité tout le cours de leur vie. Ainsi à force de devenir générale, l'ambition a cessé de paroître

criminelle. Tous la justifient, parce que tous en sont coupables. Non seulement elle est impunie, elle est même honorée : on s'en glorifie, au lieu d'en rougir : c'est de n'en pas avoir qu'on rougiroit. Décorée de noms magnifiques, elle marche la tête levée. L'enflure du cœur est appelée élévation de caractère; les vaines prétentions, noblesse de pensée; l'orgueil qui les suggère, grandeur de sentiment. Si la voix chargée par le Seigneur de tonner contre les passions s'élève contre celle-là, mille voix mondaines se font aussitôt entendre, et traitent l'enseignement sacré de scrupule minutieux, de sévérité excessive, de petitesse d'esprit, de bassesse de sentiment. Si, entrant dans quelque détail, nous montrons les furieux excès, nous dévoilons les odieux moyens de l'ambition, ceux qui se sentent coupables nous intentent le reproche de personnalité, nous accusent de les montrer au doigt, et d'employer, à décrier les personnes, un ministère qui ne doit s'exercer que contre les vices. Ces vaines allégations doivent-elles arrêter notre zèle? De ce que le vice est devenu général, est-ce un motif pour ne pas le combattre? Parce qu'il a plu au monde d'honorer l'ambition, est-ce pour nous un devoir de la respecter? Les fades dérisions, les injustes inculpations, dont on affecte de couvrir nos exhortations, sont-elles capables de les faire cesser? Non : si l'opinion publique est asservie, la

parole de Dieu n'est pas enchaînée. L'étendue des maux devient, au contraire, la mesure de son énergie. Plus on s'efforce de la comprimer, plus elle fait effort pour se déployer. La passion la plus accréditée est celle contre laquelle elle tonne le plus hautement. Les reproches de ses ennemis sont pour elle des encouragemens.

II. Notion de l'ambition.

Mais, en nous animant contre cette dangereuse passion, le zèle ne doit pas nous emporter. Il deviendroit répréhensible s'il étoit aveugle et violent comme elle. L'ambition est, selon tous les docteurs, un désir désordonné des grandeurs. Il est donc nécessaire, pour se former sur ce point des idées précises, d'examiner ce que c'est que ce désir désordonné, et de connoître clairement ce qui rend criminel, et ce qui justifie le désir de l'élévation.

III. Désir légitime ou vicieux de l'élévation.

Etre grand n'est point un mal. Dieu lui-même est l'auteur de la grandeur humaine. En créant l'homme pour la société, il a, par cela même, établi la différence des conditions nécessaire au maintien de la société. Il a voulu qu'il y eût des hommes élevés au-dessus des autres, pour les régir, et les tenir dans l'ordre. Il déclare en conséquence que lui, qui est puissant,

ne rejette pas les puissans (1). Aussi les livres saints nous présentent des personnages éminens en sainteté dans les rangs les plus élevés; sur le trône, les David, les Josaphat, les Ezéchias; dans le ministère, les Joseph, les Daniel; dans les camps, les Josué, les Machabées; sur les tribunaux, les Samuel, les Esdras; dans le souverain sacerdoce, les Aaron, les Joyada, les Onias. Les fastes de l'Eglise nous offrent aussi une multitude de saints qui, sur les traces de ces illustres personnages, se sont fait des grandeurs de la terre une voie vers la gloire du ciel. Principes, exemples, tout nous montre que les dignités humaines ne sont pas incompatibles avec la perfection chrétienne. Ce qu'on peut légitimement posséder, ne pourroit-on jamais le désirer sans crime? N'affoiblissons pas la vérité en l'exagérant : et considérons quels sont les désirs criminels, quels sont les désirs innocens de la grandeur.

Le désir de l'élévation peut être désordonné et vicieux, principalement de quatre manières : dans son objet, dans son motif, dans ses moyens, dans son sentiment.

Il est vicieux dans son objet, quand il aspire à des choses au-dessus de soi, comme dit le Sage (1) : ce qui comprend les choses au-des-

(1) Deus potentes non abjicit, cùm et ipse sit potens. *Job*. xxvi. 5.

(2) Quid necesse est homini majora se quærere, cùm igno-

sus de sa naissance, au-dessus de son état, au-dessus de sa capacité, au-dessus de ses vertus; en un mot tout ce dont on est, à quelque titre que ce soit, ou indigne, ou incapable.

Il est vicieux dans son motif, quand il ne se propose pas la gloire de Dieu, et le bien du prochain; mais qu'il est inspiré par la vaine gloire, par le plaisir de recevoir des hommages, par l'amour de la domination, par la présomption de son mérite, et en général, par tout principe que réprouve la loi divine.

Il est vicieux dans ses moyens, quand, pour se satisfaire, il suit des voies contraires à la droiture, à la probité, à la justice, à la charité; quand il emploie l'intrigue, la corruption, l'adulation, la dissimulation, la détraction, la supplantation; s'occupant, non de l'honnêteté de ses mesures, mais uniquement de leur efficacité.

Il est vicieux dans son sentiment, quand, vif et impétueux, il dégénère en passion; quand, fier et insubordonné, il ne se soumet pas à la volonté de Dieu, et ne reçoit pas de sa main le bon succès avec reconnoissance, le mauvais avec résignation.

Ils peuvent donc être innocens les désirs d'agrandissement : et ils le seront effectivement,

ret quid conducat sibi in vitâ suâ, numero dierum peregrinationis suæ, et tempore quod velut umbra præterit. *Eccl.* VII. 1.

s'ils ne sont pas infectés de ces vices. Au faîte de la grandeur, où la main du Seigneur l'a porté, et où l'ont conduit ses grandes actions, David se rend le témoignage que son cœur ne s'est point enflé d'orgueil; que ses yeux ne se sont point élevés; qu'il ne s'est point engagé dans des démarches grandes ou éclatantes, qui fussent au-dessus de lui (1). Chrétiens, en suivant ce modèle, vous ne serez pas des ambitieux. Vos désirs, restreints et modérés, sont soumis à la volonté de Dieu; d'autant plus facilement soumis qu'il seront modérés; d'autant plus constamment modérés qu'ils seront soumis. Les dignités, qui sont au-dessus de vous, ne seront pas l'objet de vos vœux. Vous pourrez aspirer à celles auxquelles votre naissance vous porte : vous souhaiterez sans crime celles qui se trouvent sur la ligne que vous fait parcourir votre état. Ne les désirant que pour le bien public, vous ne les rechercherez qu'avec la conviction de pouvoir l'opérer, et la conscience des qualités, des talens, des connoissances, des vertus qu'elles exigent. Vous n'y marcherez que par la voie de l'honneur, présentant pour titre votre mérite, pour sollicitation vos services, les recevant de la main de Dieu, ou de votre souverain, qui est son organe.

(1) Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei : neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me. *Psalm.* cxxx. 1.

IV. Différence du chrétien et de l'ambitieux.

Nous disons quels sont les vices qui infectent le désir de l'élévation, quelles sont les qualités qui l'autorisent. Mais nous devons ajouter qu'un seul des uns suffit pour le rendre criminel; qu'il faut la réunion sans exception, de toutes les autres pour qu'il devienne légitime : et ce qu'il y a de plus déplorable encore, c'est l'extrême rareté de cette indispensable réunion. De tous ceux qui aspirent aux honneurs vous n'en voyez aucun qui ne prétende la posséder : combien en connoissez-vous qui la possèdent? Chacun se fait juge de ce qu'il a droit de poursuivre; et c'est presque toujours par son orgueil et sa présomption qu'il en juge, s'efforçant de déguiser aux autres, et souvent se dissimulant à soi-même le désordre de sa passion. Ce sont les plus ardens et les plus âpres qui affectent la plus entière modération. Ce sont ceux que leur état obscur éloigne des honneurs qui justifient le plus effrontément leurs prétentions. Ce sont les plus vicieux qui affichent les vues les plus pures. Ce sont l'ignorance et l'ineptie qui prétendent le plus hautement au mérite. Ce sont l'intrigue et la méchanceté qui vantent avec le plus d'ostentation l'honnêteté de leurs moyens. Ainsi nous voyons, au détriment de la société, les hommes

qui n'apportent aux emplois éminens, ni titres pour les obtenir, ni moyens pour les exercer, être ceux qui s'y poussent le plus audacieusement. Ils s'élèvent orgueilleusement sur le chandelier, ceux qui devroient se tenir humblement sous le boisseau. Tel est le principe général de toutes les familles : pour aspirer à une charge, il est inutile d'examiner si on aura la capacité de la remplir ; il suffit de voir si on a l'argent pour l'acheter, la protection pour l'obtenir. Il faut l'acquérir, sauf à s'y avilir. Il n'y a pas jusqu'aux ministères sacrés, qui exigent l'irrépréhensibilité, qu'une criminelle témérité prétend envahir à titre de naissance (1). Les saintes dignités de l'Eglise sont ambitionnées, recherchées, poursuivies, disputées, usurpées, avec autant d'apreté et de violence, que les profanes honneurs du siècle.

O combien est éloigné de cette injuste et criminelle présomption l'homme dont la vertu est éclairée, dirigée, maintenue, fortifiée par la religion! Plus il est capable, plus il est modeste. Plus il mérite les grandeurs, plus il les redoute. Plus il en est digne, plus il croit ne pas l'être. Instruit de toute la science des Egyptiens, orné de tous les talens, doué de toutes les vertus, Moïse tremble à l'aspect de la mis-

(1) Dixerunt : Hæreditate possideamus sanctuarium Dei. *Psalm.* LXXXII. 13.

sion que Dieu veut lui donner. Qui suis-je, répondit-il, pour me présenter devant Pharaon, et pour conduire hors de l'Egypte les enfans d'Israël (1)? Destiné à devenir le libérateur de son peuple, et le vainqueur de Madian, Gédéon, pour s'en excuser, allègue le peu de considération de sa famille, et la sienne propre (2). Sanctifié dès le ventre de sa mère, appelé au ministère prophétique, et à porter la parole de Dieu aux nations, Jérémie déclare qu'il est un enfant qui ne sait pas parler (3). Sur la trace de ces grands personnages, et d'autres encore de l'ancienne loi, nous voyons, dans la loi nouvelle, une multitude de saints éminens en piété, profonds en science, illustres en talens, saisis de terreur à la vue des honneurs, auxquels cependant les appeloit une disposition particulière de la Providence, se défendre de les accepter, porter la résistance jusqu'à une religieuse opiniâtreté; et pour s'y soustraire, employer d'innocens artifices.

Telle est donc la différence entre le chrétien et l'ambitieux; différence immense, différence

(1) Quis sum ego ut vadam ad Pharaonem, et educam filios Israel de Egypto. *Exod.* III. 11.

(2) Obsecro, mi Domine, in quo liberabo Israel? Eccè familia mea minima est in Manasse, et ego minimus in domo patris mei. *Judic.* VI. 15.

(3) Et dixi : A a a, Domine Deus : eccè nescio loqui quia puer ego sum. *Jerem.* I. 6.

essentielle; puisque, de son alternative, dépend le salut ou la damnation. Dans les grandeurs terrestres, l'un voit le pouvoir qu'elles confèrent, l'autre le devoir qu'elles imposent : l'un en souhaite les avantages, l'autre en redoute les charges : l'un donne à ses désirs toute l'étendue de ses espérances, l'autre mesure ses craintes sur ses obligations : l'un s'occupe avec satisfaction de ce qu'il aura droit d'exiger, l'autre envisage avec terreur ce que Dieu exigera de lui : l'un ne pense qu'aux hommages qui lui seront rendus, l'autre n'a en vue que le compte qu'il lui faudra rendre. Lequel des deux pensez-vous qui ait des idées plus justes, un jugement plus sain? et je ne dis pas encore selon les lois sévères de l'évangile : je ne parle en ce moment que des principes d'une raison sage et éclairée.

V. Pourquoi sont instituées les dignités.

Ce seroit faire injure à la Providence d'imaginer qu'elle a institué les dignités humaines pour le vain honneur de ceux qu'elle en a revêtus. Ce n'est que pour l'utilité publique qu'elle les a établies. Elle a voulu qu'il y eût des riches pour soulager les pauvres, des grands pour protéger les petits, des forts pour défendre les foibles, des puissans pour secourir les opprimés. Son intention a été que, par une réciprocité de

respects d'une part, de bienfaits de l'autre, la société se maintînt dans un équilibre constant. Ainsi sa profonde sagesse fait tendre la diversité des conditions à un seul et même but; et, par les devoirs différens qu'elle leur impose, les fait toutes concourir à un effet commun. Par les services mutuels qu'elle leur prescrit, elle arrête les murmures des uns, et prévient l'orgueil des autres. Pauvres du siècle, ces hommes que vous voyez, avec envie, élevés au-dessus de vos têtes, c'est pour votre bien qu'ils y ont été placés. Vous seriez bien plus malheureux s'ils n'y étoient pas. Si vous avez envers eux des devoirs qui vous affligent, ils en ont envers vous de plus stricts, de plus étendus, de plus pénibles. Et vous, grands de la terre, vous ne pouvez, sans renoncer à votre raison, méconnoître le principe, la nature, l'objet de votre grandeur. Vous n'êtes plus à vous : vous appartenez à ceux que la Providence vous a soumis. Si, à un égard, ils vous sont subordonnés, vous l'êtes à eux d'une autre manière. Votre domination n'est autre chose qu'un ministère, qui, en vous donnant sur eux quelques droits, leur en donne pareillement sur vous. Vous leur êtes aussi redevables de votre protection et de vos secours, qu'ils le sont envers vous de leur respect et de leur obéissance. Vous l'êtes même davantage : parce que vous vous devez à eux entièrement, et sans réserve. Toutes vos actions, toutes vos pensées

doivent tendre à leur bien : vous ne devez presque avoir des vertus que pour eux. Sans doute il entre dans l'ordre de vos devoirs de ne pas laisser affoiblir votre autorité, avilir votre rang. Mais c'est encore pour l'avantage de vos inférieurs, que vous devez maintenir envers eux votre dignité : c'est parce que leur respect est nécessaire à leur bonheur : c'est parce que sans leur soumission vous n'auriez pas le pouvoir de faire leur bien. Ainsi, au lieu de vous réjouir de votre élévation, il vous convient d'être dans la frayeur de la terrible responsabilité dont elle vous charge. Au lieu de vous enorgueillir, elle doit vous humilier à la vue des immenses obligations qu'elle vous impose. Quelle étendue, quelle pénétration d'esprit, pour discerner le bon droit ! Quelle vigilance, pour n'être jamais surpris par la fraude ! Quelle application continue, pour fournir à tous les soins, et faire face à toutes les affaires ! Quelle droiture de cœur, pour n'agir jamais en vue de son intérêt personnel, et n'en être pas même soupçonné ! Quelle fermeté, pour résister au crédit, à la séduction, et même à une juste pitié ! Quel courage, quelle énergie, pour s'opposer aux hommes puissans, et, comme dit l'écriture, briser leurs iniquités (1) ! Quelle modestie, pour re-

(1) Noli fieri judex, nisi virtute valeas irrumpere iniquitates : ne fortè extimescas faciem potentis, et ponas scandalum in æquitate tuâ. *Eccli.* VII. 6.

pousser l'adulation ! Quelle force de caractère, pour braver les vaines censures ! Quelle élévation d'âme, pour se mettre au-dessus du respect humain ! Quelle modération, pour n'employer jamais l'autorité comme un bien dont on est maître, mais pour la ménager constamment, comme un dépôt dont on est comptable; n'envisageant en toutes choses ce que l'on peut, que pour satisfaire à ce que l'on doit.

VI. Nécessité de la vocation.

A la vue de tant de devoirs si rigoureusement prescrits, de tant de qualités dont la réunion est indispensablement nécessaire, quel homme, grand Dieu ! s'il est seulement éclairé de quelques foibles lueurs de raison, s'il n'a pas perdu tout principe d'honneur et de probité, osera souffrir qu'on le charge d'un emploi important ? Ce sera celui que vous y aurez appelé. Votre vocation à un état suppose ou rend l'homme propre à cet état. Elle le choisit doué de talens et de vertus, ou elle les lui confère. En le lançant dans la carrière, elle l'y suit, et l'y soutient constamment. Mais qu'il se garde de présenter ses épaules à ce pesant fardeau, celui à qui il n'est pas imposé par vous. Il y succombera infailliblement; parce que votre main tutélaire ne l'aidera pas à le supporter. C'est une vérité incontestable, et qui appartient à la foi, que, pour entrer

dans un état quelconque la vocation de Dieu est indispensable. En faisant de la société civile un corps, il assigne à chacun des membres dont il le compose, la place qu'il y occupera, les fonctions qu'il devra exercer (1). Lui seul connoît la mesure et l'espèce des qualités dont il les a doués, la relation et la proportion qu'elles ont avec les divers emplois. Lui seul distribue, selon son bon plaisir, les grâces nécessaires pour remplir les devoirs de chaque état, les attempère aux différens caractères, les adapte aux diverses obligations (2). Voyez dans l'évangile le père de famille répartir diversement les talens qu'il laisse à ses serviteurs, et les confier à chacun d'eux, selon la vertu qu'il leur connoît (3). C'est donc une erreur bien dangereuse, mais bien commune, d'imaginer que ce n'est que pour se présenter à l'entrée du sanctuaire, ou du cloître, qu'une vocation divine est nécessaire. Quoi! celui dont les décrets suprêmes règlent tout l'ordre de la société n'auroit pas le droit de choisir les instrumens par lesquels il la dirige? Il abandonneroit au hasard, au caprice

(1) Totum corpus compactum et connexum per omnem juncturam subministrationis secundùm operationem, in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem suî. *Ephes.* IV. 16.

(2) Unicuique nostrûm data est gratia, secundùm mensuram donationis Christi. *Ibid.* 7.

(3) Uni dedit quinque talenta, alii duo, alii verò unum, uniquique secundùm propriam virtutem. *Matth.* XXV. 15.

des volontés humaines, aux intrigues de l'ambition, aux prétentions de l'orgueil, la destination de ceux qui régiront les affaires publiques; qui fixeront tous les droits, et feront observer tous les devoirs; qui manieront les intérêts des cités, des provinces, des états; qui du haut des tribunaux prononceront sur les fortunes et sur les vies des citoyens! Non : ce que dit saint Paul, que nul ne doit s'arroger l'honneur de l'état ecclésiastique, s'il n'y est appelé comme Aaron (1), doit être appliqué à tous les honneurs de cette vie : et cet apôtre lui-même étend le principe à tous les états de la société. Que chacun, dit-il, marche selon la vocation qu'il a reçue, d'après les dons qui lui ont été accordés. Qu'il se tienne devant Dieu dans l'état auquel Dieu l'a appelé (2). Cet état est notre voie, le ciel notre terme, la vie le pays que nous traversons. Le voyageur, dans une terre inconnue, suit le guide fidèle qui le mène. Ne sommes-nous pas heureux d'avoir, dans notre pèlerinage, pour indicateur de la route, celui qui nous l'a tracée, pour conducteur, celui qui nous défendra contre les ennemis. Marchons donc avec une constante fidélité dans cette route, la

(1) Nec quisquam sumit sibi honorem; sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron. *Hebr.* v. 4.

(2) Unicuique sicut divisit Deus, unumquemque sicut vocavit Deus ità ambulet... Unusquisque in quo vocatus est permaneat apud Deum. I. *Cor.* VII. 17, 24.

seule qui aboutisse au terme. Craignons de nous égarer dans des voies étrangères, qui nous mèneroient infailliblement à la perdition.

C'est surtout dans la route des dignités qu'il faut prendre garde de s'engager, si on n'y a pas été introduit par la main de Dieu. C'est là que l'égarement est le plus dangereux, et la perte plus certaine. Si la grandeur est en elle-même périlleuse pour le salut, combien plus le sera celle à laquelle on aura été porté par les vains désirs de son cœur. O vous, qui, excité par votre cupidité, êtes prêt à vous élancer dans ces routes redoutables, avant de vous y pousser, arrêtez-vous un instant, pour considérer les énormes dangers qui vous y attendent. Tout occupé de l'objet de votre ardeur, vous allez tomber dans l'oubli de Dieu. En travaillant à vous agrandir, vous exaltez vos inclinations au mal, par la facilité que vous vous donnez de le commettre. Vous multipliez les occasions du péché ; vous en fortifiez les tentations, et vous affoiblissez en vous la grâce qui vous y feroit résister. Vous agrandissez le cercle de vos obligations, et vous resserrez vos moyens de les remplir. Vous ouvrez un champ plus vaste à vos passions, en diminuant dans vous le désir et les moyens de les contenir. Et, comme, si ce n'étoit pas assez des vôtres, vous opposez encore à votre salut celles d'autrui. Dans le rang où vous allez monter, vous serez entouré

d'intrigans qui applaudiront à vos caprices, d'adulateurs qui justifieront vos vices, de ministres qui serviront vos crimes. Il connoît bien les périls dont est semée la voie des honneurs, l'insidieux ennemi qui vous y attire. C'est le plus dangereux de ses piéges : c'est celui qu'il tend aux âmes qui ont échappé à tous les autres. Et n'osa-t-il pas même présenter cette délicate tentation au divin Sauveur, qui avoit repoussé fortement les précédentes? Ambitieux, ce qu'il dit alors à Jésus-Christ, il le souffle dans votre cœur. Adore cette idole de vanité que j'élève devant toi, et je te donnerai tout ce que parcourent tes yeux avides (1). Mais où vous conduiront ses séduisantes promesses? A une chute d'autant plus rude que votre élévation aura été plus grande; et, l'Esprit saint vous le déclare, à un jugement d'autant plus sévère, que vous aurez été plus puissant (2).

(1) Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me. *Matth.* IV. 9.

(2) Horrendè et citò apparebit vobis quoniam judicium durissimum his qui præsunt fiet. Exiguo enim conceditur misericordia : potentes autem potenter tormenta patientur. *Sap.* VI. 6, 7.

Nolite plures magistri fieri, fratres; scientes quoniam majus judicium sumitis. *Jac.* III. 1.

VII. L'ambition proscrite dans les livres saints.

Les plus saints personnages ont reconnu, par l'inspiration de l'Esprit divin, les dangers de l'ambition, et nous enseignent à nous en préserver. David déclare qu'il n'a jamais admis à sa table l'œil superbe, et le cœur insatiable (1). Le sage fils de Sirach recommande de ne pas demander au Seigneur des prééminences, ni au souverain une chaire d'honneur (2). Malheur, dit Isaïe, à vous qui ajoutez maison à maison, qui joignez champ à champ, jusqu'à l'extrémité du pays. Prétendez-vous être les seuls qui habitiez la terre (3)? Mais les plus terribles anathèmes contre cette dangereuse passion sont ceux dont Jésus-Christ la foudroie. Il la repousse loin de sa personne, lorsque, pour n'être pas soupçonné d'aspirer aux grandeurs humaines, il déclare formellement que son royaume n'est pas de ce monde (4); et lorsqu'en conséquence de son principe, tantôt

(1) Superbo oculo et insatiabili corde, cum hoc non edebam. *Ps.* c. 5.

(2) Noli quærere à Domino ducatum, neque à rege cathedram honoris. *Eccli.* VII. 4.

(3) Væ qui conjungitis domum ad domum, et agrum agro copulatis usquè ad terminum loci. Numquid habitabitis vos soli, in medio terræ? *Is.* v. 8.

(4) Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo. *Joan.* XVIII. 36.

il refuse de se rendre juge d'une question de propriété (1), tantôt il s'enfuit pour se soustraire aux empressemens du peuple, qui, émerveillé de ses miracles, veut le couronner roi (2). Ce qu'il nous montre par son exemple, il nous l'enseigne plus positivement encore par ses fréquentes leçons. Il annonce en plusieurs occasions à ceux qui veulent s'élever qu'ils seront humiliés; et que ceux-là, au contraire, seront exaltés qui s'humilieront (3). Il prononce que ce qui est élévation parmi les hommes est abomination devant Dieu (4). Il ordonne de se préserver du vice des scribes, qui marchent revêtus d'ornemens d'honneur, se font rendre des respects, exigent les premières places dans les maisons et dans les synagogues (5). Interrogé par quelques-uns de ses disciples sur celui qui est le plus grand dans le royaume des cieux, il amène au milieu d'eux un enfant, et

(1) At ille dixit illi : Homo, quis me constituit judicem aut divisorem inter vos? *Luc.* XII. 14.

(2) Jesus ergò, cùm cognovisset quia venturi erant ut raperent eum, et facerent eum regem, fugit iterùm in montem ipse solus. *Joan.* VI. 15.

(3) Omnis qui se exaltat humiliabitur, et qui se humiliat exaltabitur. *Luc* XIV. 11. *Et alibì.*

(4) Quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum. *Luc.* XVI. 15.

(5) Dicebat eis in doctrinâ suâ : Cavete à scribis qui volunt in stolas ambulare, et salutari in foro, et in primis cathedris sedere in synagogis, et primos discubitus in cœnis. *Marc.* XII. 38, 39.

leur signifie que, s'il ne se rendent pas petits comme des enfans, le royaume des cieux est fermé pour eux (1). A l'occasion de l'ardeur avec laquelle plusieurs conviés à un repas s'empressoient d'occuper les places honorables, il leur fait en parabole une leçon générale, applicable à toutes les conditions, à toutes les conjonctures de la vie. Il défend de courir après les premières places, afin d'éviter la confusion d'en être expulsé; mais il veut qu'on choisisse le lieu le plus bas, pour recevoir l'honneur d'en être retiré, et élevé à une place plus distinguée (2). Egarés par la fausse idée de toute leur nation, sur le règne temporel du Messie, les fils de Zébédée engagent leur mère à venir demander à leur divin Maître de les placer tous deux dans son royaume, l'un à sa droite, l'autre à

(1) In illâ horâ accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Quis putas major est in regno cœlorum? Et advocans Jesus parvulum statuit eum in medio eorum, et dixit : Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum. *Matth.* XVIII. 1, 2, 3.

(2) Dicebat autem ad invitatos parabolam, intendens quomodò primos accubitus eligerent, dicens ad illos : Cùm invitatus fueris ad nuptias, non discumbas in primo loco : nè fortè honoratior te fuerit invitatus ab illo; et veniens qui te et illum vocavit dicat tibi : Da huic locum; et tunc incipias cum rubore novissimum locum tenere. Sed cùm vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco : ut cùm venerit qui te invitavit, dicat tibi : Amice, ascende superiùs. Tunc erit tibi gloria coram simul discumbentibus. *Luc.* XIV. 10 *et seq.*

sa gauche. Jésus-Christ a permis que deux de ses apôtres, de ceux mêmes qu'il sembloit honorer d'une prédilection spéciale, se laissassent emporter par la vaine ardeur des grandeurs du siècle; voulant donner, dans leurs personnes, à tous ceux qui connoîtroient son évangile la leçon du mépris des grandeurs. Il a souffert leur ambition, pour prévenir la nôtre. Il commence par leur faire entendre que, pour être placés dans son royaume, il faut avoir bu le calice amer dont il sera abreuvé dans sa passion. Il leur montre ensuite ce qui doit les distinguer des souverains et des grands de la terre, qui dominent avec hauteur et empire. Il n'en sera pas ainsi de vous, dit-il; celui qui veut être grand parmi vous, qui aspire aux premières places, doit se faire le serviteur des autres. Il finit par leur proposer son propre exemple, et déclare qu'il est venu, non pour être servi, mais pour servir (1). O vous tous qui vous qua-

(1) Tunc accessit ad eum mater filiorum Zebedæi adorans, et petens aliquid ab eo. Qui dixit ei : Quid vis? Ait illi : Dic ut sedeant duo filii mei, unus ad dexteram tuam, et unus ad sinistram in regno tuo. Respondens autem Jesus dixit : Nescitis quid petatis. Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum? Dicunt ei : Possumus. Ait illis : Calicem quidem meum bibetis : sedere autem ad dexteram meam, vel ad sinistram, non est meum dare vobis; sed quibus paratum est à Patre meo. Et audientes decem indignati sunt de duobus fratribus; Jesus autem vocavit eos ad se, et ait : Scitis quia principes gentium dominantur eorum, et qui majores sunt potestatem habent in eos. Non ità erit inter vos; sed quicum-

lifiez de chrétiens, qui vous glorifiez d'être les disciples de celui qui a honoré, ennobli dans sa personne l'état de serviteur, comment pouvez-vous rougir de l'être? De quel front, ayant devant les yeux ce maître et modèle, osez-vous aspirer à une domination, à des dignités, à des grandeurs pour lesquelles il ne vous a pas fait naître?

VIII. Effets funestes de l'ambition.

Et pouvoit-il ne pas proscrire de ses anathèmes une passion destructive, par sa nature, de toutes les vertus qu'il venoit apporter à la terre; une passion germe empesté et fécond de tous les vices qu'il se proposoit de déraciner. L'ambition n'est pas un de ces péchés qui restent concentrés dans le cœur; un de ces vers qui périssent et s'enterrent dans la piqûre qu'ils ont faite. Du sein où elle fut conçue, elle s'élance avec furie, traînant à sa suite, et répandant de tous côtés une multitude de vices et de désordres. Considérez-la dans ses divers périodes, dans son principe, dans sa marche, dans son succès : partout vous la trouverez vicieuse et viciante. Vous la reconnoîtrez criminelle en

que voluerit inter vos major fieri sit vester minister : et qui voluerit inter vos primus esse erit vester servus : sicut filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis. *Matth.* XX. 20 *et seq.*

elle-même, odieuse dans ses moyens, funeste dans ses effets.

IX. Principe de l'ambition.

L'orgueil, au moment où il est entré dans le monde, a enfanté l'ambition. Elle est le premier rejeton de cette racine infecte, le premier et le plus dangereux effet de cette cause désastreuse; ou, pour parler plus exactement, l'ambition est l'orgueil même, en tant qu'il est dirigé vers les grandeurs de la terre. Ce fut l'extravagante ambition de s'égaler à Dieu que le démon, qui en connoissoit, par une douloureuse expérience, le vice, le danger et la peine, souffla dans l'âme de nos premiers parens. Pour les rendre semblables à lui, il leur proposa l'idée flatteuse de se rendre semblables à Dieu. Pour couvrir l'abominable envie qui le rongeoit du bonheur de l'homme, il osa en accuser le Très-Haut (1). L'effet déplorable de cette suggestion ne s'est pas arrêté à ceux qui en avoient été séduits. Il s'est propagé dans toutes leurs générations, s'est étendu sur tous leurs descendans. C'est un levain qui, du cœur du père, passe, avec son sang qu'il a infecté, dans les cœurs de ses

(1) Dixit autem serpens ad mulierem : Nequaquam morte moriemini. Scit enim Deus quòd in quocumque die comedetis ex eo, aperientur oculi vestri; et eritis sicut dii, scientes bonum et malum. *Gen.* III. 4, 5.

enfans, y fermente, ne cesse de les enfler, et corrompt toute la masse.

X. Pensées coupables de l'ambitieux.

L'ambition n'a pas encore agi, et déjà elle s'est rendue criminelle. Encore renfermée dans l'esprit, elle le gonfle de ses vaines pensées, l'emporte à de téméraires projets, l'aveugle par ses orgueilleuses prétentions. Quel est l'ambitieux qui se connoisse lui-même, et qui sache se juger? Interrogez-les tous, vous n'en trouverez aucun qui ne se croie encore supérieur aux grandeurs auxquels il aspire. Il ne connoît point d'honneur au-dessus de sa naissance, point de faveur au-dessus de ses titres, point d'emplois au-dessus de son mérite, point de fonctions au-dessus de ses talens, point d'état au-dessus de ses vertus, point de récompense au-dessus de ses services. Il se croit fait pour tout, propre à tout, capable de tout, digne de tout.

XI. Moyens iniques.

Emporté de ces présomptueuses prétentions, il ne les gardera pas long-temps renfermées dans son intérieur : il ne tardera pas à les produire au dehors. Il va se hâter de les satisfaire; mais à quel prix? grand Dieu! par quels moyens? A quel prix? Au prix, s'il le faut, de

sa réputation, de son honneur, de sa probité, de sa foi, de sa religion, de son âme. Par quels moyens? Par tous ceux qu'il jugera, non pas honnêtes, mais utiles; par tous ceux qu'il trouvera conformes, non à la justice, mais à son intérêt. A ses yeux la gloire du succès couvrira la honte des moyens. Il ne voit qu'une chose à redouter; c'est le défaut de réussite. Portez le flambeau dans les routes souterraines et tortueuses que parcourt l'ambitieux : suivez sa marche ténébreuse : observez ses menées rampantes, considérez ses manœuvres obliques. Que de trames vous lui allez voir ourdir! Que de ressorts il fera mouvoir, tantôt successivement, tantôt en même temps? Employant, selon qu'il juge en avoir besoin, l'insinuation, la sollicitation, l'intercession, l'importunité; affectant ici la modestie, là étalant la jactance; prenant indifféremment les mesures légitimes et les plus criminelles; au défaut de la vérité mettant en œuvre le mensonge, la ruse, la fraude; flattant le crédit, abusant de l'amitié, séduisant par des promesses, corrompant par des présens, quelquefois intimidant par des menaces. Comme il n'y a aucune de ses pensées qui ne soit un désir ardent, il n'y a aucune de ses actions qui ne soit une intrigue. On ne voit dans lui rien de fixe, rien de constant. Tout vent de faveur le retourne subitement. Il prend sans hésiter toutes les formes qu'il juge utiles :

change de caractère comme d'intérêt, se métamorphose au gré de ceux dont il brigue les bonnes grâces, se plie à toutes leurs volontés, caresse tous leurs caprices, se met au service de toutes leurs passions, se rend le ministre de tous leurs crimes. Il fait violence à ses vices, quand il les croit nuisibles; leur lâche la bride, quand il en espère quelque profit. Il abuse des vertus dont il prend l'hypocrite apparence. Il affecte une patience intéressée, qui souffre tout de celui dont il attend quelque bien; une complaisance étudiée, pour gagner celui dont il désire les services; un faux désintéressement, pour trouver moins de rivaux; une humilité contrefaite, pour exciter moins d'envie; une politesse contrainte, pour se rendre agréable à plus de monde. Il n'y a pas de masque dont l'ambition ne s'efforce de cacher sa difformité; quelquefois même, grand Dieu vous le souffrez! quelquefois elle se décore du masque de la piété (1). Ainsi l'artificieuse ambition fait servir à ses succès jusqu'à la loi qui la réprime. Elle s'insinue aux grandeurs, sous l'humble voile du mépris des grandeurs; emprunte l'air, le ton, le langage de la sainteté, pour violer les devoirs les plus saints; et de la religion qui la condamne prétend faire

(1) Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. II. *Timoth.* III. 5.

le fauteur, le complice, le protecteur de ses intrigues et de ses bassesses.

XII. Bassesses.

De ses bassesses ! Ce mot vous étonne sans doute, vous qui prétendez faire de l'ambition le partage des âmes nobles. Et moi je vous dis, fondé sur l'expérience universelle, peut être sur la vôtre même, que de toutes les passions l'ambition est celle qui ravale, qui dégrade, qui avilit le plus une âme. L'ambitieux est un de ces insectes que nous voyons ramper bassement sur la terre, jusqu'à ce qu'une heureuse métamorphose les élève dans les airs. Il n'ose paroître ce qu'il est; son travail continuel est de se montrer tel qu'on le souhaite. Il renonce à ses opinions, abjure ses principes, se dépouille de ses sentimens, pour adopter servilement les idées de ses protecteurs. Il se prosterne devant les idoles de faveur les plus viles et les plus odieuses; encense ce qu'il méprise; embrasse ce qu'il déteste; caresse ce qu'il craint ; fait la cour la plus humble aux êtres les plus abjects par leur état, par leurs mœurs, par leurs vices: essuie d'eux des rebuts; éprouve des dégoûts; dévore des affronts; s'abreuve d'humiliations; les souffre sans se plaindre; les reçoit presque comme des grâces; et y répond par de basses adulations, et de criminelles complaisances. Il

n'y a pas de honte qui le contienne, pas de scrupule qui l'arrête, pas de remords qui le ramène, pas de sacrifice qui lui coûte, pas de noirceur qu'il ne se permette. La passion, dont il est agité, est un feu concentré, qui va éclater avec furie. Malheur à qui se trouvera dans son explosion ! Jaloux de ceux qu'il croit ses concurrens, envieux de ceux qu'il voit au-dessus de lui, l'ambitieux met en mouvement tous les ressorts de la méchanceté la plus raffinée, pour écarter les uns, et supplanter les autres. Le mérite surtout est son ennemi né. C'est contre lui qu'il dirige ses principales attaques; tantôt mêlant à d'hypocrites louanges des restrictions qui les détruisent; tantôt le déchirant ouvertement par ses satires; ici dissimulant ce qui est; là supposant ce qui n'est pas; lui souhaitant des défauts, et lui en imputant; diminuant le bien; exagérant le mal; décriant les actions; interprétant les paroles; empoisonnant les intentions. Bienséance, considération, estime, amitié, reconnoissance, tout sentiment honnête est foulé aux pieds; médisance, calomnie, fraude, ruse, perfidie, tout moyen criminel est employé sans honte et sans scrupule. C'est des ruines d'autrui qu'on fait les degrés de son élévation. On marche à la fortune comme à la bataille, sur ceux qu'on vient de renverser.

XIII. Vices de l'ambition dans le succès.

Enfin, à force de bassesses et de noirceurs, on y arrive. Les vices qui y ont porté devenant désormais inutiles, nous allons peut-être les voir disparoître. Au contraire, n'ayant plus le même intérêt à se cacher, ils vont se manifester ouvertement. Ces violens ressorts se lâcheront d'autant plus violemment, qu'ils ont été plus fortement comprimés.

D'abord l'orgueil, qui enfanta, alimenta, fortifia les projets d'ambition, n'ayant plus de ménagemens à garder, ne craint pas de se produire au grand jour. Plus l'ambitieux fut vil dans ses poursuites, plus il se montre arrogant dans son succès : plus il prodigua humblement d'encens, plus il en exige insolemment. Il se dédommage des respects auxquels il s'étoit dévoué par ceux qu'il se fait rendre. Long-temps flatteur, il prétend être à son tour flatté; et il lui faut des adulations aussi viles que celles auxquelles il s'étoit abaissé. Ce qui semble plus extraordinaire, ce qui est plus odieux, et que cependant une expérience constante fait voir très commun, ce sont ceux à qui l'empire convient le moins, qui affectent d'être les plus impérieux. Voyez l'homme que sa naissance a placé dans les grandeurs, ou y a appelé; qui doit son élévation, non aux manœuvres de l'in-

trigue, mais à son rang et à son mérite. Comme il est à sa place naturelle, il ne s'enorgueillit pas d'y être. Il ne réclame pas des droits qui ne lui seront jamais contestés, et il semble les oublier, assuré qu'on ne les oubliera pas. Occupé de tempérer l'éclat de son rang, et non d'en éblouir, c'est par les égards qu'il témoigne à ses inférieurs qu'il les avertit du respect qu'ils lui doivent. Il ne leur fait sentir sa supériorité que par son affabilité, sa grandeur que par sa politesse, son pouvoir que par sa bienfaisance. Tournez ensuite vos regards vers cette foule de parvenus que la protection, l'intrigue, la fausseté, la méchanceté ont élevés à un état pour lequel ils n'étoient pas nés. N'ayant pas été éduqués pour le rang auquel il sont parvenus, ils en ignorent les bienséances : ils n'en connoissent que les prétentions. Leur tête, non accoutumée à la hauteur où elle se voit montée, s'étourdit et se trouble. L'éclat tout nouveau de leur splendeur les éblouit et les aveugle (1). Ils semblent avoir oublié l'obscurité dont ils sont sortis ; ou plutôt ils imaginent la faire oublier aux autres par la pompe orgueilleuse qu'ils affectent. Mais par là même ils en rappellent le souvenir, et la font plus sensiblement remarquer. Leur dignité n'est que de la morgue,

(1) Homo cùm in honore esset non intellexit. *Psalm.* XLVIII. 13.

leur élévation de l'enflure, la noblesse de leurs manières de l'insolence. Avides d'hommages, jaloux de leurs privilèges, entêtés de leur grandeur, inflexibles sur leurs droits réels ou imaginaires, ne se relâchant sur rien de ce qui leur est dû, exigeant impérieusement ce qui ne l'est pas, ils se font un plaisir secret, un honneur public, d'opprimer les petits, d'insulter les grands, d'humilier ceux-ci, de faire plier ceux-là sous leur volonté. Ils n'ont d'autre mobile que leur orgueil, d'autre mesure que leurs prétentions, d'autre règle que les caprices de leur vanité. Mais où les conduit cette fastueuse arrogance? A la haine de tous ceux dont ils auroient pu, dont ils auroient dû capter l'amour. Ils imaginent être plus considérés, ils sont plus méprisés. On leur rend bien quelques hommages; mais des hommages faux, des hommages contraints, des hommages arrachés par la crainte, des hommages publics, que l'on désavoue en particulier, et dont on se dédommage par la liberté des censures. S'ils savourent quelques adulations, ils essuient bien plus de critiques. On rapproche leur élévation de leur origine. Leur hauteur actuelle rappelle leur bassesse passée. On reproche à leur grandeur les moyens qui l'ont acquise. Reçoivent-ils un échec? C'est une joie publique : leur chute est un triomphe universel.

L'orgueil n'est pas le seul vice qui accompa-

gne l'élévation de l'ambitieux. La bassesse, qui l'y a porté, l'y suit encore. Considérez cet homme, si fier de sa grandeur, devant une grandeur supérieure à la sienne. Combien tout à coup il est devenu petit! Combien il se montre différent de lui-même! Autant il est hautain envers ceux qu'il commande, autant il est rampant devant celui dont il espère, ou qu'il craint. Ici maître impérieux, là vil esclave; successivement idole et adorateur, il reçoit orgueilleusement l'encens d'une main, pour le présenter humblement de l'autre. Les dédains qu'il fit éprouver, il court à son tour les subir, et il s'empresse d'aller essuyer les caprices qu'il vient de faire supporter.

Un autre effet ordinaire de ce funeste sentiment, est que, en remplissant tout le cœur, il en bannit tout sentiment honnête. Il isole de tout le genre humain l'homme qu'il possède; et, en l'élevant au-dessus de ses semblables, l'en détache, et l'en sépare. Comment sentiroit les douceurs de l'amitié celui qui, uniquement occupé de son agrandissement, rapportant tout à ce seul objet, ne considère dans les autres hommes que l'utilité dont ils peuvent lui être? La reconnoissance est encore plus étrangère à son cœur. Le souvenir du bienfait, en rappelant le besoin qu'on en eut, blesse l'orgueil. Les services les plus signalés, les plus multipliés, les plus essentiels, sont oubliés aussitôt

qu'ils ne peuvent plus être continués. Le bienfaiteur à qui on doit tout, dès qu'on n'en attend rien, est traité comme les arbres devenus incapables de porter du fruit, comme les animaux domestiques que la vieillesse a rendus inutiles. L'édifice de sa fortune élevé, l'ambitieux renverse, d'un pied dédaigneux, l'échafaud qui servit à la construction. L'amour de la patrie n'est qu'un voile dont il couvre les projets de son orgueil. L'intérêt général n'est que le prétexte des manœuvres de son intérêt personnel. Quand le bien de l'Etat dépendoit de ses concurrens, n'avez-vous pas vu constamment cette envieuse passion le sacrifier à ses jalousies, aimant mieux voir les affaires publiques dépérir que prospérer dans les mains de ces rivaux.

XIV. Insatiabilité.

Et quels désirs peut donc encore former l'ambitieux arrivé à ce qu'il appeloit le terme de ses désirs? Ah! quand il tenoit ce langage, il se mentoit à lui-même. L'insatiable ambition ne connoît point de bornes (1). L'incendie une fois allumé va toujours en croissant. L'ambitieux vieillit, l'ambition ne vieillit jamais. C'est un volcan qui vomit ses flammes à travers les nei-

(1) Insatiabilis oculus cupidi in parte iniquitatis. Non satiabitur donec consumat arefaciens animam suam. *Eccli.* XIV. 9.

ges qui le couvrent. C'est une cupidité qui s'accroît sans cesse à mesure qu'elle se satisfait. C'est un monstre qui grandit de tout ce qu'il dévore. D'un degré monté, on tend sans cesse à un autre. La vie n'est qu'une continuelle progression de vues, de projets, d'entreprises. Il n'y a rien à quoi on n'aspire, rien à quoi on renonce, rien où on se fixe, rien dont on jouisse. On n'est heureux d'un succès, que parce que c'est un encouragement à en poursuivre d'autres, un titre pour les solliciter, un moyen de les obtenir.

Mais quoi, ne peut-il donc pas absolument y avoir de terme aux désirs, aux espérances, aux projets, aux tentatives de l'ambition? Arrivée au faîte de la grandeur, à cette puissance souveraine au dessus de laquelle il n'y a rien parmi les hommes, et qui les tient tous sous son autorité, peut-elle encore aspirer, au-delà, à quelque chose? Oui, le plus haut degré de l'élévation n'est pas toujours une élévation suffisante. Nabuchodonosor a triomphé d'Arphaxad, et a agrandi ses états de tous ceux qu'avoit conquis ce souverain de la Médie; couvert de cette gloire brillante, investi de cette immense puissance, il ne trouve plus l'empire de la terre suffisant à son ambition. Son orgueil impie et insensé prétend détrôner le Très-Haut, et aspire à l'empire du ciel. Ses armées se répandent dans tous les royaumes voisins

pour faire reconnoître à toute nation que Nabuchodonosor est le dieu de l'univers, et qu'il n'y en a pas d'autre que lui (1).

XV. Remèdes à l'ambition.

Nous disons quel est le vice de l'ambition, quels désordres elle traîne à sa suite, quels maux elle répand partout où elle pénètre. Mais nous devons montrer aussi quels sont les remèdes propres à guérir cette dangereuse maladie, quelles sont les digues à opposer à ce furieux torrent.

XVI. Humilité.

Le premier moyen de réprimer l'ambition, le plus efficace, le plus certain, celui qui seul suffiroit pour la bannir de ce monde, et sans lequel tous les autres sont impuissans, c'est à Jésus-Christ que nous le devons : c'est la vertu inconnue jusqu'à lui, qu'il a apportée à la terre, et dont il a agrandi la morale; c'est l'humilité. L'humilité empêche l'ambition de naître; elle l'étouffe dans son germe, qui est l'orgueil; comment aspireroit à ce qui est au-dessus de lui, l'homme qui se juge au-dessous de tout? L'humilité contient l'ambition dans ses projets.

(1) Ut sciat omnis gens quoniam Nabuchodonosor deus est terræ, et præter ipsum alius non est. *Judith.* v. 29.

Qui se croit sincèrement indigne des grandeurs ne les désire pas. L'humilité arrête l'ambition dans ses démarches : il ne fait point de tentatives pour s'élever, le chrétien continuellement occupé à se rabaisser. L'humilité prévient les funestes effets de l'ambition : on ne cherche point à nuire au prochain, quand on ne connoît pas d'intérêt qui lui soit contraire.

XVII. Aspirer à la gloire éternelle.

O vous qu'une hauteur de cœur, qu'une élévation de sentiment porte vers les grandeurs, avant de commencer cette poursuite dangereuse, considérez, avec l'attention que mérite l'importance de l'objet, quelle est la vraie grandeur, la grandeur digne de vos recherches, la grandeur qui correspond à la dignité de votre nature. Ce n'est pas à monter de dignités en dignités qu'elle consiste, mais à croître de vertus en vertus. Ce n'est pas sur les ruines des autres qu'elle s'élève : c'est des victoires sur ses propres passions qu'elle fait ses degrés pour arriver au faîte de la perfection. A côté de cette ambition frivole, incertaine, criminelle, funeste, à laquelle le monde vous excite, la foi vous en offre une autre toute différente : elle vous en présente le moyen avec l'objet. Ambition légitime, elle vous porte à l'état sublime auquel vous êtes appelé : ambition vaste, c'est

à une grandeur immense, imperturbable, impérissable qu'elle vous élève : ambition solide, elle assure à vos désirs l'accomplissement, à vos efforts le succès : ambition louable, elle ne vous inspirera que les vertus les plus estimées, le courage, la force, le désintéressement, la grandeur d'âme : ambition utile, elle vous fera désirer, pour les autres, tout ce qu'elle vous fera rechercher pour vous-même, Vous êtes porté à l'amour de la domination : régnez sur vous-même; contenez vos désirs dans de justes bornes; tenez vos inclinations constamment soumises à l'empire de votre raison; dictez à votre chair, à vos sens toujours prêts à s'emporter, la loi sévère de l'esprit; assujettissez vos passions sous un sceptre de fer; prévenez leur inquiétude par votre vigilance; réprimez leur révolte par votre fermeté. Est-ce l'amour de la gloire qui vous anime? Elevez-vous au-dessus de cette vaine fumée de gloire terrestre, que le moindre souffle dissipe, qui échappe aux mains qui veulent la saisir, presque toujours en les salissant. Transportez vos pensées à cette gloire céleste, brillante, éternelle, inaltérable, que la foi vous promet; à cette gloire que jamais aucun œil ne vit, aucune oreille n'entendit, aucune intelligence ne comprit, que Dieu prépare à ses amis, et que son esprit nous révèle (1). Voilà la gloire à laquelle il est de votre

(1) Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis

devoir d'aspirer; qu'il est en votre pouvoir d'atteindre. Maître de l'acquérir, pouvez-vous en poursuivre une autre infiniment inférieure? N'est-ce pas une aliénation d'esprit, une bassesse de cœur, de préférer une lueur passagère d'éclat, aux splendeurs éternelles; de renoncer, pour quelques honneurs mondains, à la couronne brillante préparée pour ceindre à jamais votre tête; de vous élever un peu au-dessus de la terre, pouvant porter votre vol jusqu'au ciel. Vous regardez comme ayant une âme abjecte, l'homme qui, né dans un rang distingué, iroit, par simple préférence de goût, se placer dans la condition la plus vile. Vous vous dégradez bien autrement que lui : vous descendez beaucoup plus bas : vous tombez de toute la hauteur qui sépare la région céleste de notre misérable habitation terrestre.

XVIII. Considérer la frivolité des grandeurs.

Quelle comparaison en effet, quel terme de proportion peut-il y avoir entre tous les biens créés que vous poursuivez avec ardeur, et le bien incréé que vous abandonnez avec dédain; entre le fini et l'infini; entre le temps et l'éternité; entre le rien, comme l'appelle un prophète, dans lequel vous vous complaisez (1),

ascendit quæ præparavit Deus his qui diligunt illum; nobis autem revelavit per Spiritum suum. I. *Cor.* II. 9, 10.

(1) Qui lætamini in nihilo. *Amos.* VI. 14.

et la solide grandeur dont vous vous privez. Cet objet de vos ambitieux désirs, c'est peut-être inutilement que vous le poursuivez. Après des démarches, des sollicitudes, des fatigues multipliées, il ne vous restera que le dégoût de voir échouer vos prétentions, la douleur dans le cœur, la honte dans le public, la rage au dedans, au dehors l'opprobre. Mais je veux que vous réussissiez, que trouverez-vous? Un fantôme qui n'a d'existence que celle que lui prête votre imagination, et celle de quelques autres hommes dupes de la même illusion; qui n'a pas de fondement réel; qui ne donne pas le mérite; qui ne le suppose même pas; qui souvent le fait perdre; jouet de l'inconstance et du caprice; édifice idéal, qu'il a fallu des années de soins et de travaux pour élever, qu'un instant renverse, qu'un souffle fait évanouir. Combien n'avez-vous pas vu de ces grands de la terre survivre à leur prétendue grandeur! Combien y ont survécu peu de temps, entraînés promptement dans le tombeau par la douleur de l'avoir perdue. En supposant même à cette fastueuse pompe une consistance qu'elle n'a pas, sa durée est nécessairement bornée à un petit nombre de jours. Ces dignités, cette puissance, cette gloire, que vous aurez si péniblement amassées, ne descendront pas avec vous dans l'éternelle nuit (1). Votre dépouille, restée

(1) Nè timueris cùm dives factus fuerit homo, et cùm mul-

suspendue sur la fosse où vous aurez été englouti, sera la proie de nouveaux ambitieux, qui accourront pour la saisir, et qui seront précipités à leur tour dans le même gouffre.

XIX. Et les chagrins qui les suivent.

L'incertitude, la futilité, l'inconsistance, la brièveté des jouissances de l'ambition sont encore ses moindres maux. En prétendant aux honneurs, elle aspire à souffrir. Les souffrances sont l'apanage le plus certain de la grandeur. Nous avons vu le divin Sauveur, pour réprimer l'ambitieuse demande des fils de Zébédée, leur demander s'ils pourroient boire son calice. Ainsi l'a réglé sa sagesse suprême : elle attache aux emplois, des honneurs et des peines; des honneurs, pour qu'il se trouve des personnes qui les remplissent; des peines, pour en bannir la poursuite âpre, et la jouissance orgueilleuse. Ah! si tout homme qui commence à sentir les atteintes de cette dangereuse maladie, qui éprouve les premières suggestions de cette funeste tentation, avant de s'y laisser entraîner, considéroit, dans le calme de la réflexion, les inquiétudes, les alarmes, les troubles, les agitations, les douleurs de tout genre, auxquelles il va se livrer; s'il comparoit avec sang-

tiplicata fuerit gloria domûs ejus : quoniam cùm interierit non sumet omnia; neque descendet cum eo gloria ejus. *Ps.* XLVIII. 17.

froid ce qu'il veut acquérir, et ce qu'il doit lui en coûter; s'il pesoit dans la balance de l'impartialité, d'une part, les agrémens et les plaisirs qu'il espère; de l'autre, les travaux et les peines qu'il s'assure; j'ose le dire avec confiance, il n'y auroit point d'ambitieux. On raconte qu'à Sparte, pour préserver les jeunes gens de la passion du vin, on leur présentoit des esclaves dans les honteux excès de l'ivrognerie. Je vous le dis de même : Pour arrêter à l'entrée de votre cœur l'ambition, contemplez un ambitieux : suivez-le de sa vie publique à sa vie privée, pénétrez dans son intérieur, voyez ce dont il jouit et ce qu'il souffre; ses momens de satisfaction, ses longs tourmens, ses joies continuellement troublées par les craintes, presque toujours altérées par les chagrins, souvent anéanties par les pertes. Il n'y a presque pas un instant où l'homme en place n'ait à souffrir, soit de lui-même, soit des autres. Obligé de se sacrifier sans cesse, de se faire de continuelles violences, de se contraindre sur tout; assujetti à une assiduité sans relâche, astreint à une ponctualité incommode, fixé dans des lieux désagréables, ne vivant plus pour lui-même, mais pour le public à qui il est comptable de tous ses momens; attaché à des fonctions ennuyeuses, forcé de peser toutes ses paroles, de compasser toutes ses démarches; craignant toujours de donner prise sur lui; occupé à parer les coups de ses compéti-

teurs; se trouvant quelquefois dans l'alternative de trahir la justice, ou de s'en faire le martyr, de prononcer contre le bon droit, ou de le soutenir contre des hommes plus puissans que lui; au sein de la faveur craignant toujours la disgrâce, et cependant souvent tenu de la braver, il ne connoît, dans les perpétuelles agitations que lui donnent ses occupations, ni paix du cœur, ni repos extérieur, ni satisfaction pure, ni jouissance réelle. Et, comme si ce n'étoit pas encore assez de ces peines intérieures, il faut encore que tout ce qui l'entoure concoure à l'affliger. Plus il est élevé, plus il est environné d'hommes dont il doit, ou supporter, ou combattre les humeurs, les caprices, les intérêts, les défauts, les passions. Il faut qu'il se défende à la fois des adulateurs et des censeurs; qu'il se défie des louanges des uns, et qu'il essuie patiemment les critiques des autres; qu'il reprime, ou qu'il tolère, les murmures du mécontentement, les médisances de l'envie. Calomnié dans ses intentions, traversé dans ses actions, à chaque pas il a de nouvelles difficultés à lever, de nouveaux obstacles à surmonter, de nouveaux piéges à éviter. Que d'attentions, de précautions, de soins, lui sont nécessaires, pour tenir ceux qui lui sont subordonnés dans le respect et dans l'amour, par un mélange, sans altération, d'affabilité et de dignité, de modération et d'autorité, de dou-

ceur et de fermeté, de sévérité et de clémence, de flexibilité et de constance, de patience et d'activité. Et encore toutes ces vertus réunies ne mettent pas à l'abri des désagrémens et des chagrins. Quel que vous puissiez être, quoi que vous puissiez faire, en marchant aux grandeurs vous cherchez des peines, et vous trouverez des croix où vous imaginez vous donner des plaisirs. Voyez le modèle des hommes constitués en dignité, ce grand personnage que Dieu avoit choisi pour être le libérateur et le conducteur de son peuple, ce Moïse doué de toutes les qualités politiques, morales et religieuses; que de traverses, de contradictions, d'injures, de reproches n'a-t-il pas à essuyer de la part de ce peuple qu'il ne cesse de combler de bienfaits, quelquefois même de sa propre famille! Le plus haut degré de l'élévation ne met pas au-dessus de ces digrâces. C'est surtout autour des trônes que volent les soucis. Le plus sage des rois en fait l'aveu, d'après son expérience. Il a réuni pour se satisfaire tout ce que la plus haute puissance et la plus superbe opulence peuvent procurer de jouissances. Il ne s'est refusé aucun objet de ses vastes désirs. Il en fait avec douleur l'énumération, et déclare que dans tout cela il n'a trouvé, non seulement que vanité, mais qu'affliction d'esprit (1).

(1) Vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi. *Eccli.* II. 11.

Brillantes, au dehors, de diamans, les couronnes sont intérieurement garnies d'épines. Les travaux continus, les soins, les sollicitudes sont le tourment des bons rois ; les terreurs le supplice des tyrans. Denys à Syracuse, Cromwel à Londres, voient sans cesse le glaive suspendu sur leurs têtes détestées.

XX. Et la punition de Dieu.

Mais les malheurs de cette vie ne sont que le prélude de ceux réservés aux ambitieux. La terre n'a pas de punition assez grave pour le vice qui la dévaste. C'est au-delà des bornes de cette vie que le Juge suprême attend ces mortels ardens à la poursuite des grandeurs, pour faire tomber sur eux les maux qu'il leur a annoncés (1). Leur sort leur est tracé par celui du premier des ambitieux, de ce Lucifer, qui, pour avoir voulu s'élever au-dessus du rang si brillant où Dieu l'avoit placé, fut précipité du ciel dans le fond de l'abîme (2). C'est

(1) Et tu quæris tibi grandia : noli quærere ; quia ego adducam malum super omnem carnem, ait Dominus. *Jerem.* XLV. 5.

(2) Quomodò cecidisti de cœlo, Lucifer, qui manè oriebaris : corruisti in terram qui vulnerabas gentes, qui dicebas in corde tuo : In cœlum conscendam, super astra Dei exaltabo solium meum : sedebo in monte testamenti, in lateribus aquilonis : ascendam super altitudinem montium : similis ero Altissimo. Verumtamen ad infernum detraheris, in profundum laci. *Is.* XIV. 12 *et seq.*

là, c'est avec le digne chef de leurs vaines prétentions, qu'ils expieront dans la plus profonde humiliation leur orgueil insensé, dans d'éternels tourmens leurs joies criminelles.



SUR L'ENVIE.

L'une des passions les plus funestes au genre humain est celle de l'envie. L'Esprit saint nous apprend que ce fut l'envie du démon qui introduisit la mort dans le monde (1). Et depuis ce jour lamentable, qui fit la destinée de tout ce qui a paru sur la terre, l'ennemi de tout bien n'a cessé de répandre dans tous les cœurs ce poison qui distille du sien, et d'étendre les ravages de l'affreux sentiment qui le déchire lui-même. Ce vice est un de ceux qu'il est le plus nécessaire, et peut-être celui qu'il est le plus difficile de déraciner : nécessaire, à raison de son extrême perversité ; difficile, parce qu'il est de tous celui qui se cache le plus, et qu'on a le plus de peine à reconnoître. Pour nous convaincre de cette vérité, et nous pénétrer de l'horreur de cette passion, considérons-la dans sa nature, et nous verrons combien elle est odieuse ; dans ses causes, et nous découvrirons combien elle est dangereuse ; dans ses effets, et nous sentirons combien elle est funeste ; dans

(1) Invidiâ autem diaboli mors introivit in orbem terrarum. *Sap.* II. 24.

son vice, et nous apercevrons combien elle est criminelle. Après nous être convaincus de la nécessité de s'en préserver et de s'en guérir, nous examinerons quels en sont les moyens.

I. Notion de l'envie.

L'envie est une déplaisance, un chagrin que l'on ressent du bien du prochain, une haine que l'on éprouve de son bonheur. Les biens de la terre étant par leur nature bornés, ne peuvent pas être possédés par tous les hommes; et cependant chacun y aspire, chacun voudroit les posséder de préférence aux autres, et par conséquent les en priver à son profit. Mais l'équitable Providence ne le veut pas ainsi. Elle répartit, selon les vues de sa sagesse, entre ses créatures, les biens divers qu'elle leur accorde; et ce qu'elle donne aux uns, elle le refuse aux autres. Ceux qui n'obtiennent pas d'elle les biens qu'ils désirent, s'affligent de les voir passer à d'autres. Ils regardent le bonheur qui arrive à leur prochain comme un préjudice qui leur est porté. Ils s'affligent, non seulement de ne l'avoir pas acquis, mais encore de le voir possédé par d'autres. Et voilà en quoi consiste le sentiment de l'envie. Ce sont les biens temporels qui en sont la matière et le motif. Il en est tout autrement des biens de l'ordre spirituel. Comme ils peuvent appartenir également

à tous les hommes, celui qui les désire n'a pas d'intérêt d'en voir son prochain privé. Il n'a aucune raison de les lui envier. Au contraire, cette ardeur pour les biens spirituels, se joignant naturellement à la charité, fait qu'on les souhaite à ses frères comme à soi-même. La charité ne connoît point l'envie (1). Elle la bannit même du cœur dont elle est en possession. Considérant ses semblables comme ne formant avec lui qu'un seul tout, comme étant ainsi que lui les membres du corps de Jésus-Christ, le vrai chrétien est inquiet pour eux comme pour lui-même : il compatit à toutes leurs souffrances : il se réjouit de toutes leurs prospérités (2); et leur bonheur, loin de l'attrister, devient le sien propre.

II. Différence de l'envie et de quelques autres sentimens.

Pour connoître plus positivement la nature de l'envie, il est bon de la distinguer de quelques autres sentimens, avec lesquels il est assez ordinaire de la confondre.

La haine et l'envie produisent le même effet, qui est de s'affliger du bien d'autrui. Mais il y a cette différence : le haineux s'attriste direc-

(1) Charitas non æmulatur. 1. *Cor*. XIII. 14.

(2) Idipsum pro invicem sollicita sunt membra; et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra : sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra. 1. *Cor*. XII. 25, 26.

tement, à raison du mal qu'il veut à son adversaire; l'envieux se désole, à raison du bien d'autrui qu'il désire pour lui-même. La haine a presque toujours pour principe une injure, ou réelle, ou imaginaire; l'envie ne voit dans l'homme qu'elle poursuit, d'autre tort que le bonheur dont il jouit. L'une dans le malheur de l'ennemi cherche le plaisir de la vengeance; l'autre, en désirant le malheur du rival, n'y cherche d'autre satisfaction que ce malheur même.

L'envie a aussi quelque rapport avec un autre sentiment, qui est la jalousie. L'une et l'autre font le tourment, et de celui qui en est le sujet, et de celui qui en est l'objet. Ce sont cependant deux choses très distinctes. On est jaloux de son bien, envieux du bien d'autrui; jaloux de ce qu'on craint de perdre, envieux de ce qu'on désire acquérir; jaloux par attachement déréglé à ce qu'on possède, envieux par ardeur d'envahir ce que possèdent les autres. Ainsi l'envie est plus que la jalousie, d'abord injuste, puisqu'elle n'a aucun droit à ce qu'elle poursuit; ensuite déraisonnable : le jaloux, par ses précautions, peut espérer de conserver ce qu'il a; les agitations de l'envieux ne lui feront pas atteindre ce qui lui manque.

L'erreur la plus commune et la plus dangereuse, parce qu'on s'en fait une excuse vis-à-vis du public, quelquefois même une illusion

à ses propres yeux, c'est de confondre l'envie avec une louable émulation. Mais quelle différence entre celui qu'anime l'émulation, et celui qu'agite l'envie. L'un chérit l'objet que l'autre déteste. Le premier travail à s'élever jusqu'à son modèle; le second s'efforce de ravaler son rival au-dessous de lui. Celui-là est chagrin de ses propres défauts; celui-ci attristé des qualités d'autrui. Celui-là joyeux de voir dans son frère un mérite qu'il puisse imiter, cherche encore à le faire valoir; celui-ci affligé de voir dans son semblable un mérite qu'il déséspère d'atteindre, n'est occupé qu'à le décrier. Entre l'émulation et l'envie, il y a toute la distance qui existe entre l'amour et la haine, entre la vertu et le vice, entre la bienfaisance et la persécution.

III. Causes de l'envie.

Les causes de l'envie peuvent se rapporter à trois chefs principaux : l'ambition, l'orgueil, et l'amour propre porté jusqu'à l'égoïsme. L'ambition aspire à tout : on regarde comme des concurrens ceux qui obtiennent quelque chose que l'on ambitionnoit; on s'afflige de leurs succès, que l'on regarde comme des revers pour soi-même. L'orgueil; on se croit fait pour tout, propre à tout; on se juge fort supérieur aux tres; on pense que tout est dû à soi de préfé-

rence à eux ; on est humilié, attristé, de les voir préférés à soi. Enfin l'égoïsme : on n'est occupé que de soi ; on n'a d'amour que pour soi. Le bien arrivé au prochain ne fait aucun plaisir ; et quand c'est un bien qu'on désiroit pour soi-même, on ressent une vive peine de le lui voir obtenir.

IV. L'envie est très commune.

Les trois dangereuses passions, qui engendrent et fomentent l'envie, étant universellement répandues, c'est une conséquence nécessaire que l'envie soit extrêmement commune. Ce qui la rend plus générale encore, c'est que toute espèce de bien pouvant être l'objet de nos désirs, il n'y a aucun genre de bien qui n'en devienne la matière. Parcourez les livres saints, et voyez combien d'exemples ils vous présentent de cette funeste passion ; depuis le jour où celle de Caïn répandit sur la terre le premier sang, jusqu'au jour où celle des pharisiens et des scribes fit couler le plus précieux et le plus sacré. Hélas ! je désirerois n'avoir à rapporter que des exemples de ces temps si éloignés du nôtre. C'est avec une vive douleur que je les vois se reproduire continuellement parmi nous, et surtout dans les personnes qu'une éducation plus soignée devroit en garantir davantage. Un homme vient-il à bout de

s'élever un peu au-dessus des autres, par les richesses, par les honneurs, par la faveur, par les lettres, par l'estime publique? Je vois aussitôt se former un parti contre lui dans sa patrie, souvent même dans sa propre maison. Malheur à lui, si la malignité trouve en lui quelque chose à critiquer, de quelque genre que ce soit. Elle s'en saisira avec empressement, le publiera avec ardeur, l'exagérera avec rage. Si elle ne trouve aucune prise dans ses actions, elle s'attachera à ses intentions, les interprétera selon ses vues, les empoisonnera à son gré. Suivez l'envie dans les diverses conditions, vous la verrez chercher à les déplacer et à les confondre. On envie son supérieur, parce qu'on ne se voit pas pareil à lui; son égal, parce qu'on ne sent sur lui aucun avantage; son inférieur, parce qu'on craint d'en être un jour atteint, et peut-être surpassé. Parcourez les diverses classes de la société, vous verrez se réaliser ce que le Sage déploroit comme une des plus funestes vanités humaines; vous verrez tous les travaux, tous les talens, tous les succès être les objets de l'envie (1). Pénétrez dans l'intérieur des familles, vous l'y reconnoîtrez, semant la division entre ceux qui devroient être

(1) Contemplatus sum omnes labores hominum: et industrias animadverti patere invidiæ proximi. Et in hoc ergò vanitas, et cura superflua est. *Eccl.* IV. 4.

les plus unis; armant, pour quelques légers intérêts, les frères contre les frères, les parens contre les parens, les serviteurs contre les serviteurs. Introduisez-vous dans les cercles, vous y verrez ceux qui les composent faisant assaut entre eux; les hommes d'esprit ou de distinction, les femmes de beauté ou de parure, s'observant mutuellement, se cherchant réciproquement des défauts, pour aller de là dans d'autres cercles les publier et les aggraver. Passez dans les assemblées littéraires, vous y entendrez les critiques que tous ceux qui prétendent au talent ne cessent de faire du talent des autres, répandant leur fiel sur tout mérite qui les offusque, n'épargnant que la médiocrité. Entrez dans les ateliers des fabricans, vous les verrez aussi occupés à dénigrer les talens des autres, qu'à faire valoir les leurs. Allez dans les comptoirs des négocians, vous les trouverez partagés entre le désir de prospérer et celui d'arrêter la prospérité d'autrui; et travaillant avec une égale ardeur à étendre leurs spéculations, et à traverser celles des autres. Transportez-vous dans les camps, considérez ces rivaux de gloire, plus ennemis entre eux qu'ils ne le sont de l'ennemi qu'ils ont à combattre; sacrifiant sans hésiter, pour se perdre réciproquement, et le sang humain qu'ils sont tenus de ménager, et le sort de l'état qu'ils sont chargés de défendre. Arrivez dans les cours, c'est là que vous verrez

l'envie agissant avec le plus d'activité, dominant avec le plus d'empire. Elle y établit son trône immédiatement au-dessous de celui du souverain, qu'elle circonvient, qu'elle enveloppe de tous côtés, afin que rien n'y parvienne, que terni de ses couleurs et empoisonné de son venin. Observez ces intrigues si multipliées, qui tiennent la cour dans une continuelle fermentation; vous reconnoîtrez que leur objet général est, ou d'écarter ce que l'on craint, ou de supplanter ce qu'on rivalise. Le mérite y est un tort : et le talent le plus propre à y réussir est souvent de cacher son talent. Hélas ! et même dans les sociétés les plus pieuses, même dans les asiles consacrés à la religion et à la retraite, l'envie ne vient-elle pas se glisser? Jusqu'auprès de Jésus-Christ, ne parvient-elle pas à mettre en opposition ses fidèles apôtres (1). Je me rappelle ces arènes antiques, où des lutteurs se disputoient le prix, en s'efforçant de se renverser les uns les autres. Elles m'offrent un emblème du monde dans lequel nous vivons. Je vois une multitude d'hommes, que tant de sentimens et d'intérêts devroient réunir, divisés par ce sentiment funeste, et pour des intérêts souvent imaginaires. Je les vois se regarder avec des yeux jaloux, employer toute leur attention à se mesurer mutuelle-

(1) Et audientes decem indignati sunt de duobus fratribus. *Matth.* xx. 24.

ment, toute leur force à se pousser, à s'efforcer de s'abattre, et de triompher les uns des autres.

V. L'envie se cache avec soin.

L'envie est universellement répandue dans le monde; et cependant elle ne paroît pas commune. C'est que ceux qui en sont atteints se gardent bien de la faire paroître. Les autres passions n'inspirent pas la même honte. On voit même souvent des hommes qui s'en glorifient effrontément. L'ambitieux annonce tête levée ses prétentions. Le glorieux fait parade des avantages qu'il a, ou qu'il croit avoir. L'intempérant se vante de ses excès. Quelques avares font gloire de leur trésor. On entend même quelquefois les libertins faisant trophée de ce que, dans leur langage insensé, ils appellent de bonnes fortunes. Mais ce qui n'existe nulle part, c'est un homme avouant qu'il soit envieux. La raison en est simple. L'envie, rendant celui qui en est attaqué l'ennemi de tout le monde, est universellement regardée comme un vice, non seulement dangereux et haïssable, mais encore bas et méprisable. En conséquence il n'est personne qui veuille s'en laisser soupçonner, et qui ne le cache au public avec tout le soin dont il est capable. Ce qui est plus fâcheux encore, c'est que, pour n'avoir pas à en rougir,

on se le dissimule à soi-même. Sur ce point si délicat, l'illusion est malheureusement aussi facile qu'elle est dangereuse. L'air pestilentiel s'insinue, sans qu'on le sente dans l'intérieur; s'y établit, s'y fixe, s'y dilate, sans qu'on s'en aperçoive; et le corrompt, avant qu'on ait pu s'en douter. Ce sentiment ennemi, par sa nature, de toute espèce de bien, c'est pour l'ordinaire sous l'apparence spécieuse du bien qu'il se déguise. On dit aux autres, et on dit à soi-même, que ce qui déplaît dans l'élévation d'une telle personne, c'est qu'on l'en croit ou indigne, ou incapable. On affecte de la plaindre d'être chargée d'un fardeau au-dessus de ses forces, de plaindre la chose publique d'être confiée à de telles mains.

VI. Signes auxquels on peut la reconnoître.

O vous qui lisez cet écrit, arrêtez-vous ici; nous vous en conjurons pour l'intérêt essentiel de votre bonheur éternel, et même pour celui de cette vie. Faites en ce moment un retour sur vous-même : examinez-vous avec une attention scrupuleuse; jugez-vous avec une impartiale sévérité. Portez dans tous les replis de votre conscience la sonde de votre attention; et cherchez s'il ne s'y cache pas quelque sentiment obscur d'envie. Voici à quels signes vous pourrez le reconnoître Quand vous avez blâmé le

bien qui étoit fait à quelqu'un, quels étoient sur cette personne vos sentimens? Si on la louoit devant vous, si on se réjouissoit de son bonheur, n'en ressentiez-vous pas une peine secrète? Si au contraire vous l'entendiez décrier, n'éprouviez-vous pas une satisfaction intérieure? Allez plus loin : dans l'improbation que vous donniez à sa fortune, ne se mêloit-il pas une comparaison, ou formelle, ou tacite avec vous-même? Ne vous jugiez-vous pas plus digne d'obtenir, plus capable d'exercer l'emploi? Ne cherchez pas à vous abuser plus longtemps. Faites cette recherche intérieure, avec toute la sincérité que demande son importance, avec tout le soin qu'exige sa difficulté.

VII. L'envie funeste pour la vie future.

Pour sentir comme il convient la nécessité de déraciner de notre cœur cette affreuse passion, considérons les fruits amers qu'elle produit; et d'abord jetons les yeux sur ses effets relativement à la vie future.

Que l'envie soit un des vices les plus graves, les plus fortement réprouvés, les plus sévèrement punis, c'est ce dont il est impossible de douter. Si vous ouvrez les livres saints, vous la verrez proscrite dans une multitude d'endroits. L'apôtre saint Pierre nous exhorte à déposer, avec l'envie, les méchancetés, les trom-

peries, les dissimulations, les détractions qu'elle entraîne (1). L'apôtre saint Paul la met souvent au rang des passions les plus criminelles (2). Il recommande expressément de ne rien faire par envie et avec contention (3). Il ne veut pas que, par une cupidité de vaine gloire, on s'envie et on se provoque mutuellement (4). Long-temps auparavant, le roi prophète avoit interdit cette rivalité qui opère le mal (5); et le Sage avoit déclaré que quiconque se réjouit de la ruine d'autrui, ne restera pas impuni (6). Et quand nous n'aurions pas pour garans ces autorités sacrées, il suffiroit pour se convaincre que l'envie est un péché des plus graves, de la considérer en elle-même. Elle est, par sa nature et par ses suites, directement opposée à la charité. La charité consiste à désirer, à pro-

(1) Deponentes igitur omnem malitiam, et omnem dolum, et simulationes, et invidias, et detractationes. 1. *Petr.* II. 1.

(2) Repletos omni iniquitate, malitiâ..... nequitiâ, plenos invidiâ, homicidio, etc. *Rom.* I. 29.

Manifesta sunt opera carnis, quæ sunt, fornicatio..... idolorum servitus, veneficia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissentiones, sectæ, invidiæ, homicidia, etc. *Galat.* V. 19, 20, 21.

(3) Non in contentione, et æmulatione. *Rom.* XIII. 13.

(4) Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes. *Galat.* V. 26.

(5) Noli æmulari ut maligneris : quoniam qui malignantur exterminabuntur. *Psalm.* XXXVI. 8, 9.

(6) Qui in ruinâ lætatur alterius non erit impunitus. *Prov.* XVII. 5.

curer au prochain toute sorte de bien : l'envie à s'attrister de son bonheur et à le traverser. Il est donc tout simple que Dieu l'interdise, et la punisse en proportion de ce qu'il prescrit et de ce qu'il récompense la charité. Et non seulement cette odieuse passion combat la charité du prochain, elle s'attaque aussi indirectement à Dieu lui-même. Tous les biens que l'on envie dans les autres hommes, n'est-ce pas de Dieu qu'ils leur viennent? Richesses, grandeurs, beauté, réputation, talens, vertu, n'est-ce pas Dieu qui répartit tout à son gré? Quiconque hait le bienfait accordé au prochain, condamne par cela même tacitement le divin bienfaiteur : et, comme si la sagesse éternelle eût pu se tromper dans la distribution de ses dons, il voudroit l'engager à en faire une plus parfaite. Il trouvera dans l'Evangile la réponse à ses insolens murmures. C'est celle que fait le père de famille aux ouvriers qu'il avoit envoyés travailler dans sa vigne, et qui envioient le salaire accordé à ceux qui étoient venus depuis eux. A tous les murmurateurs de tous les temps, Jésus-Christ répond : Quel tort vous fait ce que je donne à votre frère? Recevez avec reconnoissance ce que j'ai bien voulu vous accorder, et ne vous plaignez pas de ce que je veux départir à un autre. Ne suis-je donc pas le maître de faire ce qu'il me plaît? Et votre œil doit-il être mauvais, parce que je suis

bon (1). Ce qui rend surtout cette passion funeste pour le salut, c'est qu'elle est de toutes la plus incurable. On ne cherche pas, on ne désire pas la même guérison d'un mal qu'on ne sent point; et comme on ne s'en croit pas atteint, on n'imagine pas de travailler à s'en délivrer.

Ce n'est pas seulement pour la vie future, que l'envie est funeste; elle commence ses ravages dès la vie présente, et fait le malheur du temps comme de l'éternité. On peut à cet égard la considérer sous trois points de vue : relativement à la société, qu'elle divise et qu'elle trouble; à l'objet qu'elle attaque et persécute; au sujet, qui en est atteint et déchiré.

VIII. L'envie porte le trouble dans la société.

L'envie porte le trouble dans les sociétés particulières; elle les agite, et y jette la dissension. C'est de ce germe impur que pullulent ces rejetons empoisonnés qui infectent le monde; les querelles, les inimitiés réciproques, les jugemens défavorables, les rapports désavantageux, les médisances, les calomnies, que l'on va répandant mutuellement; qu'on se croit autorisé

(1) Amice, non facio tibi injuriam..... Tolle quod tuum est, et vade : volo autem, et huic novissimo dare sicut et tibi. Aut non licet mihi quod volo facere? An oculus tuus nequam est quia ego bonus sum? *Matth.* xx. 13, 14, 15.

à rendre, quand on en a été l'objet; qui dégénèrent en haines implacables, et dont on a vu trop fréquemment des suites atroces. Dans la société générale et politique, les effets de l'envie sont plus terribles encore. Comme les intérêts y sont plus grands, les haines y sont bien plus acérées, les intrigues bien plus multipliées et plus actives. On envie, non seulement le bien particulier que reçoit le prochain, mais ses succès les plus avantageux à l'état. Le bonheur public devient un chagrin domestique; et on s'attriste intérieurement de ce dont on est forcé de témoigner de la joie. C'est surtout sur le mérite le plus éminent, le plus reconnu, le plus utile à la patrie, que cette détestable passion verse son fiel. C'est un Daniel que l'envie poursuivra jusqu'à ce qu'elle l'ait précipité dans la fosse aux lions. C'est un Moïse dont la gloire éclatante offusque, irrite Coré, Dathan et Abiron (1). Combien de révolutions (hélas! pour en trouver de déplorables exemples, il n'est pas nécessaire de remonter à des temps et à des pays éloignés de nous) : combien de révolutions d'empires ont eu pour principe cette détestable manie de rivaliser avec les conditions, ou avec les personnes de classes supérieures!

(1) Propter invidiam circumdederunt illum homines in deserto, qui erant cum Dathan et Abiron, congregatio Core in iracundiâ. *Eccli.* XLV. 22.

IX. Maux que cause l'envie à celui qui en est l'objet.

L'apôtre saint Jacques nous marque les diverses manières dont l'envie nuit à celui qui en est l'objet. Où est l'envie et la contention, dit-il, là se trouvent l'inconstance et toute sorte d'actions dépravées(1): inconstance dans l'intellect qu'elle trouble; actions dépravées, par la volonté qu'elle corrompt.

Non seulement l'envie offusque l'intelligence comme les autres passions; mais elle la change et la retourne entièrement. Rappelez-vous quels étoient vos sentimens sur cet homme, avant que le chagrin de ses succès se glissât dans votre cœur. Vous aviez pour lui de l'estime, peut être de l'amitié; vous lui trouviez des vertus, des qualités, que vous vous plaisiez à reconnoître; mais depuis que l'envie a placé devant vos yeux ses verres ternis, vous le voyez absolument différent. Dans votre esprit prévenu, son courage est devenu témérité; sa prudence, timidité; sa générosité, dissipation; son économie, avarice; son zèle du bien public, ambition démesurée; sa vie retirée, indolence de caractère; sa franchise, imprudence; sa réserve dissimulation; sa piété, hypocrisie. Quel changement est donc survenu dans cet homme? Non, il est toujours resté

(1) Ubi zelus et contentio, ibi inconstantia, et omne opus pravum. *Jac.* III. 6.

le même; c'est vous qui êtes changé, et qui l'êtes par cette malheureuse passion qui vous fascine, et qui vous fait paroître digne de blâme celui qui, peu auparavant, étoit l'objet de vos éloges.

Si l'envie se bornoit à former des jugemens défavorables, ce seroit déjà un péché bien grave; mais enfin elle ne seroit pas aussi dangereuse. Mais elle ne reste pas concentrée dans le cœur, elle éclate au dehors; et, pour se satisfaire, il n'est rien qu'elle ne se permette. Il n'y a pas de mal qu'elle ne cherche à faire à celui qu'elle poursuit; il n'y a pas de crime qu'elle n'ait fait commettre. Violente et cruelle, si elle a la force en main; souple et artificieuse, si elle se sent foible, elle prend pour nuire tous les caractères: elle met en œuvre tous les moyens : elle emploie jusqu'au voile de l'amitié, afin de trahir plus efficacement; et affecte de donner quelques louanges, pour enfoncer plus sûrement et plus profondément le poignard de la médisance. C'est en embrassant Amasa, que Joab le perce de son glaive.

X. Et à celui qui en est possédé.

C'est à celui qui la porte dans son cœur, que l'envie est le plus funeste. Les autres vices présentent au moins quelque satisfaction; ils procurent quelque plaisir ou quelque gain. L'im-

pudique, l'intempérant, le vindicatif, sont entraînés par l'attrait du plaisir. L'usurier, le voleur, l'assassin sont emportés par l'appât du gain. Mais l'envieux, quelle volupté trouve-t-il dans les chagrins que lui cause le bonheur de son frère? Quel bénéfice espére-t-il du mal qu'il lui fera? Le sentiment qu'il éprouve ne peut que lui causer de la peine. Il lui ôte la jouissance de ce qu'il a, parce qu'il lui présente sans cesse, comme une privation essentielle, ce qui lui manque. Rachel a en partage la beauté; elle possède, de préférence à Lia, toute la tendresse de son mari. Mais la fécondité de sa sœur a excité l'envie dans son cœur : tout ce qui lui a été accordé n'est plus rien à ses yeux; et elle mourra de dépit, si elle n'obtient pas le même avantage (1). C'est avec bien de la raison que S. Pierre Chrysologue appelle cette passion un bourreau domestique. Elle tourmente celui qui la porte, plus encore que celui qu'elle poursuit; et, comme la vipère, avant de répandre son venin sur autrui, elle commence par déchirer le sein qui l'a engendrée. Tout bien qui arrive aux autres est un supplice pour l'envieux; et comme dit le même saint Père, autant il existe de félicités pour les hommes, autant il y a pour lui de tourmens. Voyez Caïn possédé de cette pas-

(1) Cernens autem Rachel quod infecunda esset, invidit sorori suæ, et dixit marito suo : Da mihi liberos : alioquin morior. *Gen.* XXX. 1.

sion : elle a, comme l'observe le texte sacré, altéré jusqu'aux traits de son visage (1). L'Esprit saint compare l'envie à l'enfer (2). En effet, l'envie est un enfer anticipé. Elle est sur la terre le sentiment qui tourmente les démons dans les flammes. Voir et envier, voilà leur torture. De même que la charité suivra dans le ciel ceux qui l'auront possédée sur la terre; et, après avoir fait ici-bas leur mérite, fera là-haut leur récompense : de même l'envie, qui lui est diamétralement opposée, suivra dans les enfers ceux qu'elle y aura fait descendre. Elle aura commencé leur supplice dans ce monde; elle le continuera, le consommera, l'éternisera dans l'autre.

XI. L'envie détruit tout sentiment honnête.

Combien donc est criminelle et funeste, cette malheureuse passion. Elle corrompt, dans le cœur dont elle s'empare, les sentimens les plus nobles, qu'y avoient fait germer la naissance, l'éducation, l'honneur, la religion. L'âme auparavant la plus élevée se dégrade, et n'a plus honte des plus viles bassesses. Elle emploie sans scrupule pour se satisfaire les ministres les plus décriés. Les personnes qu'elle trouvoit les plus

(1) Iratus est Cain vehementer : et concidit vultus ejus. *Gen.* IV. 5.

(2) Dura sicut infernus æmulatio. *Cant.* VIII. 6.

méprisables sont devenues ses confidentes, ses associées intimes ; et elle leur fait des mérites de ce dont elle auroit rougi pour elle-même.

Que l'on haïsse le bien survenu à son ennemi, la nature humaine, corrompue comme elle l'est, le comprend sans peine. Mais que l'on ait en horreur le bien de celui avec qui on a les liaisons les plus intimes, c'est une barbarie et une inconséquence inconcevables. Ce n'est pas contre des personnes de pays étrangers, contre des personnes de condition très différente, contre des personnes absolument inconnues que l'envie s'exerce : c'est toujours contre celles avec qui on a des relations particulières de patrie, de condition, de sang, d'amitié. Elle divise les parens les plus proches, et jette la haine jusqu'entre les frères : témoin Caïn, qu'elle arme contre Abel ; témoin Rachel, qu'elle aigrit contre Lia ; témoins les fils de Jacob, qu'elle suscite contre Joseph. Elle éteint jusqu'au sentiment de la reconnoissance. Saül a témoigné à David de la bienveillance, au point de vouloir le revêtir de sa propre armure. Mais aussitôt que ce jeune berger a vaincu l'ennemi de Saül et affermi la couronne sur sa tête, voilà ce prince devenu tout à coup son ennemi. Un seul mot dit par les femmes Israélites, a fait germer dans son cœur la passion qui ne cessera de déchirer l'un, et de poursuivre l'autre. En vain David continuera-t-il de le servir avec zèle con-

tre les Philistins; en vain se liera-t-il d'une tendre amitié avec son fils; en vain entrera-t-il dans sa famille, par son mariage avec sa fille; en vain respectera-t-il deux fois sa vie qu'il tient entre ses mains, rien n'amollira ce cœur envieux : tout ce qui seroit fait pour l'adoucir ne fera que l'aigrir davantage, et Saül restera l'ennemi, le persécuteur de David jusqu'au dernier jour de sa vie (1).

XII. L'envie est inexcusable.

Et que peut alléguer l'envieux, pour atténuer son vice? J'entends le voleur dire qu'il a été poussé par la misère; le libertin prétendre qu'il est entraîné par la fougue d'un tempérament ardent; l'homicide rejeter son crime sur l'accès d'une violente colère. Excuses frivoles sans doute, excuses nulles, excuses qui ne justifient ni devant Dieu, ni devant les hommes. Mais quelque foibles, quelque pitoyables qu'elles soient, l'envieux ne les a même pas. Toute autre haine suppose des injures, ou réelles, ou imaginaires. Les tyrans mêmes, qui persécutoient les chrétiens, qui les couvroient de plaies, qui les faisoient périr sur les échafauds et dans les plus cruels supplices, avoient pour motif de venger leurs idoles attaquées, de

(1) Factus est Saül inimicus David cunctis diebus. 1 *Reg.* XVIII. 29.

soutenir leur religion ébranlée. Mais vous, envieux, quel tort vous a fait celui contre lequel vous vous acharnez. S'il brille de plus de titres, de plus de dignités que vous, il ne vous enlève pas les vôtres. S'il a de plus abondantes richesses, il ne vous prive pas de ce que vous possédez. S'il se distingue par des talens éminens, il ne fait aucun tort à ceux que vous pouvez déployer. S'il se fait estimer par d'éclatantes vertus, il ne porte aucun préjudice à votre âme. Tout le mal qu'il vous fait consiste en ce qu'il n'est pas malheureux ou vicieux. Craignez-vous qu'il se serve de son élévation pour vous nuire? Mais peut-être est-ce votre parent, votre ami : peut-être, au contraire, avez-vous droit d'espérer qu'il profitera du bien qui lui arrive, pour vous en faire. Le jugez-vous peu digne de la place qu'il vient d'obtenir? Mais est-ce véritablement cette opinion qui fait naître votre envie? N'est-ce pas au contraire l'envie qui vous donne cette opinion? Et en la supposant véritable, ne devroit-elle pas plutôt exciter votre pitié que votre animosité.

XIII. Envie conçue en faveur d'autrui.

Il est un genre d'envie qu'on avoue, et qu'on excuse plus communément que toute autre; c'est celle que l'on conçoit en faveur des personnes que l'on aime. On voudroit les voir jouir

de tous les avantages; et on s'afflige, comme d'un préjudice qui leur est porté, du bien qui arrive aux autres. Comme ce sentiment n'est pas souillé, de même que l'autre, par l'intérêt personnel, on n'en rougit point. Il semble que l'envie soit ennoblie par l'amitié qui la fait naître. Mais c'est toujours un sentiment répréhensible dans celui qui l'éprouve; et pour celui en faveur de qui il est conçu, c'est un devoir de le réprimer, et de l'étouffer dans le cœur où il a germé. Dans l'église naissante de Corinthe, des dissensions s'élèvent au sujet des différens docteurs qui y ont porté la lumière évangélique. Chacun cherche à faire prévaloir celui dont il est le disciple. L'un élève Paul, l'autre Apollo. Ecoutez ce que leur dit le grand apôtre : Cette ardeur, ces disputes, montrent combien vous êtes encore charnels. Qu'est-ce que Paul? Qu'est-ce qu'Apollo? Ils ne sont que les ministres de celui en qui vous croyez. Ils n'ont que ce qu'il leur a accordé. J'ai planté, Apollo a arrosé; mais c'est Dieu qui a fait croître. Celui qui ne fait que planter, et celui qui ne fait qu'arroser, ne sont rien. C'est celui qui donne l'accroissement qui est tout (1). Les disciples de saint Jean-

(1) Cùm enim sit inter vos zelus et contentio, nonne carnales estis, et secundùm hominem ambulatis? Cùm enim quis dicat : Ego quidem sum Pauli; alius autem, ego Apollo, nonne homines estis? Quid igitur est Apollo? Quid verò Paulus? Ministri ejus cui credidistis, et unicuique sicut Do-

Baptiste, jaloux de la gloire qu'acquéroit Jésus-Christ, et craignant qu'elle ne diminuât celle de leur maître, viennent se plaindre à lui de ce que Jésus-Christ baptise aussi, et de ce que tout le monde court après lui. Que leur répondra le saint précurseur? L'homme n'a de pouvoir que celui qui lui a été donné; et vous devez vous rappeler que j'ai dit formellement que je n'étois pas le Christ, mais que j'étois envoyé devant lui pour l'annoncer (1). Il fait une réponse plus persuasive encore. Il les envoie à Jésus-Christ, afin que, voyant ses miracles, ils se pénètrent de la foi qui lui est due (2). Nous lisons au livre des Nombres, que Moïse ayant rassemblé devant le tabernacle soixante et dix des anciens d'Israël, l'Esprit de Dieu descendit sur eux, et ils prophétisèrent sans discontinuer. Le même Esprit descendit en même temps sur deux hommes qui étoient restés dans le camp, et aussitôt ils prophétisèrent aussi. On courut

minus dedit. Itaque, neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat : sed qui incrementum dat Deus. 1. *Cor.* III. 3. 7.

(1) Venerunt ad Joannem, et dixerunt ei : Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem, cui tu testimonium perhibuisti, eccè baptizat, et omnes veniunt ad eum. Respondit Joannes, et dixit : Non potest homo accipere quidquam, nisi fuerit ipsi datum de cœlo. Ipsi vos mihi testimonium perhibebitis quòd dixerim : Non sum ego Christus; sed quia missus sum ante illum. *Joan.* III. 26, 27, 28.

(2) Et nuntiaverunt Joanni discipuli ejus de omnibus his : et convocavit duos ex discipulis suis Joannes : et misit ad Jesum. *Luc.* VII. 18, 19.

en porter la nouvelle à Moïse; et Josué lui-même, son ministre, son confident intime, voulut l'engager à les en empêcher. Mais le saint conducteur du peuple de Dieu repoussa, comme il le devoit, ce sentiment dangereux. Pourquoi, dit-il, êtes-vous envieux en ma faveur? Qui pourra au contraire obtenir que tous les enfans d'Israël acquièrent le don de prophétie, et que le Seigneur leur communique aussi son Esprit (1)?

XIV. Moyens de se préserver de l'envie.

La guérison de l'envie est, comme nous l'avons observé, une chose très difficile; et c'est pour cela que l'Esprit saint compare ce vice à une pourriture qui corrompt jusqu'aux os (2). Cependant rien n'est impossible à la grâce, que Dieu ne refuse jamais à celui qui la sollicite avec ardeur, et qui la seconde avec fidélité. Mais, pour se guérir de ce mal, il est nécessaire de l'attaquer de bonne heure. Il est plus facile de prévenir une passion quelconque, que d'y remédier; d'y remédier dans son commencement, que dans son progrès. O vous donc qui commencez à ressentir les atteintes de ce vice

(1) Statim Josue filius, tunc minister Moïsi, et electus è pluribus, ait : Domine mi Moïses, prohibe illos. At ille : Quid, inquit, æmularis pro me? Quis tribuat ut omnis populus prophetet : et det eis Dominus spiritum suum? *Num.* xi. 28, 29.

(2) Putredo ossium invidia. *Prov.* xiv. 30.

funeste, qui en éprouvez les premières tentations, dans qui l'envie n'est encore qu'un sentiment, et n'est pas déjà devenu une passion; qui ne l'avez ressentie jusqu'ici que dans une seule occasion, et vis-à-vis d'une seule personne, hâtez-vous d'étouffer dans votre cœur ce germe empesté qu'y a semé l'ennemi de votre salut. Si vous l'y laissez subsister, il aura bientôt pris de terribles accroissemens; il jettera de profondes racines, que vous n'aurez pas la force d'arracher; il pullulera en une multitude de rejetons, qu'il vous sera trop difficile d'extirper. Pour vous préserver de cette passion, pour en arrêter les progrès, pour vous en corriger, voici les moyens que vous pourrez employer avec efficacité.

Le premier est de regarder tous les biens de la terre, qui sont l'objet le plus ordinaire de l'envie, avec les yeux de la foi; de les considérer, de même que l'apôtre, comme une chose vile (1); de regarder l'honneur comme une fumée qui s'évanouit; la beauté, comme une fleur qui se flétrit; les dignités, comme une élévation placée au sommet du précipice; les richesses, comme des épines, qui cachent sous leurs fleurs les pointes dont elles piquent. Enviez-vous au pauvre les haillons qui le couvrent, la mince et mauvaise nourriture dont

(1) Omnia arbitratus sum ut stercora. *Philipp.* III. 8.

il se substante, la paille sur laquelle il prend son repos? Non sans doute, parce que vous n'estimez rien de tout cela. Ne faites pas plus de cas de toute cette fascination de bagatelles (car c'est ainsi que le Sage l'appelle) qui vous séduit, et qui obscurcit votre raison (1), et vous ne l'envierez pas davantage. Ce n'est que l'enfant, dit l'Esprit saint, qui périt par l'envie (2). Il veut par-là nous faire entendre que tout ce qui excite l'envie ne devroit occuper que des enfans.

Mais comme ce premier moyen n'a rapport qu'aux biens du corps, en voici d'autres, qui sont également relatifs à ceux de l'âme. Considérez d'abord que tous les biens viennent de Dieu, maître absolu de les départir selon les vues de sa sagesse; qu'ainsi vous n'avez pas droit de vous plaindre de la distribution qu'il lui a plu d'en faire. Reportant de là vos pensées sur vous-mêmes, examinez tous les biens que vous tenez de lui, et surtout les grâces dont il n'a cessé, dont il ne cesse encore de vous combler; et vous vous trouverez alors au moins aussi bien traité, que tous ceux dont vous enviez les avantages.

Pensez encore aux maux que vous causera l'envie, soit pour cette vie, soit pour la vie fu-

(1) Fascinatio nugacitatis obscurat bona. *Sap.* IV. 12.
(2) Parvulum occidit invidia. *Job.* V. 2.

ture; songez au préjudice énorme qu'elle vous porte. Ah ! si vous le vouliez, si, au lieu de vous affliger du bien de votre frère, vous vous accoutumiez à vous en réjouir, ce bien deviendroit le vôtre. Ce qui fait votre peine seroit votre jouissance; et, au lieu du sentiment affreux qui vous tourmente l'un et l'autre, vous posséderiez ensemble un bonheur commun.

Mais ce bonheur si pur, c'est la charité seule qui peut le procurer. Excitez-vous donc à acquérir cette reine des vertus, qui suppose toutes les autres, ou qui les fait obtenir. Excitez-vous-y fortement, et vous triompherez de la tentation de l'envie. L'envie pourroit-elle se glisser, pourroit-elle se maintenir dans un cœur que la charité domine? Le propre de la charité est de réunir par son charme bienfaisant tout ce que l'envie divise par ses cruelles suggestions. Pour vous procurer cette précieuse vertu, qui vous délivrera pour toujours, et de l'envie et de toutes les autres passions criminelles, deux choses sont nécessaires. Demandez-la d'abord par de ferventes prières à celui qui en est l'auteur, dans qui en est la source; à ce Père des lumières, de qui descend sur nous tout bien excellent et tout don parfait (1). Travaillez ensuite à l'attirer, en la méritant. Combattez les

(1) Omne datum optimum, et omne donum perfectum, desursùm est, descendens à Patre luminum. *Jac.* I. 17.

mouvemens intérieurs d'envie que vous éprouvez, par des actes contraires. Vous sentez quelque tristesse d'un bonheur survenu à votre frère ; rendez grâces à Dieu de le lui avoir accordé. Il s'élève dans votre esprit des souhaits contre lui ; prenez ce moment pour lui désirer encore plus de bien. Vous êtes tenté de dire de lui du mal ; parlez-en aussitôt avantageusement. Une occasion de lui nuire se présente, et est prête à vous séduire ; profitez-en pour lui rendre quelque service. Enfin, si vous avez eu le malheur de céder à quelque tentation, après en avoir demandé le pardon à l'infinie miséricorde, expiez promptement votre faute, en vous imposant une pénitence salutaire. Ce sera ainsi, ce sera en joignant à la spéculation la pratique, et à vos considérations vos efforts, que vous parviendrez promptement à vous délivrer d'une passion, qui feroit votre malheur du temps et de l'éternité.



SUR L'AVARICE.

Ecrire contre l'avarice, eh! n'est-ce pas un travail inutile? N'entendons-nous pas tous les jours le monde entier déclamer contre cette malheureuse passion, et l'accuser des désordres qui troublent la société? On la raille au théâtre, on s'en moque dans les cercles, on la condamne dans les tribunaux, on tonne contre elle dans les chaires : et partout ce qui est dit contre elle est applaudi : nulle part on ne voit s'élever aucune contradiction (1). Pourquoi donc en parler de nouveau? A qui sera utile un écrit sur l'avarice, si tout le monde la déteste et la méprise? Oui sans doute, il seroit inutile de combattre cette passion, si tous ceux que l'on entend crier contre elle savoient s'en préserver, ou s'en corriger. Mais malheureusement c'est tout le contraire. Il y a autant d'avares dans le monde, qu'il y a d'ennemis de l'avarice. C'est même souvent parce qu'on est avare, que l'on

(1) Numquid non omnes isti parabolam sument et loquelam enigmatum ejus; et dicetur : Væ qui multiplicat non sua? Usquequò et aggravat contra se durum lutum? Numquid non repentè consurgent qui mordeant te : et suscitabuntur lacerantes te? *Habac.* II. 6, 7.

combat l'avarice. On voudroit la détruire dans les autres, afin de la réserver pour soi seul. Tous les intérêts, celui du vendeur et celui de l'acquéreur; l'intérêt du propriétaire et celui du fermier; l'intérêt du maître et celui du serviteur; quelquefois même les intérêts des plus proches parens, des maris et des femmes, des pères et des enfans, des frères entre eux se contredisent et se heurtent. Plus on est attaché à son intérêt, plus on se plaint de l'attachement que les autres ont au leur. Plus on est avare, plus on crie contre l'avarice.

I. Notion de l'avarice.

Car il ne faut pas croire que l'avarice consiste à amasser des trésors. L'accumulation de l'argent est un effet de l'avarice, mais n'est pas l'avarice même. Cette passion, ainsi que toutes les autres, réside dans le cœur, et se manifeste de même par des actes extérieurs. L'avarice est, comme le disent, avec saint Thomas, tous les moralistes, une ardeur immodérée d'augmenter son bien. Que ce soit pour entasser, que ce soit pour dissiper que l'on ressente cet amour déréglé de l'argent, c'est toujours avarice. Elle sert également les deux excès contraires, la parcimonie, et la profusion. Observez avec attention les prodigues, vous les verrez presque toujours avares. Ils le deviennent par

besoin, comme les autres le sont par sentiment. N'imaginez donc pas vous soustraire aux anathèmes prononcés contre l'avarice, parce que vous aimez l'argent, non pour le renfermer, mais pour le dépenser. Ce n'est pas seulement l'usage criminel, c'est l'attachement désordonné, que les livres saints condamnent dans une multitude d'endroits (1). Pour détruire les funestes effets de l'avarice, Dieu proscrit le sentiment qui les produit. Pour empêcher les fruits empestés de naître, il en étouffe le germe.

Nous disons que l'avarice est une ardeur immodérée d'augmenter son bien. Ce n'est pas la possession, c'est l'attachement déréglé à la richesse, qui fait le crime. Dieu, qui regarde plus l'intention que les œuvres, juge l'avarice, non à raison de la fortune dont on jouit, mais à raison des désirs que l'on nourrit. Comme il permet de posséder les biens de la terre, il trouve bon qu'on les acquière, pourvu que ce

(1) Nihil est iniquius quàm amare pecuniam; hic enim et animam suam venalem habet. *Eccli.* x. 10.

Qui aurum diligit non justificabitur. *Eccli.* xxxi. 5.

Qui confidit in divitiis suis corruet. *Prov.* vi. 28.

Qui festinat ditari non erit innocens. *Prov.* xxviii. 20.

Pro eo quòd habuisti fiduciam in munitionibus, et in thesauris tuis, tu quoque capieris. *Jerem.* xlviii. 7.

Dixit quoque ad illos : Videte et cavete ab omni avaritiâ : quia non in abundantiâ cujusquam vita ejus est ex his quæ possidet. *Luc.* xii. 15.

soit licitement, et par des voies honnêtes. Augmenter son avoir par une louable industrie, ou par une sage économie, n'est pas contraire à la religion. Tant que le désir se contient dans de justes bornes, tant que les moyens sont conformes à la justice et à la charité, tant que l'usage tient un juste milieu entre la parcimonie et la prodigalité, l'accroissement de la fortune n'est pas condamné; la richesse peut être un moyen de salut. Combien de saints personnages de l'ancienne et de la nouvelle loi, se sont sanctifiés par ce moyen. Ce n'est pas à la pauvreté effective, c'est à l'esprit de pauvreté, que Jésus-Christ promet le royaume des cieux (1). On peut même dire qu'une abondance modérée est l'état le plus désirable; celui où l'on est exposé à moins de tentations; celui où, dans le fait, il existe le plus de vertus (2); celui où le plus sage des hommes, inspiré par l'Esprit saint, aurait désiré d'être placé (3).

(1) Beati pauperes spiritu : quoniam ipsorum est regnum cœlorum. *Matth.* v. 3.

(2) Bona est substantia, qui non est peccatum in conscientià. *Eccli.* XIII. 30.

(3) Mendicitatem et divitias nè dederis mihi : tribue tantùm victui meo necessaria : nè fortè satiatus alliciar ad negandum; et dicam : Quis est Dominus? aut egestate compulsus furer, et perjurem nomen Dei mei. *Prov.* XXX. 8, 9.

II. La religion réprime l'avarice.

Le désir de s'enrichir, pour rester légitime, et pour ne pas dégénérer en avarice, doit être modéré. Mais il n'y a (et il est aisé de le sentir) que la religion qui puisse mettre un frein à une passion aussi impérieuse. La ligne qui sépare le sentiment honnête du péché n'est pas toujours facile à apercevoir : et il est aisé de s'égarer entre deux régions, dont les limites souvent ne sont pas bien marquées. Cependant le chrétien reçoit de la foi, des règles dont l'observation exacte le tiendra dans le droit sentier du devoir, et l'empêchera de se jeter dans les voies tortueuses de l'iniquité. D'abord il doit soumettre ce désir, comme tous les autres, à la volonté de Dieu. Il lui est permis sans doute de supplier le Seigneur de bénir ses travaux; mais il doit le demander avec résignation, dans la disposition sincère d'accepter de la main divine, soit le bien, soit le mal qu'elle jugera à propos de lui envoyer (1); et de recevoir ses faveurs avec reconnoissance, ses rigueurs avec respect. Il doit ensuite se proposer un but honnête; c'est-à-dire, ne pas s'occuper de s'enrichir pour se livrer au luxe, ou aux autres dépenses que réprouve l'esprit religieux; mais avoir en

(1) Si bona suscepimus de manu Dei, mala quarè non suscipiamus? *Job.* II. 10.

vue de se procurer une aisance honnête ; d'assurer à sa vieillesse une subsistance convenable; de donner à ses enfans des établissemens sortables, et surtout une éducation cultivée et chrétienne. Un autre devoir, imposé par l'Esprit saint, est de ne pas se livrer à des désirs vagues et illimités ; mais de mettre soi-même à ses travaux une borne qu'on ne passe jamais, et surtout de ne jamais soupirer après le bien d'autrui, qu'on ne peut, ni ne doit avoir (1). Un point essentiel encore, en concevant le désir d'augmenter sa fortune, est d'y joindre la résolution ferme, efficace, et dont jamais rien ne puisse détourner, de ne se permettre dans aucun cas des moyens que la justice réprouve, ou que la délicatesse rejette ; et dans les circonstances, qui ne se rencontrent que trop souvent sur la route de la fortune, où le devoir paroît incertain, et qui laissent des doutes sur la légitimité d'une action, de suivre constamment le parti le plus sûr, et de se conduire d'après les conseils de directeurs qui réunissent le double mérite de la piété qui n'a en vue que le bien, et des lumières qui le font découvrir. Enfin le chrétien doit se proposer, dans le cas où les bénédictions divines versées sur son travail le feroient fructifier, de faire de la richesse que

(1) Noli laborare ut diteris : sed prudentiæ tuæ pone modum. Nè erigas oculos tuos ad opes quas non potes habere. *Prov.* XXIII. 4, 5.

Dieu lui enverra l'emploi qu'il lui prescrit (1), de lui en rendre dans la personne des pauvres la part qui lui appartient (2), et de se former un trésor dans le ciel de celui que le Seigneur lui aura accordé sur la terre (3). En se tenant fermement attaché à ces principes, le chrétien évitera l'avidité dans le désir, l'âpreté dans la recherche, l'abus dans l'usage : il pourra satisfaire à la fois ses souhaits et sa conscience; et, recueillant avec modération la graisse de la terre, recevoir avec abondance la rosée du ciel.

III. Danger de l'amour des richesses.

Mais si la richesse n'est pas un obstacle essentiel au salut, il est certain qu'elle présente des dangers extrêmes, et par les grandes tentations qu'elle suscite, et par les grands devoirs qu'elle impose. Elle éveille toutes les passions, par les facilités qu'elle leur donne de se satisfaire. Elle multiplie tellement les occasions et les manières de pécher, qu'il est très difficile

(1) Divitibus hujus seculi præcipe non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia abundè ad fruendum; benè agere; divites fieri in bonis operibus; facilè tribuere; communicare; thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum : ut apprehendant vitam æternam. 1. *Timoth.* VI. 17, 18, 19.

(2) Declina pauperi sine tristitiâ aurem tuam; et redde debitum tuum. *Eccli.* IV. 8.

(3) Thesaurizate vobis thesauros in cœlo. *Matth.* 20.

de se garantir de toutes. Le juste le plus modéré, le plus tranquille, le plus exempt de désirs, a bien de la peine à résister aux tentations qui l'assaillent. Quelle difficulté plus grande n'éprouverez-vous pas à les surmonter, quand vos désirs leur donneront une nouvelle activité? C'est en ce sens que l'Ecclésiastique nous dit : Si tu es riche, tu ne seras pas exempt de péché (1). Le grand apôtre, chargeant son disciple de combattre l'amour des richesses, lui dit, et dans lui il le dit à nous-mêmes, que ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation, et dans les filets du démon, et dans les désirs nombreux et inutiles, qui précipitent les hommes dans la mort et dans la perdition (2). Observons les expressions du docteur des nations : toutes sont précieuses; toutes présentent à nos méditations un grand fonds d'instruction. Il ne parle pas seulement de ceux qui ont un désir ardent, immodéré de se rendre riches; qui emploient pour y parvenir des moyens criminels : il montre le danger que courent ceux qui ont la simple volonté de s'enrichir. Ils tombent, dit-il, dans la ten-

(1) Si dives fueris, non eris immunis à delicto. *Eccli.* XI. 10.

(2) Qui volunt divites fieri incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia, et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem. 1. *Timoth.* VI. 9.

tation, parce que la richesse est un appât qui attire; dans les filets, parce qu'elle est un lien qui retient. Il déclare, non qu'ils y tomberont, mais qu'ils y tombent : c'est qu'il ne le regarde pas comme une chose incertaine ; c'est qu'entre la richesse et la tentation il y a une connexion intime : c'est qu'il suffit d'être riche, ou même de vouloir l'être, pour être aussitôt tenté d'en abuser. Il ajoute enfin que le désir de la richesse amène des désirs nombreux, en donnant mille occupations diverses, pour l'acquérir et pour la conserver; des désirs inutiles, puisqu'il n'y a qu'une seule chose nécessaire, dont détourne le soin de faire fortune; des désirs nuisibles, et pour le temps, par les chagrins et les soucis qu'il cause; et pour l'éternité, en ce qu'après avoir allumé la cupidité, ils finissent, comme conclut saint Paul, par précipiter dans la mort et dans la perdition. O combien il seroit à désirer que les conseils de cet apôtre fussent exactement suivis ; que tous ceux qui ont le nécessaire de la vie n'ambitionnassent pas davantage (1); que chacun, content de son état, conservât ses mœurs pures, et exemptes de toute tache d'avarice (2)! Qu'il est magnifique ! qu'il seroit digne de notre ambition de

(1) Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus. 1. *Timoth*. VI. 8.

(2) Sint mores sine avaritià, contenti præsentibus. *Hebr.* XIII. 5.

l'obtenir, cet éloge que fait l'Ecclésiastique du juste dégagé de tout amour des richesses! Heureux le riche qui ne s'est pas laissé éblouir de l'éclat passager de l'or; qui n'y a pas mis son affection, qui ne s'est pas laissé emporter à l'ardeur d'en acquérir! Quel est-il cet homme si extraordinaire? Quelle nation le possède? Sur quelle plage fait-il son habitation, afin que nous lui donnions les louanges que mérite une vertu aussi parfaite? Sa vie a été une suite de merveilles, d'avoir pu constamment triompher de tentations aussi multipliées, aussi délicates, aussi vives. Mille voies lui étoient ouvertes pour satisfaire cet appétit si universel : sa vertu les lui a fermées. Mille piéges lui étoient tendus pour l'attirer dans cette passion si dangereuse : et il a su s'en garantir. Pour le récompenser d'une fidélité aussi constante, Dieu l'a comblé de ses plus abondantes bénédictions. A la place de ces biens frivoles qu'il a dédaignés, le Seigneur l'a élevé à une éternelle félicité. Son nom glorieux parmi les fidèles sera à jamais honoré de leurs hommages : et ses aumônes seront l'objet de leur perpétuelle admiration (1).

(1) Beatus dives qui inventus est sine maculâ; et qui post aurum non abiit, nec speravit in pecuniâ et thesauris. Quis est hic? et laudabimus eum. Fecit enim mirabilia in vitâ suâ : qui probatus est in illo, et perfectus est, erit illi gloria æterna, qui potuit transgredi, et non est transgressus; facere mala, et non fecit. Ideò stabilita sunt bona illius in Domino :

IV. L'amour immodéré des richesses est commun.

Mais, hélas! combien ils sont rares dans tous les pays et dans tous les états, ceux qui savent, ou réprimer, ou même modérer l'amour de l'argent! Le désir du bonheur, que Dieu avoit mis dans nos cœurs pour nous faire tendre à celui qu'il nous a préparé, notre déplorable aveuglement l'a corrompu. Vile terre que nous sommes, nous ne cherchons le bonheur que dans les biens terrestres. L'avidité d'acquérir, répandue comme un déluge universel, a inondé toute la terre, et a causé sur sa surface plus de bouleversemens que n'en avoit opéré cet autre déluge, dont Dieu punit autrefois les crimes du genre humain. Au lieu d'instruire leurs enfans de l'usage chrétien qu'ils doivent faire de leurs biens, les pères s'occupent de graver dans leurs esprits encore tendres ce qu'ils ont eux-mêmes dans le cœur. Ils leur enseignent que dans la richesse consiste la vraie félicité. Ils leur en inspirent l'amour : ils leur indiquent les moyens de se la procurer. Muni de ces fatales leçons, l'enfant entre dans le monde : et tout ce qui l'entoure s'empresse de les lui répéter. Il voit l'intérêt régner en souverain absolu sur toute la terre. Plus il acquiert d'expérience et de

et elemosynas illius enarrabit omnis Ecclesia sanctorum. *Eccli.* XXXI. 8, 9, 10, 11.

connoissance du monde, plus il voit que tout y est vénal, noblesse, honneurs, emplois, plaisirs, justice, amitié, estime même, et jusqu'à la pudeur et la vertu. Il voit l'homme considéré, non par ce qu'il est, mais par ce qu'il a; et qu'on regarde en lui ce qu'il possède, et non la manière dont il l'a acquis. Jetez les yeux sur ce mendiant, et voyez l'astuce et les ruses qu'il emploie pour surprendre et tromper la charité. Allez dans la cabane du pauvre; vous le trouverez, confondant la nécessité avec la cupidité, faire servir la multitude de ses besoins à justifier l'étendue de ses désirs. Demandez à tous ceux que vous rencontrez dans les places publiques quel est l'objet de leurs allées et de leurs venues : s'ils sont de bonne foi, la plupart vous répondront qu'ils courent après la richesse; que c'est l'âpreté du gain qui les agite et les dirige. Quelle est l'étude dans laquelle vous voyez absorbé ce banquier devant son bureau? Il calcule avec une infatigable application les manières les plus profitables de faire valoir son argent, de bénéficier sur les changes, d'agioter les effets publics. Parcourez les marchés et les foires, vous découvrirez la double conspiration, des vendeurs pour vendre chèrement, des acheteurs pour acquérir à bon marché. Entrez dans les maisons des grands : vous y trouverez les faux besoins du luxe amenant les moyens les plus hon-

teux d'y satisfaire : la parcimonie au dedans, avec le faste au dehors : et l'intérêt le plus sordide cachant sa honte sous les livrées de la magnificence. Hélas ! et ce que nous ne disons qu'avec une vive douleur, ce vice de scandale du monde a pénétré jusque dans le sanctuaire. Il y a conduit, il y retient, il y anime de malheureux ministres. Tel tonne avec force contre l'intérêt, que peut-être l'intérêt a fait monter dans la chaire (1). Il semble que ce soit notre déplorable siècle que les anciens prophètes annonçoient quand ils disoient avec douleur : Tous se sont égarés dans leurs voies. Depuis le plus grand jusqu'au plus petit, tous suivent les sentiers de l'avarice (2).

S'il étoit quelqu'un qui pût douter que l'esprit d'intérêt, le désir ardent des richesses, est un péché très grave, qu'il le considère, soit en lui-même, soit dans son opposition avec les principes de la religion, soit dans ses funestes effets.

(1) Sacerdotes ejus in mercede docebant : et prophetæ ejus in pecuniâ divinabant. *Mich.* III. 11.

(2) Omnes in viam suam declinaverunt, unusquisque ad avaritiam suam, à summo usquè ad novissimum. *Is.* LVI. 11.

A minore quippè usquè ad majorem, omnes avaritiæ student. *Jerem.* VI. 13.

V. Peines de l'avarice dans ce monde.

La preuve que l'esprit d'intérêt est contraire même à la morale naturelle, est le désir que tout homme ressent et manifeste, de paroître désintéressé. Voyez tous ceux que l'on soupçonne de ce défaut, avec quelle force ils s'en défendent; avec quel soin ils travaillent à éloigner d'eux cette fâcheuse imputation. Ecoutez les propos que le public ne cesse de tenir sur leur compte (1), les railleries dont leur parcimonie est l'objet. Et si on les accuse d'avoir employé pour s'enrichir des moyens criminels, considérez l'indignation universelle qui les poursuit à travers la considération extérieure qu'extorque quelquefois leur opulence. Interrogez vos propres pensées : et par le mépris que vous avez pour cette vile passion et pour ceux qui en sont atteints, jugez celui qui vous attend, si vous vous en laissez posséder. Et ce n'est pas seulement l'opinion publique qui fera justice de votre amour pour l'argent : vous en trouverez dans vous-mêmes la première punition. Dieu a voulu que toute passion, et spécialement celle-là, trouvât dans elle-même, et dès

(1) Videbunt justi et timebunt, et super eum ridebunt, et dicent : Eccè homo qui non posuit Deum adjutorem suum; sed speravit in multitudine divitiarum suarum; et prævaluit in vanitate suâ. *Ps.* LI. 8, 9.

ce monde, son châtiment : châtiment paternel, châtiment non de la justice, mais de la miséricorde, qui avertît le pécheur de son iniquité, qui lui en fît sentir le vice, et qui par la forte, mais salutaire commotion qu'elle lui feroit ressentir, l'exhortât, l'excitât, le pressât de prévenir les châtimens bien autrement sévères, qui lui sont réservés. Sans parler des remords qui suivent constamment tout amour déréglé, et que ne pourront jamais étouffer entièrement vos vaines excuses et vos sophismes, songez aux peines, aux travaux continuels auxquels va vous condamner cette ardeur de la fortune qui vous agite; aux regrets vifs et cuisans qu'elle vous annonce, si votre poursuite laborieuse ne vous fait pas atteindre l'objet de vos vœux; aux soucis aux inquiétudes qu'elle vous prépare, pour conserver, pour mettre en sûreté, pour faire valoir, pour améliorer ce que vos veilles et vos sueurs auront pu vous acquérir. Insensés que vous êtes, vous pourriez, en tenant votre appétit des richesses dans de justes bornes, en vous contentant de jouir chrétiennement de ce que Dieu vous a accordé, ou en ne cherchant à l'augmenter qu'avec une religieuse modération, couler des jours heureux, sereins et tranquilles. Le gouvernement honorable de votre maison, la prudente administration de votre bien, la sage amélioration de vos revenus, vous feroient goûter les doux plaisirs de la société,

et les fruits précieux de l'amitié, au sein d'une famille qui vous devroit son aisance et son bonheur. Mais, hélas ! en donnant entrée dans votre cœur au démon enragé de l'avarice, quelle vie fatigante, inquiète, troublée, pleine de soucis et de remords, vous allez mener, objet de l'envie, du mépris, de l'indignation publique.

VI. L'avarice est odieuse à Dieu.

Et, ce qui est le plus affreux des malheurs, objet de la colère divine. Parcourez les livres sacrés : vous verrez l'Esprit saint qui les a inspirés tonner contre cette malheureuse passion. Il nous dit, au livre des Proverbes, que les actions de tout avare sont des embûches qu'il tend à son propre sang, des fraudes qu'il machine contre son âme (1). Dans l'Ecclésiastique, que rien n'est plus criminel que l'avare (2). Dans Isaïe, que malheur à ceux qui ajoutent maison à maison, qui joignent champ à champ, jusqu'aux confins du pays. Croient-ils devoir habiter seuls la terre (3) ? Dans Jérémie, que celui qui a mis sa confiance dans les trésors sera

(1) Ipsi contra sanguinem suum insidiantur ; et moliuntur fraudes contra animas suas : sic semitæ omnis avari. *Prov.* I. 18, 19.

(2) Avaro nihil scelestius. *Eccli.* X. 9.

(3) Væ qui conjungitis domum ad domum, et agrum agro copulatis, usquè ad terminum loci ! Numquid habitabitis vos soli in medio terræ ? *Is.* V. 8.

pris (1). Dans Baruch, que ceux qui thésaurisent l'argent et l'or, dans lesquels les hommes mettent leur confiance, qui acquièrent sans fin, qui sont agités de la passion des richesses, qui ne mettent pas de terme à leurs travaux, ont été exterminés, et sont descendus aux enfers (2). Dans Ezéchiel, que Dieu a appesanti ses mains sur l'avarice (3). Dans Amos, que le malheur est destiné à ceux qui sont opulens dans Sion, et qui mettent leur confiance dans la montagne de Samarie, grands de la terre, chefs du peuple qui marchent avec pompe et avec faste, parmi le peuple d'Israël (4). Et observons que ce ne sont pas seulement les effets criminels de l'avarice, les crimes divers qu'elle fait commettre, que le Seigneur condamne aussi fortement. C'est le sentiment même, c'est le désir de la richesse, c'est l'attachement à la richesse, c'est la confiance dans la richesse, c'est le soin in-

(1) Pro eo quòd habuisti fiduciam in munitionibus, et in thesauris tuis, tu quoque capieris. *Jerem.* XLVIII. 7.

(2) Qui argentum thesaurizant, et aurum, in quo confidunt homines, et non est finis acquisitionis eorum, qui argentum fabricant, et solliciti sunt, nec est inventio operum illorum, exterminati sunt, et ad inferos descenderunt. *Baruch.* III. 18, 19.

(3) Eccè complosi manus meas super avaritiam tuam. *Ezech.* XXII. 13.

(4) Væ qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariæ, optimates capita pupulorum, ingredientes pompatiċè domum Israel. *Amos.* VI. 1.

quiet d'acquérir la richesse. Dans la nouvelle loi, la proscription de cet esprit d'intérêt est plus fortement prononcée encore. Voyez le divin Sauveur ne recommander aucune vertu aussi impérieusement que la charité; ne condamner aucun vice aussi positivement que l'intérêt. Quels termes plus opposés entre eux que la charité fraternelle et l'intérêt? L'une est un sentiment tendre qui nous porte au bien du prochain : l'autre un instinct exclusif qui rapporte tout à soi. La charité, dit l'Apôtre, ne cherche point ses propres avantages (1) : mais hélas! ajoute-t-il ailleurs, chacun ne s'occupe que de son utilité personnelle (2). La charité travaille sans cesse au bien des autres, même à ses propres dépens : l'intérêt ne travaille que pour son bien particulier, sans s'embarrasser du détriment du prochain. Tout ce que la charité rassemble, l'intérêt le divise : il oppose tout ce qu'elle réunit. Et puisque la charité est incontestablement, dans notre religion, la première des vertus, peut-on douter que l'avarice ne soit un des vices les plus criminels? Aussi considérez ce que fait Jésus-Christ pour déraciner cette détestable passion. Dans le décalogue, non seulement l'usurpation, mais même le désir du bien d'autrui étoit interdit (3). L'Evangile va bien

(1) Caritas non quærit quæ sua sunt. 1. *Cor.* XIII. 5.

(2) Omnes quæ sua sunt quærunt. *Philipp.* II. 21.

(3) Non concupisces uxorem proximi tui, non domum,

plus loin. Il ordonne de distribuer libéralement ce qu'on a. Il exhorte à ne pas revendiquer ce qui est injustement enlevé, et à ne pas empêcher celui qui emporte l'habit de prendre même la tunique (1). Pour détruire plus efficacement l'avarice, notre sainte loi crée de nouvelles vertus qui la combattent et l'anéantissent. Pour terminer toutes les disputes sur l'intérêt injuste, elle va jusqu'à exhorter à remettre ce qu'un juste intérêt permet de réclamer (2). Homme qui vous sentez du penchant pour l'argent, ces préceptes, ces conseils vous paroissent bien austères : ils blessent votre sensibilité. Le cheval montre quelquefois sa bouche ensanglantée du frein qui le dirige, et les bêtes féroces, leur peau déchirée par la chaîne qui les retient. Aimeriez-vous mieux les voir aller libres, s'abandonnant à leur impétuosité, à leur fureur ? Plus indompté, plus cruel, l'intérêt a besoin de liens plus forts encore. Est-il étonnant qu'ils paroissent trop durs à ce qu'ils resserrent. Et ce n'est pas seulement l'amour du prochain, c'est aussi l'amour de Dieu que l'attachement dés-

non agrum, non servum, non ancillam, non bovem, non asinum, et universa quæ illius sunt. *Deut.* v. 21.

(1) Ab eo qui aufert tibi vestimentum, etiam tunicam noli prohibere. Omni autem petenti te tribue : et qui aufert quæ tua sunt nè repetas. *Luc.* vi. 29, 30. *Matth.* v. 40, 42.

(2) Jam quidem omninò delictum est in vobis quod judicia habetis inter vos. Quarè non magis injuriam accipitis ? Quarè non magis fraudem patimini ? 1. *Cor.* vi. 7.

ordonné à la richesse étouffe dans le cœur. Il est encore sorti de la bouche de Jésus-Christ cet oracle, que nul ne peut servir à la fois ces deux maîtres, Dieu et l'argent; et qu'on ne peut chérir l'un sans renoncer à l'autre (1). C'est que ces deux amours sont, par leur nature, absolument exclusifs. Il est de foi que Dieu veut être aimé uniquement; en sorte que toutes les autres affections soient subondonnées, et même relatives à celle qu'on lui porte. Il est d'expérience constante que l'amour de l'argent, quand il s'est emparé d'un cœur, le remplit tout entier (2), occupe toutes ses pensées, absorbe toutes ses affections, anime tous ses désirs, dirige tous ses mouvemens, emploie toutes ses facultés. Le père de famille borne ses devoirs à enrichir ses enfans. Le négociant croit que les obligations de son état consistent à accroître, sans bornes, sa fortune. L'ecclésiastique ne s'occupe qu'à accumuler des bénéfices. Considérez cet homme qui n'a ni enfans, ni frères, ni amis à qui il doive transmettre sa fortune; voyez-le sans cesse occupé de l'or : ses yeux ne se rassasient pas de le contempler; ses mains ne se lassent pas

(1) Nemo potest duobus dominis servire. Aut enim unum odio habebit, et alterum diliget, aut unum sustinebit, et alterum contemnet. Non potestis Deo servire, et mammonæ. *Matth.* VI. 24.

(2) Ubi thesaurus vester est, ibi cor et vestrum erit. *Luc.* XII. 34.

de l'entasser (1). A juger de tous ces hommes par leurs actions, on croiroit qu'ils n'ont été créés que pour amasser de l'argent (2). En réfléchissant sur cette contrariété si forte entre l'esprit de la religion et l'esprit d'intérêt, sur cette opposition si formelle entre l'amour de Dieu et l'amour de la richesse, pouvons-nous être étonnés du terrible anathème prononcé par Jésus-Christ, non pas précisément contre les riches, mais contre ceux qui mettent leur confiance dans la richesse : qu'il leur est plus difficile d'entrer dans le royaume des cieux, qu'à un cable de passer par le trou d'une aiguille (3).

Ce seroit un travail infini de réunir tous les foudres que l'Esprit divin, qui a dicté les livres saints, lance dans une multitude d'endroits contre les amateurs de la richesse. Nous passerions aussi de beaucoup les bornes que nous nous prescrivons, si nous rappelions ce que tous les saints pères en ont dit unanimement. Mais, pour sentir combien est funeste cette passion, considérons combien en est forte la tentation, combien en sont déplorables les effets.

(1) Unus est, et secundum non habet, non filium, non fratrem, et tamen laborare non cessat; nec satiantur oculi ejus divitiis. *Eccli.* IV. 8.

(2) Æstimaverunt..... conversationem vitæ compositam ad lucrum. *Sap.* XV. 12.

(3) Quàm difficile est confidentes in pecuniis in regnum Dei introire. Facilius est camelum per foramen acûs transire, quàm divitem intrare in regnum Dei. *Luc.* XVIII. 25.

VII. L'avarice résiste à tous les moyens de conversion.

Saint Chrysostôme observe que le démon ayant attaqué deux fois Jésus-Christ par la tentation de la présomption, et par celle de la sensualité, réserve pour la dernière la tentation de l'avarice, comme son arme la plus puissante; et que ce n'est que lorsqu'il a vu l'inefficacité de ce moyen extrême, qu'il désespère de réussir, et qu'il s'enfuit. Voyez dans l'évangile des exemples de disciples corrigés par Jésus-Christ de leurs fautes. Saint Pierre commet l'affreux péché de renier son maître, avec serment, avec détestation. Un seul regard que son bon maître jette sur lui tire de ses yeux des larmes amères. Saint Thomas, aveuglé par ses préventions, tombe dans l'incrédulité : Jésus-Christ l'en retire tout de suite, en lui montrant ses cicatrices. Les deux fils de Zébédée conçoivent des pensées d'ambition : le Rédempteur les en fait revenir en leur parlant du calice de douleur qu'ils doivent boire après lui. Les deux disciples d'Emmaüs ont des doutes sur la résurrection et sur la mission du divin Sauveur : le divin Sauveur les dissipe en leur expliquant les Ecritures. Mais Juda a laissé entrer dans son cœur le démon de l'avarice : rien ne pourra l'en chasser, ni les avertissemens de Jésus-Christ, ni la bonté avec laquelle il lui reproche sa faute, ni l'immense bienfait de la participa-

tion à l'eucharistie. Il gardera sa funeste passion jusqu'à ce qu'elle l'ait conduit à la plus détestable des trahisons, et à la plus affreuse des morts. Telle est la violence, la pertinacité de l'avarice. A la voix de Josué, le soleil s'arrête, mais l'avarice y résiste : l'avide Achan, malgré la défense, s'approprie une partie du butin de Jéricho.

VIII. L'avarice est alimentée par toutes les autres passions.

Mais quoi, toutes les autres passions ne causent-elles pas aussi de violentes tentations ? Qu'a donc sur cela de particulier l'amour de l'argent ? Ce que la passion de la richesse a de particulier, ce qui la rend plus universelle, plus ardente, plus dangereuse que les autres, le voici : c'est que chacune des autres ne fait espérer à l'homme qu'elle possède, qu'un bien particulier : au vaniteux, la considération ; à l'ambitieux, les honneurs ; au libertin, la satisfaction des sens ; au vindicatif, l'oppression de son ennemi. Mais la possession de l'argent promet toutes les espèces de biens à la fois. Toutes les passions ont besoin de la richesse pour se satisfaire : ainsi toutes concourent à faire naître, à entretenir, à accroître l'amour de la richesse. O vous qui avez le malheur d'être dominé par quelque passion, examinez-vous avec soin, et vous verrez qu'elle vous conduit

naturellement à l'amour de l'or. Orgueilleux, c'est avec l'or que vous soutenez votre faste. Ambitieux, c'est par l'or que vous acquérez les dignités. Vindicatif, c'est l'or qui solde les ministres de votre haine. Intempérant, l'or vous fournit vos excès. Femme vaine, c'est l'or qui paie vos parures. Voluptueux, c'est encore l'or qui subvient à vos dissolutions. L'amour de l'or a autant de bras pour entraîner et retenir dans le péché, qu'il y a de péchés qu'il aide à commettre, et de passions qu'il alimente.

IX. L'avarice est insatiable.

La passion de l'intérêt pourvoit aux besoins de toutes les autres. Mais les besoins des passions ne sont autre chose que leurs désirs, lesquels sont illimités, et par leur nature, et par celle de l'imagination qui les enfante. Il résulte de là nécessairement que l'intérêt ne connoît point de bornes qui l'arrêtent (1). Tout autre vice a des temps et des occasions particulières pour s'exercer : hors de là il laisse à l'homme quelque repos, quelque liberté. Le détracteur ne médit pas toujours. Le menteur ne dit pas sans cesse des faussetés. L'oisif a des momens d'occupation ; le colérique des jours de tran-

(1) Avarus non impletur pecuniâ. *Eccl.* v. 9. Insatiabilis oculus cupidi. *Eccli.* xiv. 9.

quillité. Mais l'intérêt est le vice de tous les momens. Il n'accorde aucun relâche à celui qu'il possède; et le seul délassement que connoisse l'avare d'un gain acquis, est de courir aussitôt après un autre. Les autres passions s'éteignent, ou au moins s'attiédissent pour un temps par la jouissance. La haine se calme par la vengeance, l'amour par la distance, la gourmandise par la nourriture, l'ambition par les dignités, la vanité par les hommages, le libertinage par les plaisirs. Mais l'amour de l'argent augmente à mesure qu'on en obtient. Loin que les acquisitions de l'avare éteignent sa soif d'acquérir, elles l'augmentent encore. L'or qu'il boit à longs traits et qu'il savoure, gonfle sans cesse son hydropisie. Le Sage le compare à l'enfer qui, plus il se remplit, plus il s'efforce de se remplir (1). Les autres passions ont des objets sujets au changement. Une maladie réprime le libertinage : une honte imprimée souille la vaine gloire : une disgrâce dégoûte de l'ambition : un dérangement de santé guérit de la gourmandise. Mais l'or reste toujours le même : il ne vieillit pas non plus que l'ardeur qu'il inspire.

(1) Infernus et perditio nunquam implentur : similiter et oculi hominum insatiabiles. *Prov.* XXVII. 20.

X. L'avarice s'accroît avec l'âge.

C'est une réflexion de saint Jérôme que confirme l'expérience constante, et dont il n'est aucun de nous qui n'ait pu voir des exemples : tandis que tous les autres vieillissent et s'affoiblissent avec l'homme, l'amour de l'argent semble alors se rajeunir, et prend de nouvelles forces. Il croît avec les années. Je vois un lierre qui a embrassé fortement un arbre, s'élever, croître, se fortifier avec lui. L'arbre se dépouille de ses feuilles : le temps le dessèche : il va périr : le lierre sur ce tronc aride continue toujours de devenir plus vert et plus vigoureux. Il en est de même de l'intérêt. Plus celui qui en est tourmenté approche du moment fatal, où cet amas sordide doit disparoître, plus il s'y attache. Quelle vaine, quelle ridicule sollicitude pour une vie qui touche au tombeau ! Il me semble voir un insensé travaillant à orner une maison qui tombe en ruines.

Jusqu'ici nous n'avons considéré cette passion qu'en elle-même et dans son opposition à la loi de Dieu. Pour en sentir tout le danger, suivons-la dans ses effets, et voyons que de maux affreux elle produit, soit dans la société, soit dans l'ordre de la religion.

XI. Maux que l'avarice cause dans la société.

Quand nous parlons des désastres que cause dans le monde l'esprit d'intérêt, nous n'entendons pas qu'il les produise sur toutes les personnes, dans toutes les circonstances. Il en est de cette passion comme de toutes les autres : elle a ses degrés, et ses suites sont plus ou moins funestes, selon qu'elle est plus ou moins ardente, et qu'elle entre dans des cœurs plus ou moins disposés aux excès. L'apôtre nous dit que l'intérêt est la racine de tous les maux, et que cette malheureuse cupidité a été quelquefois portée jusqu'à faire errer sur la foi (1). Il n'entend point par-là que dans tous ceux qu'attaque l'intérêt, il produise actuellement tous les maux. Quel est l'arbre chargé de tous les fruits qu'il pourroit porter? Mais il le considère comme la racine de tous les maux, parce que, comme une racine féconde, il les produit; comme une racine forte, il les porte; comme une racine substantielle, il les nourrit, les entretient, les fait parvenir à leur funeste maturité; et ce qui achève de le rendre souverainement dangereux, c'est que, comme une racine qui pousse ses rameaux sous terre, il ne laisse pas apercevoir ses progrès, et on ne peut

(1) Radix omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes erraverunt à fide. 1. *Timoth*. VI. 10.

prévoir jusqu'où il pourra les étendre. Il y a sur ce point deux vérités, dont, avec la plus légère réflexion, et le plus petit usage du monde, il est impossible de douter. La première est que l'esprit d'intérêt tendant toujours à s'accroître, et n'ayant pas de bornes qui le limitent, porte par sa nature aux excès; que, trouvant pour se satisfaire une infinité de moyens iniques reproduits presque à chaque moment, il présente de continuelles et de violentes tentations, expose le cœur, qui aspire au gain, à prendre toutes les voies pour se le procurer, et lui inspire une disposition à commettre les péchés qui seront profitables. La seconde vérité, qui est une conséquence de la première, qui la confirme, qui en prouve la certitude, c'est que dans le fait la plupart des crimes qui infestent le monde doivent leur origine à cette malheureuse passion. Il n'y a pas d'excès auquel ne puisse parvenir l'amour de l'argent : il n'y a pas de forfait qu'il ne se permette, quand on l'a laissé monter à l'excès. Interrogez les misérables victimes de leurs crimes, que la juste sévérité des lois a fait monter sur les échafauds : sur cent, vous n'en trouverez peut-être pas une qui n'y ait été conduite par cette détestable passion. Et si la crainte des tribunaux ne retenoit, dans quelle affreuse combustion elle mettroit le monde !

XII. L'avarice ne connoît aucun frein.

Ah ! s'il étoit possible de la détruire sur la terre, que de vices disparoîtroient ! que de crimes seroient inconnus! Mais quelles sont les machinations, les trahisons, quels sont les vols, les massacres, quels sont les forfaits de tout genre, que l'avidité du gain n'ait fait et ne fasse journellement commettre ? Elle donne l'intérêt du crime, en inspire le désir, en forme le projet, en prépare les moyens, en fournit les complices. Elle manipule les poisons, elle aiguise les poignards. Elle couvre les mers de pirates, et les grands chemins de brigands. Quelle digue assez forte pour arrêter ce torrent furieux, qui s'étant débordé, a couvert la terre de ses ravages ? Quelle vertu trouverez-vous assez puissante pour l'opposer à ce vice funeste, qu'il ne foule aux pieds, qu'il ne séduise, qu'il ne corrompe, qu'il n'anéantisse ? Quel frein imaginerez-vous de lui donner qu'il ne secoue, qu'il ne rejette, qu'il ne mette en pièces ?

La pudeur ? Que de jeunes filles la prostituent pour de l'argent !

La vérité ? Que de Giézi, que d'Ananie et de Saphire la sacrifient à leur cupidité !

La bonne foi ? Et n'est-ce pas l'âpreté du gain qui rogne les monnoies, affoiblit les poids, diminue les mesures, concerte les monopoles,

arrange les usures, altère les marchandises, vicie les contrats, et pour donner du poids à ces criminelles manœuvres y ajoute souvent le parjure (1)?

La justice? Mais voyez au barreau la chicane, scandaleusement établie à sa place, faire un trafic public de ses droits, et, soit pour éterniser les procès, soit pour évincer le bon droit, élever des doutes, présenter des sophismes, supprimer des pièces, falsifier les écritures. Voyez, sur les tribunaux mêmes, dans la balance de la justice, le poids de l'or l'emporter sur celui de l'équité. Le proconsul Félix est bien assuré de l'innocence de Paul. Il ne l'en retient pas moins en prison pendant deux ans, pour lui faire acheter sa liberté (2). Que d'imitateurs n'a-t-il pas eus dans tous les pays et dans tous les temps! Comptez, si vous le pouvez, tous les horribles arrêts qui ont justifié

(1) Audite hoc qui conteritis pauperem, et deficere facitis egenos terræ, dicentes : Quandò transibit mensis? et venundabimus merces; et sabbatum? et aperiemus frumentum : ut imminuamus mensuram, et augeamus siclum, et supponamus stateras dolosas : ut possideamus in argento egenos, et pauperes, pro calceamentis; et quisquilias frumenti vendamus : Juravit Dominus in superbiam Jacob : Si oblitus fuero usquè ad finem omnia opera eorum *Amos*. VIII. 4, 5, 6, 7.

(2) Quod nunc attinet vade : tempore autem opportuno accersam te : simul et sperans quod pecunia ei daretur à Paulo. Propter quod et frequenter accersens eum, loquebatur cum eo. *Act*. XXIV. 25, 26.

le coupable riche, et condamné l'innocent (1).

La richesse? Il sembleroit en effet que sa possession dût enfin mettre un terme aux moyens iniques de l'acquérir. Mais au contraire elle les multiplie en donnant plus de facilité à les employer. Voyez dans les provinces, les extorsions des traitans, les concussions des agens de l'autorité; dans les hôpitaux, les pauvres malades fraudés des secours nécessaires par la rapacité des administrateurs; dans les camps, les déprédations des munitionnaires; aux portes des palais, une foule de malheureux gémissans, de créanciers non payés, de serviteurs non soldés, de mercenaires non salariés (2).

L'élévation du rang? Et c'est là précisément, c'est où les intérêts sont plus étendus, que l'esprit d'intérêt est le plus ardent. Il tient les cours dans une effervescence continuelle, et y ourdit sans cesse une multitude d'intrigues pour s'arracher réciproquement les bienfaits du sou-

(1) Væ qui justificatis impium pro muneribus; et justitiam justi aufertis ab eo. *Is.* v. 23.

(2) Agite nunc divites, plorate et ululantes in miseriis vestris, quæ venient vobis. Divitiæ vestræ putrefactæ sunt; et vestimenta vestra à tineis comesta sunt. Aurum et argentum vestrum æruginavit : et ærugo eorum in testimonium vobis erit; et manducabit carnes vestras sicut ignis. Thesaurizastis vobis iram in novissimis diebus. Eccè merces operariorum qui messuerunt regiones vestras, quæ fraudata est à vobis, clamat : et clamor eorum ad aures Domini sabaoth introivit. *Jac.* v. 1, 2, 3, 4.

verain et pour s'enrichir de la dépouille de ceux qui les possèdent. Afin de se faire adjuger le bien de son maître, Siba ne rougit pas de tramer contre lui une atroce calomnie, et de dénoncer à David le fidèle Miphiboseth comme un traître et un rebelle (1). N'a-t-on pas vu même quelquefois la malheureuse passion de l'intérêt atteindre jusqu'à ceux que leur puissance met au-dessus de tous les intérêts (2). Il faudra que Naboth meure, parce qu'Achab a convoité sa vigne.

Les liens du sang? La cupidité foule aux pieds les sentimens les plus tendres de la nature. Vous aviez vu ces frères unis par une tendresse réciproque, tant qu'ils n'avoient qu'un intérêt commun. Mais aussitôt que leurs intérêts ont été opposés, leurs cœurs ont été aliénés; et vous entendez maintenant retentir la maison de leurs querelles, les cercles de leurs plaintes, les tribunaux de leurs procès, la société entière de leurs haines et de leurs vengeances. Qu'est-ce qui occupe si fortement ce jeune homme; qui le rend si pensif et si triste? C'est l'ardeur de la succession paternelle. Il se désole de ce que ses parens vivent trop longtemps. Il accélère leur mort par ses vœux. Et n'en a-t-on pas vu.... détournons nos esprits

(1) V. II. *Reg.* IX. 10. XVI. 3. XIX. 24 *et seq.*

(2) Multos perdidit aurum, et argentum; et usquè ad cor regum extendit, et convertit. *Eccli.* VIII. 3.

de cette horrible idée. Les pères eux-mêmes (grand Dieu! les bêtes les plus féroces ont toutes une tendre affection pour leurs petits), et les pères, quand l'amour de l'argent les domine, abjurent jusqu'au sentiment le plus profond et le plus vif de la nature. Ils regardent leurs enfans comme des ennemis, qui sont venus pour partager leurs biens, et les en dépouiller un jour. Ils abandonnent leur éducation, ou la confient aux maîtres, non qui sont les plus capables, mais qui coûtent le moins. Ils leur refusent les convenances de leur état, quelquefois même le nécessaire. Ils leur infligent le supplice lent, et qui durera toute la vie, de les jeter dans des états qui répugnent à leurs goûts, à leurs dispositions, à leur caractère. Combien de malheureuses victimes de l'avarice paternelle ont coulé leurs jours au fond des cloîtres, dans les gémissemens et dans les larmes de la douleur, souvent dans les malédictions, dans les imprécations, dans les blasphèmes du désespoir.

La religion? L'intérêt va en éteindre tous les principes, jusque dans ceux qui sont chargés de la prêcher aux autres. Ils n'ont pas honte de souiller, par un indigne trafic, des mains consacrées à offrir les saints mystères. On en voit qui, comme les fils d'Héli, par leur avarice et leurs extorsions, détournent les fidèles du culte divin. Il s'en trouve qui, tels que Juda, au

sortir de la table sainte, vont vendre le sang adorable dont ils viennent d'être nourris, renouvelant le crime qui attira sur Simon le magicien les vengeances célestes; et mettant à prix d'argent les fonctions les plus saintes, et jusqu'au corps de Jésus-Christ.

XIII. L'avarice endurcit le cœur.

Si cette passion détestable a la force de briser jusqu'aux barrières que lui oppose le ministère sacré, quels ravages ne fera-t-elle pas dans la religion des simples fidèles? Tout vice est opposé à la religion : il n'y en a aucun que sa juste sévérité ne condamne, aucun qui ne combatte ses principes, qui ne fasse violer ses lois. Mais l'avarice étant celui qui attache le plus fortement le cœur, qui l'absorbe le plus entièrement, qui l'occupe le plus continûment, est nécessairement celui qui détourne et qui éloigne le plus efficacement de Dieu. Observez l'homme dominé par la passion de l'avarice. Comme il lui dévoue tous ses momens, il ne lui en reste plus à consacrer au service divin. Comme il lui donne toutes ses affections, il n'a plus aucun sentiment pour celui qui devroit les réunir tous. Les instructions de l'Eglise, les lectures pieuses, la méditation des vérités saintes, la compagnie des hommes vertueux, les conférences avec les hommes instruits, la prière, la retraite, tous

les moyens de salut sont absolument abandonnés par lui : ou, s'il fait encore usage de quelques-uns, c'est si rarement, si négligemment, qu'ils ne peuvent lui être d'aucun avantage. Invitez-le à la fréquentation des sacremens, il vous répondra comme les conviés de l'évangile, que ses affaires temporelles ne le lui permettent pas (1). Parlez lui de réforme, il se moquera de vos exhortations, comme les pharisiens tournoient en dérision les discours de Jésus-Christ même, parce qu'ils étoient avares (2). La grâce divine descendant dans son âme, y tombe comme la semence dont parle le divin Sauveur dans une de ses paraboles, pour y sécher sur la pierre dure de son cœur, ou pour y être étouffée par les épines et les ronces de ses désirs temporels (3). L'oubli de Dieu, voilà le premier effet de la passion de la richesse (4).

XIV. L'avarice est une sorte d'idolâtrie.

Mais hélas! ce n'est pas toujours le seul. Nous avons vu le grand apôtre déclarer que cette racine de tous les maux a porté dans quel-

(1) V. *Luc.* XIV. 16 *et seq.*

(2) Audiebant autem omnia hæc Pharisæi, qui erant avari : et deridebant eum. *Luc.* XVI. 14.

(3) V. *Matth.* XIII. 3 *et seq.*

(4) Justa pascua sua adimpleti sunt et saturati sunt, et levaverunt cor suum, et obliti sunt meî. *Osee.* XIII. 6.

ques personnes le fruit empesté de les faire errer sur la foi. Il nous dit positivement, et il le répète en plusieurs endroits, que l'avarice est une idolâtrie (1). Avant lui un prophète l'avoit aussi formellement, aussi fréquemment déclaré. Leur argent et leur or, disoit-il, sont les idoles qu'ils se sont forgées, et qui les feront périr (2). Dans leur abondance ils ont multiplié leurs autels (3). Ephraïm a dit : Je suis devenu riche : je me suis trouvé une idole (4). Et ce ne sont pas là, dit saint Chrysostôme, de pieuses exagérations : c'est la pure et simple vérité. Voyez de tous côtés le culte de l'or établi, étendu, affermi. Voyez que d'autels élevés, que d'offrandes présentées, que de sacrifices faits à cette idole universelle. Ce n'est pas l'hommage du corps, c'est l'affection de l'âme, qui constitue l'idolâtrie. L'idolâtrie du cœur n'est pas moins coupable que celle de l'intellect. L'intéressé transporte à sa nouvelle divinité tout ce qui est dû au seul vrai Dieu; pensées, désirs, attachement. Il lui sacrifie, non plus comme les anciens idolâtres, de vils ani-

(1) Avarus, quod est idolorum servitus. *Ephes.* v. 5.
Avaritiam, quæ est simulacrorum servitus. *Coloss.* III. 5.

(2) Argentum, et aurum fecerunt sibi idola, ut interirent. *Osee.* VIII. 4.

(3) Secundum multitudinem fructûs sui, multiplicavit altaria. *Ibid.* X. 11.

(4) Et dixit Ephraim : dives effectus sum, inveni idolum mihi. *Ibid.* XII. 8.

maux, mais des victimes humaines, dont sa barbare avidité se repaît. Il lui immole jusqu'à sa conscience, et sa propre âme. Quelle douloureuse différence entre la manière dont est honorée cette vile idole, et le service que l'on rend à Dieu !

XV. L'avarice va toujours en croissant.

Vous vous flattez sans doute que cet amour de l'argent, que ce désir d'en acquérir, dont vous sentez les atteintes, ne parviendra jamais à ces déplorables excès. Vous vous croyez assuré de pouvoir toujours le contenir dans de justes bornes. Je veux bien l'espérer avec vous. Mais quelle assurance pouvez-vous en donner? Quelle certitude pouvez-vous en avoir? Croyez vous que cette passion naissante sera toujours la même dans votre cœur, et qu'elle n'ira pas toujours en croissant! Pensez-vous que vous en serez toujours le maître, comme vous pourriez l'être actuellement? Imaginez-vous qu'elle sera le contraire des autres passions, ou que vous serez le contraire du reste des hommes? Ah! tremblez, tremblez que ce poids tombant d'en haut, et augmentant sans cesse de force, ne vous entraîne dans l'abîme du crime et de la perdition. Quand Juda laissa entrer dans son cœur la soif de l'or, il étoit bien éloigné de soupçonner le crime abominable auquel elle le conduisit.

XVI. Prétexte dont se colore l'avarice.

Une autre considération bien puissante vous fera encore sentir l'extrême difficulté de contenir l'intérêt dans les bornes de la raison et du devoir. L'intérêt ne se présente pas d'abord à l'esprit comme coupable. L'homme agité par l'incontinence, transporté par la colère, dominé par quelque autre passion forte, ne peut pas s'en dissimuler le vice. Mais celle-ci se cache aux yeux de celui qui s'y livre sous l'apparence de l'utilité, et de la sagesse (1). Il décore sa ténacité du nom d'économie. C'est selon lui, la décence qui l'oblige à soutenir la dignité de son état. C'est la prudence, qui lui conseille de pourvoir aux besoins de la vieillesse, de prévoir les malheurs possibles. C'est la tendresse paternelle, qui le presse de se sacrifier, pour assurer à ses enfans une aisance suffisante, un état convenable, des établissemens sortables. Tous prétextes spécieux, légitimes même, à ne considérer que leur nature : mais quand on examine leurs effets, on voit qu'ils ne servent pour l'ordinaire qu'à recouvrir, et à cacher des dispositions mauvaises. Considérez, dans cette digue qui contient les débordemens d'un fleuve, l'écluse pratiquée pour favoriser un écoulement

(1) Sapiens sibi videtur vir dives. *Prov.* XXVIII. 11.

utile. Si on n'apporte pas un soin attentif et soutenu à son entretien, bientôt le fleuve, qui fait un effort continuel pour se répandre, agrandira l'issue trop étroite pour l'abondance de ses eaux; et, entraînant enfin entièrement le rempart qu'on lui avoit opposé, ira étendre ses ravages dans les campagnes. Tous les motifs dont on colore l'amour naissant de l'argent, sont des ouvertures par lesquelles on laisse entrer cette passion dans son cœur. Il est souverainement difficile, il est extrêmement rare de les tenir toujours aussi étroites qu'elles l'étoient dans l'origine, et de rester constamment le maître de les fermer à volonté. La passion qui agit toujours au dedans a d'autant plus de force, pour faire céder ces prétextes, qu'ayant par leur nature une sorte de latitude, ils peuvent recevoir plus ou moins d'extension. Le sentiment qui les a fait adopter, devenu plus fort, les modifiera facilement, et les fera sans peine sortir de la mesure qu'on s'étoit proposée d'abord.

Pour vous convaincre que telle est la marche ordinaire de l'esprit d'intérêt, consultez les faits : suivez la conduite de cet homme que vous voyez se permettre des moyens illicites de s'enrichir. Ce n'est pas tout d'un coup qu'il est parvenu à cet excès. Il fut un temps où les voies criminelles lui répugnoient. Mais sa passion, venant à s'accroître, lui a suggéré des

principes, qu'elle lui a fait envisager comme raisonnables. Il a cherché, et il n'a pas eu peine à trouver des personnes qui les approuvassent; peut-être même des directeurs qui les autorisassent. Muni de ces suffrages, respectables à ses yeux, il a été confirmé dans son opinion, affermi dans ses pratiques; et il n'a plus hésité à se permettre ce qui, autrefois, lui auroit fait horreur.

Celui-ci dit, qu'en travaillant à s'enrichir, son objet est de soutenir la décence de son état. Mais demandez-lui sur quoi il règle cette décence de son état. Demandez-lui pourquoi, si c'est là son seul but, il s'efforce de s'élever à un état plus élevé, qui doit lui occasionner de plus grandes dépenses. Demandez-lui pourquoi, après avoir déjà accru l'héritage qui suffisoit à ses ancêtres pour vivre décemment, il veut encore y ajouter de nouvelles richesses. Demandez-lui si c'est une décence de son état de fournir à un jeu immodéré; de subvenir à un luxe énorme; de satisfaire tous les désirs de l'intempérance. Ces dépenses sont coupables dans ceux qui sont assez riches de leur fonds: combien seront-elles criminelles, si, pour y pourvoir, on emploie des moyens illicites!

Cet autre allègue les besoins de la vieillesse, qu'il est sage de prévoir. Mais ces besoins ont des bornes : et son ardeur de la richesse n'en connoît point. Parvenu au terme qu'il a prévu,

au lieu de s'arrêter, il augmente encore son activité. La jouissance de sa vieillesse est d'amasser de plus en plus : heureux encore, si son avidité ne le conduit pas à des injustices.

Un troisième prétend que ce n'est pas l'intérêt personnel, que c'est sa tendresse pour ses enfans qui le fait aspirer à la richesse. Mais d'abord cette ambition, même pour ceux à qui l'on a donné le jour, doit avoir des bornes : et voyez comme Jésus-Christ réprime celle de la mère des fils de Zébédée (1). Chercher à élever trop haut sa maison, c'est, dit le Sage, travailler à la renverser (2). De plus, ce motif, qui autorise une louable industrie, une prudente économie, ne justifie pas l'avidité du gain. Vos enfans, s'ils sont raisonnables et chrétiens, doivent désirer votre salut plus que votre fortune. Au tribunal de Dieu je sais qui pourra se présenter avec confiance, disant, Seigneur, conformément à vos volontés, j'ai assisté tant de pauvres, nourri tant d'affamés, vêtu tant de nus, soulagé tant de malades, doté tant de jeunes filles, racheté tant de prisonniers. Mais espérez-vous obtenir une sentence semblable, en disant : J'ai amassé de la richesse pour mes enfans ; je leur ai laissé une maison opulente ; je les ai établis avec magnificence ? Travaillez,

(1) V. *Matth.* xx. 20 *et seq.*

(2) Qui altam facit domum suam quærit ruinam. *Prov.* XVII. 16.

à la bonne heure, à leur laisser un héritage honnête : mais travaillez surtout à leur apprendre l'usage qu'ils doivent en faire : travaillez, par celui que vous en ferez vous-même, à attirer sur eux les bénédictions célestes : et ne perdez pas de vue l'oracle de l'Esprit saint : Celui-là porte le trouble dans sa maison, qui se livre à l'avarice (1). Et si vous avez eu encore le malheur de vous prêter à des moyens iniques pour enrichir votre famille, quel affreux héritage vous joignez à celui que vous lui avez amassé ! C'est la colère de Dieu que vous attirez sur elle, si elle ne restitue pas exactement tout ce que vous avez injustement usurpé. Malheur, dit un prophète, à celui qui élève sa maison par l'injustice (2). Malheur, s'écrie un autre, à celui qui amasse pour sa maison par une avarice réprouvée, pour placer sa demeure dans un lieu élevé. C'est contre ta maison même que tu as eu des pensées de confusion : La pierre criera contre toi du milieu du mur : et le bois qui sert de jointure à l'édifice répondra à ses malédictions (3).

(1) Conturbat domum suam qui sectatur avaritiam. *Prov.* XV. 27.

(2) Væ qui ædificat domum suam in injustitiâ; et cœnacula sua non in judicio. *Jerem.* XXII. 13.

(3) Væ qui congregat avaritiam malam domui suæ, ut sit in excelso nidus ejus..... cogitâsti canfusionem domui tuæ... quia lapis de pariete clamabit : et lignum quod inter juncturas ædificiorum est, respondebit. *Habac.* II. 9, 10, 11.

XVII. Difficulté de la conversion d'un avare.

D'après ces considérations, il est aisé de sentir combien est difficile la conversion de l'homme livré à ce déplorable vice. Tel est l'effet général de toutes les passions, que, plus on a mis de prix à l'acquisition d'un bien, plus on tient fortement à sa possession. D'ailleurs considérez quelle est celle-ci. Elle tient le milieu entre les vices purement charnels, et les vices purement spirituels. Elle participe à la nature, elle réunit les affections, elle emploie les moyens des uns et des autres. Elle n'est pas aveugle comme l'amour, précipitée comme la haine, emportée comme la colère : mais elle n'estpas non plus inerte comme la paresse. Eclairée, réfléchie, posée, elle est cependant très active. Elle calcule toutes ses démarches, sans les arrêter, et fait précéder ses attentats par des manéges.

Et c'est alors surtout, c'est quand l'intérêt a conduit à des injustices, qu'il est souverainement difficile d'en revenir. Les suites des autres péchés engagent à les détester : les conséquences auxquelles oblige celui-ci, y retiennent et le confirment. Figurez-vous l'étonnement, la terreur qui durent saisir les soldats envoyés par le roi de Syrie pour amener Elisée captif, lorsque, frappés d'abord d'aveuglement, et conduits par ce prophète lui-même, leurs yeux s'ouvrant en-

suite, ils se trouvèrent au milieu de Samarie, environnés des bataillons ennemis (1). Tel doit être celui que l'iniquité a enrichi, quand un désastre, une maladie, ou tout autre principe, lui ont enfin inspiré la pensée de se convertir. Avec quel effroi, au moment où ses yeux s'ouvrent, il contemple sa vie passée, et le long cours d'usures, de monopoles, de fraudes, de vexations, de crimes de tout genre. D'un côté la loi, dont il reconnoît malgré lui la justice, à laquelle il sent la nécessité de se soumettre, lui impose positivement l'obligation de restituer. Il ne peut, sur ce point essentiel, se faire illusion. Dieu, en donnant à ses prêtres le pouvoir de remettre les dettes contractées envers lui, ne leur a pas conféré le droit de remettre les obligations envers le prochain. Mais d'un autre côté quelles douloureuses pensées viennent l'assaillir. La perte de tout ce qui lui a été si cher, de ce qui lui a coûté tant de travaux à acquérir : la déchéance de son état : la ruine de ses enfans : peut-être la perte de sa réputation. Dure nécessité, de ne pouvoir, ni garder sans crime, ni se dépouiller sans peine ! Déplorable embarras entre la cupidité qui rend difficile la restitution, et la difficulté de la restitution, qui attise la cupidité ! Et quel sera le résultat de ce combat entre ses sentimens et ses principes ? Hélas ! nous ne le voyons que trop souvent. Ne pouvant contes-

(1) V. IV. *Reg.* VI. 14 *et seq.*

ter un devoir aussi impérieux, le malheureux s'efforce de l'éluder. Il invente des prétextes, entasse des subtilités. Il cherche un directeur qui entre dans ses idées : il en change jusqu'à ce qu'il l'ait trouvé. Alors il reconnoît celui-là comme seul instruit et véridique, et déclare tous les autres ignorans, et scrupuleux. Si enfin, convaincu par l'évidence, et ne pouvant trouver un confesseur au gré de ses désirs, il se voit forcé de convenir de son obligation, il promet, mais il n'effectue pas : ou si, après de longs délais, il consent à restituer quelque chose, il fait comme la mer, qui engloutissant de grands navires, rejette quelquefois sur la plage de foibles débris.

XVIII. Moyens de se corriger de l'avarice.

O vous qui sentez germer dans votre cœur l'amour de la richesse, qui peut-être déjà y avez placé trop d'affections; vous surtout que la passion, devenue ardente, a pu conduire à des actions que réprouve la conscience, que prétendez-vous faire? O chrétiens, qui est-ce qui peut balancer? Qui peut, s'il a conservé le moindre reste de foi, mettre en comparaison sa fortune et son âme? Qui peut délibérer entre deux intérêts d'une nature et d'une importance si différentes? Jésus-Christ l'a prononcé textuellement : il n'y a qu'une chose nécessaire (1). Et

(1) Unum est necessarium. *Luc.* x. 42.

de quelle utilité est à l'homme l'acquisition du monde entier, s'il vient à perdre son âme? Que peut-il donner en échange de son âme (1)? La conversion de l'avare est difficile : mais aucune conversion n'est impossible. L'intérêt étant une racine profonde, qui se cache, et ne se produit que par ses fruits, il faut, pour la connoître, pour la trouver, la rechercher avec grande attention dans son cœur, et approfondir tous les replis de sa conscience. L'intérêt étant une racine forte, qui produit tous les vices, il faut pour l'extirper de très grands efforts. L'intérêt étant une racine étendue, qui se propage au loin, et se reproduit aisément, il faut en arracher jusqu'aux derniers rameaux qui pulluleroient de nouveau. Tout cela est difficile sans doute, seroit même impossible à l'homme seul. Mais que ne peut pas celui que la grâce fortifie (2)? Implorez donc cette grâce toute-puissante : mais en même temps secondez-la. Vos prières l'attireront : vos travaux la rendront efficace. Aidé de ce secours, commencez par réprimer dans vous toutes les passions que l'intérêt favorise, et qui réciproquement l'alimentent. Soyez pauvres en esprit dans la richesse; humbles dans la grandeur, tempérés dans l'abondance, modérés dans le

(1) Quid prodest homini si mundum universum lucretur; animæ verò suæ detrimentum patiatur? Aut quam dabit homo commutationem pro animâ suâ? *Matth.* XVI. 26.

(2) Omnia possum in eo qui me confortat. *Philip.* IV. 13.

pouvoir, mortifiés dans les aises de la vie, pénitens parmi les plaisirs du monde, confians dans la Providence au milieu des travaux qu'elle vous impose; réglant votre dépense, non sur le luxe d'autrui, mais sur votre fortune et votre condition, d'après les vues de la prudence chrétienne. Placez en un mot, selon la maxime de l'Ecclésiastique, votre trésor dans les préceptes du Seigneur : et il vous rapportera bien plus que tout l'or que vous auriez pu amasser (1). Appliquez-vous la leçon que donnoit à son fils le saint homme Tobie : Ne soyez point inquiet, mon enfant : nous menons une vie pauvre ; mais nous posséderons une grande richesse, si nous craignons Dieu, et si, nous éloignant de tout péché, nous faisons constamment le bien (2). Et convainquez-vous de cette maxime du prophète roi : Peu de fortune est plus utile au juste, que les plus grandes richesses au pécheur (3).

Deux autres considérations seront aussi très puissantes pour prévenir, ou pour réprimer en vous l'amour des richesses. La première est qu'elles sont généralement un obstacle au salut,

(1) Pone thesaurum tuum in præceptis Altissimi, et proderit tibi magis quàm aurum. *Eccli.* XXIX. 14.

(2) Noli timere fili mi. Pauperem quidem vitam gerimus : sed multa bona habebimus, si timerimus Deum ; et recesserimus ab omni peccato ; et fecerimus bona. *Tob.* IV. 23.

(3) Melius est modicum justo super divitias peccatorum multas. *Ps.* XXXVI. 6.

par toutes les facilités qu'elles donnent de pécher. Seriez-vous assez insensé pour aimer ce qui a tant de connexion avec la damnation, pour travailler avec ardeur à vous rendre plus voisin de l'enfer? O combien ont été prudens ceux qui, pour s'abstenir plus sûrement de ce qui est défendu, ont renoncé même à ce qui est permis; et qui, non contens d'observer le précepte de l'esprit de pauvreté, ont pratiqué le conseil de la pauvreté volontaire! Tels des navigateurs, au fort de la tempête jettent à la mer jusqu'à leurs effets les plus précieux, pour sauver leurs personnes : tels ces hommes religieux, animés du désir de leur salut, ont rejeté dans la mer du monde, bien plus orageuse encore, les richesses qui les exposoient à un fatal naufrage.

Une seconde considération bien puissante encore pour guérir cette malheureuse passion, est celle du moment inévitable, et peut-être très prochain, où, selon l'expression de l'Ecriture, il vous faudra vomir ces richesses dont vous vous serez engorgé (1). Nu vous entrâtes sur la terre : nu vous y retournerez (2). Vous n'y apportâtes rien : vous n'en emporterez quoi

(1) Divitias quas devoravit evomet; extrahet eas Deus. *Job*. xx. 15.

(2) Nudus egressus sum de utero matris meæ, et nudus revertar illùc. *Ibid* I. 21.

que ce soit (1). Au milieu de votre opulence, vous arriverez comme les autres au tombeau (2) : mais vous y arriverez sans elle. Peut-être quelque reste de votre magnificence passée entourera le dehors de votre sépulcre : mais votre richesse n'y descendra pas avec vous (3). Et lorsqu'au réveil du sommeil de la vie vos yeux s'ouvriront, ils ne retrouveront plus rien de ce qui jusque-là les avoit frappés (4). Mais ce qui vous aura suivi, ce que vous trouverez dans la vie nouvelle que vous aurez commencée, ce qui durera avec vous éternellement, ce sera l'amour plus ou moins grand que vous aurez eu pour la richesse : ce sera l'emploi religieux ou criminel que vous en aurez fait. Quand arrivera-t-il ce terrible, ce fatal, ce décisif moment? La sagesse divine le tient caché dans ses impénétrables profondeurs, pour que vous l'ayez toujours présent à votre esprit. Peut-être vous menace-t-il très prochainement : et le divin Sauveur vous en avertit. Vous contemplez avec satisfaction votre fortune : vous savourez le plaisir d'en jouir pendant de longues années.

(1) Nihil intulimus in hunc mundum : haud dubium quia nec auferre quid possimus. 1. *Timoth.* VI. 3.

(2) Ingredieris in abundantiâ sepulcrum, sicut infertur acervus tritici in tempore suo. *Job.* V. 26.

(3) Cùm interierit non sumet omnia : neque descendet cum eo gloria ejus. *Psalm.* XLVIII. 18.

(4) Dives, cum dormierit, nihil secum auferet : aperiet oculos suos, et nihil inveniet. *Job.* XXVII. 19.

Insensé, cette nuit même on viendra vous redemander votre âme : et tout ce que vous avez amassé, que deviendra-t-il (1)? Notre vie sur cette terre n'est qu'un voyage vers cette autre terre qui nous est promise, et où doivent tendre tous nos vœux, toutes nos démarches. Quel inutile embarras dans cette route déjà si pénible, de se charger du poids d'une monnoie qui ne sera de nulle valeur dans le pays où nous portons nos pas! Quelle vaine puérilité de nous attacher à des biens que, comme des meubles d'auberge, nous quitterons, après nous en être servis en passant! Quelle extravagante prévoyance, de faire des provisions de plusieurs années, pour un voyage de quelques jours.

(1) Dicam animæ meæ : Anima, habes multa bona posita in annos plurimos : requiesce, comede, bibe, epulare. Dixit autem illi Deus : Stulte, hâc nocte animam tuam repetent à te; quæ autem parâsti, cujus erunt? *Luc.* XII. 19, 20.



SUR LA DÉTRACTION.

I. La détraction est commune.

Il est aussi ancien, aussi répandu que la société humaine, le vice odieux qui l'attaque directement, qui la divise, la trouble et la désole. Le roi prophète en détestoit la criminelle noirceur, en déploroit l'universelle diffusion. Ils se sont tous égarés, disoit-il : tous se sont rendus inutiles : il n'y en a pas un seul qui fasse le bien : leur gosier est un sépulcre ouvert : la fraude est sur leur langue, le venin de l'aspic sur leurs lèvres, la médisance et l'amertume dans leur bouche (1). Il y a des vices attachés plus particulièrement à certains états, qui épargnent communément les autres. Vous trouverez rarement dans les conditions obscures l'ambition qui agite les cours : vous verrez dans les cloîtres peu de traits de cette avarice qui infecte la finance et le commerce. Mais où por-

(1) Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt : non est qui faciat bonum, non est usquè ad unum. Sepulchrum patens est guttur eorum : linguis suis dolosè agebant; venenum aspidum sub labiis eorum, quorum os maledictione et amaritudine plenum est. *Psalm.* XIII. 3.

terez-vous vos pas, que vous n'entendiez de tous côtés autour de vous déchirer la réputation du prochain? Cherchez une société, une famille, une condition, j'ai presque dit une seule personne, qui ne soit plus ou moins entachée de ce dangereux péché. Dans les cours, dans les villes, dans les campagnes, dans les places, et dans les maisons, dans les assemblées publiques, et dans les cercles privés, partout la détraction retentit : partout on est occupé à dévoiler, à censurer les défauts du prochain, ou naturels ou moraux, ou cachés ou publics, ou graves ou légers. La malignité en fait son amusement, le vice son excuse, le malheur sa consolation, la médiocrité son esprit. La société humaine ressemble à un vaste champ de bataille, où mille coups mortels à la réputation sont portés de toutes parts. Hélas! et ce qui est le comble de notre douleur, ce n'est pas seulement dans les conventicules des pécheurs que la détraction est répandue : elle a pénétré dans les asiles les plus saints : elle a forcé les barrières sacrées qui entourent le sanctuaire : elle a enfoncé les portes respectables qui ferment les cloîtres. Et quelles bornes pourront donc mettre un terme à ses déplorables progrès, si la profession même de la piété est incapable de l'arrêter? Les médisances que se permettent trop souvent les personnes dévotes sont, et nous l'entendons souvent, le prétexte des invectives,

l'objet de la raillerie des ennemis de la dévotion : elles font calomnier la dévotion même, attirent sur elle le reproche qui ne devroit tomber que sur ceux qui, en l'affichant, la violent, et lui font imputer ce qu'elle interdit absolument. Ainsi s'élever contre la détraction, c'est attaquer en quelque sorte le genre humain entier. Prouver à l'universalité du monde qu'elle est infectée de ce vice, c'est s'exposer à lui déplaire, c'est s'attirer son inimitié. Car, quoique la terre soit pleine de détracteurs, personne ne veut l'être. Tous désirent s'en donner le plaisir : aucun ne veut en avoir la réputation. Seroit-ce donc la profondeur de la plaie qui empêcheroit de la traiter? Seroit-ce lorsque la contagion est généralement répandue, qu'il faudroit s'abstenir d'y porter le remède? L'universalité d'un vice lui donne-t-il des droits à notre respect? Non : plus au contraire nous le voyons commun, plus notre ministère doit s'attacher à le combattre. Nos efforts doivent croître avec ses progrès : notre zèle doit se ranimer à la vue de la multitude de pécheurs auxquels il est devenu nécessaire. Examinons donc la détraction dans sa nature, découvrons-en l'énormité, suivons-la dans ses effets, remontons à ses causes, réfutons les vaines excuses dont elle s'autorise, indiquons-en les remèdes.

II. Notion de la détraction.

La détraction considérée dans sa généralité est une injuste diffamation du prochain, un tort fait à sa réputation en son absence. L'attaque portée à son honneur, en sa présence, est un autre péché : on l'appelle outrage, injure, affront, selon sa grièveté. On nuit à la réputation du prochain, ou en révélant ce qui est secret, et c'est la médisance, ou en énonçant ce qui est faux, et c'est la calomnie. Ce n'est pas seulement par des discours que l'on se rend coupable, soit de médisance, soit de calomnie : on peut les commettre par des signes. Un geste d'impatience, ou de mécontentement donné à des éloges, un silence d'approbation, ou un sourire malicieux, accordé à des inculpations, deviennent de véritables détractions. Il en est de ce péché comme des autres : c'est principalement l'intention avec laquelle on le commet qui en fait l'énormité. Celui qui blesse la réputation de son frère par légèreté, ou par une trop grande démangeaison de parler, est beaucoup moins coupable que celui qui l'attaque de propos délibéré, et avec la volonté de nuire. Mais toute détraction faite dans cette intention est un péché du genre le plus grave. Qu'elle ait, ou n'ait pas son effet, qu'elle réussisse à persuader, ou qu'elle ne convainque

personne, elle est toujours souverainement criminelle. Elle ne sera pas funeste dans ses suites : en est-elle moins vicieuse dans son principe? Le coup n'a pas atteint : mais il a été porté. Et quel est le tribunal où un crime tenté seroit justifié, parce que l'effet a été manqué? Il n'est pas non plus nécessaire, pour former une détraction mortellement coupable, qu'elle soit une accusation directe : ils sont également vicieux, et souvent plus dangereux, ceux qui indirectement altèrent la réputation du prochain; en niant ses actions vertueuses; en jetant du doute sur ses bonnes qualités; en diminuant son mérite par d'artificieuses restrictions; ou même en atténuant par des louanges froides et légères l'estime qu'il avoit inspirée.

III. Circonstances qui la justifient.

Avant de montrer l'énormité de la détraction, il est nécessaire d'exposer les circonstances qui peuvent exempter de péché la simple médisance : car, quant à la calomnie, elle est essentiellement, et dans toutes les circonstances, criminelle. La détraction est une diffamation injuste. L'énonciation des défauts du prochain n'est donc pas une détraction coupable, ou lorsqu'elle n'est pas une diffamation, ou lorsqu'elle n'est pas contraire à la justice.

On ne diffame pas le prochain, quand le mal

que l'on dit de lui est si publiquement, si certainement connu, et dans le pays, et par tous ceux devant lesquels on parle, que personne ne l'ignore et n'en doute. Mais ce seroit diffamer son frère, que de faire connoître à un pays ses torts qui seroient publics dans un autre : ce seroit le diffamer, que de rappeler le souvenir des fautes anciennes et oubliées : ce seroit le diffamer, que de lui imputer des actions vicieuses qu'il auroit réparées par la pénitence.

La diffamation cesse d'être injuste quand elle est commandée par la justice, exigée par l'intérêt public, utile au bien du prochain, nécessaire au sien propre. Le citoyen interrogé par l'autorité lui doit la vérité. Le justice même, dans ce cas, lui prescrit de déclarer ce qu'il sait au préjudice d'autrui. Il ne pèche pas non plus, il fait au contraire une action louable, quelquefois même il remplit un devoir, celui qui révèle à un supérieur des désordres ignorés, dont il peut résulter du trouble dans la société; afin qu'ils soient réprimés, et que les suites soient prévenues. C'est aussi quelquefois un acte de charité, et alors ce n'est pas une injustice, de découvrir à des particuliers des fautes, ou des défauts d'autrui, qui peuvent nuire à leurs biens spirituels, ou temporels. Il n'est pas dans l'ordre de la justice de conserver l'honneur du coupable, au préjudice de l'innocent. Mais cet office de charité demande,

dans son exercice, de la prudence. Trop souvent la malignité se couvre du masque de la bienveillance. Il faut que l'intérêt qui motive la révélation d'abord l'exige indispensablement, ensuite soit assez grave pour la justifier. Enfin on a droit pour soi-même à la charité qu'on doit au prochain. Si je ne puis conserver ma réputation qu'aux dépens de la sienne, je ne suis pas obligé de le préférer à moi. Accusé d'un crime, je puis légitimement faire voir que, dans d'autres occasions, ceux qui déposent contre moi ont rendu de faux témoignages : mais il ne m'est pas permis de découvrir ceux de leurs défauts qui n'ont aucun trait à ma justification. L'apologie est permise, parce qu'elle m'est nécessaire : la récrimination me seroit inutile, elle est défendue. La légitime défense est la borne qu'il m'est interdit de passer.

On sent que dans toutes les circonstances qui peuvent rendre une médisance légitime, il est nécessaire que l'intention reste pure ; et que l'honnête, le noble motif de justice ou de charité, qui fait révéler quelques défauts du prochain, ne soit souillé par le mélange d'aucun sentiment de malignité, d'envie, de haine ou de vengeance.

IV. La détraction condamnée par l'Ecriture sainte.

Il faudroit ignorer profondément la loi de Dieu pour douter qu'elle condamne la détraction. Il y a peu de péchés plus positivement interdits, peu de vices plus fréquemment proscrits dans les livres saints. Quel est l'homme, dit le roi prophète, qui chérit la vie, qui désire voir les jours heureux? Garantis ta langue du mal, et que de tes lèvres il ne sorte point de paroles méchantes (1). Le Sage ordonne de se préserver de la détraction : et il déclare que les paroles de ce genre ne seront point proférées en vain (2). Saint Paul comprend ce péché parmi les crimes les plus énormes, qui excluent du royaume des cieux (3). Et l'apôtre saint Jacques, défendant les détractions mutuelles, ajoute que celui qui juge son frère, ou nuit à sa réputation, juge la loi elle-même, et lui fait tort (4). Il seroit trop long de parcourir tous

(1) Quis est homo qui vult vitam, diligit dies videre bonos? Prohibe linguam tuam à malo, et labia tua non loquantur dolum. *Psalm.* XXXIII. 13. 14.

(2) A detractione parcite linguæ : quoniam sermo obscurus in vacuum non ibit. *Sap.* I. 11.

(3) Nolite errare : neque fornicarii, neque idolis servientes, neque adulterii, neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque maledici, neque rapaces regnum Dei possidebunt. I. *Cor.* VI. 9, 10.

(4) Nolite detrahere alterutrum, fratres. Qui detrahit fratri, aut qui judicat fratrem suum, detrahit legi, et judicat legem. *Jac.* IV. 11.

les textes sacrés qui condamnent ce vice, et en annoncent la punition.

V. Et par la raison.

Mais pour sentir combien il est odieux en lui-même, et funeste dans ses effets, il n'est pas nécessaire d'être chrétien. Ce que l'Esprit saint nous révèle dans ses livres sacrés, il l'avoit gravé dans nos cœurs. Principes religieux, maximes raisonnables, tout est d'accord sur un point si évident. Hélas! et combien de chrétiens pourroient sur ce sujet recevoir des païens d'utiles leçons!

VI. Facilité de se livrer à la détraction.

Ce qui rend le péché de la détraction souverainement dangereux, c'est la facilité de le commettre : ce qui le rend presque irrémédiable, c'est la sécurité avec laquelle on le commet. Favorisée par les fréquentes occasions, encouragée par les exemples réitérés, l'inclination naturelle se fortifie promptement. Le commerce avec les médisans familiarise avec la médisance. On a peine à regarder comme bien criminel ce qui est si commun. Successivement, mais en peu de temps, on néglige les précautions, on perd l'éloignement ; on trouve du plaisir ; on prend du goût ; on contracte

l'habitude; on se fait illusion : on ne se croit pas coupable, parce qu'on ne l'est pas plus que beaucoup d'autres; on commet le péché sans scrupule; on est détracteur sans remords. Ainsi la fréquentation de la société fait perdre les deux vertus les plus nécessaires à la société, la charité et la justice; la charité toujous occupée de faire du bien au prochain, la justice qui défend de lui faire aucun mal; la charité qui ordonne de faire à autrui ce qu'on désire pour soi-même, la justice qui interdit tout ce qu'on ne voudroit pas éprouver.

VII. Elle est opposée à la charité.

Demandez au grand apôtre quels sont les caractères de la première, de la plus sublime vertu du christianisme. Il vous répondra : La charité bénigne et douce, en haïssant le péché, chérit toujours le pécheur. La charité constamment bienfaisante n'agit jamais méchamment : mais au contraire, ce qu'elle a de biens elle le verse sur le prochain. La charité ne pense point le mal : elle aime à voir le bien; elle détourne ses yeux du vice pour ne pas l'apercevoir. La charité ne prend pas un plaisir malin à découvrir les iniquités : bien éloignée d'en rire, elle en gémit : loin de railler le pécheur, elle le plaint (1) Et le prince des apôtres ajoute que,

(1) Charitas benigna est..... non agit perperàm..... non co-

au lieu de dévoiler les péchés, la charité les dérobe autant qu'elle peut à tous les regards, en les couvrant de son manteau (1).

VIII. Et à la justice.

Vous n'êtes pas charitable, vous avez au moins la prétention d'être juste. Vous détracteur, vous juste ! Et qui est-ce qui vous a donné autorité sur la réputation de votre frère ? Sa réputation est son bien : elle est le premier, le plus grand de ses biens : elle est une sorte de vie civile, qui le fait exister honorablement dans l'opinion de ses concitoyens : elle est son titre aux emplois : elle le rend digne des dignités. Il a droit à la conserver : et, eût-il mérité de la perdre., vous n'avez pas le droit de la lui enlever. Vous rougiriez de lui dérober la plus légère somme : et vous n'avez pas honte de lui ôter un bien plus précieux que toute sa fortune (2). Vous auriez horreur d'attenter à sa vie, et vous vous faites un barbare plaisir de

gitat malum, non gaudet super iniquitate. 1. *Cor.* XIII. 4, 5, 6.

(1) Charitas operit multitudinem peccatorum. 1. *Petr.* IV. 8.

(2) Melius est nomen bonum quàm divitiæ multæ. *Prov.* XXII. 1.

Curam habe de bono nomine : hoc enim magis permanebit tibi quàm mille thesauri pretiosi, et magni. *Eccli.* XLI. 15.

tuer son honneur qui lui est plus cher que sa vie. Et qui êtes-vous donc, pour faire de la réputation de vos frères le sujet de vos cruels amusemens? Vous prétendez-vous irréprochable? Vous irréprochable! S'ils ont leurs défauts, n'avez-vous pas les vôtres? N'avez-vous pas peut-être ceux mêmes que vous relevez, que vous publiez, que vous exagérez dans eux avec tant de méchanceté. Homme qui t'avises de juger ton frère, dit le grand apôtre, tu te rends inexcusable. En le jugeant tu te condamnes : puisque tu fais les choses que tu lui reproches (1). Pour sentir l'injustice de votre passion, retournez vos pensées sur vous-même. La détraction vous plaît, tant qu'elle porte sur les autres : elle vous met en fureur quand elle s'attaque à vous. Qu'on dévoile quelqu'une de vos foiblesses, qu'on vous impute un tort, qu'on jette des soupçons sur vos démarches, qu'on interprète en mal vos intentions, quelle n'est pas aussitôt votre colère? Une expérience constante nous montre ceux qui sont les plus ardens à déchirer le prochain, être les plus impatiens, les plus amers, les plus emportés, pour peu qu'on les égratigne. Ils sont devant la plus légère médisance comme le salpêtre que

(1) Inexcusabilis es, ô homo qui judicas : in quo enim judicas alterum te ipsum condemnas : eadem enim agis quæ judicas. *Rom.* II. 1.

l'approche d'une foible étincelle enflamme et fait éclater.

IX, Méchanceté raffinée des détracteurs.

Le roi prophète mettoit au nombre de ses devoirs de persécuter de toute son autorité ceux qui se rendoient coupables de cette criminelle injustice (1). Il s'étoit formé, et il nous présente du détracteur une idée bien odieuse, mais bien juste. Il compare sa langue à celle de l'aspic, qui enfonce dans la plaie qu'elle fait son venin mortel; au glaive aiguisé qui porte la mort; à la flèche pointue qu'on lance de loin dans le cœur (2). Ce qui rend ces traits plus dangereux, plus funestes dans la main du méchant, c'est leur variété, c'est l'adresse avec laquelle il les lance. Vous le voyez, selon les personnes dont il parle, selon celles à qui il s'adresse, employer avec un art perfide

(1) Detrahentem secretò proximo suo hunc persequebar. *Psalm.* c. 5.

(2) Filii hominum dentes eorum arma et sagittæ, et lingua eorum gladius acutus. *Psalm.* LVI. 5.

Eccè loquentur in ore suo, et gladius in labiis eorum. *Ps.* LVIII. 8.

Exacuerunt ut gladium linguas suas; intenderunt arcum rem amaram; ut sagittent in ocultis immaculatum : subitò sagittabunt eum, et non timebunt : firmaverunt sibi sermonem nequam. *Psalm.* LXIII. 4, 5, 6.

Acuerunt linguas suas sicut serpentis, venenum aspidum sub labiis eorum. *Psalm.* CXXXIX. 4.

toutes les manières de répandre et de persuader ses méchancetés. Tantôt il en impose par l'assurance de son ton; présentant les soupçons comme des certitudes; donnant ses conjectures pour des faits indubitables; mêlant hardiment le faux avec le vrai; altérant les circonstances; répandant sur tout ce qu'il débite la teinte de son âme noire. Tantôt, plus insidieux, il en laisse entendre plus qu'il n'en dit. Ce n'est souvent qu'un mot, qu'un geste, qu'un sourire, aussi expressifs, et plus persuasifs qu'une détraction ouverte. Quelquefois il affecte de ne pas croire ce qu'il raconte. L'assaisonnement le plus commun de ses détractions est le sel de la raillerie, qui les rend plus piquantes, et les fait plus généralement goûter : il aiguise le trait pour l'enfoncer plus avant. Un autre de ses artifices ordinaires est de transformer les vertus dans les vices qui en sont voisins. Dans sa bouche empestée le courage devient témérité, la prudence lâcheté, la douceur foiblesse, la fermeté dureté, la franchise indiscrétion, la réserve dissimulation, la dignité hauteur, la modestie bassesse, l'économie avarice, la générosité dissipation. A-t-il surpris dans une jeune fille un regard libre? il en fait une prostituée. Voit-il un jeune homme rechercher les plaisirs? à ses yeux c'est un libertin. En passant sur les lèvres corrompues tout se corrompt; souvent il emprunte le langage, atroce dans sa bouche, de

l'amitié et de l'estime (1). Il en empoisonne les traits acérés de sa méchanceté. Ici il affecte une hypocrite compassion : il plaint avec un air triste, avec des paroles d'intérêt, celui qu'il décrie; et paroît s'intéresser à la réputation qu'il déchire. Là, pour donner plus de créance au mal qu'il dit, il y joint de perfides éloges : il pare sa victime en l'immolant : il cache sous des fleurs la pointe aiguë dont il perce : il recouvre de miel le poison pour le faire avaler. C'est Joab embrassant Amasa, afin de l'assassiner : c'est Juda trahissant le fils de l'homme pa un baiser.

X. Ils ne respectent rien.

Et quel est donc le But contre lequel la détraction décoche ses traits envenimés? C'est l'universalité du genre humain. Audacieuse, elle s'attaque à tout : insolente, elle ne respecte rien. La plus haute élévation ne met pas hors de ses atteintes : elle dirige ses coups contre les têtes les plus augustes. Les maîtres supérieurs, ces dieux de la terre, images du Dieu du ciel, qui les a établis au dessus de nous, pour être les objets de nos respects et de notre soumission, le détracteur en fait l'objet de ses

(1) Sagitta vulnerans lingua eorum, dolum locuta est in ore suo : pacem cum amico loquitur, et occultè ponit ei insidias. *Jerem.* IX. 8.

murmures, de ses satires, de ses calomnies (1). Il se venge de la dépendance où il est forcé de se tenir par la liberté de ses inculpations, et il s'applaudit d'assujettir à ses censures ceux qui le tiennent assujetti à leur autorité. Le sanctuaire n'est pas pour lui un asile sacré : il va y poursuivre les oints du Seigneur (2). Il recherche avec soin leurs défauts; relève avec art leurs foiblesses; publie avec éclat leurs fautes réelles ou supposées : heureux d'avoir détruit leur réputation si nécessaire à leurs saintes fonctions. Il viole les tombeaux, répand jusque sur des cendres froides et insensibles sa bave venimeuse. La vertu même, ce qu'il y a de plus respectable parmi les hommes, la vertu qui unit la terre au ciel, dont elle est le don le plus précieux, la vertu n'est pas à l'abri de ses coups (3). C'est sur elle qu'il s'acharne avec le plus d'âpreté, parce qu'elle l'offusque, et qu'elle est la censure vivante de ses vices. L'œil malade ne pardonne pas au soleil de l'éblouir. Dans la bouche du calomniateur, la chaste Suzanne devient un adultère; le pudique Joseph, un corrupteur; le fidèle Miphiboseth, un traître; l'intègre Daniel, un infracteur des lois; le

(1) In cogitatione tuâ regi nè detrahas. *Eccli.* x. 20.

(2) Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari. *Psalm.* CIV. 15.

(3) Qui retribuunt mala pro bonis detrahebant mihi, quoniam sequebar bonitatem. *Psalm.* XXXVII. 21.

prophète du Seigneur, Jérémie, un imposteur ennemi du peuple. Il n'y a pas eu un saint qui n'ait été l'objet de criminelles détractions : beaucoup d'entre eux en ont été les victimes (1). N'étoient-ce pas les odieuses accusations intentées aux premiers chrétiens, qui armoient contre eux les bras des persécuteurs. Et même, ô comble d'iniquité, de méchanceté, de scélératesse, d'impiété! le juste par excellence, le Saint des saints, Dieu, n'a pas été exempt des attaques envenimées de la détraction. Dans tout le cours de sa carrière évangélique, Jésus-Christ a sans cesse marché à travers les traits que lançoient contre lui les pharisiens et les scribes. Continuellement harcelé contrarié, persécuté, de leurs injustes inculpations, il se voyoit traité, dans sa vie privée, d'ami des pécheurs, d'homme livré aux excès du vin et de la bonne chère (2); dans sa vie publique, d'ennemi du souverain, d'instigateur de révoltes (3); dans ses discours, de séduc-

(1) Omnes qui piè volunt vivere in Christo Jesu persecutionem patientur. 1. *Timoth*. III. 12.

(2) Venit Joannes, neque manducans, neque bibens; et dicunt : Dæmonium habet. Venit filius hominis manducant et bibens, et dicunt : Eccè homo vorax et potator vini, publicanorum et peccatorum amicus. *Matth*. XI. 18, 19.

Murmurabant pharisæi et scribæ, dicentes : Quia hic peccatores recipit, et manducat cum eis. *Luc*. XV. 2.

(1) Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, et

teur (1); dans ses miracles, de suppôt du démon (2); dans sa religion, de blasphémateur (3), de violateur du sabbat (4), de destructeur du temple (5). Ce furent ces atroces calomnies, multipliées avec rage, variées avec art, semées avec astuce, qui préparèrent, amenèrent par degrés, et consommèrent enfin le crime le plus abominable qui ait souillé la terre, le crime que le soleil a refusé d'éclairer.

XI. Âcheté de la détraction.

A ces caractères d'injustice et de méchanceté, qui rendent la détraction odieuse, elle

prohibentem tributa dare Cæsari, et dicentem se Christum regem esse. *Luc.* XXIII. 2.

Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris : omnis enim qui se regem facit, contradicit Cæsari. *Joan.* XIX. 12.

(1) Murmur multum erat in turbâ de eo. Quidam enim dicebant quia bonus est; alii autem, non, sed seducit turbas. *Joan.* VII. 12.

(2) Pharisæi autem dicebant : In principe dæmoniorum ejicit dæmones. *Matth.* IX. 34.

(3) Quid hic sic loquitur? Blasphemat. *Marc.* II. 7.

Princeps sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit. Quid adhuc egemus testibus? Eccè nunc audîstis blasphemiam. *Matth.* XXVI. 65.

(4) Observabant illum, si sabbatis curaret, ut accusarent illum. *Marc.* III. 2.

Persequebantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in sabbato. *Joan.* V. 16.

(5) Audivimus eum dicentem : Ego dissolvam templum hoc manu factum, et per triduum aliud non manu factum ædificabo. *Marc.* XIV. 58.

en ajoute un autre qui la rend vile et méprisable, c'est sa lâcheté. Le perfide détracteur attaque celui qui, étant absent, se trouve dans l'impuissance de résister. Il prend pour porter ses coups le moment où on n'est pas en mesure de les parer. Trop lâche pour attaquer de front, il assassine par derrière. Qu'il aperçoive seulement un ami de la personne qu'il veut décrier, ou quelque homme vertueux capable d'en prendre les intérêts, il n'osera pas donner cours à sa méchanceté : qu'il se croie en sûreté, il se livrera à toute sa noirceur. L'espoir du secret rend les plus timides audacieux, les plus bas insolens. Il est, nous le disons d'après le livre sacré, l'animal rampant qui enfonce en silence sa dent meurtrière (1).

XII. Effet de la détraction pour la société.

Car, comme dit encore l'Esprit saint, la mort, de même que la vie, est un pouvoir de la langue (2). Quel esprit humain en effet est capable de calculer les terribles effets de la détraction ? L'apôtre saint Jacques la compare, avec grande justesse, à un feu dévorant, qui se répand avec d'autant plus de rapidité, qu'il trouve plus de matières à ses ravages. Une foible étin-

(1) Si mordeat serpens in silentio, nihil eo minùs habet, qui occultè detrahit. *Eccli.* x. 11.

(2) Mors et vita in manu linguæ. *Prov.* XVIII. 21.

celle vient de consumer une vaste forêt (1). Vous avez lâché une médisance : il n'est plus en votre pouvoir de la retenir : elle va se répandre, et peut-être beaucoup au-delà de votre intention. Auteur de toutes les diffamations, vous en êtes coupable. Les péchés de toute une contrée deviennent les vôtres. Vous médisez par toutes les bouches. En circulant de bouche en bouche, de société en société, de ville en ville, votre détraction laissera de tous côtés, pour traces de son passage, le trouble et le désordre (2). Ils vivroient encore dans la tendresse, dans la confiance réciproque qui faisoit leur bonheur, ces époux que nous voyons maintenant dans une douloureuse opposition, dans une séparation scandaleuse, sans le trait malignement lancé, qui a porté dans leurs cœurs le poison de la haine. Pourquoi sont-ils devenus acharnés les uns contre les autres, ces frères, ces parens, qui se chérissoient si tendrement? Un seul mot rapporté a changé leur amitié en une implacable inimitié. Les deux hommes qui, le fer à la main, et la rage dans le cœur, s'é-

(1) Et lingua quidem modicum membrum est : sed magna exaltat. Eccè quantus ignis, quam magnam silvam incendit. Et lingua ignis est, universitas iniquitatis. *Jac.* III. 5, 6.

(2) Vir peccator turbabit amicos, et in medio pacem habentium immittet inimicitiam..... Susurro et bilinguis maledictus : multos enim turbabit pacem habentes. *Eccli.* XXVIII. 11, 15.

lancent l'un contre l'autre pour se détruire, étoient deux intimes amis, qu'un rapport, vrai ou faux, pousse à ces atroces vengeances, restes de l'ancienne barbarie, que le monde décore du nom d'honneur, et que n'a pu étouffer la juste sévérité des lois. Vous avez vu autrefois cette communauté si édifiante par sa concorde, par le bon esprit qu'y faisoit régner l'union générale. Vous êtes aujourd'hui scandalisé de la discorde qui met en fermentation tous ses membres. Vous en trouverez le principe dans quelques mauvais propos, qui les ont tous opposés entre eux. Qu'est-ce qui a fait de cette ville, ci-devant si tranquille, séjour de la paix, où tous les citoyens couloient des jours heureux dans les doux liens de l'estime et de l'amitié mutuelles, qu'est-ce qui en a fait un théâtre de partis, de querelles, de factions? Un seul détracteur a suffi pour corrompre tous les esprits, pour verser dans tous les cœurs le poison que distilloit sa bouche (1). Et les états mêmes n'ont-ils pas souvent ressenti les terribles effets de ce vice funeste? N'avons-nous pas vu des révolutions préparées par les calomnies que des langues criminelles répandoient avec art sur les souverains les plus vertueux, pour aliéner d'eux des peuples? Combien de fois de faux rapports ont précipité les empires les uns

(1) Terribilis est in civitate suâ vir linguosus. *Eccli*. IX. 25.

contre les autres, et ont été les causes secrètes des guerres destructives de l'humanité !

XIII. Et pour ceux qui en sont l'objet.

Aux troubles que la détraction suscite dans la société, joignez les maux douloureux dont elle accable les particuliers. L'Esprit saint emploie pour les faire sentir une expression bien énergique. Il dit que la plaie faite par la langue brise les os (1). Pécheur livré à ce vice funeste, pouvez-vous sans en être effrayé vous-même, contempler tous les infortunés que votre langue meurtrière a plongés dans le malheur. Là pleure une jeune fille à qui vos propos légers ont enlevé tout espoir d'établissement. Ici languit dans la misère un négociant dont vous avez perdu le crédit. Ailleurs gémit dans l'exil un sujet fidèle sur qui vos calomnies ont attiré la disgrâce du prince. Dans un autre endroit se consume en vains regrets un innocent que vous avez fait dépouiller de l'emploi qui faisoit la subsistance de sa famille. Plus loin reste dans l'inaction et la pauvreté un domestique à qui vos rapports ferment la porte de toutes les maisons, après l'avoir fait renvoyer de celle où il étoit entretenu. Dans le sanctuaire se lamente l'ecclésiastique qui, par vos diffamations, a

(1) Plaga linguæ comminuet ossa. *Eccli.* XXVIII. 21.

perdu, avec sa réputation, la confiance de son troupeau. Cherchez un mal que la détraction ne puisse produire; je dis trop peu, qu'elle ne produise fréquemment, habituellement, continuellement.

XIV. Et pour le détracteur lui-même.

Et de tous ces maux que vous ne cessez de répandre dans le monde, quel bien vous revient-il? Quel avantage vous procure le tort que vous faites au prochain? Ah! bien de loin de là, le coup que porte votre langue, funeste à ceux devant qui vous parlez, par le scandale qu'il leur donne, est bien plus funeste encore pour vous. Il vous charge d'un péché presque toujours plus grave que ceux dont vous faites l'objet de vos inculpations. Il vous rend responsable de toutes les suites que votre détraction va attirer. Toutes les autres diffamations dont la vôtre aura été le principe, vous en êtes garant, puisque vous en aurez été l'auteur; tous les maux qu'elle aura produits, vous en êtes comptable à vos frères et à Dieu. Par les péchés de sa langue, dit le Sage, le méchant s'avance vers sa ruine (1), et même vers sa ruine temporelle. Voyez ce médisant de profession, au sortir d'un cercle où il vient de répandre ses railleries et ses sarcas-

(1) Propter peccata labiorum ruina proximat malo. *Prov.* XII. 13.

mes, s'applaudissant du mal qu'il a fait, se félicitant des rires qu'ont excités ses bons mots; semblable à l'animal carnassier qui, après avoir déchiré sa proie, lèche encore et savoure le sang dont ses lèvres sont restées couvertes. Que ne peut-il entendre les discours dont, dans cette même assemblée, il est à son tour l'objet! On s'est amusé de la vivacité de ses traits piquans, mais on est révolté de leur méchanceté. Le léger plaisir qu'ils ont pu donner est immédiatement suivi d'une profonde indignation; et l'horreur qu'inspire la noirceur de son caractère efface absolument la satisfaction qu'avoit momentanément excitée l'agrément de son esprit. Ennemi du genre humain, il a fait du genre humain le sien. En se rendant le détracteur universel, il s'est chargé de l'abomination universelle (1). Et qu'il ne s'attende pas que ses méchancetés ne produiront contre lui qu'une haine stérile. Les chagrins qu'il fait aux autres, il se les prépare. En lançant sur eux les traits de sa détraction, il se fait le but des leurs; et comme il n'y a personne qui se croie à l'abri de ses coups, il n'y a personne qui ne se croie en droit de lui en porter. Abandonné de ses amis qu'il a aliénés, poursuivi par des adversaires nombreux et puissans qu'il s'est suscités, contrarié dans ses projets, traversé dans

(1) Abominatio hominum detractor. *Prov.* XXIV. 9.

ses entreprises, condamné sévèrement dans ses actions, interprété odieusement dans ses paroles, jugé malignement jusque dans ses intentions, partout craint, nulle part aimé, toujours évité; il porte en tous lieux dans son cœur l'amer et inévitable reproche d'être lui-même l'artisan de tous ses maux.

XV. Causes de la détraction.

Des funestes effets que produit la détraction, passant aux causes qui la produisent elle-même, nous y trouvons de nouveaux motifs de la détester, et de nous en préserver. Si, lorsqu'une médisance ou une calomnie est proférée, celui, dont l'œil pénètre jusqu'au fond des cœurs, révéloit aux assistans le motif secret qui meut le détracteur, de quelle confusion il le couvriroit! C'est dans le cœur qu'est la source des détractions : la bouche n'est que le canal par lequel elles se répandent. Ce sont les passions, fermentant dans le cœur, qui font explosion, et vomissent ce malheureux péché. Il y a autant de genres de détractions qu'il y a de passions dans l'homme.

Détraction d'orgueil : le superbe Aman n'a pas vu Mardochée fléchir le genou devant lui, toute la nation juive sera calomniée. Blessé de toute grandeur qui s'élève devant la sienne, l'orgueilleux travaille à la rabaisser. Il ima-

gine se donner ce qu'il ôte aux autres; et croit que son mérite brillera d'un plus grand éclat, quand il sera parvenu à ternir le leur, et à en faire comme l'ombre du tableau. En dénigrant son prochain, il s'arroge sur lui une supériorité. La censure qu'il exerce est comme un acte d'autorité, de répréhension, dans lequel il se complaît. Il affecte la prétention de se connoître en hommes, et croit la justifier, quand il en critique beaucoup. Il imagine faire parade d'esprit parce qu'il fait étalage de méchancetés, et se rendre agréable aux sociétés où il se trouve, en déchirant celles qui sont éloignées.

Détraction d'envie : tourmenté du bien d'autrui, l'envieux est sans cesse occupé à le lui enlever. Mais les moyens de violence lui sont, ou impraticables, ou dangereux : impuissant, ou timide, il ne peut, ou il n'ose en faire usage. La détraction est une arme dont tout le monde peut se servir. Les mains les plus foibles, les plus lâches, sont capables de décocher de loin ce trait fatal. Enhardi par la sécurité que lui donne l'éloignement, fortifié de l'impossibilité où l'on est de se défendre, l'envieux attaque sans ménagement tout ce qui lui fait ombrage. Il ternit la gloire dont l'éclat trop vif blesse ses yeux. Il sape un crédit dont la hauteur le domine. Il décrie un mérite dont la réputation l'importune. Il dénigre des talens, qu'il sent

supérieurs aux siens. Il calomnie une vertu dont la pureté l'offusque, et lui semble un reproche de sa vie. Tout bienfaisant qu'il est dans ses œuvres, tout saint qu'il est dans sa doctrine, tout irréprochable qu'il est dans sa vie, tout grand qu'il est dans ses miracles, Jésus-Christ n'échappe pas aux traits envenimés de l'envie. C'est sa suprême perfection elle-même qui les attire sur lui.

Détraction de haine : cette virulente passion, entrant dans le cœur, le corrompt totalement, comme un poison pestilentiel, introduit dans le corps, change en pus toute la masse des humeurs. L'homme qui s'y abandonne verse sans pudeur et sans retenue le fiel dont il est plein sur les objets qu'il a en butte. La haine de Séméï lui faisoit vomir des calomnies contre l'oint du Seigneur. L'amour rebuté, et changé en haine, livre Joseph et Suzanne aux plus injustes accusations. Il n'y a rien que le haineux ne se permette : il n'y a ni frein qui le retienne; ni considération qui l'arrête; ni remontrance qui le ramène; ni prière qui le fléchisse; ni service qui le touche; ni même souvent intérêt personnel qui lui fasse impression. Pour perdre dans l'opinion publique celui qu'il déteste, il risquera, s'il le faut, de s'y perdre lui-même.

Détraction d'intérêt : il n'y a pas un genre d'intérêt qui ne produise ce malheureux pé-

ché. C'est la concurrence du crédit qui porte le négociant à déchirer la réputation de ceux qui exercent le même commerce. C'est la rivalité de passion qui pousse le libertin à décrier celui qu'il veut supplanter, ou par qui il craint de l'être. C'est l'ambition des grandeurs qui inspire aux courtisans de Darius leurs calomnies contre Daniel, et qui a suggéré constamment à ceux de tous les temps et de toutes les cours, comme moyen principal de leurs intrigues, la détraction de ceux dont ils vouloient, ou abattre, ou prévenir la faveur. Souvent c'est un intérêt plus bas qui aiguise la langue du méchant. C'est le désir de se rendre agréable qui lui fait déchirer ceux que l'homme puissant n'aime pas. On est par adulation ce qu'on ne seroit point par caractère. On se rend criminel pour une passion dont on n'est pas possédé : et, ce qui est plus vil que d'exercer ses haines personnelles, on se fait humblement le ministre de la haine d'autrui. Pour mériter la faveur de Saül, l'infâme Doeg n'hésite pas à servir son injuste aversion contre David, et à faire égorger, par ses abominables accusations, le vertueux Achimelech et quatre-vingt-cinq prêtres du Seigneur (1)

Détraction de légèreté : une curiosité téméraire engage à s'informer de ce qu'il y a de plus

(1) V. 1. *Reg.* XXII. 9 *et seq.*

secret dans la vie du prochain; une loquacité dangereuse porte à le publier. Le curieux est presque toujours rapporteur; c'est pour le plaisir de répandre, qu'il se donne le soin d'amasser. Combien d'hommes jugent avant d'avoir réfléchi; parlent avant d'avoir pensé; condamnent avant d'avoir examiné! La malignité tourne à son profit cette dangereuse précipitation. Elle voit le mal où il est, et où il n'est pas; et s'empresse de le montrer comme elle voit, ou comme elle veut le voir : elle s'en délasse de son oisiveté, et en amuse celle d'autrui.

XVI. Excuses qu'allèguent les détracteurs.

Toute criminelle dans sa nature, toute vicieuse dans son principe, toute funeste dans ses effets, qu'est la détraction, elle a cependant la prétention de se justifier. Il n'y a pas un médisant qui s'avoue coupable, et qui, pour se laver de ce péché, n'allègue quelques excuses particulières.

Quelques-uns prétendent que leur médisance est exempte de blâme, parce que ce n'est pas pour nuire au prochain qu'ils l'ont proférée. C'est uniquement, disent-ils, par légèreté, par manière d'entretien, pour égayer la conversation par d'innocentes railleries. Je pourrois demander d'abord à la plupart d'entre eux si c'est uniquement la légèreté qui les emporte; si la

malveillance n'a aucune part à leurs mauvais discours; et pourquoi c'est toujours contre les mêmes personnes qu'ils les dirigent. Je pourrois leur observer de plus qu'ils s'irriteroient contre une pareille légèreté qui les attaqueroit; et que dans le fait jamais la leur ne se tourne contre eux-mêmes. S'ils avoient pour le prochain la charité qui leur est prescrite, ils le traiteroient comme eux. Mais mettant à l'écart ces considérations, qui sont cependant importantes, convenant même que la médisance de pure légèreté est moins criminelle dans son principe que celle qui a pour motif le désir de nuire, je dis qu'elle est également funeste dans ses effets, que l'on doit, par conséquent également s'en abstenir. La raillerie est peut-être légère pour vous : elle est grave pour celui qui en est l'objet. Que lui importe si c'est par méchanceté, ou par légèreté que vous déchirez sa réputation? Sera-ce une consolation pour lui que le trait, dont vous aurez percé le cœur, ait été lancé en riant (1)? Ne pouvez-vous donc rendre vos conversations intéressantes et agréables, qu'aux dépens de la charité et de la justice? Quel barbare divertissement, que celui qui porte la douleur dans le sein d'un frère, qui lui enlève ce qu'il a de plus précieux! Quelle idée

(1) Sicut noxius est, qui mittit lanceas, et sagittas in mortem : ità vir, qui fraudulenter nocet amico suo; et cùm fuerit deprehensus, dicit ludens feci. *Porv.* XXVI. 18.

doit-on prendre d'un cœur capable de goûter d'aussi cruels plaisirs.

D'autres médisans croient se justifier en disant qu'ils ne font qu'un tort bien léger; qu'ils ne relèvent que des défauts peu importans. En sont-ils juges compétens? En penseroient-ils de même, si c'étoit sur eux que tombât la détraction? Savent-ils le chagrin que leur frère en ressent? Et depuis quand un tort fait au prochain n'est-il plus coupable, parce qu'il n'est pas aussi grand qu'il pourroit l'être? Un péché cesse-t-il d'être grave, parce qu'il pourroit l'être encore davantage? Pour rendre la détraction criminelle, il n'est pas nécessaire qu'elle ruine, qu'elle détruise entièrement une réputation; il suffit de lui porter atteinte.

D'autres se jugent quittes de tout tort envers Dieu, et envers le prochain, parce qu'ils n'ont rien dit que de vrai. Ainsi, selon eux, la calomnie seule est vicieuse : la médisance est innocente. Il n'y a personne qui n'ait horreur de la calomnie, qui n'en rejette le soupçon avec indignation; et cependant il n'y a presque aucun médisant qui en soit exempt. Il est difficile de se tenir dans les bornes de la vérité, quand on s'est permis de franchir celles de la charité. De la médisance à la calomnie le passage est si court, le pas si glissant, la pente si rapide, qu'il est rare de s'y arrêter. La détraction a pu être fondée sur des vérités; mais elle est pres-

que toujours accompagnée du mensonge. Ne nous abusons pas : tout ce qui est ajouté au vrai est faux; et l'exagération qui aggrave les fautes; et les circonstances que l'on y joint; et les couleurs dont on les orne; et les conjectures que l'on y mêle; et les interprétations qu'on leur donne; et les intentions qu'on leur suppose, font tout à coup dégénérer la médisance en une véritable calomnie. Et quand il seroit certain que vous n'avez pas passé la ligne si délicate qui sépare ces deux péchés, votre conscience devroit-elle vous laisser tranquille? La faute de votre frère étoit un secret, vous deviez le respecter. Vous n'avez pas droit de la tirer de ses ténèbres, pour la produire au grand jour. C'étoit un péché, vous en avez fait un scandale. C'étoit un feu caché sous la cendre, que personne ne voyoit, qui ne nuisoit à personne; en le découvrant, vous en avez fait une flamme, qui éclate à tous les yeux, et qui portera de tous côtés l'embrasement.

On voit aussi des médisans s'excuser sur ce qu'ils ne sont pas les premiers auteurs de la détraction. Ils ne font que répéter ce qu'ils ont entendu. L'indiscrétion, ou la méchanceté d'autrui autorise-t-elle la leur? Un péché est-il l'excuse d'un autre péché? Tu as entendu, dit l'Eclésiastique, une parole contre ton prochain: qu'elle meure dans toi (1). En la répandant,

(1) Audisti verbum adversus proximum tuum; commoriatur in te. *Eccli.* XIX. 10.

on se l'approprie, on se rend garant de sa vérité, responsable de ses suites. Un propos entendu est-il une caution bien sûre contre la calomnie? Combien de fables se débitent sur des autorités équivoques, suspectes, vicieuses!

Quel grand mal ai-je donc commis, dit un autre? Je n'ai communiqué ce que je savois qu'à une seule personne, je lui ai même expressément recommandé le secret. Malheureux, en croyant vous justifier, vous vous condamnez. Croyant le secret nécessaire, pourquoi ne le gardez-vous pas? Voulant qu'une faute soit ignorée, comment la révélez-vous? Demander le secret, c'est avouer que vous avez tort d'y manquer; c'est recommander à celui que vous admettez à votre confidence d'être plus charitable, moins injuste que vous. Vous croyez-vous le droit de ruiner une réputation, même auprès d'un seul ami? Le secret que vous demandez ne renferme-t-il pas même une malignité, puisqu'il ôte le moyen de se justifier? Et qui vous répond que ce confident sera plus discret que vous; qu'il n'aura pas à son tour d'autres confidens? De secret en secret la diffamation deviendra générale. La source étoit foible, presque imperceptible; en faisant du chemin elle grossira, et deviendra une inondation.

On se rejette aussi sur la publicité. On n'a fait que répéter ce que tout le monde dit, ce

qui est le bruit commun. Je l'ai déjà observé, la publicité peut excuser la médisance; mais c'est seulement lorsqu'elle réunit deux conditions; l'universalité qui renferme sans exception tout le monde, la certitude qui exclut absolument tout doute. Si vous avez étendu la connoissance du fait, en l'apprenant à quelqu'un qui l'ignorât, ou si vous en avez fortifié la persuasion, en convainquant quelqu'un qui en doutât, vous vous êtes rendu coupable de détraction. Distinguons avec soin les propos publics, et la notoriété publique. Combien de bruits publics se sont trouvés être de faux bruits! Les atroces calomnies des ennemis de Jésus-Christ étoient-elles devenues légitimes, parce qu'ils étoient parvenus à les répandre généralement? Les pierres que beaucoup d'autres lancent contre votre frère ne vous autorisent pas à lui en jeter.

Une autre excuse plus déraisonnable, plus coupable encore que toutes les autres, grand Dieu! le croiroit-on, si on ne le voyoit tous les jours? c'est votre religion qui la suggère. C'est par l'intérêt de Dieu, qu'on justifie l'infraction de son précepte. On prétend l'honorer en déshonorant le prochain. On appelle haine du péché l'aigreur contre les pécheurs. On érige la détraction en vertu. On qualifie du nom de zèle la violation de la charité, comme si le privilége du zèle étoit de dispenser de la cha-

rité : comme si le zèle étoit autre chose que la charité elle-même portée à son plus haut degré. Le vrai zèle, le zèle chrétien cherche le salut, et non la diffamation du prochain : il désire d'édifier, il craint de nuire. Loin de rechercher les fautes, il voudroit se les cacher. Plus touché du malheur, que scandalisé du péché, il en gémit, et se garde bien de le publier. C'est le zèle indiscret, le zèle amer, le zèle hypocrite, la prétention de zèle, qui, sous prétexte de rémedier aux scandales, les répand; qui fait pécher en public ceux qui n'avoient péché qu'en secret; qui tire, des ténèbres où ils étoient ensevelis, des péchés morts pour le monde, en fait exhaler la corruption, et leur donne la contagion du mauvais exemple; qui découvre la lèpre cachée, et en infecte ceux à qui il la dévoile. Si c'est effectivement le zèle du salut de vos frères qui vous porte à parler d'eux, rendez hommage à leurs vertus, publiez les actions de piété, de charité, que leur humilité tient renfermées. En les répandant au grand jour, donnez d'utiles leçons aux âmes peu instruites; de salutaires exhortations aux âmes languissantes; de puissans encouragemens aux âmes timides. A ces traits je reconnoîtrai le véritable esprit de la plus sainte, de la plus bienfaisante des religions : je reconnoîtrai le zèle chrétien, qui ne s'occupe que de la gloire de Dieu, et du bonheur des hommes :

je reconnoîtrai ce feu sacré que Jésus Christ est venu apporter à la terre, et dont il veut l'embraser (1); cette flamme pure, qui, échauffant les cœurs de l'amour du prochain, y consume tout sentiment de malveillance.

XVII. Obligation de réparer.

Le péché de détraction est d'autant plus funeste à son auteur, que, selon la parole du Sage, il lui impose de graves obligations (2); obligations, non seulement de religion, mais de droit naturel. Tout péché m'inspire une vive douleur. Mais les péchés qui nuisent au prochain sont ceux qui me saisissent de la plus grande frayeur. La pénitence, quelque sincère, quelque douloureuse, quelque rigoureuse qu'elle soit, ne suffit pas pour les effacer; ou plutôt il ne peut pas y avoir de pénitence sans une équitable et entière réparation. Le tort fait à nos frères nous a rendus comptables, non seulement à Dieu, mais à eux. Les droits de la justice divine, et leurs intérêts sont inséparablement unis. Dieu n'est satisfait que lorsqu'ils sont dédommagés. Le détracteur convient sans peine qu'un voleur est strictement tenu à restituer

(1) Ignem veni mittere in terram; et quid volo nisi ut accendatur? *Luc.* XII. 49.

(2) Quis detrahit alicui rei, ipse se in futurum obligat. *Prov.* XIII. 13.

tout le bien usurpé. Mais lui, qui a privé son prochain d'un bien infiniment plus précieux, sur quel fondement peut-il s'exempter de le rendre ? La loi même d'équité naturelle est également précise sur l'un et sur l'autre point. La loi divine est plus claire encore, et plus expresse. Sans la juste réparation du tort qu'il a fait au prochain, soit dans sa fortune, soit dans son honneur, le pécheur est exclus du salut, repoussé du tribunal de réconciliation.

XVIII. Rareté des réparations.

Mais, hélas ! autant les péchés sont communs, autant les réparations sont rares. On entend à tout moment des détractions, presque jamais on ne voit de satisfactions. Deux énormes obstacles les arrêtent : difficulté de les vouloir, difficulté de les pouvoir. Pour avouer qu'on a eu un tort grave, il faut une élévation de sentiment dont peu d'âmes sont douées. Le courage qui sert l'amour-propre est commun ; celui qui surmonte l'amour-propre est très rare. Peu de personnes sont capables de sentir qu'il peut y avoir de la grandeur à s'humilier. Ministres de la réconciliation, dépositaires des fautes humaines, organes de la clémence divine, vous le savez par une fréquente expérience ; rien n'est plus difficile que d'engager ceux qui vous ont confessé ce malheureux péché à de néces-

saires, mais pénibles rétractations. Quand vous les y exhortez, quand vous les pressez, quand vous leur ordonnez de les effectuer, quand vous leur présentez le mérite qu'ils acquerront en s'y prêtant, les supplices auxquels ils se dévouent en s'y refusant, ils vous objectent le soin de leur réputation, plus précieuse encore pour eux que celle d'autrui : ils allèguent les propos auxquels une démarche aussi avilissante les soumettroit. En vain leur répondez-vous que, loin de les avilir, leur rétractation les honorera; qu'en réparant l'honneur du prochain, ils rétabliront le leur; qu'à leur réputation de médisans ils substitueront celle de vertueux; et, qu'au lieu de passer pour des méchans dont il faut se garantir, on les regardera désormais comme des justes qu'on doit respecter. En vain ajouterez-vous que l'acquisition du salut est plus importante que la conservation de la réputation; et que, dussent-ils arriver à la gloire céleste à travers les mépris des hommes, ils seroient trop heureux d'y parvenir par une telle voie. Vous les trouvez toujours résistant à la double voix de la religion et du véritable honneur.

Et quand vous leur aurez inspiré la volonté, souvent le moyen leur manquera. Aux autres plaies de l'âme il est des remèdes certains : on connoît des topiques faciles à y appliquer. La volupté s'expie par la mortification; l'avarice

par l'aumône; l'orgueil par l'humilité; la vengeance par l'amour des ennemis : le préjudice même porté à autrui dans ses biens se répare par la restitution. Mais le tort fait à la réputation, que d'embarras pour le réparer ! La laine blanche reçoit aisément la teinture noire; mais y a-t-il des moyens pour lui rendre sa blancheur primitive? Il est presque toujours impossible d'arrêter les progrès d'une détraction. Elle vole, dit le Sage, comme l'oiseau à travers les airs, et passe rapidement de lieux en lieux (1). Une raillerie faite imprudemment dans le particulier est devenue une diffamation publique. Arracherez-vous de tous les esprits, les uns légers, les autres malins, l'impression que vous leur avez donnée? Vous opposerez-vous avec succès au déchaînement que vous avez excité? Réformerez-vous les altérations, les exagérations, dont on aura chargé votre récit? Effacerez-vous les méchantes copies du portrait que vous avez tracé? Vous avez trouvé une excessive facilité à faire le mal : vous éprouverez une extrême difficulté à le réparer.

(1) Sicut avis ad alia transvolans, et passer quò libet vadens : sic maledictum frustrà prolatum in quempiam superveniet. *Prov.* XXVI. 2.

XIX. Moyens de réparer.

Ne vous désespérez cependant pas, ô vous qui avez eu le malheur de vous laisser entraîner à ce dangereux péché, ce seroit le comble de votre infortune. La difficulté, l'impossibilité même d'une réparation convenable ne doit être ni un motif de vous décourager, ni un prétexte à ne faire aucun effort. Maître indulgent, Dieu ne vous demande que ce que vous pouvez; mais maître exact, il l'exige absolument. Vous ne détruirez peut-être pas les impressions que vous avez faites; mais vous les affoiblirez; et, si vous ne détrompez pas tous ceux que vos suggestions ont égarés, vous pourrez au moins en ramener quelques-uns. Il en est à cet égard de la réparation de l'honneur, comme de celle de la fortune. Celui qui se trouve dans l'impuissance de rendre tout le bien injustement acquis, doit restituer ce qui est en son pouvoir. Ainsi vous devez vous efforcer de rendre la réparation de la réputation aussi entière que vous le pouvez. Il n'y a que l'impossibilité qui vous excuse de ne pas la rendre complète; de ne pas la remettre au point où elle étoit avant votre détraction. Mais tout ce qui vous est possible vous est prescrit. Quel est le moyen d'opérer cette si essentielle réparation? Il faut distinguer la calomnie et la

médisance. Avez-vous raconté sur votre frère des faussetés? C'est une rétractation franche et positive que vous devez à lui et à Dieu. Vous êtes obligé d'avouer votre tort dans toute son étendue. Si votre réputation en souffre, celle de votre prochain, que vous avez altérée, exige impérieusement ce sacrifice. De même qu'un intérêt ne peut être compensé qu'aux dépens de l'intérêt, la réputation doit être lavée aux dépens d'une autre réputation. En matière d'honneur, payer, c'est s'humilier. Moins criminelle de sa nature que la calomnie, la simple médisance a cela de plus fâcheux, qu'elle est plus difficile à réparer. La rétracter seroit un mensonge : en parler même seroit quelquefois une imprudence : on courroit risque de ranimer des impressions qui commencent à s'effacer; de répandre davantage la publicité qu'on désire arrêter. Il faut un sage discernement pour juger les circonstances où l'on peut sans inconvénient pour le prochain, et où par conséquent on doit avouer que c'est à tort qu'on en a mal parlé, et convenir de la légèreté, ou de la passion qui a fait tenir le propos injurieux. Mais il est une sorte de réparation que l'on peut et que l'on doit toujours. Les compensations en ce genre sont louables, justes, et, quand on ne peut pas mieux, sont nécessaires. Vous avez dit de votre frère le mal que vous saviez : dites-en le bien que vous connoissez. Vous avez ré-

vélé ce qu'il y a de blâmable : publiez ce qu'il y a d'estimable en lui ; et, si vous ne pouvez détruire l'opinion fâcheuse que vous avez donnée de ses défauts, balancez-la du moins par l'opinion avantageuse que vous inspirerez de ses bonnes qualités.

XX. Difficulté et manière de se corriger.

Il est, comme nous l'avons observé avec peine, extrêmement facile de se livrer au vice de la détraction, que tant de passions fomentent, que tant d'occasions favorisent, que tant d'exemples accréditent, et semblent autoriser. Mais nous devons ajouter avec une amère douleur qu'il est souverainement difficile de s'en corriger. L'Esprit saint l'a déclaré : L'homme qui en a pris la funeste habitude ne s'instruira pas à la réformer dans toute la suite de ses jours (1). La maladie la plus incurable est celle que l'on ne connoît pas, et surtout qu'on ne veut pas connoître ; dans laquelle on se complaît, dont on hait le remède, dont on craint la guérison. Semblable au coursier indompté qui, lorsqu'il s'est emporté, n'a plus rien qui arrête sa course, la langue qui a rompu le frein de la religion ne peut plus être retenue. Pour qu'un homme accoutumé à la détraction s'en

(1) Homo assuetus in verbis improperii, in omnibus diebus suis non erudietur. *Eccli.* XXIII. 20.

corrigeât, il faudroit qu'il parvînt à dominer, et la première nature corrompue qu'il a apportée en naissant, et cette seconde nature plus perverse encore, et plus tenace, qu'il s'est donnée à lui-même par ses habitudes.

Craignons donc, l'Esprit saint nous le crie, craignons une chute qui pourroit nous causer une plaie incurable et mortelle (1). Mais, demande l'Ecclésiastique, qui est-ce qui gardera ma bouche, et qui mettra sur mes lèvres un sceau assuré, qui prévienne cette chute fatale et empêche ma langue de me perdre (2)? Pour nous préserver de ce malheur, deux choses sont nécessaires. D'abord demandons-en la grâce à l'auteur de tout bien, à qui, ainsi qu'il nous l'apprend, il appartient de gouverner la langüe (3). Inspiré de son esprit, David s'adresse à lui pour obtenir cette insigne faveur. Il le conjure de placer une garde sur sa bouche; et de mettre à ses lèvres une porte de circonspection (4). Mais en même temps, et c'est notre second devoir, il se croit obligé de coopérer à

(1) Attende ne fortè labaris in linguâ..... et sit casus tuus insanabilis in mortem. *Eccli.* XXVIII. 30.

(2) Quis dabit ori meo custodiam, et super labia mea signaculum certum, ut non cadam ab ipsis, et lingua mea perdat me. *Eccli.* XXII. 33.

(3) Hominis est animam præparare, et Domini gubernare linguam. *Prov.* XVI. 1.

(4) Pone, Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiæ labiis meis. *Psalm.* CXL. 3.

la grâce qu'il implore. Il veillera avec soin sur ses voies : et afin de ne pas pécher par sa langue, il posera lui-même une garde à sa bouche (1). Vigilance et prière, voilà les deux remèdes aux tentations indiqués par le divin maître (2). Vigilance pour éviter les occasions, prière pour obtenir la force d'y résister. Si je prie avec ferveur, Dieu m'accordera la grâce de la vigilance : si je veille avec soin, il exaucera ma prière. A ces moyens, il est encore utile d'en joindre un autre. Cet esprit de censure qui est né avec vous, vous éprouverez une grande difficulté à le réprimer : dirigez-le vers vous-même. Il vous deviendra aussi salutaire qu'il eût été pernicieux. Au lieu de rechercher les défauts du prochain, observez les vôtres. Au lieu de railler de ses fautes, reprochez-vous celles dont vous vous rendez journellement coupable ; et descendant dans votre conscience, exercez contre vos propres péchés la sévérité de votre critique.

XXI. Ne pas écouter la détraction.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du vice qui publie les défauts du prochain ; mais il en est un autre également commun, également dan-

(1) Dixi : Custodiam vias meas, ut non delinquam in linguâ meâ : posui ori meo custodiam. *Ps.* XXXVIII. 2.

(2) Vigilate, et orate, ut non intretis in tentationem. *Matth.* XXVI. 41.

gereux. Si la langue qui se plaît à répandre le mal est criminelle, l'oreille qui prend plaisir à le recueillir ne l'est pas moins. Garde-toi, dit l'Esprit saint, d'écouter la langue méchante; munis tes oreilles d'épines (1). Il interdit même la société des détracteurs, menacés d'une ruine prochaine, où seront enveloppés ceux qui aiment à les écouter (2). La détraction est un glaive à deux tranchans, qui tue, du même coup, deux âmes. Il seroit souvent difficile de décider laquelle des deux est la plus coupable. Il y a entre le détracteur et ceux qui l'écoutent avec complaisance, la relation qui est entre le criminel et ses complices. L'un prononce un jugement inique, les autres y acquiescent : l'un porte le coup fatal; les autres y applaudissent, et, en l'applaudissant, l'y excitent, l'y encouragent. Ils donnent au médisant de l'audace, et du poids à la médisance. Ils réchauffent le serpent qui mord, afin qu'il morde plus profondément. Il cesseroit d'y avoir des détracteurs dans le monde, s'ils cessoient d'y trouver des approbateurs. Il n'y a pas de péchés plus répandu dans la société, parce qu'il n'y a pas

(1) Sepi aures tuas spinis : linguam nequam noli audire. *Eccli*. XXVIII. 28.

(2) Remove à te os pravum, et labia detrahentia procul sint à te. *Prov*. IV. 24.

Cum detractoribus non commiscearis : quoniam repentè consurget perditio eorum : et ruinam utriusque quis novit? *Ibid*. XXIV. 22.

de vice qui y soit reçu plus favorablement. L'apôtre déclare dignes de mort, non seulement ceux qui commettent la détraction, mais aussi ceux qui y consentent (1). Et saint Grégoire est persuadé qu'il y aura dans l'enfer autant d'âmes tourmentées pour avoir entendu des médisances, que pour les avoir faites.

Mais est-ce donc toujours un crime d'entendre des détractions? Ne peut-on, sans péché, rester dans des assemblées où les défauts du prochain sont le sujet de la conversation? Le prétendre seroit une exagération, qui rendroit la règle impraticable. On peut quelquefois comme nous l'avons observé, dire du mal d'autrui sans péché, on peut donc quelquefois sans péché en entendre dire. Ce n'est pas précisément d'écouter des médisances qui est criminel, c'est, ou le motif qui les fait écouter, ou la manière dont on les écoute qui rend coupable. Le fait qu'on vous raconte est d'une notoriété publique, et certaine : il y a une nécessité, ou une grande utilité d'en parler : vous ne l'écoutez que pour connoître, et pour prévenir un préjudice que vous avez lieu de

(1) Tradidit illos Deus in reprobum sensum ut faciant ea quæ non conveniunt; repletos omni iniquitate, malitiâ...... malignitate, susurrones, detractatores, Deo odibiles, contumeliosos.... inventores malorum..... sine affectione, absque fœdere, sine misericordiâ..... Quoniam qui talia agunt digni sunt morte, et non solùm qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus. *Rom.* I. 28 *et seq.*

craindre; vous pouvez par vos conseils, ou par votre autorité, remédier au mal qui se publie : nul doute que dans ces cas, et dans d'autres semblables, vous ne puissiez écouter la détraction et l'écouter avec attention, pourvu que ce soit sans malignité. Mais ce n'est presque jamais dans ces vues honnêtes que l'on prête l'oreille aux discours contraires à l'honneur du prochain. On écoute la détraction, et pour quel objet ? Presque toujours pour la répéter. Le sentiment qui a fait prendre plaisir à l'entendre en fera trouver à la publier; ou, si on n'en fait pas ce criminel usage, on est toujours coupable de se mettre dans l'occasion prochaine du péché. On écoute la détraction, et de quelle manière? Ou en y donnant une approbation formelle, ou avec un air de complaisance qui y équivaut; avec un regard, un geste, un sourire, qui marquent la satisfaction qu'on en ressent, et augmentent celle du détracteur. On écoute la détraction, et dans quelles vues? Pour satisfaire ses passions. L'orgueilleux est flatté de la secrète comparaison qu'il fait de lui-même avec ceux qu'on rabaisse. L'ambitieux triomphe de voir dénigrer le supérieur qu'il veut supplanter, ou le concurrent qu'il cherche à écarter. Le vindicatif savoure les opprobres dont on couvre l'objet de sa haine. La femme vaine rit des railleries faites sur celles qui lui disputent la préférence d'esprit ou de beauté. Ceux qu'une

certaine bienséance, que la crainte, que le soin de leur propre réputation empêche d'attaquer celle d'autrui, ont du plaisir à la voir blesser par d'autres. Ils retiennent leur langue; ils satisfont leur cœur : heureux de voir nuire au prochain, sans se nuire à eux-mêmes.

Ne pas favoriser les injustes diffamations est un premier devoir; mais il en est un autre encore imposé par la charité : c'est de s'y opposer, dans la mesure et de la manière que l'on peut. L'indifférence n'est pas permise, l'honneur de notre prochain nous est confié (1). Nous nous rendons coupables, si, pouvant le lui conserver, nous le laissons perdre. Le détracteur est un lâche, qui lance ses traits de loin, qui porte ses coups dans l'obscurité, qui n'attaque que parce qu'il espère ne pas trouver de résistance. Ayons le courage de le contredire, et par cela seul nous lui imposerons silence. Il n'en existeroit pas, s'il existoit partout des hommes zélés pour l'honneur du prochain. Les réputations ne seroient pas attaquées, si elles étoient défendues. Et, mettant même à part les motifs supérieurs de la religion, n'y a-t-il pas de la grandeur à se mettre au-devant des coups portés à celui qui est hors d'état de se défendre? N'est-il pas digne de l'homme d'honneur de sau-

(1) Mandavit illis unicuique de proximo suo. *Eccli.* XVII. 12.

ver la fleur d'une bonne réputation du souffle empesté qui se répand sur elle pour la flétrir. Auriez-vous la foiblesse de craindre pour vous-même la langue dont vous auriez repoussé les propos injurieux? Redouteriez-vous plus la vengeance injuste du médisant, que le reproche fondé de l'innocent que vous auriez laissé opprimer? Ah! glorifiez-vous au contraire de calomnies si honorablement méritées. Au ressentiment du méchant, opposez le témoignage de votre conscience, et l'applaudissement des âmes honnêtes.

Le devoir de s'opposer à la détraction est précis : la manière de le remplir varie selon les personnes et les détractions. Etes-vous revêtu de l'autorité? Vous ne pouvez l'employer plus utilement, pour le prochain, pour vous-même, pour la société entière, qu'en imposant nettement silence à la bouche méchante. Si votre âge, ou votre dignité vous donne de la supériorité, vous vous honorerez devant Dieu et devant les hommes, en reprenant ouvertement le médisant, et en arrêtant ses dangereux discours. Vous trouvez-vous hors d'état de vous donner cette liberté? Examinez si le mal que vous entendez dire est vrai ou faux. Sont-ce des calomnies que l'on profère, combattez-les hautement, confondez l'imposture; et, dissipant les vapeurs pestilentielles qu'elle élève, faites briller l'innocence de tout son éclat. Quant aux simples

médisances, il seroit quelquefois dangereux de les contredire de front. L'opposition ne feroit que les accroître et les fortifier, par la fâcheuse discussion qu'elle amèneroit. Mais qu'alors votre mécontentement se manifeste au moins par votre silence; qu'un air d'improbation déconcerte le médisant (1): que le froid de votre visage glace sur ses lèvres le fiel prêt à en couler. Si vous en avez le moyen, rompez avec une vertueuse adresse le fil de l'entretien vicieux. Ne pouvant dissiper l'orage prêt à fondre sur votre frère, détournez-le. Lorsque vous verrez ces moyens restés inutiles, et vos efforts devenus impuissans, sortez, comme Loth, d'un lieu indigne de posséder un chrétien et un honnête homme. Abandonnez à sa dépravation une société qui veut absolument être corrompue, et donnez-lui pour dernière leçon votre absence.

(1) Ventus aquilo dissipat pluvias; et facies tristis linguam detrahentem. *Prov*. xxv. 23.



SUR L'IMPURETÉ.

I. Circonspection nécessaire.

A Dieu ne plaise que, en écrivant contre le vice impur qui souille à la fois le corps et l'âme, je m'avise, par une indiscrète exactitude, d'en révéler les ignominies secrètes, et de les tirer des ténèbres auxquelles même l'impudence la plus effrontée a coutume de les condamner. Qu'un voile étendu sur nos yeux cache à jamais ces horreurs. Que, en traitant cette matière si importante, mais si délicate, j'aie sans cesse présente à l'esprit la maxime du prophète : que la parole du Seigneur est une parole chaste et pure, comme l'argent purgé sept fois par le feu (1). Tel est l'énorme danger de cette infâme passion, que, même en la combattant, on doit craindre de l'étendre. Elle est comme ces terres fangeuses et infectes, qui exhalent leurs vapeurs pestilentielles, quand on travaille à les assainir. En cherchant à en inspirer l'horreur, craignons d'en ranimer le désir. Craignons que

(1) Eloquia Domini eloquia casta, argentum igne examinatum, probatum terræ, purgatum septuplum. *Ps.* XI. 7.

le souffle seul de nos paroles ne rallume ce feu qui couve sans cesse. Craignons de présenter aux âmes innocentes l'aliment d'une dangereuse curiosité; aux pénitentes, des souvenirs funestes; aux dissolues, des objets d'une impure délectation, et des sujets d'une dérision criminelle. Mais pour cela le plus honteux des vices doit-il se trouver exempt de toute censure? Doit-il rester tranquillement en possession de l'audace effrénée avec laquelle il triomphe du monde? A-t-il acquis le privilége d'imposer silence au ministère évangélique? Non sans doute, la loi sainte et pure que nous annonçons ne se laisse point affoiblir par des égards. Elle concilie avec sagesse la réserve que demande l'innocence, et la force qu'exige le crime. Le grand apôtre qui recommande de ne pas même nommer cette vile passion (1), avec quelle énergie il la combat (2)! Je supplie donc celui dont la puissance délie la langue des muets, et rend diserte celle des enfans (3), de mettre sur ma bouche, en faveur des âmes vertueuses, une garde prudente, et de purifier mes lèvres. Mais

(1) Fornicatio autem, et omnis immunditia..... nec nominetur inter vos, sicut decet sanctos. *Ephes.* v. 3.

Quæ enim occultè fiunt ab ipsis, turpe est et dicere. *Ibid.* 12.

(2) V. *Rom.* I. 26 *et seq.* I. *Cor.* VI. 10.

(3) Sapientia aperuit os mutorum; et linguas infantium fecit disertas. *Sap.* X. 21.

je le conjure en même temps, en faveur des pécheurs, de donner à ma voix une force, qui puisse les troubler dans leurs criminels plaisirs, et leur en faire sentir l'infamie.

II. L'impureté généralement répandue.

Jours heureux de nos pères dans la foi! Il leur étoit permis de donner à leur zèle une libre carrière. Ils pouvoient sans inconvénient tonner contre le vice impur. Jours malheureux auxquels nous avons été réservés! C'est lorsqu'il seroit plus que jamais nécessaire de dévoiler toute la turpitude de l'incontinence, qu'il devient dangereux, même de soulever le voile qui la couvre. C'est parce que la licence a secoué tout frein, que nous sommes tenus à plus de circonspection pour en parler. C'est la corruption générale des actions, qui oblige à une plus sévère modestie dans le langage. Plût au ciel qu'il en fût de ce vice comme des monstres, qui sont d'autant plus rares qu'ils sont plus difformes; et qui n'ont pour l'ordinaire, ni fécondité, ni suite! mais il en est tout autrement de l'impureté. C'est un incendie répandu sur toute la face de la terre (1). Tous les états, tous les

(1) Neque vitam, neque nuptias mundas jam custodiunt : sed alius alium per invidiam occidit, aut adulterans contristat. *Sap*. XIV. 24.

Et unusquisque in uxorem proximi sui operatus est abomi-

rangs sont consumés de ses flammes. Elles dévorent spécialement les grands; mais elles n'épargnent pas les petits. Elles embrasent les cours, les villes, les campagnes, les palais et les chaumières; et nous l'avouons avec amère douleur, elles pénètrent jusque dans le sanctuaire, et dans les cloîtres. Pour satisfaire son appétit brutal, l'impudicité emprunte toutes les formes. Violente ou modérée, brusque ou insinuante, grossière ou polie, discrète ou pétulante, timide ou hardie, gaie ou sérieuse, modeste ou effrontée, elle change de manière en changeant de lieu : elle varie selon les personnes, et tend constamment au même but, par des moyens toujours divers. L'homme agréable s'insinue par des flatteries, l'homme puissant séduit par des services, l'homme riche corrompt avec de l'or. Cette passion est le sujet des conversations, le terme des projets, le but des intrigues, l'objet des démarches, le lien des sociétés. Elle est parvenue à rompre les barrières qui s'opposoient à ses progrès; à affoiblir les principes qui la réprimoient; à supprimer les devoirs qui la contenoient; à bannir les bienséances qui la gênoient. La pudeur, la pureté des mœurs, la fidélité conjugale, sont jouées sur les théâtres, raillées dans les cercles. Et ce qui est le comble

nationem : et socer nurum suam polluit nefariè; frater sororem suam filiam patris sui oppressit in te. *Ezech.* XXII. 11.

de la corruption et de l'opprobre, on voit jusqu'à des hommes qui, non seulement n'en rougissent pas, mais s'en glorifient, et font parade des excès qu'ils ont commis, quelquefois même de ceux dont ils ne se sont pas rendus coupables.

Dans d'autres endroits, le vice impur moins audacieux, mais plus adroit, et par-là plus dangereux, ne prétend pas se faire honorer, mais s'efforce de s'excuser. Il avoue humblement qu'il fait commettre des fautes; mais, dit il, de tous les péchés mortels ce sont là les plus légers, puisque ce sont ceux auxquels la nature humaine est le plus vivement excitée. Quand ce raisonnement seroit aussi juste qu'il est absurde, que pourroit en conclure le libertin? Qu'importe qu'on se fracasse la tête en tombant d'un étage plus ou moins élevé? La mort n'est-elle pas toujours la mort? Et l'enfer n'est-il pas toujours l'enfer? Mais dans quelle théologie a-t-il puisé cette ridicule maxime, que l'impureté est le plus léger des péchés? Pour sentir combien elle est fausse, il n'y a qu'à considérer ce vice, soit en lui-même, soit dans la loi divine qui le condamne.

III. L'impureté souille le corps et avilit l'âme.

On peut dire des autres péchés qu'ils laissent au moins à Dieu quelque partie du pécheur.

S'ils infectent l'âme, ils laissent le corps sain (1). S'ils souillent quelques-unes des facultés spirituelles, ils n'attaquent pas les autres. La luxure a cela de particulier, qu'elle corrompt toute la masse; qu'elle ne laisse pure aucune des parties, aucune des facultés de l'homme. Elle altère l'intelligence, par les pensées qu'elle lui suggère; l'imagination, par les tableaux qu'elle lui présente; le cœur, par les désirs qu'elle lui inspire; la volonté, par les projets qu'elle lui fait naître; la mémoire, par les souvenirs qu'elle lui retrace. Vous regardez l'idolâtrie comme un des plus énormes péchés. L'impureté en est une véritable. Ce n'est pas, comme les anciens païens, une idole de pierre, ou de bois : c'est une idole de chair que l'homme impur met à la place du vrai Dieu. Il en est au moins aussi adorateur, que l'étoient les païens de leurs fausses divinités. Il s'abaisse, il se prosterne devant elle : il lui présente ses vœux et ses hommages : il lui offre en sacrifice tout ce qu'il a de plus précieux, et jusqu'à son âme : il en attend, comme des oracles, des réponses favorables, ou contraires : il en reçoit les ordres avec respect, et les exécute avec servilité.

O âme malheureuse, qui vous laissez entraîner à cette passion, considérez à quel point

(1) Omne peccatum quodcumque fecerit homo extra corpus est : qui autem fornicatur in corpus suum peccat. I. *Cor.* VI. 18.

elle vous avilit. En vous créant à son image, en unissant à vous un corps formé de boue et de poussière, l'intention bienfaisante de la Providence étoit de vous donner un serviteur qui exécutât toutes vos volontés. Elle avoit ordonné que le corps, soumis à vous, fût sans cesse régi par vous, reçût de vous tous ses mouvemens, vous obéît entièrement, ponctuellement, servilement, aveuglément. La passion impure intervertit cet ordre divin. Non seulement elle révolte le corps contre vous, mais elle le rend votre maître. Par la plus déplorable des révolutions, elle vous arrache l'empire que vous aviez reçu du Créateur, et le transporte à votre sujet. Elle vous fait l'esclave de celui qui étoit le vôtre. Assujettie désormais à la matière, vous recevrez d'elle la loi que vous deviez lui donner (1). Ce honteux avilissement n'est pas encore le seul qui dégrade l'âme. Avec sa pureté, elle perd la glorieuse ressemblance qu'elle avoit avec Dieu. Le mérite de toute image est de ressembler à son modèle. Dieu étant un pur esprit séparé de toute matière, l'homme ne lui ressemble, qu'en vivant de la vie de l'esprit;

(1) Dico autem, spiritu ambulate : et desideria carnis non perficietis. Caro enim concupiscit adversus spiritum; spiritus autem adversus carnem. Hæc enim sibi invicem adversantur; ut non quæcumque vultis faciatis..... Manifesta autem sanè opera carnis, quæ sunt fornicatio, immunditia, impudicitia, luxuria. *Galat.* v. 16 *et seq.*

qu'en se dirigeant selon les maximes de l'esprit (1). Or entre toutes les vertus, celle qui fait participer le corps aux propriétés de l'esprit, qui exalte l'homme à une vie céleste, qui le rend semblable aux anges, qui lui donne le plus de conformité avec la Divinité, c'est la pureté. Quand au contraire, comme dit saint Paul, il vit selon la chair, quand il ne réprime pas par l'esprit les mouvemens de la chair (2), quand, en un mot, il cesse d'être l'homme spirituel, pour se rendre l'homme charnel, il défigure l'image de Dieu : il efface dans lui-même les traits qui représentoient son auteur.

Et ce n'est pas seulement envers son âme, que le libertin se rend criminel. En souillant son corps, il le profane. Ignorez-vous (c'est la théologie de l'apôtre) que vos membres sont les temples de Dieu; qu'il réside dans vous; que ce temple du Seigneur, qui n'est autre que vous-même, doit-être saint? Pouvez-vous douter qu'il n'écrase les profanateurs de son temple. Glorifiez donc le Seigneur, conclut-il : et portez-le dans votre corps (3). Tel a été, en-

(1) Qui adhæret Domino unus spiritus est. Fugite fornicationem. I. *Cor.* VI. 17.

(2) Ergò, fratres, debitores sumus, non carnis, ut secundùm carnem vivamus. Si enim secundùm carnem vixeritis, moriemini. Si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis. *Rom.* VIII. 12.

(3) Nescitis quia templum Dei estis; et spiritus Dei habitat in vobis. Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet il-

tre les bienfaits si nombreux, si avantageux, si glorieux pour nous, de l'incarnation de notre Dieu, un des plus signalés, que notre corps lui-même en a ressenti les heureux effets. Dans le christianisme le corps humain a reçu un nouvel être. En unissant à sa divinité notre chair, Jésus-Christ l'a ennoblie, l'a consacrée. Il a agrandi ses destinées, en lui promettant la résurrection. Il a élevé sa nature, en contractant avec elle une union intime. Nos corps ne sont plus qu'une vile poussière destinée à rester éternellement confondue avec la boue dont ils furent tirés. Dans le baptême ils sont devenus les membres de Jésus-Christ, appelés à partager un jour sa gloire. Ils sont à Dieu, dit saint Paul, et Dieu est à eux (1). Qu'est-ce donc que fait celui qui emploie son corps à un usage aussi vil, aussi honteux que l'impureté? Nous craindrions, en le disant, de blasphémer, si le même apôtre, inspiré par l'Esprit saint, ne l'avoit dit avant nous. Il prend les membres de Jésus-Christ, pour en faire des

lum Deus. Templum enim Dei sanctum est : quod estis vos. 1. *Cor.* III. 16, 17.

An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritûs sancti qui in vobis est, quem habetis à Deo, et non estis vestri? Empti enim estis pretio magno. Glorificate, et portate Deum in corpore vestro. *Ibid.* VI. 19.

(1) Corpus autem non fornicationi, sed Domino; et Dominus corpori. *Ibid.* 13.

membres de prostitution (1), Je vous conjure donc, mes frères, c'est toujours le grand apôtre qui nous parle, je vous conjure par la miséricorde du Seigneur, de présenter à Dieu vos corps, comme une hostie vivante, sainte, et agréable à ses yeux (2).

Comment donc peut-on regarder comme léger un péché qui a des caractères propres de turpitude, et d'opposition directe à Dieu, si nombreux et si graves. Ouvrez les saintes écritures, parcourez tous les livres, et de l'ancienne, et de la nouvelle loi : vous n'en trouverez aucun où vous ne lisiez de sévères condamnations de ce vice, et quelquefois fréquemment répétées. Moïse et les prophètes, Jésus-Christ et ses apôtres, tonnent contre cette malheureuse passion, avec une force particulière. Il seroit trop long de rapporter toutes les exhortations, toutes les invitations, toutes les instances, tous les préceptes, dont sont pleins les livres sacrés. Si ce péché étoit le moins grave de tous, seroit-il le plus positivement, le plus sévèrement, le plus fréquemment condamné?

(1) Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi. Tollens ergò membra Christi, faciam membra meretricis? absit. 1. *Cor*. VI. 15.

(2) Obsecro itaque, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem. *Rom*. XII. 1.

IV. L'impureté est en horreur à Dieu.

Dieu vous montre clairement combien cette passion lui déplaît, par l'estime qu'il témoigne pour la vertu contraire. C'est par ce motif qu'il a voulu naître d'une vierge; que lui-même est constamment resté vierge; qu'entre ses disciples, celui qu'il honoroit d'une prédilection particulière étoit vierge, qu'il nous fait enseigner par son apôtre, que la continence virginale est préférable à la chasteté conjugale (1). Mais ce qui manifeste bien plus positivement encore l'horreur qu'il ressent du vice qui défigure son plus bel ouvrage, ce sont les terribles punitions qu'il inflige. C'est l'impureté qui a ouvert les cataractes du ciel, et qui a submergé, sous les eaux du déluge, la terre qu'elle avoit corrompue. Les fils de Dieu s'étant laissé séduire par les filles des hommes, le Seigneur vit dans tous les cœurs les pensées portées au mal; et il déclara, dans sa colère, qu'il ne laisseroit pas subsister son esprit dans l'homme qui étoit devenu tout de chair (2). Qu'est-ce qui a fait pleuvoir, sur Sodome et sur Gomorrhe, les flammes qui les ont consumées,

(1) V. I. *Cor.* VII.

(2) Videntes filii Deí filias hominum, quòd essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant. Dixitque Deus : non permanebit spiritus meus in homine : quia caro est. *Gen.* VI. 2, 3.

et dont la trace reste encore sur la terre qu'elles ont occupée? Ne sont-ce pas les abominables excès de ces villes criminelles? Voyez dans le désert vingt-quatre mille Israélites immolés en un seul jour par le glaive vengeur de Phinées et des lévites, pour punir leur péché avec les filles de Madian (1). Mais pourquoi chercher dans l'antiquité des exemples et des châtimens temporels de cette passion. Pécheurs, qui avez le malheur de vous y livrer, ce ne sont là que de foibles images des vengeances bien autrement terribles qui vous sont réservées. Ce feu impur, dans lequel vous vous complaisez, est l'annonce de celui qui vous tourmentera éternellement. Les oracles divins y sont précis. Dieu jugera les impudiques et les adultères. Toute part à l'héritage céleste leur est ravie : tout espoir de posséder le royaume de Dieu leur est enlevé (2). Hélas! et c'est là, disent les saints pères, pour tout le genre humain, la cause la plus générale de damnation. En con-

(1) V. *Num.* xxv.

(2) Honorabile connubium in omnibus, et thorus immaculatus. Fornicatores enim et adulteros judicabit Deus. *Heb.* VIII. 4.

Hoc scitote intelligentes quòd omnis fornicator, aut immundus..... non habet hæreditatem in regno Christi et Dei. *Ephes.* v. 5.

Nolite errare : neque fornicarii, neque adulteri, neque molles, neque masculorum concubitores..... regnum Dei possidebunt. I. *Cor.* VI. 9, 10.

sidérant la corruption générale qui a inondé la terre, je conçois avec facilité, mais avec douleur et avec effroi, la vérité du redoutable oracle de Jésus-Christ sur le petit nombre des élus. Quand, promenant mes regards sur le monde, je le vois peuplé d'impudiques, quand, les élévant ensuite vers le ciel, j'en vois la porte absolument fermée aux impudiques, puis-je ne pas conclure que presque toute la race humaine en est exclue. Et ce qui doit principalement faire trembler cet ordre de pécheurs, ce sont les conséquences qu'ont trop souvent leurs iniquités. C'est la terrible responsabilité à laquelle ils se soumettent, pour tous les péchés qu'ils font, ou qu'ils feront commettre à d'autres; et dont ils sont, ou la cause dans le moment présent, ou le principe par la suite. Vous qui avez instruit ce jeune homme au mal, que, sans vous, il auroit ignoré, vous répondrez de l'effet de vos leçons, et de tout l'abus qu'il fera de votre funeste science. Vous qui avez employé à l'infâme ministère de vos intrigues ce serviteur jusque-là vertueux, Dieu vous imputera, avec le péché que vous lui avez fait commettre, tous ceux où l'aura engagé votre exemple. Vous qui avez séduit cette jeune innocente, et qui l'avez fait passer des sentiers de la vertu aux routes du crime, vous serez puni, non seulement pour ce premier pas que vous lui avez fait faire, mais pour tous ceux où il

l'aura entraînée. Vous qui avez engagé à l'adultère cette femme qui avoit été, jusqu'à votre fatale connoissance, exacte à son devoir, outre la peine de cette première infidélité, vous porterez celle de toutes les autres dont celle-là aura été le principe. Vous tous en un mot, qui, par vos suggestions, de quelque genre qu'elles soient, avez brisé cette précieuse barrière qu'opposoient au vice les principes de l'honneur, le sentiment naturel de la pudeur, la crainte des jugemens de Dieu, la grâce divine, vous rendrez compte au tribunal suprême de tous les crimes auxquels vous aurez donné entrée. Ah! que ne peuvent-ils les hommes adonnés à cette passion, au moment de s'y livrer, considérer la longue chaîne de crimes dont ils vont poser le premier anneau, et qui va les lier en un seul faisceau, eux et leurs victimes, pour précipiter le tout ensemble dans l'enfer.

V. L'impureté aveugle l'homme.

Mais non, l'homme obsédé par l'impureté ne voit plus qu'elle. Tout autre objet a disparu devant lui. Les vapeurs immondes, élevées de son cœur, ont formé devant ses yeux un nuage, qui lui dérobe la vue de ses plus précieux intérêts. L'Esprit saint compare la luxure à l'ivrognerie, qui trouble la raison (1) : et en effet,

(1) Vinum et mulieres apostatare faciunt sapientes. *Eccli.*

elle a tous les caractères de l'ivresse. Elle trouble de même tous les sens; offusque de même toutes les notions; emporte de même toutes les affections; altère de même toutes les facultés; égare de même toutes les actions. Les passions sont des éclipses de la raison : l'impureté en est l'obscurcissement total. Les ténèbres qu'elle répand sur l'esprit sont, et plus épaisses, et plus durables. Vous compatissez au malheureux état où furent réduits les derniers jours de Samson. Pauvre jeune homme, qui avoit été consacré à Dieu avant sa naissance, et choisi par lui pour être le libérateur d'Israël; qui avoit déchiré des lions, défait des armées entières, abattu l'orgueil des Philistins; le voilà tombé dans l'esclavage; devenu le jouet des ennemis dont il fut la terreur, privé par eux de la lumière du jour, et ne pouvant se traîner qu'à l'aide d'un guide. Déplorez plutôt son premier aveuglement qui l'a conduit à celui-là. Trois fois trahi par Dalila, il n'a pas encore vu sa perfidie. Avec la pureté, il a perdu la raison. La passion a éteint ses lumières, comme ses vertus, et lui a fait confier à une femme, dont il a tant de fois éprouvé la scélératesse, le secret dont dépendent sa force, son bonheur, sa gloire et sa vie. Ainsi l'impureté ôte à l'homme toutes ses connoissances. Il ne se connoît plus lui-même : il ne connoît plus

XIX. 2. -- Fornicatio, vinum, et ebrietas auferunt cor. *Osee*, IV. 11.

son Dieu. L'homme animal, ainsi l'appelle saint Paul, non seulement ne chérit pas, mais ne conçoit pas même les choses de Dieu (1). Il ne connoît pas même le péché auquel il se livre. Dans le cours ordinaire de la vie, dit saint Chrysostôme, on ne connoît jamais plus parfaitement les choses que par l'expérience. Dans l'impureté, c'est tout le contraire. Celui qui la connoît le mieux, est celui qui a su s'en exempter. Ils en voient clairement toute la difformité, les saints personnages qui ont conservé leur heureuse innocence. Et vous-même, qui vous abandonnez maintenant à ce vice, rappelez-vous quelles étoient vos idées, lorsque vos jours couloient encore dans la pureté. Souvenez-vous de l'estime, du respect, dont vous étiez pénétré pour cette précieuse vertu, la répugnance, l'horreur que vous ressentiez pour ce qui peut l'altérer. C'est le relâchement de vos principes qui a affoibli vos idées, dénaturé vos jugemens, obscurci vos connoissances; et qui vous a amené au point de traiter de péché léger, ce qu'au temps de votre vertu vous regardiez comme un vice honteux.

Qu'est-ce donc que l'homme dont l'intelligence est ainsi affoiblie, obscurcie, éteinte par le péché? Le psalmiste nous l'apprend. Il est

(1) Animalis homo non percipit ea quæ sunt Dei. 1. *Cor.* II. 14.

devenu semblable aux bêtes dépourvues de raison, il s'est réduit à leur état (1). L'ambition, dit saint Bernard, est le péché de l'ange; l'avarice est le péché de l'homme; la luxure est le péché de la bête; toute la destination des bêtes sur la terre est de se reproduire, en satisfaisant leur appétit brutal. C'est de même toute l'occupation de l'homme impur. Tous les sentimens sont dans lui les mêmes que dans les plus vils animaux (2). Ce roi de l'univers en devient l'opprobre. Il n'est plus au-dessus des animaux; ou, s'il l'emporte sur eux, ce n'est que par les excès plus infâmes auxquels il s'abandonne.

VI. L'impureté ne connoît ni bornes.

Car c'est encore là un des caractères de l'impureté. Dans ses commencemens, timide, honteuse, combattue par la pudeur naturelle, arrêtée par la crainte des jugemens du monde et

(1) Nolite fieri sicut equus et mulus, quibus non est intellectus. *Ps.* XXXI. 9.

Homo cùm in honore esset non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus : et similis factus est illis. *Psalm.* XLVIII. 13.

(2) Hi verò velut irrationabilia pecora, naturaliter in captionem, et in perniciem in his quæ ignorant blasphemantes, in corruptione suâ peribunt; percipientes mercedem injustitiæ, voluptatem æstimantes diei delicias, coinquinationes, et maculæ, deliciis affluentes, in conviviis suis luxuriantes vobiscum; oculos habentes plenos adulterii, et insanabilis delicti. II. *Petr.* II. 12, 13, 14.

de Dieu, elle n'ose se produire. Elle n'entre dans l'homme, comme le ver, qu'en s'y glissant. Mais, lorsqu'elle s'y est établie, elle ne tarde pas à s'y agrandir, à dévorer toute la substance du malheureux qui lui a donné entrée, à le jeter dans la phthisie, et à le conduire à la mort. Dès que l'impudicité a pénétré dans l'âme de l'homme, elle s'en empare; elle devient en quelque sorte son âme. Il s'étoit flatté de rester maître de sa passion, de la modérer à sa volonté, de lui donner des bornes. Des bornes à l'impureté! ah! c'est vouloir arrêter le cours d'un torrent avec une foible muraille de terre. Celui-là a bientôt brisé toutes les barrières qu'on avoit imaginé de lui opposer; et ses débordemens deviennent plus étendus et plus violens, par les obstacles mêmes qui l'avoient arrêté quelques momens. Ce qui présentoit peu auparavant un spectacle enchanteur, n'offre plus qu'un amas de décombres et de ruines. Toutes les idées d'honnêtetés entraînées, emportées, ont fait place aux maximes les plus perverses. Le commerce le plus dangereux est devenu une communication amicale; les libertés les plus criminelles, des légèretés de jeunesse; la retenue, une foiblesse d'esprit; la pudeur, un préjugé d'âge; la chasteté, le scrupule d'une piété minutieuse. De là tous les excès les plus révoltans se succèdent, et vont sans cesse croissant, et se surpassant les uns les autres. C'est cette

fange immonde dont parle le prophète, dans laquelle on se débat sans cesse, s'y enfonçant de plus en plus, sans jamais en trouver le fond (1).

VII. Ni frein.

Ainsi, courant de crime en crime, le libertin ne connoît plus rien qui l'arrête. Aucun frein n'est capable de retenir celui qui a brisé le frein naturel et sacré de la pudeur. Qu'est-ce en effet qui pourroit contenir les attentats de l'incontinence? Le droit des gens? Les Sichimites le violent par le rapt de Dina. Les liens du sang? Ils n'ont pas la force de retenir l'incestueux Amnon. La dignité de l'état? La femme de Putiphar se ravale à solliciter au crime son esclave. La gravité de la magistrature? Deux vieillards, juges d'Israël, la dégradent vis-à-vis de Suzanne. La majesté du trône? David, l'homme selon le cœur de Dieu, devient adultère et homicide; et son fils, le plus sage des hommes, idolâtre. La consécration du ministère? Les fils d'Héli profanent publiquement leur sacerdoce. Le soin même de la vie, le besoin de sa propre conservation, qui est généralement le sentiment le plus actif, le mobile le plus puissant de l'homme, l'est moins que cette terrible passion, et souvent n'a pas le

(1) Infixus sum in limo profundi : et non est substantia. *Psalm.* LXVIII. 3.

pouvoir de la modérer. La sentence de mort est prononcée contre les Israélites qui ont péché avec les filles de Moab : les potences sont élevées, les glaives aiguisés; le peuple, prosterné dans la terreur et dans les larmes, entoure le tabernacle. Dans ce moment même, dans ce moment de douleur et de consternation universelle, voilà que l'impudique Zambri se présente audacieusement, pour commettre avec une Madianite le péché qui va, l'instant d'après, être si terriblement puni (1). Tout sans exception, tout est sacrifié à cette ardente passion. La fortune : le libertin la dissipe dans des dépenses extravagantes. L'honneur : il s'avilit par ses bassesses envers les objets les plus méprisables. La réputation : il se rend, sans en être ému, la fable du public, l'objet de la risée générale. L'amitié : il la trahit sans difficulté, en fait même quelquefois le moyen qui fait réussir, et le manteau qui couvre les dissolutions. Les devoirs d'état : il les néglige, uniquement occupé de l'objet qui l'absorbe. La tendresse paternelle : il ruine ses enfans, laisse leur éducation abandonnée, les perd par ses exemples. Tout intérêt est immolé, tout devoir foulé aux pieds, toute vertu sacrifiée, tout sentiment étouffé par le libertinage.

(1) V. *Num.* XXV.

VIII. Rechutes fréquentes dans l'impureté.

C'est le vice impur, et les docteurs de l'Eglise l'entendent ainsi, que Jésus-Christ a eu en vue dans sa parabole de l'esprit immonde, qui, chassé de la maison où il habitoit, ne trouve plus aucun repos, jusqu'à ce qu'il soit venu s'en emparer de nouveau, assisté de sept autres esprits plus méchans encore que lui, lesquels rendent le nouvel état de l'homme plus triste que le précédent (1). Sous cet emblème, le divin Sauveur nous révèle, relativement à l'impureté, plusieurs vérités importantes. Une des principales est qu'entre les péchés celui-là est le plus sujet à la rechute. Il est aisé de concevoir que de toutes les fautes, celle où on retombe le plus fréquemment est celle qui réunit un penchant plus fort, des occasions plus multipliées, de plus grandes facilités. Et l'expérience ne confirme-t-elle pas tous les jours cette triste, mais bien certaine vérité. Prêtres vénérables, qui siégez sur les tribunaux de la pénitence, pour y exercer au nom de Jésus-Christ le mi-

(1) Cùm immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, et non invenit. Tunc dicit : Revertar in domum meam undè exivi : et veniens invenit eam vacantem scopis, mundatam, et ornatam. Tunc vadit et assumit septem alios spiritus secum nequiores se : et intrantes habitant ibi; et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. *Matth.* XII. 43, 44, 45.

nistère auguste, et qui devroit toujours être si consolant, de délivrer les consciences de leurs liens, il ne vous est pas permis sans doute de révéler les secrets personnels, qui doivent toujours rester entre vous et Dieu ; mais vous pouvez parler en général des obstacles au salut les plus communs. Dites donc, vous qui le savez, si les pécheurs adonnés à l'impureté ne sont pas journellement l'objet de votre profonde douleur. Dites, vous qui le savez, si ce n'est pas à raison d'eux que vous vous sentez accablés du poids de vos pieuses fonctions. Dites, vous qui le savez, si ce ne sont pas ceux qui décréditent et avilissent par leurs rechutes continuelles le ministère des clefs. Dites, vous qui le savez, si ce n'est pas pour eux que la grâce si forte, si abondante du sacrement paroît foible et énervée. Vous en voyez quelques-uns venir de temps en temps se prosterner à vos pieds. Les saintes solennités, un jubilé publié, une mission ouverte, un malheur éprouvé, un danger encouru, vous les ramènent quelquefois gémissans de leurs foiblesses, les déplorant, en demandant humblement pardon, protestant dans les termes les plus forts leur renonciation à ce vice et à ce qui les y entraîne. Emus de sensibilité à ce spectacle si touchant, vous les admettez au bienfait de la réconciliation. Hélas ! combien peu durera la joie que vous ont inspirée ces spécieuses apparences ! Vous allez

voir, presque au sortir du tribunal, les pieux mouvemens oubliés, les résolutions violées, les liaisons renouées, les crimes recommencés. Au lieu de la douce sensibilité qui avoit pénétré votre âme, vous ressentirez avec amertume la douleur de l'inutilité de vos efforts, et peut-être la crainte pour vous-mêmes d'avoir été trop indulgens.

IX. L'impureté va toujours en croissant.

Ces rechutes dans l'incontinence, si multipliées, si continues, forment une chaîne de péchés, qui, se prolongeant sans mesure, enveloppe le pécheur de ses divers contours, le lie étroitement et continûment, et l'attache de plus en plus à sa passion. C'est un principe certain dans la morale, évident par la raison, constant par l'expérience, que les passions se fortifient, à mesure que les actes en sont plus multipliés. Ce sont les actions réitérées, soit en bien, soit en mal, qui forment les habitudes bonnes ou mauvaises. Mais les plus faciles à contracter sont celles qui ont le plus de rapport à notre nature : et comme, depuis le péché du premier père, nos inclinations sont naturellement portées au mal (1), les habitudes vicieuses sont celles dont nous nous char-

(1) Videns autem Deus quòd.... cuncta cogitatio cordis intenta esset ad malum omni tempore. *Gen.* VI. 5.

geons le plus aisément. Ne soyons donc pas étonnés, si nous voyons dégénérer le plus fréquemment en habitude celui de tous les vices auquel la nature nous porte le plus puissamment, sur lequel la concupiscence est la plus ardente, dont l'attrait est le plus séduisant, dont les impressions sont les plus vives, dont les tentations sont les plus fortes. Un peu d'expérience, je ne dis pas seulement du ministère sacré et de l'intérieur des consciences, mais du monde, et de ce qui se passe journellement et publiquement autour de nous, confirme cette vérité, et montre l'attachement vif, violent, j'ai presque dit invincible, que prennent pour la passion impure ceux qui s'y livrent. Et plaise à Dieu que nous ne connoissions que des exemples étrangers, et que nous n'ayons pas le malheur d'en être instruits par une expérience personnelle. Au moins, en réfléchissant sur nous-mêmes et sur ce que nous éprouvons, nous devons sentir, par la difficulté que nous avons de résister à cette passion, la grande facilité de s'y attacher. La nécessité des combats nous montre le danger, et leur violence nous en fait voir l'étendue. Tremblons de tomber dans ce déplorable état. L'habitude est, dit-on, une seconde nature, et celle-là est plus dangereuse que la première, parce qu'elle est l'ouvrage de son propre choix, et qu'on s'est plu à la former. Mais elle devient bien plus funeste encore,

cette nature que nous nous sommes faite, quand elle s'unit à celle dans laquelle nous sommes nés. Elles se donnent l'une à l'autre une force extrême. D'une part, on n'a pas la volonté de se défaire d'une nature qui plaît ; de l'autre, on n'a plus la force de renoncer à un plaisir dont on a contracté l'habitude.

X. L'impureté cause l'endurcissement.

Et de là résulte le dernier et le plus terrible des malheurs, l'impénitence finale. De l'habitude de l'impureté naissent l'endurcissement et le désespoir. Le malade altéré demande, non qu'on fasse cesser sa soif, mais qu'on la satisfasse. De même le libertin ne veut pas la fin, il veut le contentement de sa passion. Tout ce qui la contrarie, ou l'afflige, ou l'irrite. En vain pour le retirer de son criminel et fatal état, la religion lui présente ses secours abondans. Tout ce qui pourroit opérer sa conversion, il le rejette. La parole divine l'effraie, la lecture pieuse l'ennuie, la prédication évangélique le gène, la société des hommes vertueux l'embarrasse, la prière le dégoûte, la méditation le fatigue, la pénitence le trouble. Si quelquefois, ou par un reste de foi, ou pour conserver aux yeux du monde quelque apparence de religion, il va se présenter au tribunal sacré, à qui s'adresse-t-il ? Au confesseur le plus facile,

le plus relâché. Comment s'y adresse-t-il ? Souvent en dissimulant le véritable état de son âme. Ce qu'il appelle des pénitences n'est que des aggravations de crimes qui l'entretiennent de plus en plus dans son crime habituel. Il ne veut pas réellement faire pénitence, il ne croit pas même le pouvoir. Dans les commencemens de son égarement, il s'étoit flatté d'avoir toujours la facilité d'en revenir. Il s'étoit livré d'autant plus librement à l'impureté, qu'il comptoit être en tout temps le maître de la contenir. Maintenant qu'il s'y est entièrement adonné, il ne se sent plus la force de s'en retirer. Il se persuade que le retour à Dieu lui est devenu impossible (1). Ainsi le père du mensonge emploie, pour le tenir dans ses filets, les moyens opposés. Il lui inspire tantôt la présomption, tantôt le désespoir : il l'attire par l'une, il le retient par l'autre. Arrivé à ce point, le libertin ne veut plus même tenter d'efforts pour se convertir, convaincu de leur inutilité. De quoi donc se défie-t-il ? ou plutôt de quoi ne se défie-t-il pas ? Il se défie de Dieu ; mais la miséricorde infinie lui tend les bras, l'invite, le presse de s'y jeter. Il se défie des ministres sacrés ; mais pleins de charité ils lui ouvrent les saints tribunaux ; ils l'y appellent, ils le sol-

(1) Desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiæ, in operationem immunditiæ omnis. *Ephes.* IV. 19.

licitent, ils l'exhortent, ils l'engagent de tout leur pouvoir à venir y recevoir le sceau de la réconciliation. Il se défie surtout de lui-même, de sa force, de sa persévérance. Homme pusillanime, cette défiance seroit raisonnable si vous n'étiez pas assuré du secours de la grâce : criminelle aujourd'hui, puisqu'elle vous entretient dans le péché, elle peut, si vous le voulez, vous devenir salutaire. Réservez-la après votre pénitence, et elle vous sera aussi utile qu'elle vous est funeste. Convertisssez-vous, et ensuite défiez-vous de vous ; la défiance alors assurera la sincérité de votre conversion. Convertisssez-vous, et ensuite défiez-vous de vous ; la défiance alors vous tiendra éloigné des occasions dangereuses. Convertissez-vous, et ensuite défiez-vous de vous ; la défiance alors vous fera recourir à la prière et à l'intercession des saints. Convertissez-vous, et ensuite défiez-vous de vous ; la défiance alors vous entretiendra dans une vigilance perpétuelle. Convertissez-vous, et ensuite défiez-vous de vous ; la défiance alors vous préservera des rechutes. Mais se défier de soi-même pour ne pas se convertir, c'est vouloir être damné. Mais croire impossible ce que Dieu assure que vous pouvez, ce à quoi il promet de vous aider, c'est à la fois dans vous une absurdité, envers Dieu une injure. Vous êtes un malade qui, ne sentant pas votre mal, et vous y plaisant, craignez encore

plus la guérison que la mort, et qui malgré les assurances positives de votre infaillible médecin, alléguez, pour vous dispenser des remèdes qui vous répugnent, une prétendue foiblesse à les supporter.

XI. L'impureté principe d'autres péchés.

Une autre effet lamentable de l'impureté est celui que Jésus-Christ nous fait entendre, lorsqu'il dit dans sa parabole, que l'esprit impur, rentrant dans la maison qu'il avoit occupée, y est accompagné de sept autres esprits plus méchans encore que lui. Il est rare que cette passion marche seule. Elle traîne pour l'ordinaire à sa suite une multitude d'autres vices. Elle s'en fait escorter, elle s'en fait servir. Elle les tient à sa solde, dit saint Thomas, et s'en entoure comme d'un cortége digne d'elle. C'est avec bien de la raison que saint Ambroise l'appelle la pépinière de tous les crimes. Suivez ce péché dans les divers lieux où il pénètre, partout vous le verrez pulluler, et par une monstrueuse fécondité, donner naissance à une infinité d'autres péchés de tout genre. Dans les mariages, il apporte les jalousies, les reproches, les violences, les séparations. Dans les maisons, il excite les rivalités, les dissensions, les haines. Dans les cercles, il produit les équivoques, les obscénités, les faussetés, les parjures. Dans les

familles, il introduit des enfans étrangers. Dans les villes, il suscite les divisions et les querelles, quelquefois les assassinats et les empoisonnemens. Dans les tribunaux, il se place sur la balance de la justice, et la fait pencher à son gré. Dans les armées, il appelle les provocations et les duels. Dans les royaumes, souvent il allume le feu des guerres, presque toujours il livre le soin des peuples à des mains incapables. Dans le sanctuaire même, hélas! que de profanations, que de sacrilèges ne cause-t-il pas? Scandaleux s'il se montre, hypocrite s'il se cache; ici perfide, là violent; tantôt vil adulateur, tantôt dur tyran; il emploie, ou effrontément, ou méticuleusement, tout ce qui existe de vices, soit à se produire, soit à se cacher.

XII. L'impureté conduit à l'incrédulité.

Il est un crime entre tous les autres, le crime qui distingue notre malheureux siècle, le crime qui attaque Dieu le plus directement, dont l'impudicité est le principe le plus général. Ce n'est pas l'esprit de l'impie, c'est son cœur qui a dit : Il n'y a point de Dieu (1). La raison resteroit sans difficulté soumise à la foi, si la volupté ne l'entraînoit pas dans sa révolte. Celui-là renie son Dieu, à qui il seroit

(1) Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus. *Psalm.* XIII. 1.

utile qu'il n'y en eût pas. Celui-là rejette la religion, dont la religion gêne les passions. Or, de toutes les passions, l'impureté est celle qui est le plus gênée par la religion. Dans toutes les autres on cherche des prétextes, on invente des sophismes pour se justifier. L'ambitieux allègue la dignité de son rang, le vindicatif colore ses ressentimens par des motifs de justice, l'avare rejette sur l'économie ses gains sordides. Mais l'impudique ne peut pas avoir même ces fausses ressources. Quelque idée atténuée qu'il se fasse de son état, il lui est impossible, tant qu'il conserve un reste de foi, de se justifier, de se rassurer entièrement, d'étouffer tout reproche intérieur. Sa conscience lui dit comme Jean-Baptiste à Hérode : Il ne t'est pas permis (1). Et de même que ce prince incestueux fit mourir le saint précurseur, l'impudique cherche à détruire ce censeur intérieur si incommode. Que toutes les lumières de la foi s'éteignent, puisqu'elles font voir un Dieu armé contre cette passion. Les païens, pour autoriser leurs dissolutions, s'étoient fait des dieux impudiques. Dans l'impuissance d'ôter à son Dieu sa sainteté et sa justice, le chrétien prend l'affreux parti de le nier. Ne pouvant en même temps croire et se satisfaire, il s'efforce d'arra-

(1) Dicebat enim illi Joannes : Non licet tibi habere eam. *Matth.* XIV. 4.

cher de son esprit l'idée de la Divinité. Tels ces infâmes vieillards qui avoient entrepris de corrompre Suzanne, commencèrent par détourner les yeux, afin de ne plus voir le ciel, et de perdre toute idée des jugemens divins (1).

XIII. Maux temporels que cause l'impureté.

Il est des hommes, et malheureusement en trop grand nombre, que les maux de l'ordre spirituel, les plus terribles de tous, n'affectent aucunement, ou du moins ne touchent que foiblement. Ce sont entre autres les pécheurs livrés aux voluptés charnelles, qui, tout occupés de leurs attachemens grossiers, n'élèvent pas leur esprit plongé dans la matière, à la contemplation des biens célestes, et ne connoissent de bonheur et de malheur que la satisfaction ou la privation des plaisirs terrestres. Qu'ils considèrent donc les maux que, dès cette vie, entraîne après elle la passion impure. Elle présente dans ses commencemens quelques plaisirs, qu'elle fait ensuite acheter par d'amères peines (2). Ses fruits agréables au moment où on les goûte, causent, quand on

(1) Everterunt sensum suum et declinaverunt oculos suos ut non viderent cœlum; neque recordarentur judiciorum justorum *Dan.* XIII. 9.

(2) Nè attendas fallaciæ mulieris : favus enim distillans labia meretricis, et nitidius oleo guttur ejus amara quasi absynthium, et acuta quasi gladius biceps. *Prov.* v. 2, 3, 4.

les a mangés, de vives douleurs. Arrachez de la terre un tronc épineux, vous trouverez sa racine molle, flexible, lisse; mais les pointes qu'elle produit vous auront bientôt déchiré. Il en sera de même de cette passion. Dieu a voulu qu'elle fût à elle-même sa première punition. Il a voulu dans sa justice que le crime fût châtié par le crime même. Il a voulu surtout dans sa miséricorde avertir le pécheur, par les peines qu'il lui fait subir dans ce monde, de celles qu'il lui infligera dans l'autre, et le dégoûter de sa passion, par les maux qu'il y attache. A quelle vie agitée et malheureuse se condamne le libertin! D'abord sa propre conscience devient son bourreau. Il n'y a plus pour lui de paix intérieure. Il ne connoîtra pas désormais la tranquillité de l'âme, soit qu'il ait conservé la foi, soit qu'il l'ait perdue. La religion l'effraiera de ses menaces, ou l'incrédulité le tourmentera de ses doutes. Que d'embarras ensuite pour concilier la satisfaction de sa passion avec le secret qu'elle exige! Que de mesures cachées pour assurer ses plaisirs et empêcher qu'ils ne soient connus! Que de précautions pour continuer les jouissances sans éveiller les soupçons! Que de difficultés pour tromper la vigilance d'une mère, pour endormir la défiance d'un époux, pour échapper aux regards si clairvoyans du public! Que de craintes continuelles qu'entre tant d'yeux intéressés il ne s'en trouve quelqu'un

qui pénètre dans le mystère d'iniquité (1) ! Et si, ce qui arrive presque toujours, ces soins si pénibles deviennent inutiles, si le fatal secret se découvre, si cette mine conduite sous terre vient à éclater, que de troubles, de désordres, de ravages produit son explosion ! Dans l'objet même où le libertin cherche le bonheur, il trouve presque toujours son malheur. Si on ne répond pas à ses sentimens, le voilà livré au tourment de les voir rejetés ou méprisés, au désespoir de ne pouvoir ni faire partager sa passion, ni s'en défaire. Si on y répond, il est agité du soupçon qu'on n'y réponde pas franchement, de la crainte qu'on n'y réponde pas également, de la frayeur qu'on n'y réponde pas constamment. Que la jalousie vienne à pénétrer dans son cœur, elle le rendra par ses agitations insupportable à lui-même; par ses transports, odieux à ce qu'il aime. Chaque défaut qu'il y découvrira sera pour lui une source de nouveaux chagrins. Son humeur l'affligera, ses caprices l'inquiéteront, sa hauteur l'humiliera, sa colère le piquera, son indolence lui pèsera, son activité le fatiguera, sa coquetterie le révoltera, son indiscrétion le compromettra, sa fausseté l'irritera, son infidélité le consternera. Combien de fortunes brillantes et solide-

(1) Oculus adulteri observat caliginem, dicens : Non me videbit oculus : et operiet vultum suum : perfodit in tenebris domum. *Job*. XXIV. 15, 16.

ment établies, cette malheureuse passion n'a-t-elle pas consumées? Des harpyes dévorent toute la substance de l'homme qui en est possédé. Son luxe effréné ne suffit pas à satisfaire leurs fantaisies sans cesse renaissantes. Ses dons continuels n'assouvissent pas leur insatiable avidité. Sa maison, auparavant florissante et bien ordonnée, présente l'image du trouble et du désordre de son cœur. Les dettes se forment et se multiplient, les biens se détériorent, les revenus diminuent, les capitaux se vendent, les serviteurs restent sans salaire, les ouvriers sans paiement, les enfans sans éducation, l'épouse, ou se consume en lamentations, ou éclate en reproches. Ce n'est par tout encore. Après avoir donné au démon la puissance sur les biens du saint homme Job, Dieu lui permit d'étendre ses coups jusque sur sa personne, de l'accabler de maladies, de le couvrir de plaies et d'ulcères. Il accorde au démon de la luxure le même pouvoir. Le libertin ne tarde pas à ressentir dans son corps la peine de l'avoir souillé. Sa propre chair dégradée, après avoir été l'instrument de son iniquité, le devient de son châtiment. Ses forces épuisées, sa santé altérée, son sang irrité, le conduisent souvent à une mort prompte (1); ou s'il y échappe, ce n'est que

(1) Nunc ergò, fili, audi me, et attende verba oris mei. Nè abstrahatur in viis illius mens tua : neque decipiaris se-

pour traîner les restes d'une vie foible et infirme, et pour expier dans les langueurs d'une vieillesse prématurée les emportemens d'une jeunesse dissolue (1).

XIV. Difficulté de la conversion d'un impudique.

Nous déplorons les maux sans nombre qu'attire sur la race humaine le vice auquel elle est le plus sujette. Il en est encore un qui doit, entre les autres, être l'objet de notre plus profonde douleur et de notre plus grand effroi. C'est l'extrême difficulté qu'éprouve la conversion d'un homme livré à cette passion. Le vaisseau brisé au milieu de la mer est souverainement difficile à radouber et à ramener au port. Gardons-nous cependant de tomber dans l'erreur où s'égara Tertulien, et de regarder ce péché comme irrémissible dans un chrétien. Quelque criminels que nous soyons, Dieu est encore plus miséricordieux. Tant qu'il nous laisse dans ce monde, il nous permet, il nous presse même de revenir à lui, il nous en présente les motifs, il nous en donne les moyens. Mais de cet excès même où a donné

mitis ejus. Multos enim vulneratos dejecit : et fortissimi quique interfecti sunt ab eâ. *Prov.* VII. 24, 25, 26.

(1) Hoc enim nefas est et iniquitas maxima. Ignis est usquè ad perditionem devorans; et omnia eradicans genimina, *Job.* XXXI. 11, 12.

l'un des plus grands défenseurs de la religion, concevons l'idée qu'avoit de l'impudicité l'Eglise de son temps. Rappelons-nous la sévérité avec laquelle elle traitoit ceux qui s'en étoient souillés, la lente circonspection avec laquelle elle les admettoit au bienfait de la réconciliation. Et une expérience malheureusement trop constante ne nous montre-t-elle pas l'excessive difficulté de leur vraie conversion? Ils sont bien rares les exemples des Magdeleine et des Augustin, qui, après avoir scandalisé le monde de leurs débauches, finissent par l'édifier de leur repentir. Ils sont si rares, qu'au lieu de confiance, ils devroient bien plutôt inspirer de la frayeur. Et voyez par ce que saint Augustin lui-même nous apprend dans ses Confessions, que d'obstacles cette honteuse passion éleva contre sa pénitence; quelle longue résistance elle opposa aux mouvemens salutaires de la grâce. S'il n'avoit été qu'hérétique, il se seroit promptement rendu. L'erreur des Manichéens, qui l'avoit d'abord séduit, fut bientôt dissipée dans son esprit, Mais il étoit impudique : et son cœur se roidit long-temps contre les larmes de sa mère, contre les remords de sa conscience, contre les inspirations divines. Il seroit naturel de croire que la vieillesse seroit enfin le terme de cette passion. Mais la luxure a conservé toute sa force, tandis que l'âme a perdu celle de lui résister. Le torrent desséché termine ses

ravages. L'impudicité continue les siens, lors même qu'elle a perdu son aliment. Elle se survit à elle-même, et dans un corps glacé par l'âge, elle réchauffe encore l'imagination. Ne pouvant plus souiller les sens, elle salit la mémoire; et ne faisant pas pécher le vieillard par ses plaisirs, elle le rend criminel par ses souvenirs et ses regrets. Ce terrible volcan, sous les neiges de la caducité qui le couvrent, entretient encore ses feux impurs. O vous qui gémissez dans les malheureuses habitudes de ce vice honteux, qui en reconnoissez le danger, qui remettez votre conversion au temps où l'âge aura mis un terme à vos jouissances, considérez Salomon, et les deux vieillards de la captivité; et, par ces mémorables exemples, jugez de votre aveugle confiance. Et si vous voulez consulter la raison et la foi, elles vous diront que, pour se retirer d'un vice, trois choses sont nécessaires; que l'intellect le connoisse, que la volonté le rejette, que Dieu aide. Combien donc doit-il être difficile de revenir d'une passion qui met obstacle tout à la fois à ces trois moyens de retour; qui aveugle l'intellect, qui lie la volonté, qui arrête les grâces! L'incontinence aveugle l'intellect. Le Sage compare l'homme qui s'y est livré au pilote endormi au milieu de la mer (1). Comment se retirera-

(1) Oculi tui videbunt extraneas : et cor tuum loquetur

t-il de la tempête, s'il ne s'en aperçoit pas? Il suffit à la guérison des maux corporels que le médecin les connoisse. Pour guérir les maux spirituels, il est nécessaire qu'ils soient vivement sentis par le malade. Comment voudra se guérir celui qui ne croit pas avoir de mal? Le chien, tant qu'il ne voit, ou ne sent pas le gibier, ne le poursuit point. De même la volonté ne cherche pas un bien dont elle n'a point l'idée. Mais de plus, elle-même est liée à son péché : elle y tient par une chaîne bien forte et bien pesante. C'est un oracle émané de l'Esprit saint, que ceux-là ne retournent pas leurs pensées vers le Seigneur, qui ont au dedans d'eux un esprit d'impureté (1). Et on conçoit aisément que le passage n'est pas facile d'une extrémité à l'autre, en sorte que l'on voie aujourd'hui baigné dans les larmes de la pénitence celui qui brûloit hier des flammes impures. Devant elles l'âme humaine est comme le soufr : elle s'embrase tout entière au moindre contact; n'y touchât-elle que par une simple pensée, elle doit redouter l'incendie. Ce vice a cela de plus redoutable que les autres, qu'il est dangereux de s'en occuper, même pour le détester. En repassant dans son esprit les pé-

perversa : et eris sicut dormiens in medio mari, et quasi sopitus gubernator in medio mari. *Prov.* XXIII. 33, 34.

(1) Non dabunt cogitationes suas ut revertantur ad Deum : quia spiritus fornicationum in medio eorum. *Osee.* V. 4.

chés commis contre la pureté, il est à craindre, au lieu d'en concevoir la juste indignation, d'en ressentir une secrète complaisance. Cette funeste délectation poursuit quelquefois le pécheur jusque dans le tribunal sacré. En conséquence l'Eglise recommande dans sa sagesse, et aux pénitens de ne pas entretenir ces souvenirs par une accusation trop particularisée, et aux confesseurs de ne les pas réveiller par des questions trop détaillées. Enfin ce qui achève de rendre la pénitence de ce péché plus difficile, c'est qu'il diminue l'abondance des grâces nécessaires pour l'opérer. Le Seigneur s'en explique nettement par son prophète. Je ne visiterai point, dit-il, vos filles, quand elles se seront livrées à la fornication; ni vos femmes, quand elles se seront souillées par l'adultère (1). Et n'est-il pas dans l'ordre de la justice divine de faire de ses dons la récompense du mérite; d'en faire au moins les encouragemens, les soutiens de la volonté de mériter? Le libertin a-t-il droit de se flatter que Dieu le convertira malgré lui? Peut-il raisonnablement imaginer que Dieu fera des miracles, pour conduire dans son paradis celui qui n'a pas la volonté d'y aller?

(1) Non visitabo super filias vestras, cùm fuerint fornicatæ; et super sponsas vestras, cùm adulteraverint. *Osee.* IV. 14.

XV. Moyens de se préserver de l'impureté.

Tremblez donc de tomber dans ce péché si criminel par sa nature, si séduisant par ses attraits, si redoutable par ses suites, ô vous qui avez eu le bonheur de conserver jusqu'à ce jour votre précieuse innocence. Pour vous en garantir efficacement, observez avec attention tout ce qui y conduit, et évitez-le avec un soin continuel. Ne craignez pas l'excès des précautions. Vous ne sauriez en prendre trop contre un vice si dangereux. Pour vous en préserver, les maîtres de la vie spirituelle vous présentent cinq moyens principaux : vous ne devez en négliger aucun. Ce sont la fuite des occasions, la vigilance, le travail, la mortification, la prière.

En premier lieu, fuyez constamment toutes les occasions qui peuvent présenter des idées immondes; et tel est le monde dans lequel nous vivons, que presque tout ce qui s'y voit et s'y entend est contagieux pour la pureté. Eloignez-vous des conversations, non seulement déshonnêtes, mais trop libres; des sociétés, non seulement dissolues, mais trop légères. Les compagnies même les plus vertueuses peuvent avoir leur danger, et il ne faut s'y livrer qu'avec une prudente circonspection. Pour combien d'âmes innocentes la seule fréquentation de personnes d'un sexe différent a été un sujet de péché ! En

vain se rassure-t-on sur leur vertu, sur la sienne propre. Cette confiance si spécieuse est un piége du démon, et a souvent été le principe des chutes les plus honteuses (1).

En second lieu, veillez soigneusement sur vous-même. Veillez sur votre âme, pour qu'elle ne conçoive, ni pensées, ni désirs, ni affections déréglées. Veillez surtout sur vos sens. C'est du cœur, comme l'a dit Jésus-Christ, que sortent les mauvaises pensées qui souillent l'homme (2); mais c'est par les sens qu'elles entrent dans le cœur. Les sens sont les portes de l'âme, qu'il faut tenir fermées avec un soin extrême, à tout ce qui est impur, pour l'empêcher d'y pénétrer. C'est spécialement aux yeux que les objets tentateurs se présentent, pour s'introduire dans l'intérieur. C'est à cette porte qu'ils frappent le plus fréquemment et le plus fortement, pour obtenir le passage. Aussi ce que l'Esprit saint recommande le plus expressément, c'est de ne pas considérer avec attention, avec complaisance, les objets propres à séduire (3). Et

(1) In medio mulierum noli commorari. De vestimentis enim procedit tinea : et à muliere iniquitas viri. *Eccli.* XLII. 12, 13.

(2) De corde enim exeunt cogitationes malæ..... Hæc sunt quæ coinquinant hominem. *Matth.* XV. 19, 20.

(3) Nè respicias mulierem multivolam; nè fortè incidas in laqueos illius. *Eccli.* IX. 3.

Virginem nè conspicias : nè fortè scandalizeris in decore illius. *Ibid.* 5.

Averte faciem tuam à muliere comptâ : et nè circumspicias

Jésus-Christ déclare positivement, que celui qui jette sur une femme des regards de concupiscence, est déja adultère dans le cœur (1). D'après ces oracles, et d'après leur propre expérience, les plus grands saints veilloient sur leurs regards avec une scrupuleuse attention. Des anachorètes blanchis dans les exercices de la pénitence, malgré la caducité de leur vieillesse, malgré la longueur de leurs austérités, n'osoient lever les yeux sur une femme. Job, ce modèle de sainteté, de patience, de mortification, avoit cru ne pouvoir se maintenir dans son innocence, qu'en faisant un pacte avec ses yeux, pour ne concevoir pas même l'idée d'une jeune fille (2).

En troisième lieu, pour éviter l'impureté, évitez le désœuvrement. Il en est une des principales causes, et le Saint-Esprit nous le déclare (3). Notre esprit a besoin d'exercer son activité. Si vous ne le dirigez pas vers des objets

speciem alienam. Propter speciem mulieris multi perierunt : et ex hoc concupiscentia quasi ignis exardescit. *Eccli.* IX. 8, 9.

Nè respicias in mulieris speciem : et non concupiscas mulierem in specie. *Ibid.* XXV. 28.

Nè respicias mulierem alieni viri. *Ibid.* XLI. 27. *Et alibi passim.*

(1) Ego autem dico vobis, quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mœchatus est eam in corde suo. *Matth.* V. 28.

(2) Pepigi fœdus cum oculis meis ; ut nè cogitarem quidem de virgine. *Job.* XXXI. 1.

(3) Multam malitiam docuit otiositas. *Eccli.* XXXIII. 29.

utiles, il s'en sera bientôt fait à lui-même, non seulement d'inutiles, mais de dangereux et de malhonnêtes. Voyez David lui-même conduit par l'inaction à l'adultère, et par l'adultère à l'homicide. C'est l'oisiveté qui entraîne aux assemblées dissipées et dissolues; aux conversations libres et corrompues; aux lectures séduisantes et perverses. Un travail honnête, en fixant vos idées, contiendra les égaremens de votre imagination; en vous concentrant dans vous-même, vous écartera des exemples qui vous entraîneroient, des occasions qui vous perdroient.

En quatrième lieu, mortifiez vos sens. C'est le précepte du grand apôtre, c'est le remède qu'il donne contre les passions impures (1) : c'est celui qu'il employoit lui-même, pour les dompter (2). Elles s'engendrent aisément dans la mollesse. D'une vie de plaisir à une vie de crime, il n'y a qu'un pas, et il est bien glissant. Une vie sensuelle est toujours intempérante, et l'intempérance est l'aliment de l'inconti-

(1) Mortificate ergò membra vestra quæ sunt super terram fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam. *Coloss.* III. 5.

(2) Castigo corpus meum, et in servitutem redigo : nè fortè cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar. I. *Cor.* IX. 27.

Datus est mihi stimulus carnis meæ qui me colaphizet..... Propter quod placeo mihi infirmitatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo. Cùm enim infirmor tunc potens sum. II. *Corinth.* XII. 7, 10.

nence(1). Le prophète nous apprend que les trois causes des crimes de Sodome furent l'orgueil, l'oisiveté et l'intempérance (2). En tout genre, un grand moyen de se fortifier, est de diminuer les forces de son ennemi. Affoiblissez votre chair par la mortification. Votre âme deviendra bien plus capable de résister à ses attaques. Tel a été dans tous les temps le secret des saints, pour soumettre à leur raison les sens révoltés. Tel a été le motif de ces austérités, qui sont l'objet de notre étonnement et de notre admiration : plût à Dieu qu'elles le fussent de notre imitation?

En cinquième lieu enfin, il est un dernier préservatif contre ce vice, qui donnera de la force à tous les autres, et qui vous rendra capable de les employer avec succès. C'est de demander le don de pureté à l'auteur de tout don parfait; à ce père des lumières, de qui descendent sur nous les biens les plus excellens (3). Salomon, encore dans les jours de première innocence, connut toute l'efficacité de ce moyen; et c'étoit un effet de sa sagesse

(1) Noli inebriari in vino, in quo est luxuria. *Ephes.* v. 18.

(2) Ecce hæc fuit iniquitas Sodomæ sororis tuæ, superbia, saturitas panis, et abundantia, et otium ipsius, et filiarum ejus. *Ezech.* XVI. 49.

(3) Omne datum optimum, et omne donum perfectum, desursùm est, descendens à Patre luminum. *Jac.* I. 17.

prématurée de savoir de qui il pouvoit obtenir la conservation de sa vertu (1). Heureux s'il eût toujours persévéré dans le saint exercice de la prière ! Il seroit resté constamment un modèle, au lieu de devenir un scandale. Instruit, et par sa leçon, et par l'exemple de sa chute, implorez avec ardeur, avec instance, avec constance, la grâce de ne pas laisser souiller la pureté de votre corps et de votre âme, par cette sale passion. Vous connoissez les promesses du divin Sauveur, d'exaucer les prières faites en son nom (2). S'il ne vous accorde pas la grâce d'être délivré des tentations immondes, au moins il vous armera, comme saint Paul, de la force d'en triompher (3).

XVI. Moyens de se retirer de l'impureté.

Et vous qui avez eu le malheur de vous laisser prendre à ces dangereuses amorces, em-

(1) Et cùm essem magis bonus, veni ad corpus incoinquinatum. Et ut scivi quoniam aliter non possim esse continens nisi Deus det, et hoc donum, adii Dominum, et deprecatus sum eum. *Sap.* VIII. 20, 21.

(2) Petite, et dabitur vobis : quærite, et invenietis : pulsate, et aperietur vobis. Omnis enim enim qui petit accipit : et qui quærit invenit : et pulsanti aperietur. *Matth.* VII. 7, 8.

Quodcumque petieritis patrem in nomine meo, hoc faciam. *Joan.* XIV. 13. *Et alibì passim.*

(3) Ter rogavi Dominum ut discederet à me, et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea : nam virtus in infirmitate perficitur. II. *Cor.* XII. 8, 9.

ployez les mêmes moyens, pour vous retirer du filet du démon, où elles vous ont attiré. Les préservatifs des âmes innocentes deviennent des remèdes aux âmes impures. Ce sont des barrières qui environnent le vice, sur lesquelles s'appuient les unes, pour ne pas être poussées en dedans, les autres pour s'élancer au dehors. Ces salutaires précautions vous sont devenues plus nécessaires encore depuis votre péché qu'auparavant. Il faut de plus grands efforts pour se relever, que pour se soutenir. Vous avez besoin de fuir plus absolument toutes les occasions, de veiller plus attentivement sur vous-mêmes, de vous occuper plus assidûment au travail, de mortifier plus sévèrement vos sens, de vous adonner plus ardemment à la prière. Mais songez que vous êtes un malade, dont le mal, tant qu'il n'est pas guéri, va toujours en empirant; qu'en différant les remèdes, vous atténuez leur efficacité, vous rendez leur succès incertain; que chaque délai, en reculant le bienfait de votre guérison, le rend de plus en plus difficile. Si vous n'êtes encore qu'au commencement de cette passion, hâtez-vous de prévenir ses progrès. Si vous n'avez commis qu'un petit nombre de péchés, gardez-vous d'en ajouter de nouveaux (1). Craignez que l'illusion ne dégé-

(1) Nè adjicias peccatum super peccatum. *Eccli.* v. 5.
Fili, peccàsti, non adjicias iterùm : sed et de pristinis deprecare, ut tibi dimittantur. *Ibid.* XXI. 1.

nère en habitude, et que ce qui n'est encore que fragilité, ne devienne une espèce de nécessité. Arrachez cette plante venimeuse, avant qu'elle se soit fortement enracinée. Etouffez l'étincelle, pour l'empêcher de devenir un incendie. Tuez, à sa naissance, le monstre, qui, si vous le laissez grandir, vous fera périr vous-même. Si vous avez le malheur d'être anciennement livré à ce déplorable vice, que vos efforts redoublent avec les difficultés. Votre conversion sera plus pénible sans doute, que si vous l'eussiez entreprise plus tôt; mais elle en sera plus méritoire. Plus la peine aura été rude, plus la récompense sera abondante. La victoire plus disputée en sera plus glorieuse. Ne redoutez pas le combat, et vous en sortirez vainqueur.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE.

Sur la Pénitence.	Pag. 1
Sur le délai de la Pénitence.	129
Sur l'Ambition.	173
Sur l'Envie.	219
Sur l'Avarice.	249
Sur la Détraction.	299
Sur l'Impureté.	349

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE DE CH. DEIS, A BESANÇON.